



Rapport annuel 2011

Des fondements solides dans un monde en évolution



La Banque CIBC est une institution financière canadienne d'envergure mondiale de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 30,1 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie, à 14,7 %. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, **Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs** et **Services bancaires de gros**, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et partout dans le monde.

Nous investissons dans nos activités, nos clients, nos employés et nos collectivités afin de procurer des bénéfices constants et durables à nos actionnaires.

Principe de base et direction stratégique

Le principe de base de la Banque CIBC est d'être une banque à faible risque. À ce titre, la CIBC veut créer de la valeur pour les parties intéressées en respectant sa direction stratégique de rendement constant et durable à long terme.

Nos priorités stratégiques

- Tisser de solides relations avec nos clients dans tous nos secteurs d'activité
- Nous concentrer sur la valeur offerte à nos clients grâce à une compréhension de leurs besoins
- Rivaliser dans des activités où nous pouvons tirer parti de notre savoir-faire et offrir une valeur ajoutée distincte
- Poursuivre des occasions de croissance à risque contrôlé au Canada, ainsi qu'à l'échelle internationale, dans les pays où il est possible d'exporter notre savoir-faire
- Investir continuellement dans nos clients, nos employés et notre infrastructure



La CIBC génère un rendement constant

Rendement de 2011

La Banque CIBC a connu une autre année de progrès et de performance en 2011. Les mesures prises au cours du dernier exercice sont conformes à notre direction stratégique d'obtenir un rendement constant et durable et ont raffermi les assises de la Banque CIBC à long terme.

Notre progrès s'est appuyé sur des fondements solides portant sur la solidité des fonds propres, sur des mesures de productivité concurrentielles et sur une saine gestion du risque.

Notre performance par rapport à nos objectifs est présentée aux pages 8 et 9.

Chacune de nos activités essentielles a fait des réalisations importantes au cours de l'exercice, qui sont présentées dans les sommaires des unités d'exploitation commençant à la page 12.

Nos clients

- La CIBC s'est fait décerner la distinction « Meilleurs services bancaires mobiles – services bancaires par Internet aux particuliers » à l'échelle internationale par le magazine *Global Finance*.
- Nous avons lancé l'application de Services de courtage mobile CIBC et l'application Conseiller en habitation CIBC, deux premières au Canada.
- Nous sommes devenus le principal émetteur de deux types de cartes de crédit, soit Visa et MasterCard, au Canada.
- Nous avons lancé quatre nouvelles cartes de crédit MasterCard CIBC.
- Nous avons annoncé un nouveau barème de tarifs concurrentiel, Pro Investisseurs CIBC.
- La CIBC s'est classée au premier rang des opérations effectuées sur la Bourse de Toronto (en termes de volume et de valeur).
- Nous nous sommes classés au premier rang quant à la satisfaction de la clientèle de Services financiers Le Choix du Président, notre coentreprise avec Loblaw.

25,6%

Les bénéfices de la CIBC ont augmenté de 627 M\$ depuis le dernier exercice, ce qui représente une hausse de plus de 25 %.



stant et durable pour les actionnaires

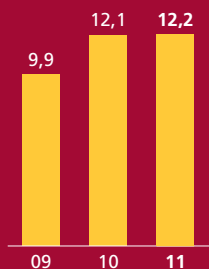
Nos employés

- Nous avons amélioré notre cote de l'indice d'engagement des employés pour la sixième année d'affilée.
- Pour la quatrième année de suite, nous avons été choisis comme l'un des meilleurs employeurs au pays pour les néo-Canadiens.
- Nous figurons parmi les meilleurs employeurs du Canada pour la diversité.
- La CIBC s'est classée parmi les dix entreprises dont la culture d'entreprise est la plus admirée du Canada.
- Nous avons investi environ 58 M\$ dans la formation et le perfectionnement de nos employés.

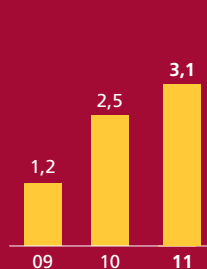
Nos collectivités

- Nous avons investi plus de 35 M\$ afin de soutenir des collectivités dans tout le Canada.
- À l'occasion du 15^e anniversaire de La Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein, la CIBC a recueilli plus de 30 M\$.
- En décembre 2010, nous avons amassé 4,1 M\$ lors de la Journée du miracle CIBC pour appuyer des organismes d'aide à l'enfance tout au long de 2011.
- Nous avons donné plus de 7,9 M\$ à la campagne Centraide 2010.
- Notre équipe a été couronnée la meilleure équipe de collecte de fonds au Canada en 2010 lors de la campagne Movember.

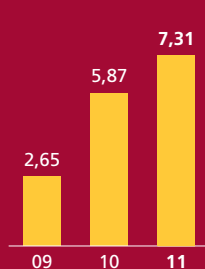
Revenus
(en milliards de dollars)



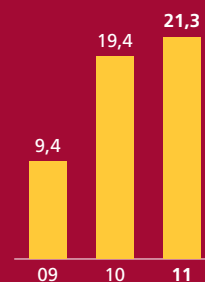
Bénéfice net
(en milliards de dollars)



Bénéfice dilué par action
(en dollars)



Rendement des capitaux propres
(en pourcentage)



Créer de la valeur pour nos actionnaires

La Banque CIBC vise à créer de la valeur pour ses actionnaires en fournissant un rendement constant et durable, tout en réalisant une croissance stratégique.

C'est pourquoi nous investissons dans nos activités essentielles, nous réduisons rigoureusement nos risques conformément à notre stratégie et nous faisons reposer nos activités sur des fondements qui sont parmi les meilleurs du secteur.

Ces priorités ont bien servi nos parties intéressées.

Nous occupons une position de force, nous avons confiance en l'avenir et nous continuons de faire croître la Banque CIBC, tout en demeurant engagés à mettre l'accent sur ce qui compte.

Nous faisons preuve d'engagement envers nos clients, nos employés et nos collectivités, et nous raffermirons davantage notre marque pour stimuler le rendement et créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires.



Table des matières

2	Message du président et chef de la direction
4	Message du président du conseil
6	Gouvernance
8	Performance par rapport aux objectifs
10	Haute direction
12	Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises
16	Gestion des avoirs
20	Services bancaires de gros
24	Responsabilité de l'entreprise
26	Rapport de gestion
109	États financiers consolidés
235	Renseignements destinés aux actionnaires et autres renseignements



Des fondements solides dans un monde en évolution

La Banque CIBC a connu une autre année de progrès et de performance en 2011, malgré la volatilité des marchés, le ralentissement de la croissance économique mondiale et l'évolution constante du secteur des services financiers.

La direction stratégique de la Banque CIBC, qui est d'obtenir un rendement constant et durable à long terme, continue de nous guider, que ce soit pour améliorer nos activités en cours, saisir les occasions de croissance future ou maintenir notre profil de risque.

La CIBC a obtenu de solides résultats dans l'ensemble de ses activités en 2011; notre position de fonds propres demeure parmi les meilleures du secteur bancaire à l'échelle mondiale et nous avons lancé une vaste gamme d'initiatives visant à améliorer la valeur que nous offrons à nos clients.

La CIBC a dégagé un bénéfice net de 3,1 G \$, ou 7,39 \$¹ par action (comptabilité de caisse), contre 2,5 G\$ et 5,95 \$¹ il y a un an. Les revenus ont progressé, pour passer de 12,1 G\$ à 12,2 G\$, et le rendement des capitaux propres est demeuré solide pour s'établir à 21,3 %.

La robustesse des bénéfices de la CIBC nous a permis d'augmenter notre dividende trimestriel, pour le porter à 0,90 \$ à compter d'octobre 2011, tout en améliorant davantage nos ratios de fonds propres et en faisant des investissements à grande échelle dans notre réseau et nos employés.

Renforcement de nos activités

Nos trois unités d'exploitation, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, ont toutes adopté des mesures importantes au cours de l'exercice pour renforcer nos activités et accroître la valeur que nous offrons à nos 11 millions de clients.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises ont inscrit un bénéfice net de 2,1 G\$ en 2011, en hausse par rapport à 1,8 G\$ en 2010.

Du côté de Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, nous avons construit de nouveaux centres bancaires et en avons rénové, avons prolongé les heures d'ouverture, avons lancé de nouveaux produits comme notre famille de cartes de crédit MasterCard et avons renforcé notre position de leader des services bancaires mobiles grâce à notre application Conseiller en habitation CIBC et à notre application de négociation d'actions.

Gestion des avoirs, dont l'information financière est présentée séparément à titre de secteur particulier cette année, a affiché un bénéfice net de 279 M\$ en 2011, en hausse par rapport à 225 M\$ en 2010. L'équipe a réalisé des ventes nettes à long terme records en 2011 et procuré un rendement parmi les meilleurs du marché.

En dépit de la volatilité et de l'incertitude sur les marchés boursiers mondiaux, les Services bancaires de gros ont continué de générer un rendement constant à risque contrôlé pendant l'exercice, et ont affiché un bénéfice net de 565 M\$, en regard de 342 M\$ en 2010.

Du côté de Services bancaires de gros, nous avons maintenu notre solide position dans nos activités prospères établies de longue date, soit Banque d'investissement, prise ferme et fusions et acquisitions, tout en cherchant à assurer la croissance des volumes de prêts aux entreprises, des activités de change et du financement d'infrastructures.

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

La Banque CIBC a réalisé des progrès importants malgré les bouleversements considérables qui ont touché le secteur mondial des services financiers.

Investissements stratégiques dans la croissance et dans la marque

Tout en renforçant nos activités essentielles, nous avons continué de repérer des possibilités de croissance stratégiques. En août, nous avons conclu notre quatrième investissement stratégique en 18 mois, avec l'acquisition d'une participation de 41 % dans American Century Investments, de Kansas City. Cette société américaine de gestion d'actifs de premier plan nous permettra, grâce à ses compétences de placement dans les actions et les titres à revenu fixe, d'offrir à nos clients de nouvelles occasions de placement. Elle nous servira également de plateforme pour poursuivre notre croissance à l'international dans un secteur présentant des caractéristiques attrayantes sur le plan de la démographie et du risque.

De façon plus générale, nous avons pris d'autres mesures pour bâtir notre marque sur le marché grâce à de la publicité et à des commandites ciblées. À titre de commanditaire principal des activités entourant les prix de l'Académie internationale du film indien de 2011, nous avons généré de l'intérêt auprès de la clientèle sud-asiatique et avons permis aux Canadiens de partout au pays d'être aux premières loges de Bollywood. Le choix récent de la Banque CIBC à titre de principal commanditaire des Jeux panaméricains et des Jeux parapanaméricains de 2015 qui auront lieu au Canada rehaussera également notre image auprès de nos clients, de nos employés et de la collectivité.

Fondements solides de la Banque CIBC

Nous avons accompli tout cela en nous assurant de la solidité des fondements de la Banque en termes de capital, de dépenses et de gestion du risque.

Le bilan et la position de fonds propres de la Banque CIBC sont très solides. À la fin de l'exercice 2011, le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio des capitaux propres corporels applicables aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC ont augmenté, pour s'établir respectivement à 14,7 % et 11,4 %.

Si on l'évalue selon les normes Bâle III, qui ne seront pleinement en vigueur qu'en 2019, le ratio des fonds propres des porteurs d'actions ordinaires pro forma de la CIBC de 8,1 % dépasse déjà le seuil requis de 7 %.

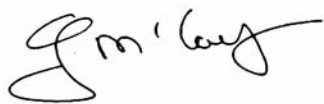
Sur le plan de l'efficacité et du risque, la CIBC a maintenu le rapport entre ses frais autres que d'intérêts et ses revenus au niveau de sa cible médiane au sein du secteur. Les pertes sur prêts ont reculé pour s'établir à 841 M\$, grâce à une gestion efficace du risque dans l'ensemble de nos activités.

Le monde évolue, mais l'objectif de la Banque CIBC de procurer de la valeur à ceux qui comptent sur nous – nos clients, nos employés, nos collectivités et nos actionnaires – demeure un enjeu clé de notre avenir.

Cet objectif, combiné à notre assise financière robuste, à la croissance de nos activités et à la vision claire que nous avons de l'avenir, nous inspire confiance pour l'exercice 2012.

Comme toujours, nos employés demeurent l'élément clé de notre succès. Par leur dévouement et leur engagement, ils nous ont menés au point où nous en sommes aujourd'hui et j'aimerais les remercier pour leur contribution en 2011.

Le président et chef de la direction,



Gerald T. McCaughey

21,3 %

Le rendement des capitaux propres a été le plus élevé parmi les banques canadiennes et a progressé de 10 % sur douze mois.



La Banque CIBC a continué de dominer le marché des innovations en services bancaires mobiles pour les clients en devenant la première banque au Canada à offrir une application mobile de négociation d'actions aux investisseurs.

14,7 %

Notre ratio des fonds propres de première catégorie, le meilleur du secteur, est l'un des plus élevés parmi les banques mondiales.

Une autre année de grande activité dans le secteur mondial des services financiers



La Banque CIBC a obtenu de solides résultats pour l'ensemble de nos actionnaires, de nos clients, de nos employés et des collectivités que nous servons au cours d'une autre année de grande activité dans les marchés des capitaux mondiaux.

Dans ce contexte en évolution, votre conseil d'administration a démontré son engagement indéfectible à maintenir des principes de gouvernance rigoureux.

Au cours du dernier exercice, le conseil a continué à s'efforcer d'améliorer les systèmes de gouvernance de la CIBC, de renouveler le conseil et d'en accroître l'efficacité, tout en améliorant la supervision de la gestion du risque. Nous nous sommes également appliqués à renforcer davantage notre cadre d'engagement des parties intéressées, la gestion des compétences et les principes de rémunération des cadres supérieurs. En 2011, nos normes de gouvernance d'entreprise, les meilleures de leur catégorie, ont été reconnues par GMI, principal fournisseur indépendant de services de notation du risque et de recherche en gouvernance d'entreprise à l'échelle mondiale, qui a positionné la CIBC dans le centile supérieur du classement de toutes les sociétés.

Engagement des parties intéressées – une partie intégrante de notre programme de relations avec les investisseurs

Le maintien d'un dialogue suivi avec nos investisseurs est une priorité de votre conseil. Notre cadre d'engagement des parties intéressées garantit que le conseil reste au fait des points de vue de nos parties intéressées. La formalisation de notre processus et l'attention accrue portée à cet enjeu nous ont permis d'être plus proactifs. L'importance que nous accordons à l'efficacité de l'engagement de nos parties intéressées va bien au-delà des réunions avec les investisseurs et englobe l'ensemble de notre stratégie de communication.

Au cours de 2011, j'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement de nombreux actionnaires de la CIBC qui, ensemble, possèdent plus de 22 % des actions en circulation de la CIBC.

Stratégie et risque – un processus rehaussé par le conseil

La stratégie d'entreprise, tout comme la réussite de son exécution, représente un élément clé de la valeur pour les actionnaires. Bien que la responsabilité de la stratégie incombe à la direction, le conseil a été très actif auprès de la direction au cours du dernier exercice en participant au processus continu de planification stratégique. En collaboration avec la direction, nous nous sommes concentrés sur des thèmes stratégiques précis, notamment la croissance nationale et internationale ainsi que la gestion stratégique des coûts, des risques et des compétences.

Nos administrateurs d'expérience apportent une perspective indépendante, équilibrée et créatrice de valeur à ce processus. En outre, votre conseil a pris une part active aux séances de formation qui permettent de comprendre l'incidence que le contexte en évolution exerce sur les thèmes essentiels de la stratégie de la CIBC.

Au cours du processus de planification financière et stratégique de la CIBC, le Comité de gestion du risque continue d'améliorer l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC afin de maintenir la correspondance étroite entre la stratégie du risque et la stratégie d'entreprise. Ce souci d'amélioration traduit l'objectif de la CIBC d'être une banque canadienne à faible risque visant à croître stratégiquement dans des secteurs d'activité choisis dans lesquels nos capacités concurrentielles solides et les débouchés s'harmonisent.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est un principe directeur important à l'appui d'une culture du risque au sein de la CIBC et est conforme à notre direction stratégique qui consiste à obtenir un rendement constant et durable. Nos solides assises en matière de gouvernance nous permettent d'exercer nos activités en nous assurant d'évaluer les risques avec prudence et de les atténuer tout en appuyant l'innovation ou la croissance au sein de l'entreprise.

Rémunération des cadres supérieurs et gestion des compétences

La CIBC a peaufiné sa stratégie de gestion des compétences grâce au soutien du comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction. Cette stratégie vise à comprendre les effets de notre stratégie d'entreprise sur les besoins en personnel, le perfectionnement accru du leadership et l'amélioration de la planification de la relève en ce qui a trait aux postes clés et aux employés de tous les échelons.

La rémunération des cadres supérieurs continue d'être une priorité, l'objectif étant d'harmoniser le programme de rémunération des cadres supérieurs avec la stratégie de la CIBC et avec les meilleures pratiques émergentes sur le marché. Le remaniement de notre programme de rémunération des cadres supérieurs en 2009 et 2010 a touché un plus grand nombre de cadres et a lié plus étroitement au rendement les critères d'acquisition des droits rattachés aux options sur actions, et en a davantage reporté l'exercice. Des précisions sont données dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2012 qui sera disponible en mars. Nos progrès à l'égard de la rémunération des cadres supérieurs ont été largement reconnus par nos actionnaires.

Perspectives d'avenir

En résumé, 2011 a été une année couronnée de succès pour votre conseil et la CIBC. Notre confiance dans la solide situation et les perspectives d'avenir positives de la CIBC ont été mises en évidence par la décision d'augmenter le dividende trimestriel versé aux actionnaires en octobre dernier.

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier Gerald T. McCaughey et son équipe de la haute direction pour leur solide leadership et le rôle prépondérant qu'ils exercent, celui de s'assurer que la culture de gouvernance rigoureuse de la CIBC se concrétise dans les stratégies et les priorités de notre entreprise. L'équipe des cadres supérieurs soutenue par le dévouement et les efforts de plus de 42 000 employés sont essentiels à notre avancement.

Je tiens également à remercier Bob Steacy, qui se retirera du conseil d'administration à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires. De plus, je souhaite exprimer ma reconnaissance à tous les membres du conseil pour leur leadership et leur participation active dans les réalisations de la Banque CIBC au cours de la dernière année.

Le président du conseil,



Charles Sirois

Gouvernance

Nous croyons que la réussite à long terme passe par une gouvernance efficace. Le conseil d'administration et la direction de la CIBC se sont engagés depuis longtemps à maintenir des principes de gouvernance rigoureux, à promouvoir une philosophie de transparence et d'engagement et à faire preuve de leadership en matière de pratiques exemplaires de gouvernance.

Sous la direction d'un conseil d'administration indépendant et expérimenté

Un conseil d'administration expérimenté indépendant qui promeut une culture basée sur l'intégrité et la responsabilisation est au cœur de notre engagement envers la gouvernance. Afin de nous assurer d'avoir un conseil d'administration qui possède les compétences et aptitudes appropriées pour répondre efficacement aux besoins en constante évolution de la CIBC, nous évaluons chaque année les compétences des administrateurs et le rendement du conseil.

Le conseil a pour responsabilité de veiller à la bonne gestion des activités et des affaires de la CIBC. Dans la cadre de ces fonctions de surveillance, le conseil utilise un cadre de gouvernance complet et intégré qui comprend une structure de comités efficace.

Quatre comités aident le conseil à s'acquitter de ses obligations fiduciaires et à améliorer la gouvernance :

- Le **comité de vérification** assiste le conseil en passant en revue les états financiers, l'information financière et les contrôles internes de la CIBC;
- Le **comité de gouvernance** aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance de la gouvernance;
- Le **comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction** aide le conseil en assurant la surveillance des programmes relatifs au capital humain et à l'efficacité organisationnelle et les programmes de planification de la relève et de rémunération de la CIBC; et
- Le **comité de gestion du risque** aide le conseil à surveiller le profil de risque de la CIBC et les principaux risques d'affaires en regard de son intérêt à l'égard du risque établi.

Chaque comité a un mandat décrivant ses fonctions et ses responsabilités. Ces mandats se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/francais.

De plus, quatre comités de gestion ont été mis en place pour appuyer l'équipe de la haute direction dans les activités de gouvernance et de contrôle de la CIBC :

- Comité du capital et du risque
- Comité de présentation de l'information
- Comité des risques juridiques et de réputation
- Comité de gouvernance et de contrôle

Respect de codes de conduite explicites

La responsabilisation est l'une des valeurs fondamentales de la CIBC. Pour favoriser

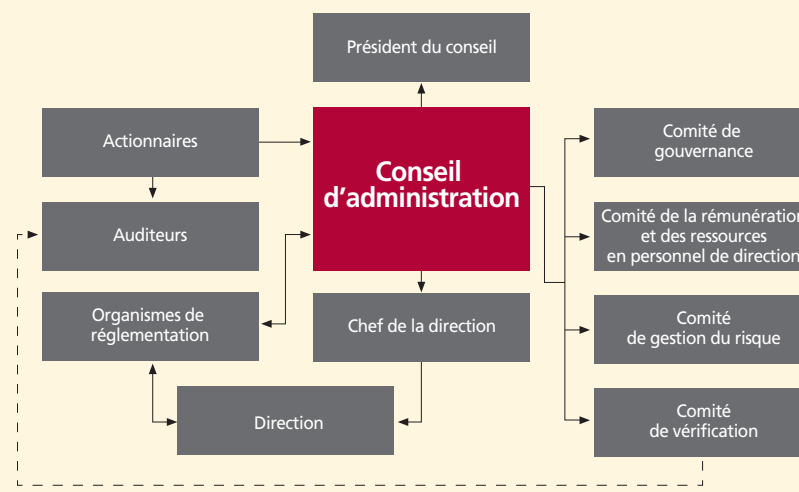
une solide culture de gouvernance axée sur l'intégrité éthique et la responsabilisation personnelle, la CIBC s'est dotée de politiques sur la conduite personnelle pour les administrateurs, les employés et les fournisseurs, qui visent à protéger nos clients, nos employés et la CIBC.

Tous les membres du conseil d'administration de la CIBC doivent confirmer annuellement leur adhésion au **Code de déontologie des administrateurs de la CIBC**. Les principes énoncés dans le code exigent le respect par tous les administrateurs d'une norme cohérente et rigoureuse de conduite conforme à la déontologie. Les principes ont pour but de protéger les intérêts d'affaires de la CIBC, de

Cadre de gouvernance intégré de la CIBC

Notre cadre de gouvernance intégré aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses parties intéressées. Le conseil d'administration examine chaque année l'efficacité de la structure de gouvernance et s'est engagé à la faire évoluer afin qu'elle serve de pierre angulaire pour assurer l'excellence en gouvernance à l'avenir.

Ce cadre comprend un conseil compétent et qualifié, ayant des expériences et des compétences variées, une relation constructive axée sur la collaboration entre le conseil d'administration et la haute direction, et un ensemble solide de politiques et procédures sur la gouvernance et le contrôle.



maintenir l'image d'intégrité de la CIBC et de favoriser le respect des obligations juridiques et réglementaires pertinentes.

Pour les employés, le **Code de conduite CIBC** favorise une prise de décision éthique et appuie les comportements qui correspondent aux valeurs fondamentales de la CIBC : la confiance, le travail d'équipe et la responsabilisation. Tous les employés doivent chaque année passer un examen sur le Code de conduite CIBC et confirmer leurs connaissances pour assurer qu'ils comprennent ses exigences. Les fournisseurs sont régis par un autre code de conduite CIBC.

Nous encourageons les employés et les administrateurs, et nous nous attendons à ce qu'ils le fassent, à signaler toute

préoccupation concernant une activité ou un comportement à caractère irrégulier qui pourrait nuire à l'intégrité ou à la réputation de la CIBC. Grâce à un **Service d'assistance téléphonique en matière de conduite de la CIBC** confidentiel et à des procédures relatives aux alertes professionnelles, les administrateurs et les employés peuvent signaler toute infraction présumée des codes.

Harmonisation de la gouvernance avec la stratégie

Le conseil a harmonisé ses politiques et sa structure de gouvernance et de gestion du risque afin de soutenir la direction stratégique de rendement constant et durable de la CIBC.

Dans son processus d'examen continu, le conseil d'administration évalue et améliore régulièrement ses pratiques et ses principes de gouvernance pour confirmer que nous continuons à satisfaire aux exigences réglementaires et que nous demeurons à l'avant-garde des pratiques exemplaires de gouvernance.

Ces pratiques et principes comprennent :

- Notre **Énoncé des pratiques de gouvernance**, qui présente notre cadre de gouvernance complet, la vision de la CIBC et les responsabilités du conseil. Ce document explique la stratégie du conseil en ce qui a trait à la composition du conseil, à la nomination et au mandat des administrateurs, à l'indépendance et à la formation des administrateurs, tout comme pour la rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs et la relève de la direction.
- Notre **Politique sur la présentation de l'information CIBC**, qui soutient des communications cohérentes et en temps opportun avec les parties intéressées de la CIBC, décrit notre philosophie et nos pratiques visant la transmission au marché de renseignements importants, et clarifie les rôles et responsabilités de divers employés et groupes de la CIBC relativement à la transmission de renseignements importants.
- La **Divuligation exigée par le guide à l'intention des sociétés inscrites à la Bourse de New York**, qui résume les principales différences entre les pratiques de gouvernance de la CIBC et celles imposées aux sociétés américaines aux termes des normes d'inscription de la Bourse de New York. En tant que société ouverte canadienne ayant des titres cotés à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York (NYSE), la CIBC dispose d'un système de pratiques de gouvernance qui respectent ou surpassent ces exigences réglementaires.

Les pratiques, politiques et normes de gouvernance de la CIBC, y compris la Divuligation exigée par le guide à l'intention des sociétés inscrites à la Bourse de New York, se trouvent à la rubrique Gouvernance de notre site Web à l'adresse www.cibc.com/francais.

Conseil d'administration

Brent S. Belzberg (2005) (CG, CRRPD – *président*)
Associé directeur principal
Torquest Partners
(Toronto, Ontario, Canada)

Gary F. Colter (2003) (CG – *président*, CRRPD)
Président
CRS Inc.
(Mississauga, Ontario, Canada)

Dominic D'Alessandro (2010) (CGR)
Ancien président et chef de la direction
Société Financière Manuvie
(Toronto, Ontario, Canada)

Patrick D. Daniel (2009) (CGR)
Président et chef de la direction
Enbridge Inc.
(Calgary, Alberta, Canada)

Luc Desjardins (2009) (CRRPD)
Président et chef de la direction
Superior Plus Corp.
(Montréal, Québec, Canada)

L'hon. Gordon D. Giffin (2001) (CRRPD)
Associé principal
McKenna Long & Aldridge LLP
(Atlanta, Géorgie, États-Unis)

Linda S. Hasenfratz (2004) (CRRPD)
Chef de la direction
Linamar Corporation
(Guelph, Ontario, Canada)

Nicholas D. Le Pan (2008) (CG, CGR – *président*)
Expert-conseil
(Ottawa, Ontario, Canada)

L'hon. John P. Manley P.C., O.C. (2005) (CV, CG)
Président et chef de la direction
Conseil canadien des chefs d'entreprise
(Ottawa, Ontario, Canada)

Gerald T. McCaughey (2005)
Président et chef de la direction
Banque CIBC
(Toronto, Ontario, Canada)

Jane L. Peverett (2009) (CV)
Administratrice de société
(West Vancouver, Colombie-Britannique, Canada)

Leslie Rahl (2007) (CGR)
Fondatrice et associée gestionnaire
Capital Market Risk Advisors, Inc.
(New York, New York, États-Unis)

Charles Sirois C.M., O.Q. (1997)
Président du conseil
Banque CIBC
Président du conseil et chef de la direction
Telesystem Ltd.
(Montréal, Québec, Canada)

Robert J. Steacy (2008) (CV)
Directeur de société
(Toronto, Ontario, Canada)

Katharine B. Stevenson (2011) (CGR)
Directrice de société
(Toronto, Ontario, Canada)

Ronald W. Tysoe (2004) (CV – *président*, CG)
Directeur de société
(Jupiter, Floride, États-Unis)

CV – Comité de vérification
CG – Comité de gouvernance
CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources
en personnel de direction
CGR – Comité de gestion du risque

Performance par rapport aux objectifs

Nos progrès réalisés au chapitre des priorités stratégiques en 2011 ont engendré une forte performance. Notre stratégie consiste à créer de la valeur pour nos actionnaires en générant un rendement constant et durable à long terme.

Performance financière

Objectifs à moyen terme	Résultats de 2011
Croissance du résultat par action (RPA) Croissance du RPA dilué de 5 % à 10 % par année, en moyenne, au cours des trois à cinq prochains exercices.	RPA de 7,31 \$ en 2011 et de 5,87 \$ en 2010
Rendement des capitaux propres (RCP) Rendement des capitaux propres moyens des porteurs d'actions ordinaires de 20 % durant le cycle (calculé comme le bénéfice net moins les dividendes sur actions privilégiées et les primes au rachat, en pourcentage des capitaux propres moyens des porteurs d'actions ordinaires).	RCP : 21,3 %
Solidité des fonds propres Ratio des fonds propres de première catégorie cible de 8,5 %. Ratio du total des fonds propres cible de 11,5 %.	Ratio des fonds propres de première catégorie : 14,7 % Ratio du total des fonds propres : 18,4 %
Composition des activités Activités de détail ¹ : 75 % / Activités de gros : 25 % (d'après le capital économique ²).	Activités de détail : 77 % / Activités de gros : 23 % (d'après le capital économique ²)
Risque Maintenir la dotation à la provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations bancaires (coefficient des pertes sur créances) selon une approche dirigée ² dans une fourchette de 50 à 65 points de base tout au long du cycle économique.	Coefficient des pertes sur créances selon une approche dirigée ² : 48 points de base
Productivité Obtenir un classement médian parmi notre groupe de pairs du secteur quant aux frais autres que d'intérêts par rapport au total des revenus (coefficient d'efficacité – comptabilité de caisse (BIE) ²).	Coefficient d'efficacité – comptabilité de caisse ² : 58,8 %
Ratio dividendes/bénéfices 40 % à 50 % (dividendes sur actions ordinaires versés en pourcentage du bénéfice net après dividendes sur actions privilégiées et primes au rachat).	Ratio dividendes/bénéfices : 47,9 %
Rendement total pour les actionnaires Surpasser l'indice composé S&P/TSX des banques (dividendes réinvestis) sur une période mobile de cinq ans.	Période de cinq exercices close le 31 octobre 2011 : CIBC – 9,3 % Indice – 24,3 %

1) Les activités de détail comprennent les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la Gestion des avoirs et les Services bancaires internationaux.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Nous maintenons nos objectifs à moyen terme en vertu des nouvelles Normes internationales d'information financières (IFRS).



La CIBC figure dans l'indice mondial de durabilité Dow Jones pour la dixième année d'affilée et fait partie de l'indice nord-américain de durabilité Dow Jones depuis sa création en 2005.



La CIBC fait partie de l'indice FTSE4Good depuis sa création en 2001.



La CIBC figure dans l'indice social Jantzi depuis sa création en 2000.

Performance non financière

Objectifs	Réalisations
Clients Aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux	- La CIBC s'est fait décerner la distinction « Meilleurs services bancaires mobiles » à l'échelle internationale par le magazine <i>Global Finance</i>. - Nous avons lancé la nouvelle application de Services de courtage mobile CIBC et la nouvelle application Conseiller en habitation CIBC, deux premières au Canada. - Nous sommes devenus le principal émetteur de deux types de cartes de crédit, soit Visa et MasterCard, au Canada. - Nous avons lancé quatre nouvelles cartes de crédit MasterCard CIBC. - Nous avons annoncé un nouveau barème de tarifs concurrentiel pour Pro-Investisseurs CIBC. - La CIBC s'est classée au premier rang des opérations effectuées sur la Bourse de Toronto (en termes de volume et de valeur). Services financiers le Choix du Président se sont classés au premier rang quant à la satisfaction de la clientèle.
Employés Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller	- Nous avons amélioré notre cote de l'indice d'engagement des employés pour la sixième année d'affilée. - Pour la quatrième année de suite, nous avons été choisis comme l'un des meilleurs employeurs au pays pour les néo-Canadiens. - Nous figurons parmi les meilleurs employeurs du Canada pour la diversité. - La CIBC s'est classée parmi les dix entreprises dont la culture d'entreprise est la plus admirée du Canada. - Nous avons investi environ 58 M\$ dans la formation et le perfectionnement de nos employés.
Collectivités Apporter vraiment davantage à nos collectivités	- Nous avons investi plus de 35 M\$ afin de soutenir des collectivités dans tout le Canada. - À l'occasion du 15^e anniversaire de La Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein, nous avons recueilli plus de 30 M\$. - En décembre 2010, nous avons amassé 4,1 M\$ lors de la Journée du miracle CIBC pour appuyer des organismes d'aide à l'enfance tout au long de 2011. - Nous avons donné plus de 7,9 M\$ à la campagne Centraide 2010. - Nous avons été couronnés la meilleure équipe de collecte de fonds au Canada en 2010 lors de la campagne November.
Environnement Faire preuve de responsabilité environnementale dans toutes nos activités	- Nous figurons dans l'Index du leadership des émissions de carbone pour notre déclaration liée à l'émission des GES et aux stratégies visant à affronter les risques et à aborder les possibilités en matière de changements climatiques. - Depuis 2009, nous avons réduit notre consommation d'énergie de 7,8 % dans toutes nos activités au Canada. - Nous avons porté à 94 % l'utilisation de papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC). - Depuis 2009, nous avons réalisé plus de 1,5 G\$ en financement par actions des secteurs public et privé et fourni des conseils sur des achats ou des ventes totalisant plus de 20 G\$ d'actifs pour des sociétés du secteur de l'énergie renouvelable et des technologies propres. - Nous nous sommes vu décerner le Gold Technology Accelerator Award par l'organisme Renewed Computer Technology pour nos dons de matériel informatique excédentaire.
Gouvernance Être un chef de file des pratiques de gouvernance	- GMI nous a décerné la distinction « Meilleur dans sa catégorie », ce qui nous classe dans le centile supérieur de toutes les sociétés quant aux normes de gouvernance d'entreprise. - Nous nous sommes classés en tête de la catégorie « information sur la gouvernance d'entreprise » auprès de pairs du secteur des services financiers lors du Concours des meilleurs rapports d'entreprise de l'ICCA de 2010. - Nous avons obtenu le quatrième rang dans le classement de l'agence Bloomberg des 20 banques les plus solides sur le marché à l'échelle mondiale, après avoir offert le meilleur rendement des capitaux propres parmi les plus grandes banques de pays industrialisés et le niveau le plus élevé de rendement total pour les actionnaires au sein des banques canadiennes l'an passé.



Pour une quatrième année d'affilée, la CIBC a été désignée l'un des meilleurs employeurs pour les néo-canadiens.



La CIBC été reconnue comme étant l'un des meilleurs employeurs du Canada pour la diversité.



La CIBC s'est classée parmi les dix entreprises dont la culture d'entreprise est la plus admirée du Canada.

Haute direction

Les membres de notre haute direction et nos dirigeants établissent l'orientation stratégique de la Banque CIBC, de nos activités et de nos groupes fonctionnels, et dirigent plus de 42 000 employés qui aident nos 11 millions de clients à réaliser ce qui compte pour eux.

Équipe de la haute direction



Gerald T. McCaughey
Président et chef de la direction
Banque CIBC

Michael Capatides
Premier vice-président à la direction
Chef de l'administration et avocat
général
Administration

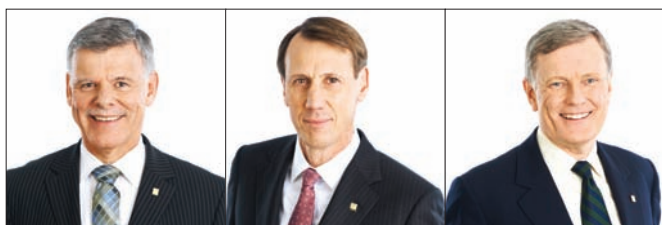
Victor Dodig
Premier vice-président à la direction
Banque CIBC
Chef de groupe
Gestion des avoirs



Kevin Glass
Premier vice-président à la direction
Banque CIBC
Chef des services financiers
Finance

Richard Nesbitt
Premier vice-président à la direction
Banque CIBC
Chef de groupe
Services bancaires de gros,
Opérations internationales et
Technologie et opérations

Hon. Jim Prentice P.C., c.r.
Premier vice-président à la direction
et vice-président du conseil
Banque CIBC



Richard Venn
Premier vice-président à la direction
Conseiller au bureau du chef de
la direction
Banque CIBC

David Williamson
Premier vice-président à la direction
Banque CIBC
Chef de groupe
Services bancaires de détail et
Services bancaires aux entreprises

Tom Woods
Premier vice-président à la direction
Chef de la gestion du risque
Gestion du risque

Principaux dirigeants



David Arnold
Vice-président à la direction
Services financiers partagés

Geoff Belsher
Directeur général et chef de groupe
adjoint
Services bancaires de gros



Michael Boluch
Vice-président à la direction
Technologie Banque CIBC

Harry Culham
Directeur général et chef de groupe
adjoint
Services bancaires de gros



Laura Dottori-Attanasio
Directrice générale et chef mondial
Produits de crédit aux grandes
entreprises

Stephen Forbes
Vice-président à la direction Marketing,
communications, Services financiers
le Choix du Président et Stratégie des
Services bancaires de détail et
Services bancaires aux entreprises



Steve Geist
Directeur général et président
Gestion d'actifs CIBC

Charles Gerber
Vice-président à la direction et avocat
général adjoint
Affaires juridiques, Gouvernance
et contrôle



Monique Gravel
Directrice générale et chef
CIBC Wood Gundy

Jon Hountalas
Vice-président à la direction
Services bancaires aux entreprises

Marybeth Jordan
Directrice générale et chef
Services Investisseurs CIBC inc.

Christina Kramer
Vice-présidente à la direction
Distribution Détail et Stratégie
des canaux

Cheryl Longo
Vice-présidente à la direction
Produits de cartes et Recouvrement
national

Art Mannarn
Vice-président à la direction
Soutien opérationnel et Initiatives
stratégiques



Brian McDonough
Vice-président à la direction
Gestion du risque de crédit de
gros et du risque de placement

Jacqueline Moss
Vice-présidente à la direction
Ressources humaines

Brian O'Donnell
Vice-président à la direction
Services liés au risque

John Orr
Vice-président à la direction
Stratégie et Expansion de
l'entreprise

Rik Parkhill
Chef de la direction
CIBC FirstCaribbean International
Bank

Kevin Patterson
Vice-président à la direction
Technologie et opérations



Wayne Ralph
Vice-président à la direction
Opérations mondiales et INTRIA

Duncan Webster
Directeur général, Chef des
placements et chef
Gestion globale d'actifs CIBC

Gary Whitfield
Directeur général
Gestion privée des avoirs – Canada



Des employés du centre bancaire CIBC de Sahali situé à Kamloops, en Colombie-Britannique, célèbrent l'inauguration du centre bancaire avec l'ancien joueur de la LNH Trevor Linden. De gauche à droite :

Première rangée

Murray Redman
Karen Joki-Hollanti
Trevor Linden
Krista Bifano
Judy Marchese
Dwight Liburd
Yousuf Hameed

Deuxième rangée

Lisa Wiebe
Lauren Silver
Donna Carusi

Dernière rangée

Corey Darling
Graham Lye
Sherri Valana

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux clients partout au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une solide équipe de conseillers et de près de 1 100 centres bancaires, ainsi que de GAB, d'une équipe de vente mobile, de services bancaires téléphoniques et de services bancaires en direct et mobiles.

David Williamson

Premier vice-président à la direction, Banque CIBC, et chef de groupe, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises



Q : Comment vous y prenez-vous pour accroître votre part du portefeuille des clients dans un contexte concurrentiel et incertain?

R : Qu'il s'agisse de constitution d'épargne, de gestion de dettes ou d'investissement dans l'avenir, nous nous engageons à aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux. Les Canadiens veulent plus que jamais se tourner vers une banque pour établir leur sécurité financière. Nous continuons d'investir dans notre solide plateforme de distribution pour offrir accès et choix à nos clients et simplifier ainsi leurs opérations bancaires. En 2011, nous avons ouvert de nouveaux centres bancaires, nous avons prolongé les heures d'ouverture les samedis et dimanches dans certains centres bancaires et nous avons amélioré notre réseau de GAB. Nous avons également ajouté des membres à l'équipe de vente mobile, élaboré des plateformes de services bancaires téléphoniques et en direct, et amélioré l'offre de services bancaires mobiles primés parmi les meilleurs du secteur.

Notre objectif est de maintenir en tout temps le cap à titre d'entreprise axée sur les clients. À l'échelle des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, nous nous concentrons sur nos priorités, soit resserrer les relations avec les clients; améliorer notre potentiel de vente et de service; et attirer et fidéliser les clients qui souhaitent des relations plus solides et enrichissantes.



Services bancaires personnels

- Première banque canadienne à lancer une application de services de courtage mobile qui permet de négocier des actions à partir d'un téléphone intelligent
- Obtention de la distinction « Meilleurs services bancaires mobiles » à l'échelle internationale
- Célébration marquant l'ouverture de plus de 100 nouveaux centres bancaires au cours des quatre dernières années, offrant ainsi un meilleur accès et plus de choix aux clients
- Lancement de quatre nouvelles cartes de crédit MasterCard CIBC, offrant ainsi plus de choix aux consommateurs et une solide valeur pour les clients
- Nous sommes devenus le principal émetteur de deux types de cartes de crédit, soit Visa et MasterCard, au Canada, avec la conclusion de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard de Citigroup Canada

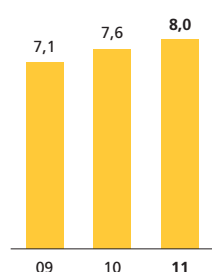


Services bancaires aux entreprises

- Solide croissance dans le secteur des prêts et des dépôts commerciaux de Services bancaires aux entreprises
- Équipes de vente intégrées afin d'améliorer l'expérience client dans le portefeuille Groupe Entreprises
- Mise en place d'une nouvelle équipe intégrée Opérations bancaires mondiales
- Recrutement de nouveaux cadres supérieurs chevronnés pour les Services bancaires aux entreprises
- Mise en œuvre d'une solution de gestion de liquidités pour la clientèle d'affaires
- Commandite des 50 sociétés les mieux gérées au Canada, pour souligner l'excellente performance des sociétés détenues et gérées par des Canadiens

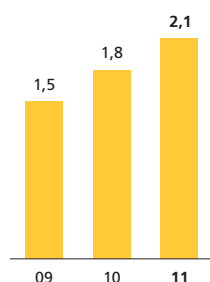
Revenus

(en milliards de dollars)



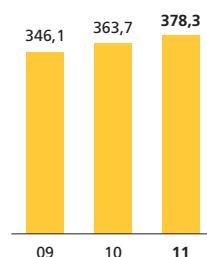
Bénéfice net

(en milliards de dollars)



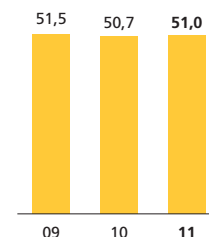
Fonds sous gestion

(en milliards de dollars)



Coefficient d'efficacité

(en pourcentage)



Engagés envers nos clients

Les Services bancaires de détail et les Services bancaires aux entreprises ont continué à cibler leurs placements tout au long de 2011 pour offrir un meilleur accès et un plus grand choix à nos clients quant au moment où ils effectuent leurs opérations bancaires quotidiennes et à la façon dont ils le font :

- Nous avons été la première banque au Canada à offrir une application mobile de négociation d'actions à partir de téléphones intelligents, ce qui nous a permis d'affermir notre leadership dans ce secteur émergent pour le compte de nos clients.
- Nous nous sommes fait décerner la distinction « Meilleurs services bancaires mobiles – services bancaires par Internet aux particuliers » à l'échelle internationale par le magazine *Global Finance*.
- Nous avons célébré l'ouverture de plus de 100 nouveaux centres bancaires au cours des quatre dernières années et nous comptons maintenant près de 1 100 centres bancaires à l'échelle du pays.
- Nous avons été la première banque à ouvrir le dimanche et nous avons prolongé les heures d'ouverture le samedi d'un plus grand nombre de centres bancaires.
- Nous sommes devenus le principal émetteur de deux types de cartes de crédit, soit Visa et MasterCard, au Canada avec la conclusion de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard de Citigroup Canada.
- Nous avons lancé la carte de débit Advantage CIBC, la première carte Visa Débit au Canada, qui offre à nos clients davantage de souplesse pour régler leurs achats en ligne ou lorsqu'ils sont à l'extérieur du pays.
- Nous avons porté une attention accrue aux services bancaires aux entreprises, ce qui s'est traduit par une hausse des volumes et des soldes de prêts supérieurs à ceux du marché.



Debbie Cosman et Carmela Bottaro ont accueilli les clients lors de l'inauguration du nouveau centre bancaire Bathurst et Rutherford à Maple, en Ontario.

Investir dans ce qui compte le plus pour nos clients

À la fin de l'exercice 2011, nos activités sont bien positionnées. Nous avons construit et rénové plus de centres bancaires, nous avons prolongé les heures d'ouverture, nous avons lancé de nouveaux produits et nous avons renforcé notre position de leader en services bancaires mobiles grâce à notre application Conseiller en habitation CIBC et à notre application de négociation d'actions.

Pour renforcer nos activités à compter de 2012, nos priorités seront de resserrer les relations avec les clients, d'améliorer notre potentiel de vente et de service et d'attirer et de fidéliser les clients qui souhaitent des relations plus solides et enrichissantes. Notre objectif est de maintenir en tout temps le cap à titre d'entreprise axée sur les clients.

À l'appui de cet objectif, nous avons procédé à une réorganisation vers le milieu de 2011 qui comportait le regroupement de tous nos canaux de ventes et de clients sous une même équipe de direction. Nous avons également créé un poste de haute direction chargé des produits croisés dans le but de simplifier les processus dans toutes nos activités liées aux ventes, aux canaux et aux produits.

Nous avons également mis en œuvre des initiatives à l'appui de nos trois priorités en vue d'apporter des avantages accrus à nos clients dans les années à venir.

Resserrer les relations avec les clients

Notre objectif est d'établir des relations plus étroites et à long terme avec nos clients. Pour appuyer cet objectif, nous avons :

- modifié les primes d'encouragement du personnel de première ligne pour qu'elles correspondent mieux à la façon dont nous l'encourageons à répondre aux besoins des clients;
- apporté des changements à la dotation en personnel des centres bancaires pour que davantage de personnel soit disponible pour servir nos clients dans nos centres bancaires plus achalandés;
- continué d'investir dans notre solide plateforme de distribution avec l'ajout de plus de 100 centres bancaires nouveaux ou rénovés au cours des quatre dernières années, et avons amélioré nos compétences en services bancaires par téléphone, en direct, par notre réseau GAB et mobiles;

- prolongé les heures d'ouverture : plus de 500 centres bancaires sont maintenant ouverts les samedis, et plus de 50 sont ouverts les dimanches;



En 2011, la CIBC a lancé les nouvelles cartes de crédit MasterCard CIBC qui offrent encore plus de choix dans la gamme de cartes de crédit de la CIBC, chef de file du secteur.

- procédé à une réorganisation et investi davantage pour élargir notre équipe de ventes des services bancaires aux entreprises afin de mieux répondre aux besoins de nos clients de ces services partout au Canada.



La Banque CIBC est fière d'avoir été le commanditaire principal des activités entourant les prix de l'Académie internationale du film indien de 2011 tenues à Toronto. Nous avons fait participer les adeptes de Bollywood partout au pays et avons permis aux Canadiens de toutes origines de constater à quel point l'industrie cinématographique indienne est prestigieuse et novatrice.

Améliorer notre potentiel de vente et de service

En même temps, nous visons continuellement à faciliter la tâche à notre personnel de première ligne pour qu'il puisse répondre aux besoins de nos clients.

Nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives en vue d'améliorer notre potentiel de vente et de service, notamment :

- le lancement d'un nouveau processus de résolution de problèmes qui permet aux équipes de première ligne de régler les problèmes des clients plus rapidement, au premier point de contact;
- la rationalisation de nos processus d'approbation pour les produits de prêts personnels, notamment pour les prêts, les marges de crédit et les prêts hypothécaires;

- la simplification des rapports sur les ventes et des rapports de première ligne pour que les leaders de première ligne puissent consacrer plus de temps aux clients.

L'amélioration continue de notre potentiel de vente et de service sera prioritaire en 2012.

Attirer des clients et les fidéliser

Par ailleurs, nous investissons dans des secteurs qui nous permettent d'attirer et de fidéliser des clients qui souhaitent des relations plus solides et enrichissantes.

Nous savons que nos clients cherchent de nouvelles façons d'effectuer leurs opérations bancaires avec nous et c'est pourquoi nous avons fait de l'innovation une priorité clé. Voici quelques exemples :

- Nous continuons de dominer le secteur canadien en matière d'innovation en services bancaires mobiles avec le lancement de l'application Services de courtage mobile CIBC et de l'application Conseiller en habitation CIBC, deux premières au Canada.
- Nous avons reçu la distinction « Meilleurs services bancaires mobiles » parmi les banques à l'échelle internationale par le magazine *Global Finance*.
- Nous avons été nommés principal commanditaire des Jeux panaméricains et des Jeux parapanaméricains qui auront lieu au Canada en 2015.

Resserrer les relations avec les clients	Améliorer notre potentiel de vente et de service	Attirer les clients et les fidéliser
• Modification des primes d'encouragement pour le personnel de première ligne • Modification de la dotation en personnel dans les centres bancaires • Investissement continu dans notre solide plateforme de distribution • Prolongation des heures d'ouverture dans les centres bancaires • Réorganisation et investissements accrus pour élargir notre équipe de vente des services bancaires aux entreprises	• Lancement d'un nouveau processus de résolution de problèmes pour régler les problèmes des clients plus rapidement, au premier point de contact • Rationalisation de nos processus d'approbation pour le personnel de première ligne • Simplification des rapports sur les ventes et des rapports de première ligne pour que les leaders de première ligne puissent consacrer plus de temps aux clients	• Innovation continue en services bancaires mobiles avec le lancement de l'application Services de courtage mobile CIBC et de l'application Conseiller en habitation CIBC • Distinction « Meilleurs services bancaires mobiles » parmi les banques à l'échelle internationale par le magazine <i>Global Finance</i> • Principal émetteur de deux types de cartes de crédit, soit Visa et MasterCard, au Canada • Principal commanditaire des Jeux panaméricains et des Jeux parapanaméricains de 2015



L'équipe de la CIBC responsable du développement de l'application Services de courtage mobile CIBC montre comment les investisseurs peuvent effectuer des opérations en déplacement au moyen de leur téléphone intelligent.

Première rangée

Matt Skinner

Steve Tyers

Andrej Podgajski

Dernière rangée

Richard Allen

Nuno Carreira

Dom Dallaire

Randy Dulay

Gestion des avoirs

Gestion des avoirs comprend les services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée des avoirs. Ensemble, ces secteurs offrent une gamme complète de services consultatifs de premier ordre et personnalisés à l'égard de placements afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée.

Victor Dodig

Premier vice-président à la direction, Banque CIBC, et chef de groupe, Gestion des avoirs



Q : Quels sont vos plans de croissance à l'extérieur du Canada?

R : Cette année, la CIBC a fait l'acquisition d'une participation de 41 % dans American Century Investments, société américaine de gestion d'actifs de premier plan qui vient compléter nos activités de placement existantes tout en offrant à la CIBC de la diversification et de nouvelles possibilités de croissance.

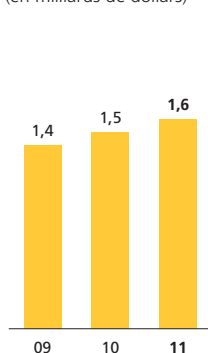
Des revenus d'honoraires stables, la productivité du capital et des tendances de consommation favorables, comme le vieillissement de la population et des taux d'épargne plus élevés, rendent l'expansion mondiale de gestion d'actifs très attrayante. Nous continuerons d'investir dans notre plateforme Gestion des avoirs, à l'échelle nationale et internationale, afin d'améliorer la valeur que nous offrons à nos clients tout en bonifiant le rendement pour les actionnaires.

Notre objectif est d'être un chef de file des solutions de gestion des avoirs dans des marchés où nous offrons des conseils, et d'être un chef de file à l'échelle mondiale en gestion des actifs, en offrant une valeur exceptionnelle à nos clients, à nos employés, à nos actionnaires et à nos collectivités.

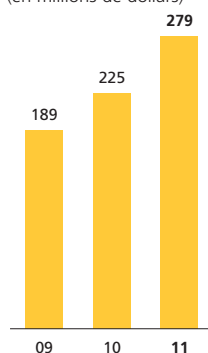


- Acquisition d'une participation de 41 % dans American Century Investments, société américaine de gestion d'actifs de premier plan
- Lancement de l'application Services de courtage mobile CIBC, faisant de la CIBC la première banque à offrir une application mobile de négociation aux investisseurs canadiens
- Croissance record de 44 % des ventes nettes à long terme de fonds communs de placement
- Classement parmi les chefs de file du secteur pour le rendement des placements de façon régulière
- Classement de CIBC Wood Gundy au deuxième rang dans la catégorie courtage de plein exercice et accroissement marqué de la satisfaction de sa clientèle
- Expansion de notre réseau de services Gestion privée de patrimoine CIBC dans quatre villes au Canada
- Croissance de 2 % des biens administrés

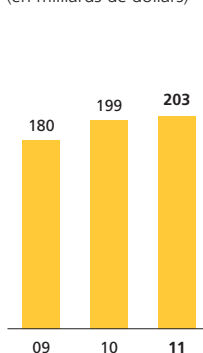
Revenus
(en milliards de dollars)



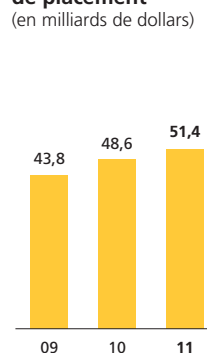
Bénéfice net
(en millions de dollars)



Biens administrés
(en milliards de dollars)



Fonds communs de placement
(en milliards de dollars)



Gestion des avoirs offre des conseils spécialisés aux clients de détail et aux clients institutionnels.

Renforcement de nos compétences spécialisées en prestation de conseils

Gestion des avoirs joue un rôle important dans l'offre de services-conseils aux clients de la CIBC en proposant des solutions sur mesure à nos clients des services de détail et à nos clients institutionnels. Par l'entremise d'experts reconnus dans le secteur, nous offrons un éventail de compétences spécialisées telles que :

- des services de planification fiscale et successorale pour les clients à valeur nette élevée;
- des services de planification de la transition d'une entreprise et du soutien aux propriétaires de petites et moyennes entreprises;
- des idées novatrices à nos clients institutionnels.

En tant qu'entreprise, nous continuons de croître et de renforcer nos compétences en prestation de conseils. Notre équipe d'experts spécialisés, qui regroupe des planificateurs financiers, des conseillers en gestion de patrimoine et des experts en planification successorale, travaille en partenariat avec des conseillers au sein de l'organisation. Ensemble, ces experts fournissent des services de planification complets aux clients ayant des besoins plus complexes afin de les aider à gérer leur avenir financier ainsi qu'à préserver et à faire croître leur patrimoine.



Nous aidons les clients à gérer et à préserver leurs avoirs pour les générations futures.

Offrir des solutions aux clients à chaque étape de leur vie

Améliorer la valeur pour nos clients

En 2011, Gestion des avoirs a lancé un certain nombre d'innovations afin d'offrir plus de valeur à nos clients et de resserrer nos relations avec eux. Un nouveau barème de tarifs de nos services de courtage autogéré, Pro-Investisseurs CIBC, récompense nos clients autonomes avec des tarifs de négociation parmi les plus concurrentiels au Canada.

L'application de négociation mobile, lancée en 2011, tire parti encore une fois de la technologie pour améliorer l'expérience de nos clients. La CIBC a été la première banque à offrir une application mobile de négociation aux investisseurs canadiens. La technologie continue à jouer un rôle clé.

Ces investissements dans nos activités nous ont permis d'améliorer la valeur que nous souhaitons offrir à nos clients tous les jours et d'être fidèles à notre promesse d'excellente expérience client.

Dégager un rendement des placements supérieur

Obtenir un excellent rendement des placements et de solides résultats pour nos clients est une priorité clé de Gestion des avoirs. En 2011, nous avons encore renforcé nos compétences et notre équipe d'experts en placement, notamment en recrutant des employés clés dans les domaines des actions canadiennes et des titres à revenu fixe. Notre approche à architecture ouverte nous permet aussi d'embaucher les meilleurs sous-conseillers du monde. La CIBC est l'un des plus importants acheteurs de services de gestion d'actifs au Canada, ce qui permet à nos clients d'avoir accès aux meilleurs experts en placement du secteur à l'échelle mondiale.



Nous nous classons constamment parmi les chefs de file du secteur pour le rendement de nos placements.

Notre approche axée sur le travail d'équipe, notre discipline de gestion des placements et notre architecture ouverte ont produit d'excellents résultats pour nos clients. Tout au long de l'année, nous nous sommes constamment classés parmi les chefs de file du secteur.



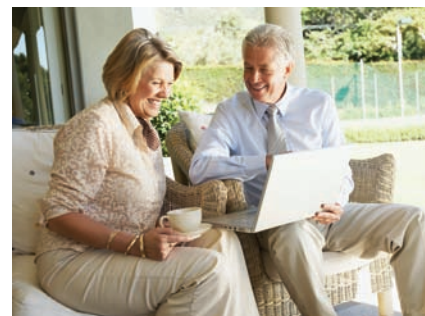
Nous fournissons des conseils et des solutions à nos clients pour leur apporter confort et sécurité à la retraite.

Mettre au point des solutions et produits de placement novateurs

Nous continuons de faire évoluer nos solutions de placement en innovant ou en améliorant les produits existants afin de répondre aux besoins de nos clients. Cette année, nous avons lancé plusieurs nouveaux produits, dont un Portefeuille optimal d'avantages sur l'inflation Renaissance, conçu pour atténuer le risque d'inflation et offrir des occasions de croissance en tirant parti du contexte économique en constante évolution dans le monde. De plus, nous avons élargi notre série Catégorie Plus afin d'augmenter la valeur pour nos clients en les faisant bénéficier d'honoraires

moins élevés, d'un rendement accru et d'une plus grande transparence de la tarification.

Compte tenu du nombre croissant de Canadiens qui approchent de la retraite, il y a un grand besoin de produits de placement qui procurent un revenu tout en limitant l'exposition à l'inflation, aux impôts et aux risques. Nous nous efforçons de répondre à ce besoin et de proposer à nos clients des solutions qui leur apporteront confort et sécurité pendant leurs années de retraite.



Nous continuons d'améliorer nos solutions de placement afin de répondre aux besoins en évolution de nos clients.

Conseils et solutions novatrices	Rendement des placements	Renforcer notre plateforme
• Première banque à offrir une application mobile de négociation d'actions aux investisseurs canadiens • En tête du secteur quant à l'expérience client dans le courtage de plein exercice • Récompenser nos clients et resserrer les relations en offrant une tarification de fidélisation pour les services de courtage autogéré • Investir dans notre offre de services-conseils au moyen d'un nouveau programme de formation pour les conseillers	• Dynamiser les ventes au détail à long terme de fonds communs de placement • Obtenir un solide rendement des placements pour nos clients • Être le chef de file dans les programmes de compte sous gestion distincte	• Établir un profil international en gestion d'actifs • Rehausser la marque Investissements Renaissance, notre fonds de placement tiers • Simplifier les processus pour nos clients



Cette année, la Banque CIBC a appuyé Brookfield Asset Management Inc. et des compagnies affiliées en participant à 22 opérations de financement totalisant 3,2 G\$.

Dernière rangée

Scott Smith, Services bancaires de gros (Banque CIBC)

Jon Haick, Brookfield Asset Management Inc. (Brookfield)

Peter Mastromarini, Banque CIBC

Première rangée

Paul Farrell, Banque CIBC

Sam Pollock, Brookfield

Kelly Marshall, Brookfield

Sean Gilbert, Banque CIBC

Services bancaires de gros

Les Services bancaires de gros offrent un large éventail de produits de crédit, de produits des marchés financiers, des services bancaires d'investissement, des services de Banque d'affaires et des services de recherche aux gouvernements, aux clients institutionnels, aux grandes entreprises et aux particuliers au Canada et sur les principaux marchés dans le monde.

Richard Nesbitt

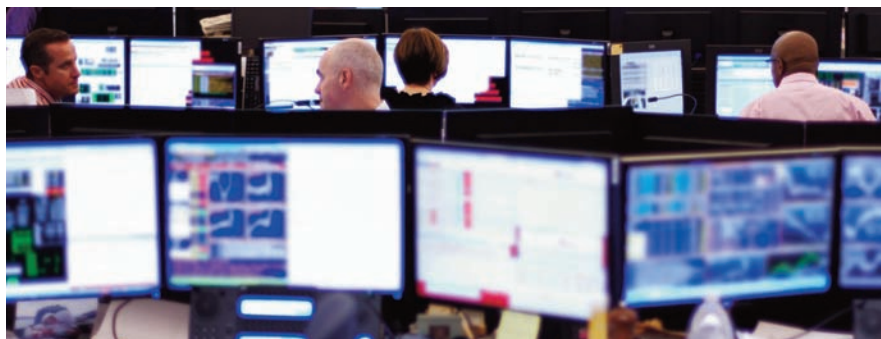
Premier vice-président à la direction, Banque CIBC et chef de groupe, Services bancaires de gros, Opérations internationales et Technologie et opérations



Q : Comment vous assurerez-vous de continuer à répondre aux besoins changeants des clients des Services bancaires de gros?

R : Les clients sont plus avertis que jamais et nous devons les appuyer et croître avec eux. Nos clients se tournent de plus en plus vers les marchés étrangers pour atteindre leurs objectifs d'affaires, et nous étendons notre offre de produits et services à l'échelle mondiale pour pouvoir répondre à ces besoins changeants. Nous misons sur la croissance des activités de prêts aux entreprises et des services bancaires d'investissement, des activités de change, de distribution et de marchés financiers dans certains marchés mondiaux. La technologie est un autre de nos secteurs clés. Les clients exigent que nous fassions preuve d'innovation et nous devons en tenir compte. C'est pourquoi notre position de leader en négociation électronique, l'attention que nous accordons au commerce électronique et au change, et le lancement de nouveaux produits tels que notre moteur intelligent d'acheminement des commandes CORE pour la négociation de titres sont si importants pour nous et pour les services que nous offrons à nos clients.

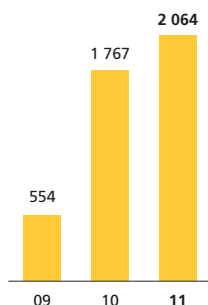
Notre objectif est d'être la banque qui offre des services bancaires de gros de premier plan axés sur les clients, basée au Canada, réputée pour son rendement constant et durable et sa croissance à risque contrôlé, et reconnue pour sa bonne gestion ainsi que son excellence dans toutes ses activités.



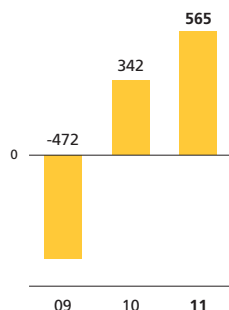
Les opérations dignes de mention pour l'exercice comprennent la participation de CIBC en tant que :

- conseiller financier auprès d'Equinox Minerals Limited lorsque celle-ci a été vendue à Société aurifère Barrick pour un montant de 7,3 G\$;
- syndicataire chef de file pour un placement d'actions ordinaires de 962 M\$ d'Intact Corporation financière, la plus importante acquisition ferme conclue au Canada en 2011 et syndicataire pour des facilités de crédit de 1,6 G\$ d'Intact;
- conseiller financier pour le programme de financement par emprunt primé de 1,9 G\$ d'Ontario Power Generation destiné à financer la remise en valeur et l'agrandissement de quatre centrales hydroélectriques sur la rivière Lower Mattagami; le mandat incluait d'agir à titre de co-responsable des registres pour l'émission d'obligations du programme inaugural totalisant 475 M\$;
- co-responsable des registres de deux placements de débentures non garanties pour Bell Canada totalisant 2,0 G\$;
- syndicataire chef de file pour une facilité de crédit renouvelable de 1,5 G\$ de TransAlta;
- syndicataire chef de file des premiers appels publics à l'épargne (PAPE) de Whistler Blackcomb Holdings Inc., Parallel Energy Trust et Pretium Resources Inc., ainsi que co-syndicataire principal du PAPE de General Motors.

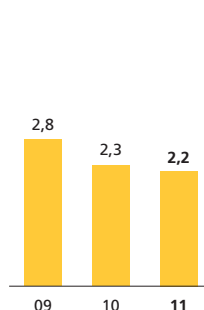
Revenus
(en millions de dollars)



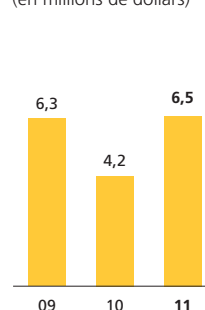
Bénéfice net
(en millions de dollars)



Capital économique¹
(en milliards de dollars)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.



La CIBC a réalisé 35 PAPE qui ont permis de recueillir 2,2 G\$, plus que toute autre institution financière canadienne pour le présent exercice.

Être la banque qui offre des services bancaires de gros de premier plan axés sur les clients

Notre mission et notre objectif pour les Services bancaires de gros sont demeurés inchangés depuis 2008. Nous continuons de nous efforcer d'être la banque qui offre des services bancaires de gros de premier plan axés sur les clients en poursuivant notre mission de présenter au Canada et au reste du monde les produits des marchés financiers canadiens, et en mettant le monde en rapport avec le Canada.

Grâce à notre stratégie axée sur les clients, nous sommes bien positionnés pour nous hisser aux premiers rangs sur le marché dans les catégories de nos activités essentielles, y compris la négociation d'actions, la prise ferme d'actions, les fusions et acquisitions, la prise ferme de titres de créance d'entreprises et de gouvernements et la syndication de prêts. Notre capacité de prêts aux entreprises est une priorité clé et nous faisons d'importants progrès à ce chapitre.



Michelle Khalili – Directrice générale, Marchés des titres de participation des Services bancaires de gros, Banque CIBC – récipiendaire du prix de leadership 2011 décerné par l'organisation *Women in Capital Markets*. Kevin Li – Directeur général et chef, secteurs diversifiés et financement des sociétés des Services bancaires de gros, Banque CIBC – nommé parmi les 40 Canadiens performants de moins de 40 ans.

Favoriser la croissance et l'expansion de nos activités tout en gérant les risques

Repérer les occasions de croissance

Services bancaires de gros continue de rechercher de nouvelles façons de favoriser la croissance et l'expansion de nos activités.

En plus de viser des occasions de croissance à risque contrôlé dans nos activités essentielles au Canada, nous concentrons nos efforts sur l'expansion sélective dans nos marchés régionaux et la mise au point de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins de nos clients ainsi qu'au profil de risque de la CIBC.

Services bancaires de gros a relevé et évalué plusieurs occasions qui pourraient soutenir cette croissance, y compris :

- **Expansion de nos activités de prêt sur le plan international** et tirant parti de notre savoir-faire dans le secteur pour favoriser la croissance connexe d'autres produits et services des Services bancaires de gros à l'échelle mondiale.
- **Expansion mondiale de Banque d'investissement** en consolidant notre présence sur les marchés internationaux en proposant des services-conseils à des sociétés œuvrant dans des secteurs où nous avons une longue tradition de compétence et de service, comme les secteurs des ressources et des mines.
- **Croissance des activités de change** en étendant notre capacité de distribution et notre offre de produits à l'échelle mondiale.
- **Expansion de nos activités de financement d'infrastructures** en consolidant notre position sur le marché au Canada.
- **Établir des capacités technologiques de premier plan** afin d'enrichir notre feuille de route en matière d'innovation et d'accès pour nos clients.



Nous souhaitons être le partenaire par excellence de nos clients en matière de services bancaires de gros, et ce, pour de multiples produits, services et marchés.



Cette année, la CIBC a lancé la plateforme CORE, un moteur intelligent d'acheminement des commandes des plus novateurs pour la négociation de titres.

Étendre nos activités hors frontières tout en récoltant des prix sur notre territoire

Pour appuyer ces occasions, nous avons cette année ouvert un nouveau bureau de Services bancaires de gros à Londres, en Angleterre, et un nouveau bureau des produits de crédit aux entreprises à Houston, au Texas. L'ouverture de ces bureaux montre bien notre détermination à étendre nos capacités pour pouvoir répondre aux besoins de nos clients qui prennent de plus en plus d'expansion sur les marchés à l'échelle mondiale.

En 2011, le groupe des Services bancaires de gros de la CIBC a été reconnu comme un chef de file dans divers domaines :

- D'après Thomson Financial, la CIBC a été le conseiller chef de file en fusions et acquisitions au Canada, en fonction de la valeur monétaire des opérations annoncées.
- Selon le sondage annuel de 2011 d'*Euromoney*, nos activités de change se sont classées au premier rang pour ce qui est des gains de part de marché au titre du volume de change pour les clients dont la valeur des opérations ne dépasse pas 5 G\$ par année.
- La CIBC a été désignée en 2011 par Greenwich Associates parmi les chefs de file de qualité dans le domaine du service de change au Canada.
- La CIBC est le chef de file en négociation de titres au Canada – Premier rang en volume, en valeur et en nombre d'opérations.
- Nous nous sommes classés en première position pour ce qui est de l'accès direct au marché parmi les maisons de courtage canadiennes détenues par une banque lors des Canadian Investment Technology Awards de 2011 de Forefactor.
- Brendan Woods International a classé l'équipe de recherche de la CIBC au troisième rang au Canada, avec neuf analystes étoiles.

Le plus important projet dans notre secteur des titres de participation cette année a été la livraison de la plateforme CORE – un moteur intelligent d'acheminement des commandes des plus novateurs qui combine une vitesse de traitement ultrarapide et de puissants filtres de risque dans une même plateforme de négociation de titres.

Le service et la valeur que nous offrons à nos clients, ainsi que l'étendue de notre offre de produits sont reconnus et contribuent à bâtir notre réputation de banque offrant des services de gros de premier plan axés sur les clients.

Stratégie axée sur les clients

- Nous offrons des services de premier plan axés sur les clients dans les services bancaires d'investissement et les marchés financiers.
- Nous sommes en tête de classement pour nos compétences en recherche au Canada.
- Nous avons des relations de longue date avec nombre d'entreprises canadiennes importantes des secteurs public et privé.

Leadership rentable dans les activités essentielles

- Nous améliorons et faisons croître notre capacité de crédit aux entreprises.
- Nous sommes le chef de file en négociation électronique.

Croître avec la CIBC

- Nous avons accru nos activités de crédit et de services bancaires d'investissement ainsi que nos activités dans les marchés financiers au sein des principaux marchés mondiaux.
- Nous avons conçu des solutions technologiques pour répondre aux exigences des clients quant à des services rapides, sécuritaires et pratiques.
- Nous soutenons et finançons des projets d'infrastructures au Canada.



Depuis de nombreuses années, la CIBC appuie des initiatives sur le cancer du sein et en 2011, elle a célébré avec fierté son 15^e anniversaire à titre de commanditaire principal de la Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein. Pas moins de 13 000 employés de la CIBC, accompagnés de leurs parents et amis, ont participé à l'activité de cette année, ce qui a permis d'amasser 3 M\$. Depuis 1992, l'Équipe CIBC a recueilli quelque 30 M\$ pour soutenir la vision de la Fondation, soit de créer un avenir sans cancer du sein.

Responsabilité de l'entreprise

Notre engagement envers la responsabilité de l'entreprise découle de notre vision, de notre mission et de nos valeurs et s'intègre à nos activités et pratiques d'affaires. Nous comprenons que la réussite et la viabilité à long terme de nos activités sont intimement liées à la confiance que les clients et les parties intéressées accordent à la Banque.

Cette année, la CIBC a élaboré un cadre pour déterminer son rendement et rehausser l'ensemble de ses capacités de présentation de l'information en fonction de son engagement envers l'économie, l'environnement, la société et la gouvernance (EESG). Nous continuons de viser à :

- offrir des services bancaires accessibles et abordables aux Canadiens;
- promouvoir les objectifs de la PME;
- créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller;
- apporter vraiment davantage à nos collectivités;
- protéger notre environnement.

Contribution économique

La CIBC contribue grandement à l'économie canadienne et aux collectivités où nous vivons et travaillons.

Nous sommes un moteur de croissance économique et de prospérité, car nous créons des possibilités d'emploi, consommons les produits et les services locaux, soutenons les PME, aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers et abordons les questions de développement communautaire qui comptent pour les Canadiens.

Ce qui compte pour nos clients –

nous essayons continuellement de rendre les opérations bancaires plus faciles et plus souples pour nos clients en offrant un meilleur accès et un plus grand choix, de même qu'un soutien plus étendu aux collectivités et aux entreprises, et en veillant à la transparence et à la responsabilisation de nos relations d'affaires.

Le Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et l'Énoncé de responsabilité envers le public de la Banque CIBC pourront être consultés en direct en février 2012, à l'adresse www.cibc.com/francais.

Responsabilité environnementale

Notre politique environnementale engage la CIBC à offrir une croissance responsable et durable des activités, tout en préservant l'environnement, en protégeant les intérêts de toutes les parties intéressées de la CIBC contre les niveaux inacceptables de risque environnemental et en appuyant les principes d'exploitation durable.

94 % du papier utilisé est certifié par le FSC

Investissement social

La réussite de la CIBC découle du fait qu'elle respecte les engagements envers chacune des parties intéressées, crée un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller, apporte vraiment davantage aux collectivités et aide les clients à réaliser ce qui compte pour eux.

Nos employés – nous mettons l'accent sur ce qui compte pour nos employés, entre autres : possibilités d'avancement et de perfectionnement, milieu de travail sécuritaire et sain, formation efficace et bon équilibre entre travail et vie personnelle. Ces initiatives permettent aux employés de donner le meilleur rendement possible, de contribuer à leur collectivité et de promouvoir la vision de la CIBC d'être le chef de file des relations avec la clientèle.

Atteinte de notre meilleure cote de l'indice d'engagement des employés de la CIBC



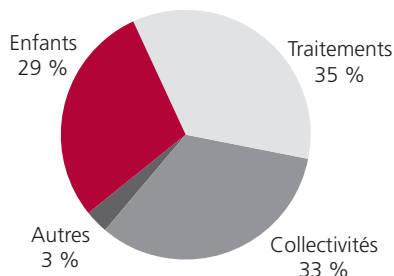
La CIBC a aidé 30 étudiants de 4^e secondaire à concrétiser leur rêve de poursuivre des études postsecondaires grâce au Programme Bourse d'études VisionJeunesse CIBC. Plus de 390 bourses d'études ont été accordées depuis 1999.



Le 1^{er} décembre 2010, les employés des Services bancaires de gros et les conseillers en placement participants de CIBC Wood Gundy, ainsi que les clients, ont versé leurs honoraires et leurs commissions pour appuyer des organismes d'aide à l'enfance à l'échelle du Canada. Depuis son lancement en 1984, la Journée du miracle CIBC a permis de recueillir plus de 60 M\$, notamment un montant record de 4,1 M\$ en 2010.

Nos collectivités – nous appuyons des causes qui comptent dans la vie de nos clients, de nos employés ainsi que pour les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous visons à apporter davantage aux collectivités où nous sommes établis grâce à des dons, à des commandites et à l'esprit de bénévolat des employés.

Investissement de plus de 35 M\$ afin de soutenir des collectivités dans tout le Canada



Pourcentage de l'investissement dans la collectivité à l'égard des enfants, des traitements et des collectivités.

La CIBC s'est engagée à investir dans les programmes axés sur les enfants, les traitements et les collectivités. Nous avons à cœur de stimuler et d'éduquer les enfants et les jeunes adultes du Canada pour qu'ils puissent bâtir un

avenir meilleur. Nous avons à cœur d'apporter espoir et soulagement aux personnes combattant le cancer, afin de trouver ensemble un remède. Nous avons à cœur les collectivités où nous vivons et travaillons chaque jour et visons à les renforcer.

Pratiques de gouvernance

À la CIBC, nous menons nos activités en faisant preuve d'honnêteté et d'intégrité. Nous assumons la responsabilité de nos actions et visons à respecter nos engagements envers chacune de nos parties intéressées. Ces valeurs dictent nos comportements et notre performance, et aident à préserver la confiance accordée à la Banque.

Classement dans le centile supérieur des sociétés pour les meilleures normes de gouvernance de leur catégorie – GMI



La CIBC est membre Entreprise généreuse d'Imagine Canada

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. À moins d'indication contraire, tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont libellés en dollars canadiens. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Le rapport de gestion est en date du 30 novembre 2011. D'autres renseignements concernant la Banque CIBC peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis à l'adresse www.sec.gov. Aucune information de notre site Web (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés figure aux pages 230 à 234 du présent Rapport annuel.

27 Vue d'ensemble	33 Impôts	51 Siège social et autres	88 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
27 Vision, mission et valeurs	34 Change	52 Situation financière	88 Conventions comptables critiques et estimations
27 Principe de base et direction stratégique	34 Événements importants	52 Revue du bilan consolidé	96 Instruments financiers
27 Performance par rapport aux objectifs	35 Perspectives pour l'année 2012	53 Sources de financement	96 Faits nouveaux en matière de réglementation aux États-Unis
29 Conjoncture de l'économie et du marché	35 Revue des résultats du quatrième trimestre	59 Arrangements hors bilan	96 Faits nouveaux en matière de comptabilité
30 Vue d'ensemble du rendement financier	37 Analyse des tendances trimestrielles	63 Gestion du risque	97 Transition aux Normes internationales d'information financière
30 Points saillants financiers 2011	38 Rétrospective du rendement financier de 2010	63 Vue d'ensemble	99 Opérations entre parties liées
31 Rendement financier de 2011	39 Mesures non conformes aux PCGR	65 Risque de crédit	99 Contrôles et procédures
31 Revenu net d'intérêts et marge d'intérêts nette	41 Vue d'ensemble des secteurs d'activité	77 Risque de marché	101 Information financière annuelle supplémentaire
31 Revenu autre que d'intérêts	42 Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	83 Risque d'illiquidité	
32 Activités de négociation	44 Gestion des avoirs	86 Risque stratégique	
32 Dotation à la provision pour pertes sur créances	46 Services bancaires de gros	86 Risque opérationnel	
33 Frais autres que d'intérêts		87 Risques juridiques et de réputation	
		87 Risque de réglementation	
		87 Risque environnemental	

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois en matière de valeurs mobilières, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, et dans d'autres communications. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Créer de la valeur pour nos actionnaires », « Message du président et chef de la direction », « Performance par rapport aux objectifs », « Vue d'ensemble », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts », « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2012 », « Vue d'ensemble des secteurs d'activité – Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises », « Vue d'ensemble des secteurs d'activité – Gestion des avoirs », « Vue d'ensemble des secteurs d'activité – Services bancaires de gros », « Situation financière – Sources de financement », « Gestion du risque – Risque d'illiquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Facteurs de risque liés aux rajustements de la juste valeur » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Passifs éventuels » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et nos perspectives pour 2012 et les exercices subséquents. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « estimer » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2012 » du présent rapport de gestion, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque stratégique, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental expliqués dans la section « Gestion du risque » du présent rapport de gestion; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, et les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et leur interprétation; l'issue de poursuites et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos cotes de crédit; la situation ou les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe sur nos activités; la fiabilité de tiers à fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie par nos clients et contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous ou nos sociétés affiliées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les changements à la politique monétaire et économique; les fluctuations des taux de change; la conjoncture économique mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités; les changements de prix et de taux du marché qui pourraient réduire la valeur des produits financiers; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les revenus que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés; notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Vue d'ensemble

La Banque CIBC est une institution financière canadienne d'envergure mondiale de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 30,1 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie, à 14,7 %. Par l'intermédiaire de ses trois principaux groupes d'exploitation, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros, la CIBC fournit un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de grandes entreprises, d'entreprises clientes et d'institutions clientes au Canada et partout dans le monde. Nos 42 000 employés et plus sont engagés à aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux, à obtenir un rendement constant et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Vision, mission et valeurs

La vision de la CIBC est d'être le chef de file des relations avec la clientèle. Notre mission consiste à respecter nos engagements envers chacune de nos parties intéressées :

1. Aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux
2. Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller
3. Apporter vraiment davantage à nos collectivités
4. Générer un rendement global solide pour nos actionnaires

Notre vision et notre mission reposent sur une culture d'entreprise fondée sur des valeurs essentielles : confiance, travail d'équipe et responsabilisation.

Principe de base et direction stratégique

Le principe de base de la CIBC est d'être une banque à faible risque. À ce titre, la CIBC veut ajouter de la valeur pour les parties intéressées en respectant sa direction stratégique de rendement constant et durable à long terme.

Nous atteindrons cet objectif en :

- cultivant de solides relations avec nos clients dans l'ensemble de nos activités;
- nous concentrant sur la valeur pour nos clients grâce à une compréhension de leurs besoins;
- rivalisant dans des activités où nous pouvons tirer parti de notre savoir-faire et offrir une valeur ajoutée distincte;
- poursuivant des occasions de croissance à risque contrôlé au Canada et à l'échelle internationale, dans les pays où il est possible d'exporter notre savoir-faire;
- investissant continuellement dans nos clients, nos gens et notre infrastructure.

Performance par rapport aux objectifs

Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés de la valeur pour les actionnaires – croissance des bénéfices, rendement des capitaux propres, rendement total pour les actionnaires et solidité du bilan.

Croissance des bénéfices

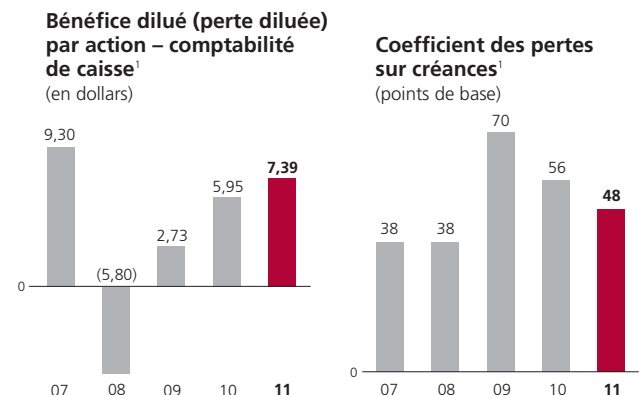
La CIBC poursuit constamment un objectif de croissance du bénéfice par action comme l'un de ses objectifs financiers à moyen terme et le principal créateur de valeur pour les actionnaires. Notre objectif actuel, fixé à la fin de 2007, est d'obtenir une croissance du bénéfice annuel moyen par action de 5 % à 10 %.

En 2011, nous avons constaté un bénéfice dilué par action (comptabilité de caisse)¹ de 7,39 \$, en hausse par rapport à 5,95 \$ en 2010, à 2,73 \$ en 2009 et à (5,80) \$ en 2008. Malgré la crise mondiale imprévue du crédit en 2008 et de la conjoncture économique difficile qui a suivi, nous avons réalisé notre objectif de croissance du bénéfice de 5 % à 10 % au cours de la dernière période de trois ans.

Nous maintenons notre objectif de croissance du bénéfice annuel moyen par action de 5 % à 10 %.

En vue d'atteindre notre objectif du bénéfice par action, nos objectifs sont de maintenir un coefficient des pertes sur créances entre 50 et 65 points de base tout au long du cycle et de garder un coefficient d'efficacité (comptabilité de caisse)¹ médian parmi notre groupe de pairs du secteur.

Notre coefficient de pertes sur créances correspond à la dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations bancaires, mesuré selon une approche gérée¹. Grâce surtout au nombre moins élevé de radiations dans notre portefeuille de cartes de crédit et de prêts personnels, notre coefficient de pertes sur créances s'est amélioré pour s'établir à 48 points de base en 2011, en baisse par rapport au coefficient de 56 points de base enregistré en 2010 et en deçà de la fourchette cible.

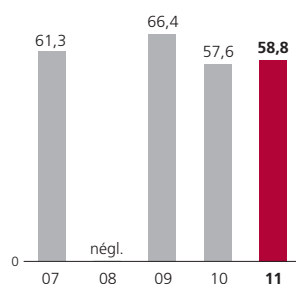


1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Notre coefficient d'efficacité correspond aux frais autres que d'intérêts en pourcentage des revenus, mesurés selon la comptabilité de caisse et sur une base d'imposition équivalente (BIE)¹. La CIBC a maintenu son objectif de coefficient d'efficacité, soit de se situer à la médiane du secteur. D'après la composition de nos activités, nous croyons que cette cible constitue un juste équilibre entre les investissements et la réduction des dépenses. Notre coefficient d'efficacité s'est accru en 2011 pour atteindre 58,8 %, en regard de 57,6 % en 2010.

Nous maintenons notre cible, soit de se situer à la médiane du secteur.

**Coefficient d'efficacité
(comptabilité de caisse)¹**
(BIE, en pourcentage)



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.
négl. Négligeable.

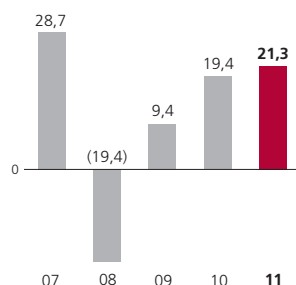
Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres (RCP) est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires.

L'objectif de la CIBC est d'atteindre un RCP de 20 % tout au long du cycle. En 2011, nous avons atteint cet objectif avec un RCP de 21,3 %, en hausse par rapport au RCP de 19,4 % de 2010, en raison d'une forte croissance des bénéfices qui a largement contrebalancé la hausse de la moyenne des capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires.

Nous maintenons notre objectif de RCP, soit dans la fourchette supérieure des objectifs du secteur.

**Rendement des capitaux
propres (RCP)**
(en pourcentage)



Rendement total des actionnaires

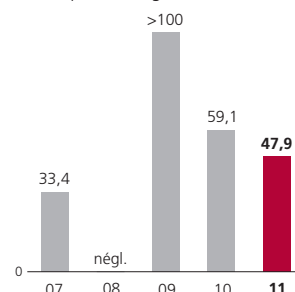
La mission de la CIBC consiste à respecter ses engagements envers chacune des parties intéressées, y compris générer un rendement total à long terme solide pour les actionnaires.

Pour accomplir cette mission, la Banque a deux objectifs :

- 1) Depuis de nombreuses années, l'un de nos objectifs est de verser entre 40 % et 50 % de nos bénéfices sous forme de dividendes à nos porteurs d'actions ordinaires. En 2011, le ratio de versement des dividendes respectait cet objectif.

Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de bénéfices tout au long du cycle. Notre confiance dans notre capacité à obtenir un rendement stable et durable nous a permis d'augmenter de 0,03 \$ le dividende trimestriel, le faisant passer à 0,90 \$ l'action au quatrième trimestre de 2011.

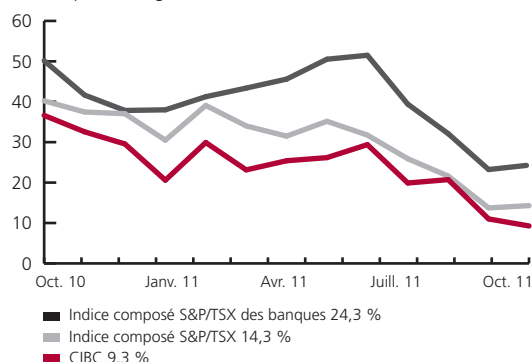
**Ratio de versement
des dividendes**
(en pourcentage)



négl. Négligeable.

- 2) Nous avons également pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé S&P/TSX des banques. Au cours de la période de cinq ans terminée le 31 octobre 2011, la CIBC a offert un rendement total pour les actionnaires de 9,3 %, par rapport au rendement de l'indice de 24,3 %.

**Rendement total pour les actionnaires
sur une période mobile de cinq ans**
(en pourcentage)



Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre direction stratégique visant à afficher un rendement constant et durable.

Le niveau des fonds propres est un élément clé de la solidité du bilan. À cet égard, nous fixons depuis de nombreuses années des objectifs pour nos fonds propres de première catégorie et pour notre total des fonds propres, soit 8,5 % et 11,5 %. La croissance robuste de nos bénéfices au cours de l'exercice a contribué à un ratio des fonds propres de première catégorie de 14,7 % à la fin de 2011, soit un des meilleurs du secteur. Nous nous sommes également consacrés à nous conformer aux normes émergentes sur les fonds propres selon Bâle III. Notre ratio des capitaux propres pro forma selon Bâle III à la fin de 2011 dépasse déjà le ratio minimum de 7 % qui sera exigé en 2019.

La manière dont nous gérons nos fonds propres est également importante. Dans ce domaine, nous privilégions une composition des activités de détail et de gros, d'après la répartition du capital économique, qui correspond au type de bénéfices et au profil de risque visés par la CIBC. Au cours des derniers exercices, notre objectif consistait à consacrer au moins 75 % de notre capital économique à des activités de détail. À la fin de 2011, la répartition aux activités de détail s'élevait à 77 %, en hausse par rapport à 74 % à la fin de 2010.

Nous maintenons notre cible en matière de composition des activités, soit 75 % pour les activités de détail¹ et 25 % pour les activités de gros¹.

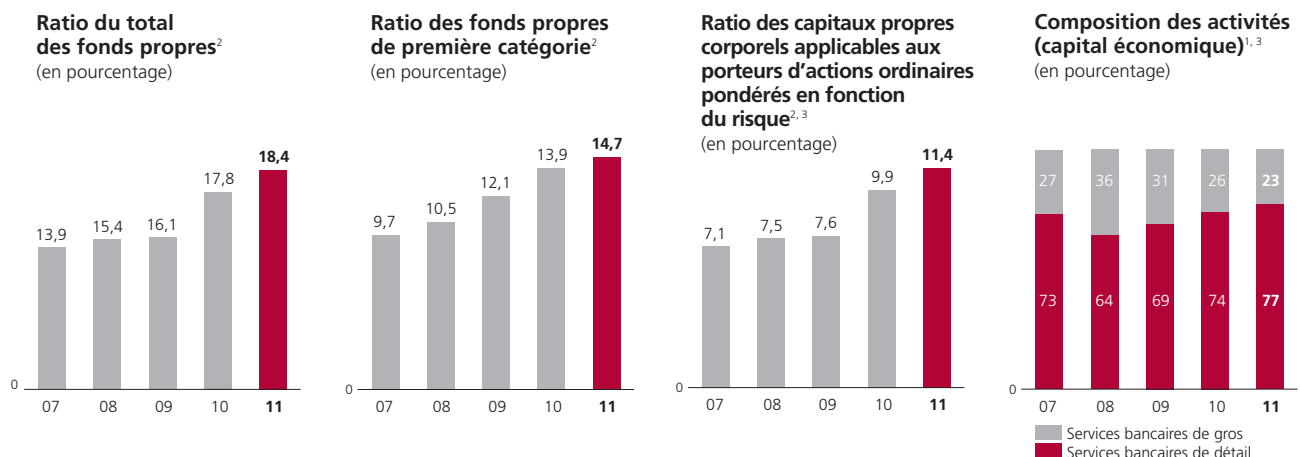
Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres et de la composition de nos activités, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité du bilan.

Conjoncture de l'économie et du marché

La CIBC a mené ses activités dans un contexte de décélération de la croissance économique à l'exercice 2011, tout en tirant parti d'une bonne qualité de crédit. L'activité économique s'est stabilisée au printemps, les consommateurs se montrant moins enclins à faire de nouveaux achats à crédit, et les difficultés liées à la production ayant un effet néfaste sur les secteurs de l'énergie et de l'automobile. Toutefois, l'économie a repris de la vigueur au troisième trimestre civil, sous l'effet d'une réduction des obstacles dans ces deux secteurs. Le maintien de taux hypothécaires très bas a entraîné une forte poussée de la construction d'habitations ainsi qu'une hausse du prix des maisons. Les dépenses en capital, notamment dans le secteur de l'énergie, ont donné un élan à la croissance, ce qui a contribué à contrebalancer le contexte moins favorable pour les dépenses de consommation.

Malgré le resserrement des règles en matière d'assurance hypothécaire, la demande de prêts hypothécaires est demeurée raisonnablement vigoureuse, mais le crédit à la consommation a nettement ralenti après avoir dépassé de beaucoup les gains de revenus dans les derniers exercices, une tendance qui a poussé l'endettement, mais non le coût du service de cette dette, à un nouveau sommet en proportion du revenu. La baisse du taux de chômage a encore contribué à l'amélioration du crédit des ménages au moment où les effets de la récession diminuaient.

Au cours des premiers trimestres de l'exercice 2011, le secteur des Services bancaires de gros a tiré parti de l'amélioration de la qualité du crédit et de la vigueur générale des marchés des capitaux. Le financement du déficit par les gouvernements a permis de maintenir l'activité sur les marchés des titres de créance des Services bancaires de gros, tout comme la croissance des dépenses en immobilisations des entreprises, tandis que les émissions d'actions ont été vigoureuses jusqu'à ce que les incertitudes face à la croissance de l'économie mondiale viennent miner les marchés au troisième trimestre civil.



1) Aux fins du calcul du ratio, « détail » comprend les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la Gestion des avoirs et les Services bancaires internationaux (inclus dans le secteur Siège social et autres). Le ratio représente le capital économique attribué à ces activités à la fin de l'exercice.

2) Depuis 2008, ces mesures sont calculées selon le dispositif de Bâle II. Le ratio de 2007 était calculé selon la méthode de Bâle I.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Vue d'ensemble du rendement financier

Points saillants financiers 2011

Au 31 octobre et pour l'exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Revenu net d'intérêts	6 350 \$	6 204 \$	5 394 \$	5 207 \$	4 558 \$
Revenu autre que d'intérêts	5 899	5 881	4 534	(1 493)	7 508
Total des revenus	12 249	12 085	9 928	3 714	12 066
Dotation à la provision pour pertes sur créances	841	1 046	1 649	773	603
Frais autres que d'intérêts	7 350	7 027	6 660	7 201	7 612
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	4 058	4 012	1 619	(4 260)	3 851
Charge (économie) d'impôts	969	1 533	424	(2 218)	524
Participations ne donnant pas le contrôle	10	27	21	18	31
Bénéfice net (perte nette)	3 079 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060) \$	3 296 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité	60,0 %	58,1 %	67,1 %	négl. %	63,1 %
Coefficient d'efficacité – comptabilité de caisse (BIE) ¹	58,8 %	57,6 %	66,4 %	négl. %	61,3 %
Rendement des capitaux propres	21,3 %	19,4 %	9,4 %	(19,4) %	28,7 %
Marge d'intérêts nette	1,74 %	1,79 %	1,54 %	1,51 %	1,39 %
Rendement total des actionnaires	0,4 %	32,4 %	21,1 %	(43,5) %	20,2 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action – bénéfice (perte) de base	7,32 \$	5,89 \$	2,65 \$	(5,89) \$	9,30 \$
– bénéfice dilué (perte diluée) ²	7,31	5,87	2,65	(5,89)	9,21
– bénéfice dilué (perte diluée) (comptabilité de caisse) ¹	7,39	5,95	2,73	(5,80)	9,30
– dividendes	3,51	3,48	3,48	3,48	3,11
Cours de l'action – clôture	75,10	78,23	62,00	54,66	102,00
Nombre d'actions en circulation (en milliers) – fin de la période	400 534	392 739	383 982	380 805	334 989
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	30 080 \$	30 724 \$	23 807 \$	20 815 \$	34 169 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,7 %	4,4 %	5,6 %	6,4 %	3,0 %
Ratio de versement des dividendes	47,9 %	59,1 %	>100 %	négl.	33,4 %
Données du bilan (en millions de dollars)					
Encaisse, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	88 370 \$	89 660 \$	84 583 \$	88 130 \$	100 247 \$
Prêts et acceptations, déduction faite de la provision	194 379	184 576	175 609	180 323	170 678
Total de l'actif	353 699	352 040	335 944	353 930	342 178
Dépôts	255 409	246 671	223 117	232 952	231 672
Capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires	14 584	12 634	11 119	11 200	11 158
Mesures de qualité du bilan					
Actif pondéré en fonction du risque (en milliards de dollars) ³	110,0 \$	106,7 \$	117,3 \$	117,9 \$	127,4 \$
Ratio des capitaux propres corporels applicables aux porteurs d'actions ordinaires ^{1,3}	11,4 %	9,9 %	7,6 %	7,5 %	7,1 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ³	14,7 %	13,9 %	12,1 %	10,5 %	9,7 %
Ratio du total des fonds propres ³	18,4 %	17,8 %	16,1 %	15,4 %	13,9 %
Autres renseignements					
Ratio détail/gros ^{1,4}	77 %/23 %	74 %/26 %	69 %/31 %	64 %/36 %	73 %/27 %
Équivalents temps plein ⁵	42 239	42 354	41 941	43 293	44 906

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le résultat dilué par action sera antidilutive; c'est pourquoi le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques.

3) À compter de 2008, ces mesures reposent sur le dispositif de Bâle II, alors que celles de 2007 reposaient sur la méthode de Bâle I.

4) Aux fins du calcul du ratio, « détail » comprend les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la Gestion des avoirs et les Services bancaires internationaux (inclus dans le secteur Siège social et autres). Le ratio représente le capital économique attribué à ces activités à la fin de l'exercice.

5) Les équivalents temps plein sont une mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission en unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré dans un exercice donné.

négl. Négligeable.

Rendement financier de 2011

Le bénéfice net de l'exercice a été de 3 079 M\$, contre 2 452 M\$ en 2010. Les résultats de l'exercice considéré et de l'exercice précédent ont été touchés par certains éléments importants présentés au cours des exercices comme suit :

2011

- une perte de 170 M\$ (122 M\$ après impôts) sur les activités de crédit structuré en voie de liquidation;
- un gain de 90 M\$ (46 M\$ après impôts) à la vente d'un placement de services de Banque d'affaires, déduction faite des charges connexes;
- un gain de 43 M\$ (37 M\$ après impôts) à la vente des activités de Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon;
- une réduction de 37 M\$ (27 M\$ après impôts) de la provision générale;
- des pertes sur créances de 25 M\$ (18 M\$ après impôts) en raison de l'abandon de certaines de nos activités à effet de levier en Europe.

Outre les éléments susmentionnés, le résultat par action pour l'exercice a également été touché par :

- des primes de 12 M\$ (12 M\$ après impôts) versées au rachat d'actions privilégiées.

2010

- une perte de 232 M\$ (161 M\$ après impôts) sur les activités de crédit structuré en voie de liquidation;
- des gains de change de 411 M\$ (117 M\$ après impôts) sur des activités de rapatriement de capitaux;
- une réduction de 141 M\$ (98 M\$ après impôts) de la provision générale;
- une baisse de valeur de nos actifs d'impôts futurs de 25 M\$ résultant de l'adoption par l'Ontario de taux d'imposition des sociétés réduits;
- une reprise de frais d'intérêts de 30 M\$ (17 M\$ après impôts) liée au règlement favorable de vérifications fiscales relatives à des exercices antérieurs;
- une incidence négative de 17 M\$ (12 M\$ après impôts) de la variation des écarts de taux sur l'évaluation à la valeur de marché du portefeuille de dérivés de crédit de nos programmes de couverture des prêts aux entreprises.

Revenu net d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Actif productif d'intérêts moyen	316 533 \$	294 428 \$	285 563 \$
Revenu net d'intérêts	6 350	6 204	5 394
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	2,01 %	2,11 %	1,89 %

Le revenu net d'intérêts a progressé de 146 M\$, ou 2 %, par rapport à 2010, en raison surtout de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, y compris

l'incidence de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard réalisée le 1^{er} septembre 2010, en partie contrebalancée par le rétrécissement des marges. En outre, le revenu net d'intérêts tiré des activités de négociation a été plus élevé au cours de l'exercice. Ces facteurs ont été en partie atténués par une baisse du revenu d'intérêts de FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean), le fléchissement du revenu net d'intérêts tiré de la trésorerie et la diminution du revenu d'intérêts sur les nouvelles cotisations d'impôt.

D'autres renseignements sur le revenu net d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Revenu autre que d'intérêts

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	514 \$	426 \$	478 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	756	756	773
Commissions sur crédit	381	341	304
Honoraires d'administration de cartes	99	304	328
Honoraires de gestion de placements et de garde	486	459	419
Revenu tiré des fonds communs de placement	849	751	658
Revenu tiré des assurances, déduction faite des réclamations	320	277	258
Commissions liées aux opérations sur valeurs mobilières	496	474	472
Revenu (perte) de négociation	(74)	603	(531)
Gains sur valeurs disponibles à la vente, montant net	407	400	275
Pertes sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	(134)	(623)	(33)
Revenu tiré des créances titrisées	1 063	631	518
Revenu tiré des opérations de change autres que de négociation	237	683	496
Divers	499	399	119
	5 899 \$	5 881 \$	4 534 \$

Le revenu autre que d'intérêts s'est accru de 18 M\$, ou moins de 1 %, par rapport à 2010.

La *rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation* ont progressé de 88 M\$, ou 21 %, en raison surtout du nombre accru de nouvelles émissions d'actions et de l'augmentation des honoraires de consultation.

Les *commissions sur crédit* ont augmenté de 40 M\$, ou 12 %, du fait principalement de la hausse des honoraires liés aux acceptations et de l'augmentation des facilités de financement d'entreprises engagées.

Les *honoraires d'administration de cartes* ont diminué de 205 M\$, ou 67 %, surtout en raison de l'accroissement des activités de titrisation. Cette diminution a été compensée par une augmentation des revenus tirés des créances titrisées, comme il est indiqué ci-dessous.

Les *honoraires de gestion de placements et de garde* et le *revenu tiré des fonds communs de placement* ont augmenté respectivement de 27 M\$, ou 6 %, et de 98 M\$, ou 13 %,

principalement en raison de la montée de l'actif moyen des clients.

Les *commissions liées aux opérations sur valeurs mobilières* ont augmenté de 22 M\$, ou 5 %, principalement du fait de l'augmentation des volumes de négociation.

La *perte de négociation* s'est établie à 74 M\$ en regard d'un revenu de 603 M\$, surtout en raison de la hausse des pertes liées aux activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les pertes sur valeurs mobilières désignées à leur juste valeur moins élevées indiquées ci-dessous ont largement compensé ces pertes. Se reporter à la section Activités de négociation ci-après pour plus de précisions.

Le *montant net des gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente* comprend les gains réalisés et les pertes subies sur cessions, déduction faite des dépréciations, de façon à tenir compte des baisses de valeur durables des valeurs mobilières et des titres de sociétés en commandite. Les gains nets ont augmenté de 7 M\$, ou 2 %, en raison surtout d'une hausse des gains, déduction faite des dépréciations. L'exercice considéré comprenait le gain à la vente d'un investissement du portefeuille de Banque d'affaires, comme il est indiqué ci-dessus, tandis que l'exercice précédent comprenait des gains plus élevés réalisés à la vente d'obligations.

Le *montant net des pertes sur valeurs mobilières désignées à leur juste valeur* représente le revenu ou la perte associé(e) aux instruments financiers désignés à la juste valeur et les couvertures connexes. Les pertes sur valeurs mobilières désignées à leur juste valeur ont diminué de 489 M\$, ou 78 %, en raison surtout d'un recul des pertes des activités de crédit structuré en voie de liquidation découlant d'un billet à recours limité émis auparavant. Comme il est indiqué ci-dessous, ces pertes ont été annulées en grande partie par des pertes de négociation plus élevées sur les titres sous-jacents. Voir la note 13 afférente aux états financiers consolidés pour plus de précisions sur la composition du revenu (de la perte) associé(e) aux valeurs mobilières désignées à leur juste valeur.

Le *revenu tiré des créances titrisées* a progressé de 432 M\$, ou 68 %, surtout en raison de l'augmentation des créances titrisées. Cette progression a été neutralisée en partie par la baisse des honoraires d'administration de cartes de crédit mentionnée ci-dessus. Les autres facteurs la neutralisant sont le revenu net d'intérêts et la dotation à la provision pour pertes sur créances liées au portefeuille titrisé.

Le *revenu tiré des opérations de change autres que de négociation* a reculé de 446 M\$, ou 65 %, étant donné les gains de change accrus sur les activités de rapatriement de capitaux à l'exercice précédent.

Le poste *Divers* comprend principalement le revenu et les pertes sur les placements à la valeur de consolidation, les gains et les pertes sur l'évaluation à la valeur de marché des dérivés autres que de négociation liés aux couvertures économiques, et les autres commissions et honoraires.

Activités de négociation

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Composition du revenu (de la perte) de négociation			
Revenu net d'intérêts	343 \$	218 \$	237 \$
Revenu autre que d'intérêts	(74)	603	(531)
	269 \$	821 \$	(294) \$

Le revenu tiré des activités de négociation a reculé de 552 M\$, surtout en raison des pertes accrues découlant des activités de négociation dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation. Cette diminution a été compensée par des pertes moins élevées du revenu (de la perte) associé(e) aux valeurs mobilières désignées à leur juste valeur tel qu'il est décrit ci-dessus. Pour plus de précisions au sujet des pertes sur les activités de crédit structuré, se reporter à la section Activités de crédit structuré en voie de liquidation.

De plus amples précisions sur la composition de notre revenu de négociation par type de produits se trouvent à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Provision spécifique			
Consommateurs	762 \$	943 \$	1 020 \$
Entreprises et gouvernements	163	258	392
	925	1 201	1 412
Provision générale	(84)	(155)	237
	841 \$	1 046 \$	1 649 \$

Le total de la dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 205 M\$, ou 20 %, par rapport à 2010.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts à la consommation a fléchi de 181 M\$. Ce fléchissement est principalement attribuable à la diminution des radiations parmi la plupart des produits et à l'incidence favorable des activités accrues de titrisation des créances sur cartes de crédit en 2011. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par les pertes prévues découlant de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements a reculé de 95 M\$, grâce principalement à l'amélioration du crédit de nos portefeuilles au Canada et des activités de financement immobilier aux États-Unis, contrebalancée en partie par une hausse des provisions dans le portefeuille CIBC FirstCaribbean et l'abandon de certaines de nos activités à effet de levier en Europe.

La dotation à la provision générale pour pertes sur créances a enregistré une variation négative de 71 M\$ par rapport à 2010. Cela est attribuable principalement au ralentissement de l'amélioration du portefeuille de cartes de crédit Visa par rapport à l'an dernier, neutralisée en partie par une diminution

de la provision dans les portefeuilles de prêts personnels. Au dernier trimestre de 2010, une amélioration a été apportée au calcul de la provision liée au portefeuille de prêts aux petites entreprises. L'amélioration, qui se fonde sur des données internes et d'autres valeurs de référence externes, a raccourci la période d'identification des pertes pour les petites entreprises, et entraîné une réduction de 44 M\$ de la provision générale. Cependant, cette réduction a été en grande partie compensée par la provision qui a été établie à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard en septembre 2010.

Frais autres que d'intérêts

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 276 \$	2 202 \$	2 180 \$
Rémunération liée au rendement	1 229	1 103	995
Avantages sociaux	658	566	435
	4 163	3 871	3 610
Frais d'occupation	664	648	597
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	994	1 003	1 010
Communications	297	290	288
Publicité et expansion des affaires	214	197	173
Honoraires	179	210	189
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	38	88	117
Divers	801	720	676
	7 350 \$	7 027 \$	6 660 \$

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 323 M\$, ou 5 %, par rapport à 2010.

Les *salaires et les avantages sociaux* ont progressé de 292 M\$, ou 8 %, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement et des charges de retraite, par suite de modifications apportées à certaines hypothèses et à la valeur de marché des actifs de notre régime, et des hausses salariales.

Les *frais d'occupation* ont augmenté de 16 M\$, ou 2 %, principalement à cause de la hausse des frais de location.

Les *frais de publicité et d'expansion des affaires* ont augmenté de 17 M\$, ou 9 %, principalement à cause d'une augmentation des dépenses.

Les *honoraires* ont chuté de 31 M\$, ou 15 %, surtout en raison des frais de consultation et des frais juridiques moins élevés.

Les *taxes d'affaires et les impôts et taxes sur le capital* ont diminué de 50 M\$, ou 57 %, surtout en raison de la baisse des taux d'imposition, tel qu'il est décrit à la section Impôts.

Le poste *Divers*, composé essentiellement des pertes d'exploitation, des services externes et d'autres frais variables, a augmenté de 81 M\$, ou 11 %, surtout en raison des honoraires d'administration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard et des charges liées à la vente d'un investissement du portefeuille de Banque d'affaires. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient le règlement avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) lié au papier commercial adossé à des créances (PCAC).

La taxe de vente harmonisée (TVH), qui est entrée en vigueur en Ontario et en Colombie-Britannique le 1^{er} juillet 2010, a eu une incidence sur tout l'exercice 2011, qui a causé la hausse des frais dans les diverses catégories indiquées ci-dessus (autres que les salaires et avantages sociaux et les taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital).

Impôts

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Charge d'impôts	969 \$	1 533 \$	424 \$
Impôts indirects ¹			
TPS, TVH et taxes de vente	316	211	208
Charges sociales	189	180	155
Impôts et taxes sur le capital	26	73	106
Impôt foncier et taxes d'affaires	46	52	51
Total des impôts indirects	577	516	520
Total des impôts	1 546 \$	2 049 \$	944 \$
Impôts sur les bénéfices en pourcentage du bénéfice net avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	23,9 %	38,2 %	26,2 %
Total des impôts en pourcentage du bénéfice net avant déduction du total des impôts et participations ne donnant pas le contrôle	33,4 %	45,3 %	44,1 %

1) Certains montants présentés dans le tableau sont payés ou à payer et ne sont pas pris en compte dans la capitalisation et dans l'amortissement subséquent.

Les impôts sur les bénéfices comprennent les impôts sur les activités de la banque mère CIBC, ainsi que sur ses filiales nationales et étrangères. Les impôts indirects sont composés de la taxe sur les produits et services (TPS), de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Le total des impôts a diminué de 503 M\$ par rapport à 2010.

La charge d'impôts s'est établie à 969 M\$, comparativement à 1 533 M\$ en 2010. Cette variation est principalement attribuable à une charge d'impôts plus élevée à l'exercice précédent liée à des gains de change sur les activités de rapatriement de capitaux. De plus, la hausse des dividendes exonérés d'impôts et la baisse du taux d'imposition national prévu par la loi ont eu une incidence favorable sur la charge d'impôts.

Les impôts indirects ont augmenté de 61 M\$, ou 12 %. Une augmentation de la TPS, de la TVH et des taxes de vente a été compensée en partie par une baisse des impôts et taxes sur le capital. La TPS, la TVH et les taxes de vente ont augmenté surtout en raison de l'incidence sur l'exercice complet de l'adoption, le 1^{er} juillet 2010, de la TVH en Ontario et en Colombie-Britannique, en remplacement de la taxe de vente provinciale. Les impôts et taxes sur le capital ont reculé en raison de l'incidence sur l'exercice complet de l'élimination des impôts et des taxes sur le capital dans certaines provinces.

Au 31 octobre 2011, notre actif d'impôts futurs était de 219 M\$ dont un montant de 114 M\$ était lié à nos activités américaines.

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a émis des nouvelles cotisations dans lesquelles elle refuse la déduction de paiements d'environ 3,0 G\$ se rapportant au règlement lié à Enron en 2005 et aux frais juridiques connexes. L'affaire est maintenant devant les tribunaux. Nous pensons être en mesure de pouvoir défendre au moins le montant de l'économie d'impôts qui a été constaté jusqu'à maintenant. Si nous réussissons à défendre notre position fiscale en entier, nous serions en mesure de constater une économie d'impôts additionnelle de 214 M\$ et un remboursement des intérêts imposables d'environ 175 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôts additionnelle d'environ 862 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 123 M\$ nous incomberaient.

Le gouvernement de l'Ontario réduira le taux d'imposition des sociétés à 10 % d'ici 2013. Cette réduction était pratiquement en vigueur aux fins comptables en date du 16 novembre 2009. Ainsi, nous avons réduit la valeur de nos actifs d'impôts futurs d'environ 25 M\$ pour l'exercice précédent. Le taux d'imposition prévu par la loi qui s'applique à la banque mère CIBC était de 28,2 % en 2011. Le taux passera à 26,4 % en 2012 et à 25,3 % en 2014.

Les ententes finales relatives aux baux adossés ont été réglées avec l'Internal Revenue Service (IRS) en 2009. En 2010, nous sommes parvenus à un accord avec l'IRS sur les montants imposables définitifs et les frais d'intérêts, et des versements ont été appliqués aux diverses années d'imposition concernées.

Pour un rapprochement de nos impôts sur les bénéfices dans l'état des résultats consolidé avec le taux d'imposition fédéral et provincial combiné du Canada, voir la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion en dollar américain sur l'état des résultats consolidé s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2011 c. 2010	2010 c. 2009
Diminution estimative des éléments suivants :		
Total des revenus	102 \$	205 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	6	19
Frais autres que d'intérêts	39	79
Impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	8	15
Bénéfice net	49	92
Appréciation moyenne – \$ CA c. \$ US	6 %	11 %

Événements importants

Investissement dans American Century Investments

Le 31 août 2011, nous avons conclu l'acquisition d'une participation minoritaire dans American Century Investments (ACI), société américaine de gestion d'actifs, pour une contrepartie au comptant de 831 M\$ (848 M\$ US). Par suite de l'opération, nous avons acquis la totalité de la participation que JPMorgan Chase & Co détenait dans ACI, ce qui représente environ 41 % des capitaux propres d'ACI. En outre, nous détenons 10,1 % des droits de vote d'ACI et nous avons nommé deux administrateurs au conseil d'administration d'ACI qui compte 10 membres.

Notre placement en actions dans ACI est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence et notre quote-part des résultats d'ACI est incluse dans l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs au cours de la période suivant la conclusion de l'acquisition.

Groupe TMX Inc.

Au cours de l'exercice, Corporation d'Acquisition Groupe Maple (Maple), société dont les investisseurs se composent de la Banque CIBC et des principales institutions financières et caisses de retraite canadiennes, a fait une offre visant l'acquisition de la totalité du Groupe TMX Inc. (Groupe TMX). Dans le cadre de l'opération proposée, la Banque CIBC a convenu d'un engagement de participation d'un montant maximal de 192 M\$. De plus, la Banque CIBC et certaines autres institutions financières ont fourni à Maple une lettre d'engagement au titre de facilités de crédit de 1,9 G\$ aux fins de l'acquisition d'Alpha Group et de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée.

L'offre devrait échoir le 31 janvier 2012 et est assujettie à l'obtention des approbations nécessaires des organismes de réglementation, y compris les autorités de réglementation en valeurs mobilières et le Bureau de la concurrence. Le 30 octobre 2011, Maple et le Groupe TMX ont annoncé conjointement l'exécution d'une entente selon laquelle le conseil d'administration du Groupe TMX appuyait à l'unanimité la proposition de Maple.

Vente de la division Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, la Compagnie Trust CIBC Mellon, coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon, a vendu ses activités de services aux émetteurs (transfert de titres et régimes d'achat d'actions des employés). Par suite de la vente, la Banque CIBC a comptabilisé au premier trimestre de 2011 un gain après impôts de 37 M\$, déduction faite des récupérations estimatives et des rajustements postérieurs à la clôture qui seront réglés à compter du premier trimestre de 2012. Les résultats des activités de services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon ont été comptabilisés dans le secteur Siège social et autres et ses résultats d'exploitation ne sont pas jugés importants pour les résultats consolidés de la Banque CIBC.

Perspectives pour l'année 2012

Selon toute vraisemblance, la croissance économique demeurera relativement lente au Canada et aux États-Unis en 2012. Les gains au chapitre du PIB vont probablement se situer autour de 2 % dans chaque pays compte tenu des restrictions budgétaires et d'une décélération de l'activité économique outre-mer, y compris une récession probable en Europe et un ralentissement de la croissance en Chine. Nous prévoyons que les gouvernements européens mettront tout en œuvre pour empêcher que les problèmes liés à la dette souveraine ne dégénèrent en une grave crise bancaire et une récession plus profonde dans la zone euro.

Aux États-Unis, l'ampleur du programme de resserrement budgétaire reste encore à déterminer, et la croissance risque de ralentir en cas d'expiration, à la fin de l'année 2011, des réductions des charges sociales et des prestations d'assurance-emploi prolongées actuellement en vigueur. Les exportations américaines et les dépenses en capital connexes ont profité d'un dollar américain plus faible, mais la construction domiciliaire ne reprendra vraisemblablement que lorsque les stocks excédentaires auront suffisamment diminué.

L'économie canadienne fait face à une décélération de la demande mondiale en raison d'une récession probable en Europe, d'un ralentissement de la croissance dans les pays émergents et des défis que pose la concurrence sur le marché américain à un taux de change près de la parité. Les dépenses des gouvernements glisseront vers une contribution négative à la croissance au fur et à mesure que les politiques budgétaires fédérales et provinciales commenceront à se resserrer, mais un faible taux d'inflation améliorera le pouvoir d'achat des ménages. Bien que la croissance du crédit à la consommation ait ralenti, la croissance modérée des dépenses de consommation sera soutenue par la faiblesse continue des taux d'intérêt,

la Banque du Canada maintenant les faibles taux d'intérêt actuels, au moins jusqu'à la deuxième moitié de l'année 2012.

Les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises devraient faire face à une croissance légèrement plus lente de la demande de prêts hypothécaires, tandis que la croissance du crédit à la consommation se poursuivra au rythme plus modeste de la seconde moitié de l'année 2011. La demande d'opérations de crédit devrait continuer à croître en raison de l'activité réduite des banques étrangères sur le marché canadien. Il est peu probable que la croissance économique légèrement plus lente entraîne une détérioration du crédit des ménages, le taux de chômage demeurant pratiquement stable.

Gestion des avoirs devrait voir un intérêt soutenu des investisseurs pour des actifs productifs plus sûrs compte tenu des incertitudes actuelles sur les marchés mondiaux. L'activité sur le marché des actions devrait reprendre au fur et à mesure qu'on avancera dans l'année 2012, en présumant que les gouvernements réussiront à régler les problèmes touchant la dette souveraine en Europe et que les États-Unis éviteront une récession.

Les Services bancaires de gros devraient tirer profit d'un bon rythme d'émission des obligations, les gouvernements demeurant de solides emprunteurs, et les entreprises tirant profit des faibles taux d'intérêt. Les émissions d'actions pourraient rebondir si les incertitudes à l'échelle mondiale sont résolues dans le courant de l'année 2012, ce qui pourrait aussi stimuler les activités de fusion. On prévoit que la demande de crédit aux grandes entreprises sera soutenue par la croissance des dépenses en capital, bien que le marché de la dette publique et les flux de trésorerie internes représentent une option concurrentielle de financement.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos le

	2011				2010 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Revenus								
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	2 061 \$	2 019 \$	1 905 \$	1 980 \$	1 961 \$	1 962 \$	1 789 \$	1 861 \$
Gestion des avoirs	396	404	420	416	378	360	370	371
Services bancaires de gros	557	454	393	471	238	315	548	613
Siège social et autres	188	180	171	234	677	212	214	216
Total des revenus	3 202 \$	3 057 \$	2 889 \$	3 101 \$	3 254 \$	2 849 \$	2 921 \$	3 061 \$
Revenu net d'intérêts	1 605 \$	1 607 \$	1 528 \$	1 610 \$	1 645 \$	1 548 \$	1 497 \$	1 514 \$
Revenu autre que d'intérêts	1 597	1 450	1 361	1 491	1 609	1 301	1 424	1 547
Total des revenus	3 202	3 057	2 889	3 101	3 254	2 849	2 921	3 061
Dotation à la provision pour pertes sur créances	243	195	194	209	150	221	316	359
Frais autres que d'intérêts	1 914	1 820	1 794	1 822	1 860	1 741	1 678	1 748
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	1 045	1 042	901	1 070	1 244	887	927	954
Impôts sur les bénéfices	249	231	221	268	742	244	261	286
Participations ne donnant pas le contrôle	2	3	2	3	2	3	6	16
Bénéfice net	794 \$	808 \$	678 \$	799 \$	500 \$	640 \$	660 \$	652 \$
Dividendes et primes sur actions privilégiées	38	55	42	42	42	42	43	42
Bénéfice net applicable aux actions ordinaires	756 \$	753 \$	636 \$	757 \$	458 \$	598 \$	617 \$	610 \$
Résultat par action – de base	1,90 \$	1,90 \$	1,61 \$	1,92 \$	1,17 \$	1,54 \$	1,60 \$	1,59 \$
– dilué	1,89 \$	1,89 \$	1,60 \$	1,92 \$	1,17 \$	1,53 \$	1,59 \$	1,58 \$

1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2010

Le bénéfice net a progressé de 294 M\$, ou 59 %, en regard du quatrième trimestre de 2010.

Le revenu net d'intérêts a reculé de 40 M\$, ou 2 %. Ce recul est surtout attribuable à un resserrement des marges, compensé en partie par la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, y compris l'incidence de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard et de la montée du revenu net d'intérêts des activités de négociation. Au trimestre considéré, le revenu d'intérêts sur les nouvelles cotisations d'impôt a également été inférieur.

Le revenu autre que d'intérêts a diminué de 12 M\$, ou 1 %, étant donné qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent, les gains de change sur les activités de rapatriement de capitaux s'élevaient à 411 M\$. Les résultats du trimestre considéré ont été avantagés par le recul des pertes découlant des valeurs mobilières désignées à leur juste valeur dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation, les gains accrus réalisés sur les valeurs disponibles à la vente, déduction faite des réductions de valeur, et la hausse du revenu tiré des activités de titrisation, compensés en partie par une baisse des honoraires d'administration de cartes.

Le total de la dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 93 M\$, ou 62 %. La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts à la consommation était comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, la diminution des radiations dans la plupart des produits et l'incidence favorable des activités accrues de titrisation de créances sur cartes de crédit ayant été en grande partie neutralisées par les pertes prévues découlant de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard. La dotation à la provision spécifique des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements a augmenté de 46 M\$, en raison surtout d'une hausse des provisions dans le portefeuille CIBC FirstCaribbean et de l'abandon de certaines de nos activités à effet de levier en Europe. Comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, la dotation à la provision générale pour pertes sur créances a subi une variation négative de 51 M\$. Cette baisse est principalement attribuable à la stabilisation des niveaux de pertes dans le portefeuille de cartes de crédit Visa. Les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent comprenaient l'établissement d'une provision liée à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard, qui a été plus que compensée par l'incidence de l'amélioration apportée au calcul de la provision liée au portefeuille de prêts aux petites entreprises. L'amélioration, qui se fonde sur des données internes et d'autres valeurs de référence externes, a raccourci la période d'identification des pertes pour les petites entreprises, ce qui a entraîné une réduction de 44 M\$ de la provision générale au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts se sont accrus de 54 M\$, ou 3 %, sous l'effet principalement de l'augmentation de la rémunération liée au rendement et des charges liées à la vente d'un investissement du portefeuille de Banque d'affaires, et de l'augmentation des charges de retraite, contrebalancées en partie par une baisse des impôts et des taxes sur le capital.

La diminution de 493 M\$ de la charge d'impôts découlait avant tout de la charge d'impôts de 528 M\$ sur les activités de rapatriement de capitaux qui ont eu lieu au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2011

Le bénéfice net a diminué de 14 M\$, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent.

Le revenu net d'intérêts a reculé de 2 M\$. Dans la plupart des produits de détail, le rétrécissement des marges a été contrebalancé en partie par la croissance des volumes. Le revenu net d'intérêts tiré des activités de négociation a été plus élevé au cours du trimestre.

Le revenu autre que d'intérêts a augmenté de 147 M\$, ou 10 %, en raison surtout des gains accrus réalisés sur les valeurs disponibles à la vente, déduction faite des réductions de valeur, et de la hausse du revenu tiré des activités de titrisation, compensés en partie par la diminution de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation.

Le total de la dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 48 M\$, ou 25 %. La dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances dans le portefeuille des prêts à la consommation était comparable à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision spécifique pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements a augmenté de 20 M\$, sous l'effet principalement d'une hausse de la dotation à la provision dans le portefeuille de CIBC FirstCaribbean et de l'abandon de certaines de nos activités à effet de levier en Europe, neutralisés en partie par une amélioration de nos portefeuilles au Canada. La dotation à la provision générale pour pertes sur créances a subi une variation négative de 23 M\$, sous l'effet surtout de la titrisation de notre portefeuille de cartes de crédit Visa au trimestre précédent. Cette baisse a été compensée en partie par une amélioration du profil de risque de crédit dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 94 M\$, ou 5 %, en raison surtout des charges liées à la vente d'un investissement du portefeuille de Banque d'affaires, et des frais d'occupation et des honoraires plus élevés.

La charge d'impôts a augmenté de 18 M\$ par suite surtout de la charge d'impôts sur les activités de rapatriement de capitaux au cours du trimestre.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont eu une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le premier trimestre est généralement caractérisé par une hausse des achats par carte de crédit pendant la période des Fêtes. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre une diminution du bénéfice. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés financiers sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de services bancaires de gros.

Revenus

L'augmentation des revenus des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises au cours de la période, comme l'indiquent les données sur la croissance des volumes dans le tableau ci-dessus, a été contrebalancée dans une certaine mesure par la compression des marges. L'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard en septembre 2010 a amélioré les revenus à compter du quatrième trimestre de 2010.

Les revenus de Gestion des avoirs ont progressé au cours de la période, en raison de l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers, de la hausse des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et de l'accroissement de l'activité de négociation. Le quatrième trimestre de 2011 comprend le revenu tiré de notre placement dans ACI.

La conjoncture des marchés financiers influe considérablement sur les revenus des Services bancaires de gros. Au cours du deuxième semestre de 2010 et du premier semestre de 2011, les revenus des Services bancaires de gros ont été touchés négativement par les pertes découlant des activités de crédit structuré en voie de liquidation.

Les revenus du secteur Siège social et autres englobaient des gains de change sur les activités de rapatriement de capitaux réalisés au quatrième trimestre de 2010. Le gain à la vente des activités de Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon a été constaté dans les résultats du premier trimestre de 2011. Les revenus de CIBC FirstCaribbean ont reculé au cours de la période, du fait principalement de l'incidence du raffermissement du dollar canadien et de la conjoncture économique difficile dans la région.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans le portefeuille de prêts. Les pertes des portefeuilles de cartes de crédit (excluant le portefeuille de cartes de crédit MasterCard acquis au quatrième trimestre de 2010) et de crédit personnel ont été moins lourdes en 2010 et en 2011. Le portefeuille de cartes de crédit MasterCard acquis a commencé à subir des pertes à compter du quatrième trimestre de 2010. Les provisions liées aux Services bancaires de gros ont également reculé en 2010 et en 2011, la conjoncture économique s'étant redressée aux États-Unis et en Europe. Les provisions liées au portefeuille de CIBC FirstCaribbean et à l'abandon de certaines de nos activités à effet de levier en Europe ont été plus élevées au quatrième trimestre de 2011.

Frais autres que d'intérêts

Les fluctuations des frais autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages sociaux, y compris des charges de retraite et de l'entrée en vigueur de la TVH en Ontario et en Colombie-Britannique en juillet 2010. Le quatrième trimestre de 2011 comprenait les charges liées à la vente d'un investissement du portefeuille de Banque d'affaires.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices fluctuent en fonction des variations du bénéfice assujéti aux impôts et des territoires dans lesquels le bénéfice est gagné. Ils peuvent également subir l'incidence d'éléments importants. Le revenu exonéré d'impôts affiche une tendance à la hausse depuis le quatrième trimestre de 2010. Les résultats des quatrièmes trimestres de 2011 et de 2010 englobaient une charge d'impôts liés aux activités de rapatriement de capitaux et ceux du premier trimestre de 2010, une baisse de valeur d'actifs d'impôts futurs.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les résultats du premier trimestre de 2010 incluaient la participation minoritaire liée au gain sur la vente d'un placement aux États-Unis.

Rétrospective du rendement financier de 2010

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre		Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros	Siège social et autres	Total CIBC
2010 ¹	Revenu net d'intérêts	5 475 \$	160 \$	651 \$	(82) \$	6 204 \$
	Revenu autre que d'intérêts	1 829	1 588	1 063	1 401	5 881
	Revenu intersectoriel	269	(269)	—	—	—
	Total des revenus	7 573	1 479	1 714	1 319	12 085
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 186	1	88	(229)	1 046
	Frais autres que d'intérêts	3 842	1 163	1 147	875	7 027
	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	2 545	315	479	673	4 012
	Impôts sur les bénéfices	702	90	125	616	1 533
	Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	12	15	27
	Bénéfice net	1 843 \$	225 \$	342 \$	42 \$	2 452 \$
2009 ¹	Revenu net d'intérêts	4 669 \$	174 \$	430 \$	121 \$	5 394 \$
	Revenu autre que d'intérêts	2 224	1 438	82	790	4 534
	Revenu intersectoriel	230	(228)	—	(2)	—
	Total des revenus	7 123	1 384	512	909	9 928
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 329	3	218	99	1 649
	Frais autres que d'intérêts	3 670	1 097	1 060	833	6 660
	Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	2 124	284	(766)	(23)	1 619
	Impôts sur les bénéfices	607	95	(294)	16	424
	Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	21	21
	Bénéfice net (perte nette)	1 517 \$	189 \$	(472) \$	(60) \$	1 174 \$

1) Certaines informations ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2010 et 2009.

Vue d'ensemble

Le bénéfice net de 2010 s'est établi à 2 452 M\$ comparativement à 1 174 M\$ en 2009, en raison de la hausse des revenus, attribuable principalement au recul des pertes liées aux activités de crédit structuré en voie de liquidation et à la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancés en partie par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des impôts sur les bénéfices.

Revenus par secteur

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Les revenus se sont appréciés de 450 M\$, ou 6 %, en raison de la croissance des volumes dans la plupart des produits, de l'amélioration des marges sur les produits de prêts, de l'incidence de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard et de la progression des honoraires du Groupe Entreprises, qui ont été en partie neutralisées par le resserrement des marges liées aux dépôts bancaires personnels.

Gestion des avoirs

Les revenus ont augmenté de 95 M\$, ou 7 %, du fait de l'accroissement des revenus d'honoraires découlant de la croissance des volumes dans le courtage de détail, d'excellentes ventes des fonds communs de placement et de l'appréciation de la valeur des actifs attribuable aux conditions de marché.

Services bancaires de gros

Les revenus ont bondi de 1 202 M\$ par rapport à 2009, surtout en raison de la diminution des pertes sur les activités de crédit structuré en voie de liquidation et autres activités en voie de liquidation, des baisses de valeur moins importantes

liées à l'évaluation à la valeur de marché des couvertures de prêts aux entreprises et de la hausse des gains dans les services de Banque d'affaires, en partie contrebalancées par le recul des revenus tirés des marchés financiers et des activités de financement immobilier.

Siège social et autres

L'amélioration de 410 M\$, ou 45 %, des revenus en regard de 2009 découle principalement de la progression des gains de change sur les activités de rapatriement de capitaux et de la hausse des revenus de trésorerie non répartis, contrebalancés en partie par une baisse des revenus des Services bancaires internationaux en raison de l'incidence du raffermissement du dollar canadien et d'une diminution des volumes et du rétrécissement des marges de CIBC FirstCaribbean. Le revenu d'intérêts sur les nouvelles cotisations d'impôts a diminué au cours de 2010.

CIBC consolidée

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts a progressé de 810 M\$, ou 15 %, par rapport à 2009, en raison surtout de la hausse du revenu d'intérêts de trésorerie, de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, de l'élargissement des marges dans les produits de prêts, et du revenu d'intérêts dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation comparativement à des frais d'intérêts en 2009. Ces facteurs ont été en partie atténués par le rétrécissement des marges sur les dépôts, des baisses des volumes subies dans les prêts aux entreprises et la baisse du revenu tiré du financement immobilier américain. Les chiffres de 2009 comprenaient les pertes se rapportant aux couvertures de taux d'intérêt pour le portefeuille de baux adossés qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Revenu autre que d'intérêts

L'augmentation de 1 347 M\$, ou 30 %, du revenu autre que d'intérêts comparativement à 2009 est principalement attribuable à la baisse des pertes sur les activités de crédit structuré en voie de liquidation et à des baisses de valeur moins élevées liées à l'évaluation à la valeur de marché associée à nos programmes de couverture des prêts aux entreprises. En outre, les gains de change sur les activités de rapatriement de capitaux, les gains réalisés sur les valeurs disponibles à la vente, déduction faite des réductions de valeur, les revenus tirés des créances titrisées, le revenu tiré des fonds communs de placement, les honoraires de gestion de placements et de garde, et les commissions de crédit ont tous été plus élevés au cours de 2010. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la diminution de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation, la baisse des honoraires d'administration de cartes ainsi que par une baisse des gains sur valeurs désignées à la juste valeur liés au financement immobilier aux États-Unis. Les chiffres de 2010 comprenaient un gain sur la vente d'un placement aux États-Unis.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a régressé de 603 M\$, ou 37 %, par rapport à 2009. La provision spécifique a diminué de 211 M\$, ou 15 %, surtout en raison de la diminution des pertes dans les portefeuilles de crédit structuré en voie de liquidation et de financement immobilier

aux États-Unis, ainsi que du nombre réduit de radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels.

La provision générale a enregistré une variation positive de 392 M\$ surtout attribuable à une meilleure conjoncture économique liée aux portefeuilles de cartes et de prêts aux entreprises et aux gouvernements. Cette diminution a été contrebalancée en partie par la provision générale établie pour l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 367 M\$, ou 6 %, par rapport à 2009, principalement en raison de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux, des frais d'occupation, des frais de publicité et d'expansion des affaires, et des honoraires, en partie contrebalancée par le recul des impôts et taxes sur le capital. Les charges au titre du règlement avec la CVMO au sujet de notre participation sur le marché du PCAC et les honoraires d'administration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard étaient inclus dans les résultats de 2010.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts s'est établie à 1 533 M\$, comparativement à 424 M\$ en 2009. Cette variation est principalement imputable à la hausse des revenus en 2010. La charge d'impôts en 2010 comprenaient une majoration des impôts liée aux gains de change sur les activités de rapatriement de capitaux.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous recourons à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Celles-ci sont décrites ci-après. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse du rendement financier. À notre avis, il n'y a pas de limite inhérente significative quant à l'utilité de ces mesures non conformes aux PCGR.

Revenu net d'intérêts (BIE)

Nous évaluons le revenu net d'intérêts d'après un montant équivalent avant impôts. Pour arriver au montant de la BIE, nous majorons le revenu exonéré d'impôts gagné sur certaines valeurs jusqu'au montant équivalent qui aurait été imposable selon le taux d'imposition prévu par la loi. Entre-temps, l'écriture correspondante est enregistrée dans la charge d'impôts. Cette mesure permet de mieux comparer le revenu net d'intérêts découlant de sources imposables et celui provenant de sources exonérées d'impôts. Le revenu net d'intérêts (BIE) sert à calculer le coefficient d'efficacité (BIE) et le revenu de négociation (BIE). Nous sommes d'avis que ces mesures permettent une évaluation uniforme, de sorte que les utilisateurs de notre information financière peuvent effectuer des comparaisons plus facilement.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre financier permettant d'évaluer le rendement de chaque secteur d'activité, proportionnellement au risque pris. Pour plus de précisions sur la définition et la méthode de calcul du capital économique, se reporter à la section Sources de financement. Le capital économique est une mesure non conforme aux PCGR. Il

n'existe pas de mesure comparable au capital économique dans les PCGR.

Bénéfice économique

Le bénéfice net, rajusté pour une imputation au titre du capital, détermine le bénéfice économique. Il mesure le rendement généré par chaque secteur d'activité en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le rendement des capitaux propres (RCP) pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable à l'égard du capital réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Mesures de comptabilité de caisse

Les mesures de comptabilité de caisse sont calculées par l'ajustement de l'amortissement des autres actifs incorporels au bénéfice net et des frais autres que d'intérêts. Nous

utilisons ces mesures pour l'évaluation du rendement et non des liquidités. Ces mesures du rendement permettent davantage d'uniformité et une meilleure comparaison entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des rajustements similaires dans leurs informations publiques. De plus, certains analystes se servent de ces mesures pour formuler leurs prévisions à l'égard des bénéfices. La présentation de ces mesures peut faciliter leur analyse.

Prêts sous gestion

Nous titrisons des prêts et nous vendons les valeurs mobilières ou les prêts qui en découlent à des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) qui émettent à leur tour des titres à des investisseurs. Ces prêts ou valeurs mobilières sont retirés du bilan consolidé au moment de la vente. Les prêts sous gestion incluent les titres et les prêts titrisés, de même que les

prêts et les valeurs mobilières vendus. Nous nous servons de cette mesure pour évaluer le rendement du crédit et le rendement financier global des prêts sous-jacents.

Capitaux propres corporels applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Les capitaux propres corporels applicables aux porteurs d'actions ordinaires (CPC) représentent la somme des actions ordinaires, à l'exclusion des positions de négociation à découvert dans nos propres actions, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport, des participations ne donnant pas le contrôle et du cumul des autres éléments du résultat étendu moins l'écart d'acquisition et les actifs incorporels, à l'exception des logiciels. Le ratio des CPC est calculé en divisant les CPC par les actifs pondérés en fonction du risque (APR).

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée. Les rapprochements des mesures non conformes aux PCGR de nos unités d'exploitation stratégique sont présentés dans leur section respective.

Mesures de l'état des résultats

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre		2011	2010	2009	2008	2007
Revenu net d'intérêts		6 350 \$	6 204 \$	5 394 \$	5 207 \$	4 558 \$
Revenu autre que d'intérêts		5 899	5 881	4 534	(1 493)	7 508
Total des revenus présentés selon les états financiers		12 249	12 085	9 928	3 714	12 066
Rajustement selon la BIE		189	53	42	188	297
Total des revenus (BIE) ¹	A	12 438 \$	12 138 \$	9 970 \$	3 902 \$	12 363 \$
Revenu de négociation		269 \$	821 \$	(294) \$	(7 239) \$	(310) \$
Rajustement selon la BIE		187	49	38	183	292
Revenu de négociation (BIE) ¹		456 \$	870 \$	(256) \$	(7 056) \$	(18) \$
Frais autres que d'intérêts présentés selon les états financiers		7 350 \$	7 027 \$	6 660 \$	7 201 \$	7 612 \$
Moins : amortissement des autres actifs incorporels		42	39	43	42	39
Frais autres que d'intérêts – comptabilité de caisse ¹	B	7 308 \$	6 988 \$	6 617 \$	7 159 \$	7 573 \$
Bénéfice net (perte nette) applicable aux actions ordinaires		2 902 \$	2 283 \$	1 012 \$	(2 179) \$	3 125 \$
Ajouter : effet après impôts de l'amortissement des autres actifs incorporels		33	30	33	32	29
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actions ordinaires – comptabilité de caisse ¹	C	2 935 \$	2 313 \$	1 045 \$	(2 147) \$	3 154 \$
Prêts et acceptations (déduction faite de la provision pour pertes sur créances)		194 379 \$	184 576 \$	175 609 \$	180 323 \$	170 678 \$
Ajouter : prêts titrisés		56 317	53 669	51 826	43 409	29 983
Prêts et acceptations sous gestion ¹	D	250 696 \$	238 245 \$	227 435 \$	223 732 \$	200 661 \$
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances		925 \$	1 201 \$	1 412 \$	700 \$	614 \$
Ajouter : pertes sur portefeuille titrisé ³		270	135	193	140	151
Dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances sous gestion ²	E	1 195 \$	1 336 \$	1 605 \$	840 \$	765 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés au Canada – Au bilan	F	63 351 \$	60 347 \$			
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés au Canada – Titrisés		49 965	48 788			
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés – Sous gestion ¹	G	113 316 \$	109 135 \$			
Prêts hypothécaires à l'habitation au Canada – Au bilan	H	96 438 \$	90 430 \$			
Prêts hypothécaires à l'habitation au Canada – Titrisés		50 607	49 435			
Prêts hypothécaires à l'habitation – Sous gestion ¹	I	147 045 \$	139 865 \$			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base (en milliers)	J	396 233	387 802	381 677	370 229	336 092
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées (en milliers)	K	397 097	388 807	382 442	371 763	339 316
Coefficient d'efficacité – comptabilité de caisse (BIE) ¹	B/A	58,8 %	57,6 %	66,4 %	négl.	61,3 %
Comptabilité de caisse – résultat de base par action ¹	C/J	7,41 \$	5,96 \$	2,74 \$	(5,80) \$	9,38 \$
Comptabilité de caisse – résultat dilué par action ^{1,2}	C/K	7,39 \$	5,95 \$	2,73 \$	(5,80) \$	9,30 \$
Coefficient des pertes sur créances sous gestion ¹	E/D	0,48 %	0,56 %	0,70 %	0,38 %	0,38 %
Prêts hypothécaires assurés – Au bilan	F/H	66 %	67 %			
Prêts hypothécaires assurés – Sous gestion ¹	G/I	77 %	78 %			

1) Mesures non conformes aux PCGR.

2) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le résultat dilué par action sera antidilutive; c'est pourquoi le résultat de base par action et le résultat dilué par action (comptabilité de caisse) sont identiques.

3) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. négl. Négligeable.

Vue d'ensemble des secteurs d'activité

Nouvelle structure organisationnelle

Le 28 mars 2011, nous avons annoncé une nouvelle structure organisationnelle afin de tirer profit des progrès liés à la mise en œuvre de notre stratégie d'entreprise et à l'obtention d'un rendement financier solide. Au début du troisième trimestre de 2011, les activités de Gestion des avoirs et des Services bancaires internationaux (y compris CIBC FirstCaribbean) ont été présentées séparément de celles de Marchés de détail CIBC et regroupaient, respectivement, les activités de l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs nouvellement créée et celles du secteur Siège social et autres. À la suite de ces modifications, Marchés de détail CIBC, qui comprennent les activités restantes, ont été renommés Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises. Conformément à cette nouvelle structure organisationnelle, la Banque CIBC possède dorénavant trois unités d'exploitation stratégiques : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros. Les informations des exercices précédents ont été retraitées.

Autres modifications à la présentation de nos secteurs d'activité

Au cours du troisième trimestre de 2011, nous avons remanié certains éléments au sein des Services bancaires de gros pour les transférer de Divers dans Marchés financiers ainsi que dans Services financiers aux entreprises et Banque d'investissement afin de mieux tenir compte de la nature et de la gestion des opérations. Les informations des exercices précédents ont été retraitées.

Depuis le premier trimestre de 2011, la provision générale pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean a été intégrée au secteur Siège social et autres. Elle était auparavant comptabilisée dans Marchés de détail CIBC. Les informations des exercices précédents ont été retraitées.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de revenus. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque d'illiquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession

interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. La majorité des revenus découlant des activités de trésorerie sont par la suite affectés au segment « Divers » du secteur d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique pertinentes. La Trésorerie répartit également les capitaux aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les bénéfices sur le capital non réparti continuent d'être constatés au secteur Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne et de répartition des revenus de la Trésorerie afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente et de suivi et aux honoraires de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux de commission de vente et de suivi versés aux segments des clients pour certains produits sont révisés et appliqués prospectivement.

Les frais autres que d'intérêts sont attribués aux unités d'exploitation stratégique auxquelles ils se rapportent selon des critères appropriés. Les provisions spécifiques pour pertes sur créances et les provisions correspondantes sont présentées dans leurs secteurs d'activité respectifs, alors que la provision générale et la provision correspondante sont présentées uniquement dans le secteur Siège social et autres.

Les revenus, les frais et les ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. L'incidence des activités de titrisation sur le bénéfice net incluant la dotation à la provision pour pertes sur créances est présentée dans le secteur Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux clients partout au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une solide équipe de conseillers et de près de 1 100 centres bancaires, ainsi que de GAB, d'une équipe de vente mobile, de services bancaires téléphoniques et de services bancaires en direct et mobiles.

À l'échelle des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, nous nous concentrons sur nos priorités, soit resserrer les relations avec les clients; améliorer notre potentiel de vente et de service; et attirer et fidéliser les clients qui souhaitent des relations plus solides et enrichissantes.

En 2011, nous avons ciblé nos placements pour offrir un meilleur accès et un plus grand choix à nos clients dans leurs opérations bancaires quotidiennes :

- Nous avons été reconnus par le magazine *Global Finance* comme offrant les « meilleurs services bancaires mobiles » parmi les banques à l'échelle internationale. C'est la première fois que ce prix était attribué, signe de la croissance rapide de ce réseau. Cette distinction a été remise sur la base de critères comme la solidité de la stratégie mise en œuvre pour attirer et servir les clients, l'utilisation réussie des applications mobiles et l'ensemble de leur fonctionnalité.
- Nous sommes la première banque à offrir une application mobile de négociation d'actions aux investisseurs canadiens, qui leur permet de faire des opérations sur actions au moyen de leur téléphone intelligent.

- Nous avons ajouté la fonctionnalité Visa payWave, une solution de paiement sans contact, aux cartes de crédit nouvellement émises et aux cartes de crédit renouvelées de la famille Aéro Or, ainsi qu'à celles de la famille Classique CIBC, pour améliorer davantage l'expérience client.
- Nous avons réalisé avec succès la transition de plus de 600 000 comptes vers la CIBC dans le cadre de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard de Citi.

Priorités

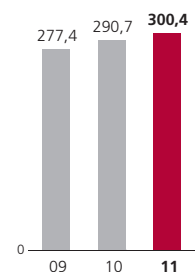
- Approfondir les relations clients
- Améliorer notre potentiel de vente et de service
- Attirer des clients et les fidéliser

Revue de 2011

Services bancaires personnels

- Transition réussie dans le cadre de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard de Citi, faisant de la CIBC le principal émetteur de deux types de cartes de crédit au Canada, soit Visa et MasterCard
- Transition de nos équipes de vente et service et de distribution vers une seule équipe intégrée afin de mettre davantage l'accent sur nos clients
- Célébration marquant l'ouverture de plus de 100 nouveaux centres bancaires au cours des quatre dernières années
- Nouvelle amélioration des processus en continu pour tous les canaux de produits et de vente

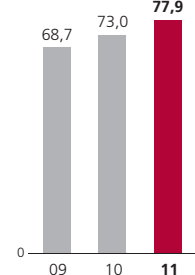
Fonds sous gestion
(en milliards de dollars)



Services bancaires aux entreprises

- Solide croissance dans le secteur des prêts et des dépôts de base commerciaux
- Équipes de vente intégrées afin d'améliorer l'expérience client dans le portefeuille Groupe entreprises
- Mise en place d'une nouvelle équipe intégrée pour Opérations bancaires mondiales
- Recrutement de nouveaux cadres supérieurs solides dans le secteur des Services bancaires aux entreprises

Fonds sous gestion
(en milliards de dollars)



Résultats¹

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010 ²	2009 ²
Revenus			
Services bancaires personnels	6 463 \$	6 260 \$	5 753 \$
Services bancaires aux entreprises	1 403	1 370	1 299
Divers	99	(57)	71
Total des revenus (a)	7 965	7 573	7 123
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 072	1 186	1 329
Frais autres que d'intérêts (b)	4 062	3 842	3 670
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	2 831	2 545	2 124
Charge d'impôts	706	702	607
Bénéfice net (c)	2 125 \$	1 843 \$	1 517 \$
Coefficient d'efficacité (b/a)	51,0 %	50,7 %	51,5 %
Amortissement des autres actifs incorporels (d)	11 \$	2 \$	– \$
Coefficient d'efficacité (comptabilité de caisse) ³ ((b-d)/a)	50,9 %	50,7 %	51,5 %
Rendement des capitaux propres ³	61,2 %	59,6 %	54,3 %
Montant au titre du capital économique ³ (e)	(464) \$	(428) \$	(384) \$
Bénéfice économique ³ (c+e)	1 661 \$	1 415 \$	1 133 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	255,0 \$	253,5 \$	248,4 \$
Équivalents temps plein	21 658	21 622	21 457

1) Pour de l'information sectorielle additionnelle, voir la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

2) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le bénéfice net a augmenté de 282 M\$, ou 15 %, en regard de 2010, en raison de la croissance des volumes dans la plupart des secteurs d'activité, et de l'augmentation des revenus de trésorerie répartis et des honoraires, qui ont été partiellement neutralisées le resserrement des marges. La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué en raison de l'amélioration du contexte économique, alors que les frais autres que d'intérêts ont été plus élevés.

Revenus

Les revenus ont augmenté de 392 M\$, ou 5 %, comparativement à 2010.

Les revenus de *Services bancaires personnels* ont progressé de 203 M\$, ou 3 %, surtout en raison de l'incidence de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard et de la croissance des volumes dans la plupart des produits, neutralisées en partie par le resserrement des marges.

Les revenus de *Services bancaires aux entreprises* se sont accrus de 33 M\$, ou 2 %, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, et de la progression des honoraires du Groupe Entreprises, annulées en partie par le rétrécissement des marges.

Les revenus du segment *Divers* se sont accrus de 156 M\$, en raison avant tout de la progression des revenus de trésorerie répartis.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a reculé de 114 M\$, ou 10 %, par rapport à 2010. La baisse des pertes est principalement attribuable au nombre réduit de comptes en souffrance, de faillites et de radiations dans la plupart des produits, neutralisé en partie par les pertes prévues découlant de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 220 M\$, ou 6 %, par rapport à 2010, surtout en raison de l'augmentation des charges de retraite, de l'entrée en vigueur de la TVH, de l'augmentation des coûts de soutien au siège social et des honoraires d'administration liés au portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices ont monté de 4 M\$, ou 1 %, comparativement à 2010, par suite d'une augmentation du bénéfice, en grande partie contrebalancée par une baisse du taux d'imposition réel.

Actif moyen

L'actif moyen a légèrement progressé de 1,5 G\$, ou 1 %, en regard de 2010.

Gestion des avoirs

Gestion des avoirs comprend les services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée des avoirs. Ensemble, ces secteurs offrent une gamme complète de services consultatifs de premier ordre et personnalisés à l'égard de placements afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée.

Notre objectif est d'être un chef de file des solutions de gestion des avoirs dans des marchés où nous offrons des conseils, et d'être un chef de file à l'échelle mondiale en matière de gestion des actifs en offrant une valeur exceptionnelle à nos clients, à nos actionnaires, à nos employés et à nos collectivités.

Le resserrement des relations avec nos clients et la réalisation de ce qui compte pour eux sont à la base de nos activités et sous-tendent le souci que nous accordons à l'efficacité organisationnelle et au leadership.

Priorités

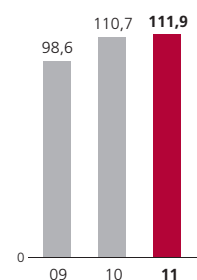
- Fournir des conseils et proposer des solutions novatrices afin de répondre aux besoins actuels et changeants de nos clients
- Dégager un rendement des placements supérieur pour nos clients en suivant des processus rigoureux
- Améliorer l'expérience client en simplifiant les processus et en misant sur la valeur que nous apportons jour après jour

Revue de 2011

Courtage de détail

- Implantation d'une tarification de fidélisation novatrice pour les clients autonomes
- Position de leader en services de courtage mobile avec la première application mobile de services de courtage au Canada
- Amélioration de la valeur offerte à nos clients de CIBC Wood Gundy par la présentation de planificateurs financiers
- Lancement d'un nouveau programme de formation pour les conseillers visant à renforcer nos compétences en prestation de conseils

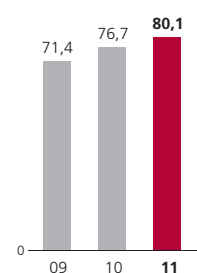
Biens administrés par CIBC Wood Gundy
(en milliards de dollars)



Gestion d'actifs

- Nous nous classons constamment parmi les chefs de file du secteur au Canada pour le rendement de nos placements
- Record des ventes nettes de fonds commun de placement à long terme
- Parmi les 40 gestionnaires de portefeuille au Canada qui connaissent la croissance la plus rapide
- Amélioration de nos capacités en placement et en recherche avec de nouveaux employés clés
- Chef de file des solutions de gestion (d'après les actifs)
- Conclusion de l'acquisition d'une participation minoritaire de 41 % dans ACI (les biens sous gestion ne comprennent pas les actifs d'ACI)

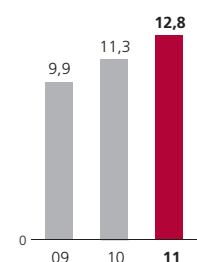
Actifs sous gestion
(en milliards de dollars)



Gestion privée des avoirs

- Croissance de 14 % des fonds sous gestion
- Agrandissement ou ouverture de bureaux dans quatre régions au pays
- Conseiller en placement de Gestion privée de portefeuille CIBC à la croissance la plus rapide parmi ses pairs

Fonds sous gestion
(en milliards de dollars)



Résultats¹

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Revenus			
Courtage de détail	1 082 \$	987 \$	919 \$
Gestion d'actifs	456	392	366
Gestion privée des avoirs	98	100	99
Total des revenus (a)	1 636	1 479	1 384
Dotation à la provision pour pertes sur créances	4	1	3
Frais autres que d'intérêts (b)	1 241	1 163	1 097
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	391	315	284
Charge d'impôts	112	90	95
Bénéfice net (c)	279 \$	225 \$	189 \$
Coefficient d'efficacité (b/a)	75,8 %	78,6 %	79,2 %
Amortissement des autres actifs incorporels (d)	1 \$	1 \$	1 \$
Coefficient d'efficacité – comptabilité de caisse (BIE) ² ((b-d)/a)	75,7 %	78,5 %	79,1 %
Rendement des capitaux propres ²	31,3 %	26,3 %	21,5 %
Montant au titre du capital économique ² (e)	(116) \$	(115) \$	(116) \$
Bénéfice (perte) économique ² (c+e)	163 \$	110 \$	73 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	3,4 \$	3,0 \$	2,9 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	202,9 \$	198,9 \$	179,6 \$
Équivalents temps plein	3 731	3 547	3 570

1) Pour de l'information sectorielle additionnelle, voir la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le bénéfice net a augmenté de 54 M\$, ou 24 %, en regard de 2010, en raison surtout d'une hausse des revenus des services de courtage de détail et de gestion d'actifs, neutralisée en partie par la montée des frais autres que d'intérêts.

Revenus

Les revenus ont augmenté de 157 M\$, ou 11 %, comparativement à 2010.

Les revenus de *Courtage de détail* ont augmenté de 95 M\$, ou 10 %, du fait surtout de l'accroissement des revenus d'honoraires, de l'amélioration des marges et de la hausse des commissions tirées de nouvelles émissions.

Les revenus de *Gestion d'actifs* ont progressé de 64 M\$, ou 16 %, en raison surtout de la montée des biens sous gestion de clients, attribuable à la hausse des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et à l'amélioration des marchés financiers. À compter du quatrième trimestre de 2011, le revenu tiré de notre placement dans ACI est également inclus.

Les revenus de *Gestion privée des avoirs* étaient comparables à ceux de 2010.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont monté de 78 M\$, ou 7 %, sous l'effet surtout de l'augmentation de la rémunération liée au rendement et des charges de retraite.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices ont monté de 22 M\$, ou 24 %, comparativement à 2010, par suite essentiellement d'une augmentation du bénéfice.

Biens administrés

Les biens administrés ont progressé de 4,0 G\$, ou 2 %, par rapport à 2010, du fait surtout de la hausse des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et de l'augmentation des soldes moyens de l'actif des clients.

Services bancaires de gros

Les Services bancaires de gros offrent un large éventail de produits de crédit, de produits des marchés financiers, des services bancaires d'investissement, des services de Banque d'affaires et des services de recherche aux gouvernements, aux clients institutionnels, aux grandes entreprises et aux particuliers au Canada et sur les principaux marchés dans le monde.

Notre objectif est d'être la banque qui offre des Services bancaires de gros de premier plan axés sur les clients, basée au Canada, réputée pour son rendement constant et durable et sa croissance à risque contrôlé, et reconnue pour sa bonne gestion ainsi que son excellence dans toutes ses activités.

En 2011, la CIBC a pris part aux opérations dignes de mention que voici en tant que :

- conseiller financier auprès d'Equinox Minerals Limited lorsque celle-ci a été vendue à Société aurifère Barrick pour un montant de 7,3 G\$;
- syndicataire chef de file pour un placement d'actions ordinaires de 962 M\$ d'Intact Corporation financière (Intact), la plus importante acquisition ferme conclue au Canada en 2011 et syndicataire chef de file pour des facilités de crédit de 1,6 G\$ d'Intact;
- conseiller financier pour le programme de financement par emprunt primé de 1,9 G\$ d'Ontario Power Generation destiné à financer la remise en valeur et l'agrandissement de quatre centrales hydroélectriques sur la rivière Lower Mattagami; le mandat incluait d'agir à titre de co-responsable des registres pour la première émission d'obligations du programme totalisant 475 M\$;
- co-responsable des registres de deux placements de débentures non garantis pour Bell Canada totalisant 2,0 G\$;
- unique syndicataire chef de file pour une facilité de crédit renouvelable de 1,5 G\$ de TransAlta;
- syndicataire chef de file des premiers appels publics à l'épargne (PAPE) de Whistler Blackcomb Holdings Inc., Parallel Energy Trust et Pretium Resources Inc., ainsi que co-syndicataire principal du PAPE de General Motors.

Priorités

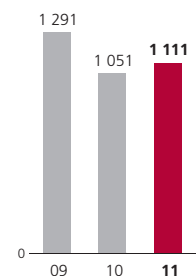
- Stratégie axée sur les clients
- Leadership rentable dans des activités essentielles
- Croissance avec la CIBC

Revue de 2011

Marchés financiers

- Participation à 250 opérations, plus que tout autre courtier au Canada
- Classement au premier rang pour ce qui est des parts de marché (au deuxième rang en 2010), et maintien de notre classement à titre de premier ou deuxième preneur ferme de titres de participation au Canada depuis 2003
- Chef de file dans le cadre de plusieurs placements importants, et plus particulièrement le placement de 962 M\$ d'Intact et le placement de 578 M\$ de Brookfield Asset Management
- Classement au premier rang pour ce qui est de la part de marché des opérations tant en termes de volume que de valeur
- Nous avons étendu les capacités de nos produits axés sur les clients, notamment la livraison de la plateforme CORE
- Nous avons augmenté notre part du marché des opérations de change

Revenu¹
(en millions de dollars)

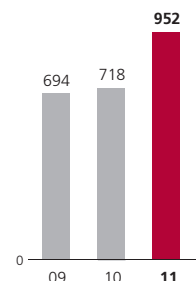


¹ Les informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Services financiers aux entreprises et Banque d'investissement

- Nous avons conservé une solide position dans les activités de fusions et acquisitions, les activités de prise ferme de titres d'emprunt et sur le marché des prêts syndiqués, et nous avons amélioré notre position dans les activités de prise ferme d'actions
- Nous avons amélioré la part du marché canadien des prêts, les engagements de prêts autorisés à l'échelle internationale ayant augmenté de 21 %
- Nous avons accru nos capacités de prêt au secteur de l'énergie aux États-Unis afin de servir plus efficacement les clients actuels et nouveaux
- Nous avons mis davantage l'accent sur les infrastructures, notre équipe de financement de projets agissant à titre de responsable, de co-responsable, ou de participant au financement par emprunt pour de nombreux projets énergétiques dans divers secteurs comme l'énergie renouvelable, l'énergie conventionnelle, la distribution et le transport d'énergie, les soins de santé, la justice et le transport

Revenu¹
(en millions de dollars)



¹ Les informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Résultats¹

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Revenus (BIE) ^{2,3}			
Marchés financiers	1 111 \$	1 051 \$	1 291 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	952	718	694
Divers	1	(2)	(1 431)
Total des revenus (BIE) ³ (a)	2 064	1 767	554
Rajustement selon la BIE	189	53	42
Total des revenus (b)	1 875	1 714	512
Dotation à la provision pour pertes sur créances	32	88	218
Frais autres que d'intérêts (c)	1 198	1 147	1 060
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	645	479	(766)
Charge (économie) d'impôts	79	125	(294)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	12	–
Bénéfice net (perte nette) (d)	565 \$	342 \$	(472) \$
Coefficient d'efficacité (c/b)	63,9 %	66,9 %	négl.
Amortissement des autres actifs incorporels (e)	– \$	1 \$	2 \$
Coefficient d'efficacité (comptabilité de caisse) (BIE) ³ ((c-e)/a)	58,1 %	64,9 %	négl.
Rendement des capitaux propres ³	31,2 %	17,6 %	(20,6) %
Montant au titre du capital économique ³ (f)	(237) \$	(254) \$	(347) \$
Bénéfice (perte) économique ³ (d+f)	328 \$	88 \$	(819) \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	112,3 \$	105,1 \$	110,8 \$
Équivalents temps plein	1 206	1 159	1 077

1) Pour de l'information sectorielle additionnelle, voir la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

2) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

négl. Négligeable.

Aperçu financier

Le bénéfice net a augmenté de 223 M\$, ou 65 %, par rapport à 2010, grâce notamment à une hausse des revenus des services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, à une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à une diminution du taux d'imposition réel, annulées en partie par une montée des frais autres que d'intérêts.

Revenus (BIE)³

Les revenus ont été plus élevés de 297 M\$, ou 17 %, que ceux de 2010.

Les revenus des *markets financiers* ont progressé de 60 M\$, ou 6 %, sous l'effet d'une hausse des revenus exonérés d'impôts et de l'augmentation des ventes et des revenus tirés de l'émission de nouvelles actions, neutralisée en partie par une baisse des revenus tirés des titres à revenu fixe. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une reprise de rajustements de l'évaluation du crédit (REC) découlant de l'exposition au risque de crédit des contreparties aux produits dérivés (autres que les garants financiers), tandis que les résultats de l'exercice considéré comprenaient une charge.

Les revenus de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* ont augmenté de 234 M\$, ou 33 %, en raison surtout de la hausse des gains dans les services de Banque d'affaires et des revenus accrus tirés des commissions de crédit et des honoraires de consultation, en partie neutralisés par la diminution des revenus tirés des activités de financement immobilier aux États-Unis.

Les revenus du segment *Divers* se sont accrus de 3 M\$ sous l'effet notamment des baisses de valeur moins importantes

liées à l'évaluation à la valeur de marché des couvertures de prêts aux entreprises et des pertes moins élevées subies dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une reprise des frais d'intérêts liés à de nouvelles cotisations d'impôt.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a chuté de 56 M\$, ou 64 % par rapport à 2010, du fait essentiellement des pertes moins élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis résultant de la stabilisation relative du marché immobilier commercial américain.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts ont monté de 51 M\$, ou 4 %, sous l'effet surtout de l'augmentation de la rémunération liée au rendement et des charges liées à la vente d'un investissement du portefeuille de Banque d'affaires, de l'augmentation des salaires et avantages sociaux et des frais de communications, compensées en partie par une baisse d'impôts et taxes sur le capital. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient les charges liées au règlement avec la CVMO relatif au PCAC.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts a diminué de 46 M\$, ou 37 %, par rapport à 2010, du fait surtout de la hausse du revenu exonéré d'impôt, contrebalancée en partie par la hausse de la proportion relative du revenu gagné dans des territoires assujettis à une hausse des taux d'imposition.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 7,2 G\$, ou 7 %, par rapport à 2010, grâce surtout aux activités de négociation accrues.

Activités de crédit structuré en voie de liquidation

Résultats

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Revenu net (frais nets) d'intérêts	(31) \$	3 \$	(117) \$
Revenu (perte) de négociation	(201)	188	(1 047)
Gains (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur	119	(354)	205
Autres revenus	12	30	1
Total des revenus	(101)	(133)	(958)
Frais autres que d'intérêts	69	99	45
Perte avant impôts sur les bénéfices	(170)	(232)	(1 003)
Économie d'impôts	48	(71)	(319)
Perte nette	(122) \$	(161) \$	(684) \$

Les résultats des activités de crédit structuré en voie de liquidation sont inclus dans l'unité d'exploitation stratégique des Services bancaires de gros.

La perte nette de l'exercice s'est établie à 122 M\$, contre 161 M\$ à l'exercice précédent.

La perte pour l'exercice a surtout découlé d'une baisse de la valeur des créances, déduction faite des rajustements de l'évaluation du crédit (REC), liées à la protection souscrite auprès de garants financiers sur les actifs de prêts qui sont comptabilisés au coût après amortissement, par suite d'une augmentation de l'évaluation à la valeur de marché des positions sous-jacentes, des frais autres que d'intérêts et des frais nets d'intérêts. Une perte totale de 3 M\$ (3 M\$ US) au titre des rajustements de l'évaluation du crédit à l'égard des garants financiers a été constatée pour l'exercice.

Au cours de l'exercice, nous avons réduit le montant nominal de référence global de nos positions de 48,7 G\$ US à 30,2 G\$ US, soit une baisse de 18,5 G\$ US, y compris 16,3 G\$ US de ventes et liquidations, dont il est question ci-après, ce qui a donné lieu à un gain net de 3 M\$ (3 M\$ US). Les réductions des positions au cours de l'exercice ont découlé des activités suivantes :

- Nous avons vendu la participation résiduelle dans nos titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation qui était couverte par un billet à recours limité émis auparavant. Par suite de la vente de notre participation résiduelle, nous n'avons plus de positions dans des actifs donnés en garantie sous-jacents au titre des placements (montant nominal de référence de 2,9 G\$ US et juste valeur de 183 M\$ US) et des dérivés de crédit vendus (montant nominal de référence de 1,2 G\$ US et juste valeur de 1,0 G\$ US). Nous avons donc exclu ces positions du tableau ci-après.
 - Nous avons résilié des contrats de dérivés de crédit vendus d'un montant de 2,6 G\$ qui étaient couverts par une protection achetée d'un fonds multicédant canadien. Après la fin de l'exercice, nous avons résilié 2,2 G\$ US de la protection achetée, ce qui n'a donné lieu à aucun gain ni perte important.
 - Nos positions ont également reculé de 2,2 G\$ US en raison surtout de l'amortissement normal, des échéances et des incidences liées au change au cours de l'exercice.
- Nous avons vendu des positions en valeurs et résilié des dérivés de crédit vendus, et avons résilié certaines couvertures ainsi que des positions non appariées souscrites auprès de garants financiers, ce qui a réduit nos positions nominales de 9,6 G\$ US.

Sommaire de nos positions

Voici un sommaire de nos positions dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation :

En millions de dollars US, au 31 octobre 2011	Placements et prêts ¹				Dérivés de crédit vendus et facilités de trésorerie et de crédit		Protection de crédit souscrite auprès de :			
	Montant nominal de référence	Juste valeur des valeurs du compte de négociation et des valeurs disponibles à la vente	Juste valeur des valeurs classées comme prêts	Valeur comptable des valeurs classées comme prêts	Montant nominal de référence	Juste valeur des dérivés de crédit vendus	Montant nominal de référence	Juste valeur, déduction faite des REC	Montant nominal de référence	Juste valeur, déduction faite des REC
Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – TAC flux groupés	– \$	– \$	– \$	– \$	361 \$	335 \$	– \$	– \$	361 \$	335 \$
TAP flux groupés	4 168	–	3 843	3 937	3 376	174	6 436	244	341	21
Titres d'emprunt d'entreprises	–	–	–	–	4 980	170	–	–	4 980	171
Divers	1 090	382	303	390	687	86	427	73	26	5
Non appariés	–	–	–	–	–	–	397	162	2 598	4
	5 258 \$	382 \$	4 146 \$	4 327 \$	9 404 \$	765 \$	7 260 \$	479 \$	8 306 \$	534 \$
31 octobre 2010	12 006 \$	855 \$	7 284 \$	7 428 \$	15 163 \$	1 997 \$	13 102 \$	719 \$	8 469 \$	574 \$

1) Les billets sur actions et les billets sur le surplus obtenus en contrepartie du rachat de nos contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation avec un garant financier d'un montant nominal de référence de 239 M\$ US (249 M\$ US en 2010) et d'une valeur comptable de 17 M\$ US (18 M\$ US en 2010) sont exclus du présent tableau.

Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

La position nette de titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, qui comprennent les dérivés de crédit vendus, totalisaient 26 M\$ US. Cette position faisait l'objet d'une couverture au moyen d'une protection obtenue auprès d'une importante société américaine de services financiers et d'assurance multinationale diversifiée avec laquelle nous avons conclu des ententes de garantie standard.

Titre adossé à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Les TAP flux groupés comprennent des tranches de TAP flux groupés super prioritaires adossés à des blocs diversifiés constitués essentiellement de prêts américains (62 %) et européens (35 %) à effet de levier garantis prioritaires. Au 31 octobre 2011, environ 9 % du montant nominal de référence total des tranches de TAP flux groupés avaient une cote équivalente à AAA, les cotes de 74 % d'entre eux étaient équivalentes aux cotes entre AA+ et AA- et le reste, aux cotes A+. En date du 31 octobre 2011, les cotes d'environ 11 % des actifs donnés en garantie sous-jacents étaient équivalentes à BB- ou plus, les cotes d'environ 50 % étaient équivalentes aux cotes entre B+ et B-, les cotes d'environ 10 % étaient équivalentes à la cote CCC+ ou moins, et le reste des actifs étaient sans cote. Les TAP flux groupés ont une durée de vie moyenne pondérée de 3,2 ans et une subordination moyenne de 31 %.

Titres d'emprunt d'entreprises

L'exposition aux titres d'emprunt d'entreprises est composée d'un important dérivé super prioritaire apparié, ce qui signifie que la CIBC a souscrit et vendu une protection de crédit à l'égard du même portefeuille de référence. Le portefeuille de référence est surtout constitué de produits de crédit aux grandes entreprises de qualité supérieure hautement

diversifiés. Le règlement aux termes de ces contrats n'a lieu qu'au moment où les défaillances cumulatives liées aux portefeuilles de référence sont supérieures à 30 % pendant la durée du contrat de 62 mois. Nous avons vendu une protection de crédit sur ce portefeuille de référence à un courtier en valeurs mobilières.

Divers

Les positions importantes dans le poste Divers comprenaient :

- des TAC flux groupés d'une valeur nominale de référence de 330 M\$ US comprenant des titres privilégiés de fiducies donnés en garantie, qui sont des instruments de fonds propres de première catégorie novateurs émis par des banques régionales américaines et des assureurs américains. Ces valeurs classées comme prêts avaient une juste valeur de 199 M\$ US et une valeur comptable de 283 M\$ US;
- des valeurs du compte de négociation d'un montant nominal de référence de 214 M\$ US et d'une juste valeur de 160 M\$ US, et des protections vendues d'une valeur nominale de 341 M\$ US assorties d'une juste valeur de 83 M\$ US sur des billets indexés en fonction de l'inflation et des TAC flux groupés comprenant des portefeuilles de titres d'emprunt d'entreprises à rendement élevé, des titres privilégiés de fiducies et des titres autres que du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation donnés en garantie, dont une tranche de 51 % était assortie d'une cote équivalente à AA- ou plus, et la plus grande partie de la tranche restante était assortie d'une cote équivalente à BBB ou moins;
- des titres adossés à des créances mobilières (TACM), classés à titre de prêt, d'un montant nominal de référence de 79 M\$ US, d'une juste valeur de 66 M\$ US et d'une valeur comptable de 69 M\$ US;

- des billets de catégorie A-1 et de catégorie A-2 classés dans les valeurs du compte de négociation, portant intérêt à un taux variable d'un montant nominal de référence de 290 M\$ US et d'une juste valeur de 217 M\$ US, et des billets reflet classés dans les valeurs disponibles à la vente, d'un montant nominal de référence de 80 M\$ US et d'une juste valeur et d'une valeur comptable de 4 M\$ US. Ces billets ont été reçus au départ en échange de notre PCAC non soutenu par des banques en janvier 2009, au moment de la ratification de la restructuration de la Proposition de Montréal;

- une facilité de financement sur marge inutilisée de 301 M\$ US liée à la restructuration de la Proposition de Montréal.

Non appariés

L'actif sous-jacent de nos positions non appariées comprend un portefeuille de référence de titres d'emprunt d'entreprises, un prêt adossé à des créances liées au domaine du cinéma ainsi que des TAP flux groupés.

Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties

Le tableau ci-dessous présente le montant nominal de référence et la juste valeur de la protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties par qualité du crédit de la contrepartie en fonction des notations externes (par Standard & Poor's ou Moody's Investors Service) et les actifs sous-jacents à cette protection. Le tableau ne comprend pas certains prêts productifs et des titres décomposés par tranche dans nos activités poursuivies, d'un montant nominal de référence total d'environ 61 M\$ US, qui sont en partie directement garantis par les garants financiers ou par des obligations garanties par les garants financiers.

En millions de dollars US, au 31 octobre 2011	Montant nominal de référence des actifs sous-jacents					Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties			
	TAP flux groupés	Titres d'emprunt d'entreprises	TAC flux groupés – Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation	Divers	Non appariés	Total du montant nominal de référence	Juste valeur, avant le rajustement de l'évaluation du crédit	Rajustements de l'évaluation du crédit	Juste valeur, déduction faite des REC
Garants financiers¹									
De première qualité	3 902 \$	– \$	– \$	84 \$	197 \$	4 183 \$	443 \$	(85) \$	358 \$
De qualité inférieure	75	–	–	248	–	323	88	(45)	43
Sans cote	2 459	–	–	95	200	2 754	153	(75)	78
	6 436	–	–	427	397	7 260	684	(205)	479
Autres contreparties¹									
De première qualité	341	20	361	26	–	748	362	2	364
Sans cote	–	4 960	–	–	2 598	7 558	176	(4)	172
	341	4 980	361	26	2 598	8 306	538	(2)	536
Total	6 777 \$	4 980 \$	361 \$	453 \$	2 995 \$	15 566 \$	1 222 \$	(207) \$	1 015 \$
31 octobre 2010	10 355 \$	8 242 \$	402 \$	747 \$	1 825 \$	21 571 \$	1 587 \$	(294) \$	1 293 \$

1) Lorsqu'une agence de notation ne fournit pas de cote, le classement dans le tableau est fondé sur la cote fournie par l'autre agence. Si les cotes obtenues des agences diffèrent, nous utilisons la cote la plus faible.

Les autres contreparties non cotées sont essentiellement deux fonds multicédants canadiens. Ces fonds multicédants respectent leurs ententes quant aux garanties données et ont consenti des garanties d'un montant supérieur au risque de marché courant. La juste valeur des garanties au 31 octobre 2011 s'établissait à 675 M\$ US contre une exposition nette de 172 M\$ US. Comme il est mentionné précédemment, nous avons résilié 2,2 G\$ US de la protection souscrite non appariée après la fin de l'exercice.

Gain découlant de la réduction de l'engagement non capitalisé à l'égard d'un billet de financement variable

En 2008, nous avons constaté un gain de 895 M\$ (841 M\$ US) découlant de la réduction à zéro de notre engagement non capitalisé sur un billet de financement variable émis par une entité émettrice de TAC flux groupés. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés pour plus de précisions.

Siège social et autres

Le groupe Siège social et autres comprend les six groupes fonctionnels, soit Technologie et opérations, Expansion de l'entreprise, Finance, Trésorerie, Administration ainsi que Gestion du risque, qui soutiennent les unités d'exploitation stratégique de la CIBC. Les revenus, les frais et les ressources au bilan de ces groupes sont habituellement répartis entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Le groupe Siège social et autres comprend également nos activités des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon et The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, ainsi que d'autres postes de l'état des résultats et du bilan, y compris la provision générale, non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'incidence de la titrisation est conservée par l'unité Siège social et autres.

Résultats¹

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010 ²	2009 ²
Revenus			
Services bancaires internationaux	549 \$	636 \$	765 \$
Divers	224	683	144
Total des revenus	773	1 319	909
(Reprise sur) dotation à la provision pour pertes sur créances	(267)	(229)	99
Frais autres que d'intérêts	849	875	833
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	191	673	(23)
Charge d'impôts	72	616	16
Participations ne donnant pas le contrôle	9	15	21
Bénéfice net (perte nette)	110 \$	42 \$	(60) \$
Équivalents temps plein	15 644	16 026	15 837

1) Pour de l'information sectorielle additionnelle, voir la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

2) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Aperçu financier

Le bénéfice net a augmenté de 68 M\$ par rapport à 2010. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient le gain à la vente de la division Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon, une augmentation des revenus de trésorerie non répartis, une augmentation du revenu d'intérêts liés à de nouvelles cotisations d'impôt et une diminution des coûts de soutien du siège social non répartis. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par une reprise moins élevée des pertes sur créances de la provision générale, une baisse des revenus tirés des Services bancaires internationaux et une hausse des pertes liées aux activités de titrisation. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une perte nette accrue sur les activités de rapatriement de capitaux et une baisse de valeur d'actifs d'impôts futurs.

Revenus

Les revenus ont reculé de 546 M\$, ou 41 %, par rapport à 2010.

Les revenus des *Services bancaires internationaux* ont diminué de 87 M\$, ou 14 %, à cause surtout de la baisse des gains sur la vente de titres disponibles à la vente et de l'incidence du raffermissement du dollar canadien sur CIBC FirstCaribbean.

Les revenus du segment *Divers* ont reculé de 459 M\$, ou 67 %, par rapport à 2010, sous l'effet surtout d'une baisse des gains de change sur les activités de rapatriement de capitaux et d'une hausse des pertes liées aux activités de titrisation. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'amélioration des revenus de trésorerie non répartis, du gain à la vente de la

division Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon et de l'augmentation du revenu d'intérêts sur les nouvelles cotisations d'impôt.

(Reprise sur) dotation à la provision pour pertes sur créances

La reprise de pertes sur créances a augmenté de 38 M\$, ou 17 %, par rapport à 2010, du fait surtout des recouvrements plus élevés au titre des soldes de cartes de crédit titrisés, contrebalancés en partie par une diminution de la reprise de la provision pour pertes sur créances inscrite à la provision générale. Les résultats de l'exercice considéré présentaient une dotation à la provision pour pertes sur créances plus élevée dans le portefeuille CIBC FirstCaribbean.

Frais autres que d'intérêts

Le recul de 26 M\$, ou 3 %, des frais autres que d'intérêts par rapport à 2010 s'explique avant tout par la diminution des coûts du soutien du siège social non répartis.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts a reculé de 544 M\$, ou 88 %, par rapport à 2010, en raison surtout de la baisse de la charge d'impôts liée aux activités de rapatriement de capitaux. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une baisse de valeur des actifs d'impôts futurs résultant de l'adoption par l'Ontario de taux d'imposition des sociétés réduits.

Situation financière

Revue du bilan consolidé condensé

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011	2010
Actif		
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	6 297 \$	12 052 \$
Valeurs mobilières		
Compte de négociation	32 797	28 557
Disponibles à la vente	29 212	26 621
Désignées à leur juste valeur	20 064	22 430
	82 073	77 608
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	27 840	37 342
Prêts		
Prêts hypothécaires à l'habitation	99 603	93 568
Particuliers	34 842	34 335
Cartes de crédit	10 408	12 127
Entreprises et gouvernements	41 812	38 582
Provision pour pertes sur créances	(1 647)	(1 720)
	185 018	176 892
Instruments dérivés	28 259	24 682
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 361	7 684
Autres actifs	14 851	15 780
	353 699 \$	352 040 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Particuliers	116 592 \$	113 294 \$
Entreprises et gouvernements	134 636	127 759
Banques	4 181	5 618
	255 409	246 671
Instruments dérivés	29 807	26 489
Acceptations	9 396	7 684
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou vendues en vertu de mises en pension de titres	24 622	37,893
Autres passifs	11 823	12,572
Titres secondaires	5 138	4,773
Participations ne donnant pas le contrôle	164	168
Capitaux propres	17 340	15 790
	353 699 \$	352 040 \$

Actif

Au 31 octobre 2011, l'actif total avait augmenté de 1,7 G\$ par rapport à 2010.

L'encaisse et les dépôts auprès d'autres banques ont diminué de 5,8 G\$, ou 48 %, surtout en raison de la baisse des placements de trésorerie.

Les valeurs mobilières ont progressé de 4,5 G\$, ou 6 %, sous l'effet de la hausse des valeurs du compte de négociation et des valeurs disponibles à la vente, neutralisée en partie par une baisse des valeurs désignées à leur juste valeur. Les valeurs du compte de négociation se sont accrues principalement dans le portefeuille d'actions, accroissement qui a été annulé en partie par une baisse des titres émis par le gouvernement. Les valeurs disponibles à la vente ont augmenté en raison surtout de la hausse dans les obligations émises par les gouvernements et en raison d'une augmentation de la valeur marchande en raison des fluctuations du marché. Les valeurs désignées à leur juste valeur ont diminué en grande partie en

raison de la vente de titres adossés à des créances hypothécaires et de titres émis par les gouvernements. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, voir la note 4 afférente aux états financiers consolidés et la section Information financière annuelle supplémentaire.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont reculé de 9,5 G\$, ou 25 %, en raison essentiellement de la réduction des demandes des clients et de nos exigences de financement.

Les prêts ont grimpé de 8,1 G\$, ou 5 %. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 6,0 G\$ en raison de la croissance des volumes, déduction faite des titrisations et des remboursements. La hausse de 507 M\$ des prêts personnels s'explique par la croissance des activités. Les prêts sur cartes de crédit ont baissé de 1,7 G\$ en raison surtout des titrisations. La hausse de 3,2 G\$ des prêts aux entreprises et aux gouvernements est attribuable essentiellement à la croissance des activités de financement immobilier aux États-Unis et des

prêts aux entreprises, et de l'acquisition de certains droits conservés liés à la titrisation de créances sur cartes de crédit, contrebalancés en partie par une réduction des TAP flux groupés. Une analyse détaillée des portefeuilles de prêts est présentée à la section Gestion du risque. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts, voir la note 5 afférente aux états financiers consolidés et la section Information financière annuelle supplémentaire.

Les instruments dérivés ont augmenté de 3,6 G\$, ou 14 % (0,3 G\$, ou 1 %, déduction faite des passifs dérivés), en raison de la variation de la valeur marchande des dérivés de taux d'intérêt et des dérivés d'actions ainsi que de la croissance des volumes des opérations. Pour plus de renseignements sur la composition des dérivés, voir les notes 2 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Les engagements de clients en vertu d'acceptations ont augmenté de 1,7 G\$, ou 22 %, sous l'effet de la croissance des prêts aux entreprises et des prêts commerciaux.

La diminution de 929 G\$, ou 6 %, des autres actifs s'explique surtout par une baisse des actifs d'impôts futurs, des biens donnés en garantie et des effets en transit, contrebalancée en partie par notre placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans ACI.

Passif

Au 31 octobre 2011, le passif total était de 109 M\$ plus élevé qu'en 2010.

Les dépôts ont progressé de 8,7 G\$, ou 4 %, du fait surtout de la croissance des volumes de dépôts et des activités de financement en gros. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, voir la note 10 afférente aux états financiers consolidés et la section Information financière annuelle supplémentaire.

Les instruments dérivés ont augmenté de 3,3 G\$, ou 13 %, pour les raisons mentionnées ci-dessus pour les actifs dérivés.

Les acceptations ont progressé de 1,7 G\$, ou 22 %, pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont reculé de 13,3 G\$, ou 35 %, compte tenu de nos exigences de financement et des activités des clients.

Les autres passifs ont fléchi de 749 M\$, ou 6 %, ce qui s'explique essentiellement par le règlement des passifs au titre des actions privilégiées rachetées le 31 octobre 2010.

Les titres secondaires ont augmenté de 365 M\$, ou 8 %, ce qui rend compte du montant net des activités d'émission et de rachat. Pour plus de précisions, voir la section Sources de financement.

Capitaux propres

L'amélioration de 1,6 G\$, ou 10 %, des capitaux propres au 31 octobre 2011 était essentiellement le résultat d'une hausse nette des bénéfices non répartis et d'une émission d'actions ordinaires en vertu du régime d'options sur actions, du régime d'investissements des actionnaires et du régime d'achat d'actions par les employés (RAAE). Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par le rachat des actions privilégiées et une baisse du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Sources de financement

La solidité de notre capital protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité, en plus de nous permettre d'absorber des pertes imprévues et de tirer parti d'occasions d'affaires attrayantes. Cet atout nous permet en outre de maintenir une bonne solvabilité et d'emprunter des capitaux additionnels ou d'obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes. Nous visons à ce que notre assise financière demeure solide et efficace. Nous surveillons et gérons notre financement afin d'augmenter le plus possible le rendement en fonction du risque pour les actionnaires et de satisfaire aux exigences réglementaires.

Ratios et fonds propres réglementaires

Le calcul des fonds propres réglementaires minimums est assujéti aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Les lignes directrices du BSIF découlent du cadre normatif de Bâle II sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par la Banque des règlements internationaux (BRI). Le cadre normatif établi par la BRI laisse une certaine latitude aux autorités de réglementation de chaque pays en ce qui concerne la définition des fonds propres. Par conséquent, les ratios des fonds propres des banques de différents pays ne sont pas strictement comparables, à moins d'être rajustés pour tenir compte des différences discrétionnaires.

Selon les normes actuelles de Bâle II, les banques doivent maintenir un ratio minimum des fonds propres de première catégorie d'au moins 4 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le BSIF a décrété que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts étaient tenues de maintenir un ratio minimum de fonds propres de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10 %.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Toutes les filiales, à l'exception de certains placements et de participations qui ne sont pas assujétis à l'évaluation du risque en vertu de l'Accord de Bâle II et qui sont plutôt déduits des fonds propres réglementaires, sont comprises dans le calcul des fonds propres réglementaires. Une méthode de déduction est applicable aux placements dans les filiales d'assurance, aux

placements importants et aux activités liées à la titrisation applicables. Notre filiale d'assurance canadienne, Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée, est assujettie à la ligne directrice du BSIF portant sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie.

Selon l'approche NI avancée de l'Accord de Bâle II, l'APR de crédit est calculé selon une formule mathématique utilisant des probabilités de défaillance (PD), des pertes en cas de défaillance (PCD) et des expositions en cas de défaillance (ECD), et dans certains cas, des ajustements d'échéance.

Selon l'approche standardisée de l'Accord de Bâle II, l'APR de crédit est calculé à l'aide des facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les actifs au bilan et les instruments hors bilan. L'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les statistiques selon des modèles approuvés par le BSIF. L'APR reflétant le risque opérationnel est lié aux pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou de l'erreur humaine et est calculé au moyen d'une approche fondée sur des modèles internes approuvée par le BSIF.

Les éléments constitutifs de notre APR sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants pondérés en fonction du risque	
	2011	2010
Risque de crédit		
Approche standardisée		
Expositions aux entreprises	3 735 \$	4 729 \$
Expositions aux entités souveraines	676	178
Expositions aux banques	428	394
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	1 652	1 653
Autres risques liés au portefeuille de détail	1 961	2 288
	8 452	9 242
Approche NI avancée		
Expositions aux entreprises	34 988	31 236
Expositions aux entités souveraines	1 544	1 595
Expositions aux banques	3 077	3 902
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	4 876	4 213
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	15 544	14 281
Autres risques liés au portefeuille de détail	5 764	5 302
Actions ¹	613	695
Portefeuille de négociation	2 574	3 516
Titrisations	2 119	1 761
Rajustement en fonction du facteur scalaire	4 266	3 990
	75 365	70 491
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	6 293	7 049
Total du risque de crédit	90 110	86 782
Risque de marché (approche fondée sur des modèles internes)	1 646	1 625
Risque opérationnel (approche de mesures avancées)	18 212	18 256
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	109 968 \$	106 663 \$

1) Expositions pondérées à 100 %.

L'APR s'est accru surtout en raison de la hausse de l'exposition aux sociétés et de la mise à jour de nos paramètres de l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée), annulée en partie par une réduction de notre exposition aux banques et au crédit structuré.

Les éléments constitutifs de nos fonds propres réglementaires et de nos ratios sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Fonds propres de première catégorie		
Actions ordinaires	7 376 \$	6 804 \$
Surplus d'apport	90	96
Bénéfices non répartis	7 605	6 095
Pertes nettes de juste valeur après impôts découlant de changements dans le risque de crédit de l'institution	—	1
Écart de conversion	(650)	(575)
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	2 756	3 156
Instruments novateurs	1 600	1 599
Certaines participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	164	168
Écart d'acquisition	(1 894)	(1 913)
Gains à la vente de créances titrisées applicables	(60)	(58)
Déductions à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories ¹	(779)	(522)
	16 208	14 851
Fonds propres de deuxième catégorie		
Titres secondaires perpétuels	234	270
Autres titres secondaires (déduction faite de l'amortissement)	4 741	4 404
Gains nets latents après impôts sur les valeurs (titres de participation) disponibles à la vente	5	4
Montant admissible au titre de la provision générale (approche standardisée)	108	126
Déductions à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories ¹	(779)	(522)
Placements dans les activités liées à l'assurance ²	(230)	(167)
	4 079	4 115
Total des fonds propres à des fins réglementaires	20 287 \$	18 966 \$
Ratios des fonds propres réglementaires		
Fonds propres de première catégorie	14,7 %	13,9 %
Total des fonds propres	18,4 %	17,8 %
Ratio actif/fonds propres	16,0 x	17,0 x

1) Les éléments déduits à parts égales des fonds propres de première et de deuxième catégories comprennent le déficit de provisionnement calculé selon l'approche NI avancée, les risques associés aux activités de titrisation (autres que les gains à la vente d'actifs titrisés applicables) ainsi que les placements importants dans des entités non consolidées.

2) Les placements dans les activités liées à l'assurance continuent d'être déduits à 100 % des fonds propres de deuxième catégorie aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

Les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres réglementaires se sont accrus particulièrement en raison du capital autogénéré et de l'émission d'actions ordinaires, contrebalancés en partie par des déductions réglementaires relativement à notre placement dans ACI et le rachat d'actions privilégiées mentionné dans la section Gestion du capital. Le total des fonds propres réglementaires au 31 octobre 2011 tient également compte de l'émission et du rachat de créances subordonnées mentionnés dans la section Gestion des fonds propres.

Le ratio des fonds propres de première catégorie a augmenté de 0,8 % et le ratio du total des fonds propres, de 0,6 % depuis le 31 octobre 2010. Les ratios ont profité de l'augmentation des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres réglementaires, contrebalancée en partie par une amélioration de l'APR.

Nous sommes tenus de maintenir des fonds propres réglementaires au titre des créances titrisées de cartes de crédit sous-jacentes (pour Cards II Trust et Broadway Trust) comme si elles avaient été conservées au bilan consolidé. L'application de ce traitement a entraîné la réduction du ratio des fonds propres de première catégorie d'environ 0,49 % et du ratio du total des fonds propres d'environ 0,63 % (respectivement 0,34 % et 0,42 % en 2010).

Bâle III et modifications aux exigences réglementaires en matière de fonds propres

Dans le but de promouvoir un secteur bancaire plus résilient et de renforcer les normes mondiales sur les fonds propres, le

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a proposé des améliorations importantes et des réformes en matière de fonds propres au cadre normatif actuel. Les révisions au dispositif du risque de marché Bâle II, qui seront en vigueur à compter du premier trimestre de 2012, augmenteront les exigences en matière de fonds propres à l'égard du portefeuille de négociation et des expositions complexes liées à la titrisation. Le cadre normatif complet révisé, nommé Bâle III, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et accorde une longue période de transition à grand nombre des nouvelles exigences.

Parmi les réformes importantes de Bâle III, mentionnons les suivantes :

- Mise en place d'un nouveau ratio des fonds propres ordinaires (le ratio des fonds propres ordinaires de première catégorie). Certains rajustements sont apportés aux capitaux propres ordinaires, comme la déduction des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et une tranche des importants placements en titres de capitaux propres dans des entités financières, aux fins du calcul de ce nouveau ratio. Les rajustements seront intégrés progressivement à compter du 1^{er} janvier 2013. Les banques seront tenues de respecter la nouvelle norme sur le ratio des fonds propres ordinaires de première catégorie au cours d'une période de transition débutant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 1^{er} janvier 2019. Le ratio minimum exigible des fonds propres durs de 4,5 % et une réserve de conservation additionnelle de 2,5 % seront intégrés progressivement durant la période de transition.

- Augmentation des ratios minimums des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres respectivement à 8,5 % et 10,5 %, y compris une réserve de conservation de 2,5 %. Ces augmentations seront également mises en place de façon progressive à compter du 1^{er} janvier 2013 et les banques auront jusqu'au 1^{er} janvier 2019 pour respecter les nouvelles normes à ces égards.
- Modification aux règlements sur les instruments qui peuvent être considérés comme des instruments de fonds propres admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires. Bâle III exige en particulier que les instruments de fonds propres puissent éponger les pertes en cas de non-viabilité d'une institution financière. L'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles dans les calculs des fonds propres réglementaires sera éliminée progressivement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022.
- Hausse des exigences en matière de fonds propres relativement au risque de crédit de contrepartie découlant des activités de financement liés aux dérivés, aux mises en pension et aux valeurs mobilières.
- Introduction d'un nouveau ratio international de levier pour gérer l'effet de levier du bilan. Le CBCB soumettra ce nouveau ratio à une période d'observation et de rajustements, de 2011 à 2017, avant de l'adopter en 2018.

En février 2011, le BSIF a publié des préavis confirmant l'adoption de Bâle III au Canada et précisant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % à partir de 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat sur événement réglementaire. Nous prévoyons exercer notre droit de rachat sur événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, à 10,25 %, d'un capital de 300 M\$, échéant le 30 juin 2108, émis par CIBC Capital Trust.

Le 16 août 2011, le BSIF nous a confirmé que nos actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26, 27 et 29 (les actions privilégiées convertibles) seraient traitées comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les exigences de Bâle III. Sur réception de cette confirmation, nous avons renoncé irrévocablement à notre droit de convertir nos actions privilégiées convertibles en actions ordinaires de la Banque CIBC par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur » conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les FPUNV publié par le BSIF en août 2011, et nous nous sommes engagés auprès du BSIF à exercer immédiatement notre droit de convertir chacune de nos actions privilégiées convertibles en actions ordinaires de la Banque CIBC à la survenance d'un événement déclencheur.

Le 4 novembre 2011, le CBCB a publié des règles visant à réduire le risque moral et la probabilité de défaut des banques ayant une importance systémique mondiale (G-SIB). Les règles comprennent une méthode d'évaluation permettant d'établir l'importance systémique mondiale et des exigences minimums accrues en matière de fonds propres pour les banques désignées G-SIB. Selon la méthodologie du CBCB, la Banque CIBC n'est pas considérée comme une G-SIB.

Nous maintenons des méthodes prudentes de planification des fonds propres pour veiller à notre capitalisation adéquate, et nous continuons de dépasser le ratio minimum et les cibles internes. Bien que le BSIF ait confirmé que Bâle III sera adopté au Canada, la publication de règles nationales révisées n'est pas attendue avant 2012. D'après notre compréhension actuelle des exigences révisées en matière de fonds propres, nous prévoyons être en mesure de devancer le calendrier de mise en œuvre des nouvelles exigences proposé par le CBCB et confirmé par le BSIF, tout en continuant d'investir dans la croissance future.

Gestion des fonds propres

Nos politiques en matière de gestion des fonds propres sont établies par le conseil et portent sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Chaque année, un plan de financement et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis, et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources de financement, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise variées dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon tous les scénarios raisonnables. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles mais en situation de crise, puis d'appliquer ces situations de crise à la plupart de nos risques afin d'en déterminer l'incidence sur l'état des résultats consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et le maintien d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan de financement est redressé au besoin.

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres de 2011 :

Créance subordonnée

Le 2 novembre 2010, nous avons émis des débentures (titres secondaires) à 3,15 % pour un capital de 1 500 M\$, venant à échéance le 2 novembre 2020. Les débentures sont admissibles au titre des fonds propres de deuxième catégorie.

Le 28 mars 2011, nous avons racheté la totalité de nos billets à moyen terme restants (titres secondaires) à 4,55 %, d'un capital de 1 080 M\$, venant à échéance le 28 mars 2016. Conformément à leurs modalités, les billets à moyen terme ont été rachetés à 100 % de leur capital, plus les intérêts courus et impayés, à cette date.

Le 31 octobre 2011, nous avons racheté aux fins d'annulation une tranche de 30 M\$ US (29 M\$) de nos débentures à taux variable échéant en 2084. L'encours du capital de cette émission est donc passé à 169 M\$ US (168 M\$).

Actions privilégiées

Le 28 avril 2011, nous avons racheté la totalité des 2 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 28, en circulation, d'une valeur nominale de 10 \$ l'action, à un prix au comptant de 10,00 \$ l'action.

Le 31 juillet 2011, nous avons racheté la totalité des 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 30, d'une valeur nominale de 25 \$ l'action, à un prix de 25,75 \$ l'action, pour un montant total de 412 M\$.

Actions ordinaires

Au cours de l'exercice, nous avons émis 1,2 million (1,9 million en 2010) de nouvelles actions ordinaires pour une contrepartie totale de 79 M\$ (88 M\$ en 2010) en vertu de régimes d'options sur actions.

En vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires de la CIBC (régime), les actionnaires peuvent choisir de réinvestir les dividendes reçus sur des actions ordinaires ou privilégiées en actions ordinaires supplémentaires, et d'acheter des actions ordinaires supplémentaires au moyen de cotisations en espèces facultatives. En vertu du régime, nous pouvons décider d'émettre des actions sur le capital autorisé ou d'acheter des actions sur le marché libre. Dans le cas des actions émises sur le capital autorisé, nous pouvons offrir un escompte sur les dividendes réinvestis. Depuis le versement des dividendes du 28 avril 2011, les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime reçoivent un escompte de 2 % du cours moyen (tel que le définit le régime) sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires. Auparavant, ces actions émises étaient assorties d'un escompte de 3 %. Au cours de 2011, nous avons émis 5,5 millions (6,0 millions en 2010) de nouvelles actions ordinaires pour une contrepartie totale de 411 M\$ (419 M\$ en 2010) en vertu du régime.

À compter de février 2010, les cotisations salariales au RAAE canadien de la CIBC ont servi à souscrire des actions ordinaires sur le capital autorisé. Pour plus de précisions à propos du RAAE, voir la note 20 afférente aux états financiers consolidés. Au cours de 2011, nous avons émis 1,1 million (0,8 million en 2010) de nouvelles actions ordinaires pour une contrepartie totale de 85 M\$ (56 M\$ en 2010), en vertu du RAAE.

Dividendes

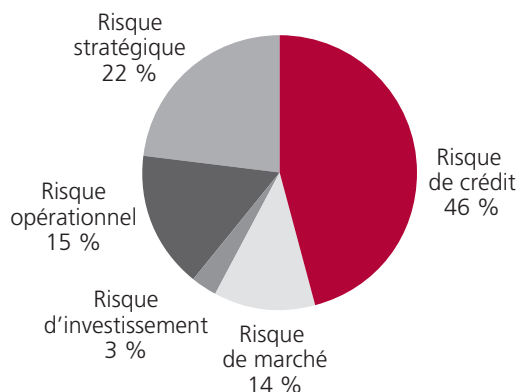
Nous avons versé un dividende trimestriel de 0,87 cents l'action ordinaire au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 2011. Nous avons majoré le dividende trimestriel au quatrième trimestre de 2011, le faisant passer de 87 cents à 90 cents l'action. Les dividendes sur actions ordinaires et privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 17 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

Capital économique

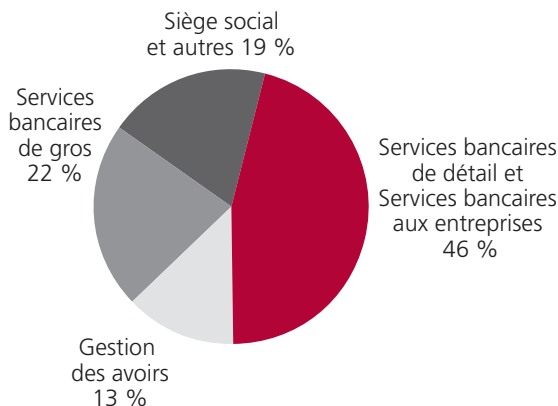
Le capital économique fournit le cadre financier permettant d'évaluer le rendement de chaque secteur d'activité, proportionnellement au risque pris. Il comprend les fonds propres nécessaires à la protection contre les pertes imprévues, au cours des périodes de scénarios quasi-catastrophiques de la pire perte envisageable, tout en assurant la poursuite des activités de façon autonome. Le capital économique est donc une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Les méthodes utilisées pour le calcul quantifient le degré de risque inhérent à nos produits, clients et secteurs d'activité, au besoin. Nous pouvons ainsi mesurer et comparer le rendement pondéré en fonction du risque parmi les produits et les secteurs d'activité, et analyser la direction à donner à l'attribution des ressources au bilan.

La méthode que nous utilisons pour calculer le capital économique comprend certains risques clés, dont le risque de crédit, le risque stratégique, le risque opérationnel, le risque de placement et le risque de marché.

Total du capital économique par type de risque



Total du capital économique par secteur d'exploitation



Données sur les actions en circulation

	Conversion en actions ordinaires ¹		Date de conversion de la CIBC
	Nombre d'actions	En millions de dollars	
Au 28 novembre 2011			
Actions ordinaires²	400 749 254	7 392 \$	
Actions privilégiées de catégorie A			
Classées à titre de capitaux propres			
Série 18	12 000 000	300 \$	non convertibles
Série 26	10 000 000	250	30 avril 2008
Série 27	12 000 000	300	31 octobre 2008
Série 29	13 232 342	331	1 ^{er} mai 2010
Série 31	18 000 000	450	non convertibles
Série 32	12 000 000	300	non convertibles
Série 33	12 000 000	300	non convertibles
Série 35	13 000 000	325	non convertibles
Série 37	8 000 000	200	non convertibles
Total		2 756 \$	
Options sur actions en cours	4 667 810		

1) Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions privilégiées en actions ordinaires.

2) Déduction faite des actions autodétenues.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les actions privilégiées de catégorie A de séries 26, 27 et 29 confèrent à la CIBC le droit de convertir les actions en actions ordinaires à compter de la date de conversion préétablie. Nous avons renoncé irrévocablement à nos droits de convertir ces actions en actions ordinaires par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur » conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les FPUNV publié par le BSIF en août 2011. Nous nous sommes engagés auprès du BSIF à exercer immédiatement nos droits de convertir ces actions en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant le prix de rachat au comptant alors applicable par 95 % du cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le prospectus simplifié pertinent ou dans le supplément de prospectus), sous réserve d'un prix minimal de 2,00 \$ l'action.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 33 (actions de série 33) peuvent être

converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 34, (actions de série 34) au gré du porteur, le 31 juillet 2014. Par la suite, les actions de série 33 et les actions de série 34 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35 (actions de série 35) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 36, (actions de série 36) au gré du porteur, le 30 avril 2014. Par la suite, les actions de série 35 et les actions de série 36 sont convertibles l'une contre l'autre le 30 avril tous les cinq ans après le 30 avril 2014.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 37 (actions de série 37) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 38, (actions de série 38) au gré du

porteur, le 31 juillet 2014. Par la suite, les actions de série 37 et les actions de série 38 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014.

Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan comprennent des opérations de titrisation, des dérivés, des ententes relatives au crédit et des cautionnements. Ces arrangements hors bilan ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé ou le sont, mais à des montants différents du plein montant contractuel ou des pleins montants nominaux de référence. Ils peuvent avoir une incidence à court ou à long terme sur notre situation financière, puisqu'ils comprennent, entre autres risques, les éléments variables du risque de marché, du risque de crédit et du risque d'illiquidité, comme il est expliqué à la section Gestion du risque. Des arrangements hors bilan sont habituellement conclus à titre d'activités générant des revenus et pour les besoins de la gestion du risque, des fonds propres ou du financement.

Titrisations

Les arrangements hors bilan peuvent nécessiter le recours à des EDDV. Les EDDV peuvent être créées sous forme de sociétés, de sociétés en nom collectif, de sociétés à responsabilité limitée ou de fiducies. Elles jouent un rôle important sur les marchés des capitaux, puisqu'elles en favorisent la liquidité en facilitant aux investisseurs l'accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques.

Souvent, les EDDV nous permettent de titriser nos propres créances ou des créances de tiers. Lors d'une opération de titrisation, une entité cède des créances à une EDDV contre espèces. L'EDDV finance ces achats en émettant des titres de participation et des titres d'emprunt à des investisseurs tiers.

Les EDDV sont également utilisées pour créer des produits de placement en regroupant des blocs d'actifs et en émettant du PCAC ou des titres de créance multi-tranches à plus long terme, notamment des tranches super prioritaires, prioritaires, mezzanines ou de capitaux propres. Les EDDV sont souvent désignées en fonction du type de créances qu'elles regroupent, comme les TAC hypothécaires à l'habitation, lesquels regroupent des prêts hypothécaires à l'habitation, ou des TAP flux groupés, lesquels regroupent des créances d'entreprises. En outre, les EDDV peuvent regrouper des titres d'emprunt émis par d'autres EDDV, notamment des TAC hypothécaires à l'habitation, qui sont alors appelées TAC flux groupés. Au sein de structures plus complexes, les EDDV regroupent des titres émis par d'autres structures de TAC flux groupés, puis émettent à leur tour une tranche supplémentaire de titres d'emprunt.

Les EDDV sont généralement structurées de façon à ce que les créances cédées soient placées hors d'atteinte du cédant et de ses créanciers, même en cas de faillite. Les investisseurs peuvent bénéficier des actifs des EDDV et y avoir recours, notamment un compte de dépôt en garantie ou un surdimensionnement sous forme d'actifs excédentaires, de facilité de liquidité, de cautionnement ou d'autres formes de facilités d'amélioration des modalités de crédit. Par conséquent, les titres d'emprunt émis par l'EDDV peuvent obtenir une

meilleure cote de la part des agences de notation que n'aurait obtenue le cédant pour l'émission de ses propres titres d'emprunt, ce qui permet de réduire les frais de financement.

Nous faisons appel à une ou à plusieurs des quatre principales agences de notation, soit Moody's Investors Service (Moody's), Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS), Standard & Poor's (S&P) et Fitch Ratings (Fitch), pour qu'elles donnent leur opinion sur les cotes de crédit des TACM émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les cotes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les cotes les plus prudentes.

Titrisation de nos propres créances

La titrisation de nos propres créances nous procure une source de liquidité additionnelle. Elle peut également contribuer à réduire nos risques et nos besoins de fonds propres réglementaires. Les opérations de titrisation sont comptabilisées comme ventes d'actifs uniquement si nous abandonnons le contrôle des actifs cédés et que nous recevons une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Selon les normes comptables, il est obligatoire de déterminer si les comptes de l'EDDV qui acquiert ces actifs doivent être consolidés dans nos états financiers. Nous comptabilisons l'opération comme une vente d'actifs lorsque les critères susmentionnés sont satisfaits et lorsque nous ne sommes pas tenus de consolider l'EDDV. Au moment de ces ventes d'actifs, nous pouvons conserver des intérêts résiduels dans les créances titrisées comme des coupons d'intérêt, une ou plusieurs tranches subordonnées ou prioritaires de titres d'emprunt et des comptes de réserve, autant d'éléments qui sont considérés comme des droits conservés dans les créances titrisées. Nous continuons d'assurer la gestion de toutes les créances titrisées après la cession.

Prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des prêts hypothécaires à l'habitation garantis à taux fixe et à taux variable par la création de titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu du Programme Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous vendons des titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) à une fiducie de titrisation. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL en vertu du programme d'adjudication de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu du programme d'OHC, les TACH sont vendus à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Au cours de l'exercice, nous avons vendu pour environ 12,9 G\$ (12,1 G\$ en 2010) de TACH en vertu de ces programmes.

Nous maintenons nos relations avec les clients et continuons d'assurer la gestion des prêts titrisés. Nous concluons également des contrats de swap avec la fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement afin de recevoir les flux d'intérêt tirés des TACH titrisés en échange du paiement des intérêts sur l'obligation émise. Outre les intérêts sur les TACH, le swap nous donne droit à tout intérêt gagné sur le compte de

réinvestissement du capital découlant du remboursement de capital sur ces titres. Au 31 octobre 2011, nous continuons d'assurer la gestion de prêts hypothécaires titrisés d'un montant de 49,7 G\$ (48,5 G\$ en 2010) en vertu du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous titrisons également des prêts hypothécaires de premier ordre garantis canadiens et des prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une cote Alt-A non garantis canadiens à une fiducie. La fiducie est une structure d'accueil admissible, que nous ne sommes pas tenus de consolider. Au cours de l'exercice, nous avons vendu pour un montant de 0,3 G\$ (0,4 G\$ en 2010) de ces prêts hypothécaires à la structure d'accueil admissible. Nous avons des droits conservés sur ces prêts hypothécaires sous forme de coupon d'intérêt et nous fournissons un compte de réserve qui est subordonné aux obligations de financement applicables aux investisseurs des TACM. Nous sommes aussi la contrepartie à des contrats de swaps de taux d'intérêt pour lesquels nous versons à la structure d'accueil admissible les intérêts à payer aux investisseurs et recevons un taux fondé sur le taux d'intérêt des prêts hypothécaires sous-jacents. Nous fournissons également une facilité de liquidité à la structure d'accueil admissible. Au 31 octobre 2011, nous continuons d'assurer la gestion de prêts hypothécaires titrisés d'un montant de 0,9 G\$ (0,9 G\$ en 2010) vendus à la structure d'accueil admissible.

Créances sur cartes de crédit

Les créances sur cartes de crédit sont titrisées par l'intermédiaire de notre fiducie Cards II Trust (Cards II), qui a été établie pour l'acquisition d'une quote-part de portefeuilles désignés avec le produit tiré des titres émis par la fiducie. En outre, depuis le 1^{er} septembre 2010, nous titrisons également des créances sur cartes de crédit liées à des comptes individuels clairement désignés par l'intermédiaire de Broadway Trust (Broadway). Nous comptons parmi les quelques preneurs fermes qui distribuent des titres émis par les fiducies. Nous maintenons nos relations avec les clients de cartes de crédit et gérons les créances vendues aux fiducies. Nos opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, en ce sens que de nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues aux fiducies périodiquement pour reconstituer les créances, à mesure que les clients remboursent leurs soldes. Les fiducies répondent à la définition de structure d'accueil admissible et, par conséquent, nous ne sommes pas tenus de les consolider.

Nous conservons un certain risque de perte à l'égard des créances détenues par les fiducies, à hauteur de nos droits conservés. Nos droits sous forme de coupon d'intérêt des fiducies sont subordonnés à l'obligation qu'ont les fiducies à l'égard des porteurs de leurs TACM. Le coupon d'intérêt représente notre participation dans le résultat résiduel, une fois que tous les frais d'intérêts et administratifs ont été payés. Par conséquent, le coupon d'intérêt absorbe les pertes relatives aux créances sur cartes de crédit, avant que les paiements aux porteurs de titres soient touchés. Les billets subordonnés, que nous pouvons conserver, absorbent

également les pertes, avant que les paiements aux porteurs de titres de rang prioritaire soient touchés. Au 31 octobre 2011, nous continuons d'assurer la gestion de créances sur cartes de crédit titrisées d'un montant de 5,4 G\$ (3,8 G\$ en 2010) vendues aux fiducies.

Prêts hypothécaires commerciaux

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une opération sans transformation au moyen d'une structure d'accueil admissible, ce qui fait en sorte que divers investisseurs détiennent des certificats de propriété. La fiducie répond aux critères d'une structure d'accueil admissible et, par conséquent, nous ne la consolidons pas. Au 31 octobre 2011, nous détenons 5 M\$ (5 M\$ en 2010) en certificats de propriété. Au 31 octobre 2011, nous continuons d'assurer la gestion de prêts hypothécaires commerciaux titrisés d'un montant de 360 M\$ (437 M\$ en 2010) vendus à la fiducie.

Titrisation de créances de tiers

Fonds multicédants soutenus par la CIBC

Nous soutenons plusieurs fonds multicédants au Canada qui acquièrent des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Ces fonds multicédants donnent à nos clients accès aux liquidités des marchés des capitaux d'emprunt, en leur permettant de vendre des actifs aux fonds multicédants. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement au moyen d'un surdimensionnement ou d'une autre forme d'améliorations des modalités de crédit. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidités pour nos programmes de PCAC soutenues pour les fiducies Crisp Trust, Safe Trust, Smart Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement aux fonds multicédants, pour les actifs productifs.

Nous sommes tenus de maintenir certaines cotes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidités fournies aux programmes de PCAC que nous soutenons. Si nous obtenons une cote plus basse que le minimum requis, et que nous n'arrivons pas à mettre en œuvre des arrangements satisfaisant aux exigences des agences de notation qui notent le PCAC émis par les fonds multicédants, nous pourrions devoir prévoir du financement dans un compte d'entiercement relativement à nos engagements en matière de liquidités.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par les fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs des fonds multicédants ou limiter

le risque de taux d'intérêt des fonds multicédants. Tous les honoraires gagnés dans ces activités sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2011, les divers actifs donnés en garantie sous-jacents de nos fonds multicédants atteignaient 1,3 G\$ (2,1 G\$ en 2010). La durée de vie moyenne pondérée estimative de ces actifs était de 1,0 an (1,5 an en 2010). Nous détenons des titres de PCAC totalisant 3 M\$ (110 M\$ en 2010) émis par les fonds multicédants non consolidés que nous soutenons qui offrent des titres de PCAC à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 1,8 G\$ (2,6 G\$ en 2010). Nous avons procuré des facilités de crédit de 40 M\$ (40 M\$ en 2010) à ces fonds multicédants.

Nous avons également conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 475 M\$ avec un fonds monocédant soutenu par la CIBC qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. La tranche de notre engagement s'élève à 95 M\$. Au 31 octobre 2011, nous avons financé 77 M\$ (72 M\$ en 2010) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires.

Le revenu provenant des activités susmentionnées s'est établi à environ 9 M\$ (environ 12 M\$ en 2010).

Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC

Nous avons réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités liées aux TAC flux groupés, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Auparavant, nous excluons certaines EDDV lorsque nous étions considérés comme le principal bénéficiaire et consolidions les entités. Au cours de l'exercice, nous avons établi que nous n'étions plus le principal bénéficiaire de certaines EDDV après avoir vendu notre participation résiduelle dans ces EDDV. Notre exposition à ces entités est présentée dans le tableau qui suit.

Entités structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous avons des placements dans des entités structurées par des tiers par l'intermédiaire de nos activités de trésorerie et de négociation.

Notre exposition à des entités non consolidées prenant part à la titrisation de créances de tiers (entités soutenues ou structurées par la CIBC et structurées par des tiers) est résumée dans le tableau suivant. Les placements et les prêts sont présentés à la valeur comptable. Les montants non utilisés des facilités de trésorerie et de crédit sont des montants nominaux de référence, déduction faite des placements dans les entités et des prêts consentis à ces dernières. Les dérivés de crédit vendus sont les montants nominaux de référence des swaps sur défaillance vendus et des swaps sur rendement total à payer en vertu desquels nous assumons le risque.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011			2010		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds multicédants soutenus par la CIBC	80 \$	1 297 \$	– \$	182 \$	2 182 \$	– \$
Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC	292	42	284	448	50	389
Entités émettrices structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation	4 583	391	4 830	7 696	585	5 128
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	2 146	16	–	1 778	–	–

1) Compte non tenu des valeurs émises par, des droits conservés sur, et des dérivés avec, les entités incorporées par la SCHL, Fannie Mae, Freddie Mac, Ginnie Mae, la Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et Sallie Mae. Un montant de 3,9 G\$ (6,4 G\$ en 2010) du risque lié aux entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC et aux entités structurées par des tiers a été couvert.

2) La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 1,6 G\$ (1,1 G\$ en 2010). Un montant nominal de référence de 3,6 G\$ (4,7 G\$ en 2010) a été couvert par des dérivés de crédit de tiers. La juste valeur de ces couvertures, déduction faite des rajustements de l'évaluation du crédit, était de 0,4 G\$ (0,5 G\$ en 2010). Le cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit vendus non couverts s'est fixé à néant (0,5 G\$ en 2010).

D'autres renseignements sur les opérations consolidées liées à la titrisation et aux EDDV effectuées au cours de l'exercice figurent à la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds, sauf dans de rares cas. Nous agissons comme fiduciaires d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous obtenons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs avec une fiducie.

Ententes relatives au crédit

Nous concluons diverses ententes afin de répondre aux besoins de financement de clients, lesquelles sont résumées dans le tableau ci-dessous. Pour une description détaillée de ces ententes, voir la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

	Période d'expiration des montants contractuels				Total 2011	Total 2010
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
En millions de dollars, au 31 octobre						
Prêts de valeurs ^{1,2}	57 286 \$	– \$	– \$	– \$	57 286 \$	57 325 \$
Engagements de crédit inutilisés ^{3,4}	118 187	9 986	10 982	1 193	140 348	132 261
Facilités de garantie de liquidité	3 176	–	–	–	3 176	4 403
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	5 180	656	463	24	6 323	5 721
Lettres de crédit documentaires et commerciales	312	–	–	–	312	290
Divers	412	–	–	–	412	381
	184 553 \$	10 642 \$	11 445 \$	1 217 \$	207 857 \$	200 381 \$

1) Comprennent le plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde totalisant 46,3 G\$ (45,0 G\$ en 2010) et prêtées par la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (STM), coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon.

2) Des prêts de valeurs de 2,8 G\$ (4,3 G\$ en 2010) au comptant sont exclus du tableau ci-dessus, étant donné qu'ils sont présentés au bilan consolidé.

3) À compter de 2011, ces engagements comprennent des marges de crédit personnelles, des marges de crédit garanties par un bien immobilier et des marges sur cartes de crédit. Les informations des exercices précédents ont été retraitées en conséquence.

4) Incluent des marges de crédit irrévocables totalisant 32,2 G\$ (34,9 G\$ en 2010), dont 11,7 G\$ (14,3 G\$ en 2010) viendront à échéance dans un an ou moins.

Cautionnements

Les cautionnements comprennent les contrats qui peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire du cautionnement en fonction a) de changements dans une caractéristique économique sous-jacente liée à un actif, à un passif ou à un titre de participation du bénéficiaire du cautionnement; b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou c) du

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneurs de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Depuis 2008, nous avons cessé les activités dans les secteurs suivants :

- Contrats de dérivés de crédit avec des clients pour leur permettre de créer des risques synthétiques qui répondent à leurs besoins.
- Activités d'intermédiation pour assumer les risques de crédit des clients, grâce à des dérivés de crédit, que nous atténuons ensuite en concluant des contrats de dérivés de crédit avec des institutions financières tierces.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Voir les notes 2 et 14 afférentes aux états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

non-remboursement d'une dette échue de la part d'un tiers. Pour une description détaillée de nos cautionnements, des paiements maximums futurs éventuels et du passif comptabilisé dans le bilan consolidé, voir la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté dans le rapport de gestion certaines informations à fournir exigées par le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*, portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, comme l'autorise ce chapitre du *Manuel*. Ces informations à fournir sont présentées dans les sections « Vue d'ensemble », « Risque de crédit », « Risque de marché », « Risque d'illiquidité », « Risque opérationnel », « Risques juridiques et de réputation » et « Risque de réglementation ». Ces informations se trouvent dans les sections ombragées et font partie intégrante des états financiers consolidés.

Vue d'ensemble

La plupart de nos activités font intervenir, jusqu'à un certain point, une variété de risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité et le risque opérationnel.

Nous visons l'équilibre entre le niveau de risque et nos objectifs de croissance et de rentabilité en vue d'assurer un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance pour bon nombre de risques. Il s'agit des assises sur lesquelles repose notre culture en matière de gestion du risque, où se greffent des limites, des politiques, des procédures et d'autres contrôles.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise soient conformes à notre intérêt à l'égard du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;

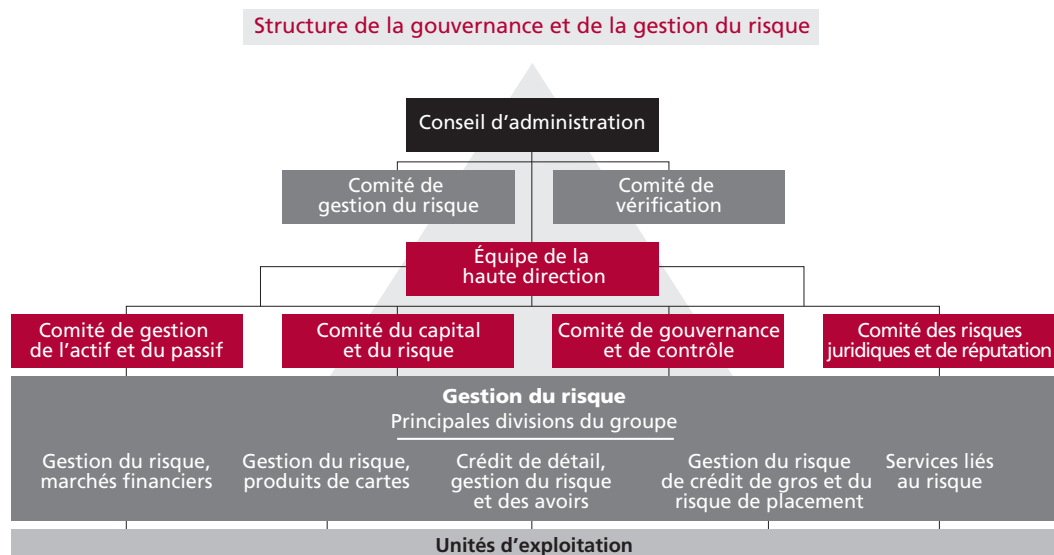
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements à l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les bénéfices;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à nos structures de gouvernance.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement tiré. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques auprès des comités de la haute direction facilitent la communication des risques et des stratégies en matière de risques à l'échelle de l'entreprise, sous la surveillance du conseil d'administration.

Gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance et de la gestion du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil d'administration doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au comité de gestion du risque et au comité de vérification, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités visant à approuver la tolérance de la CIBC à l'égard du risque, à superviser le profil de risque de la CIBC et à évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il supervise les politiques, les procédures et les limites liées à l'identification, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de vérification : ce comité passe en revue la pertinence et l'efficacité globale du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles à l'égard du processus de gestion du risque.

Équipe de la haute direction (EHD) : l'EHD, dirigée par le chef de la direction, qui comprend les cadres relevant directement du chef de la direction, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de surveiller, d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. L'EHD est appuyée par les comités suivants :

- **Comité de gestion de l'actif et du passif (CGAP) :** ce comité, constitué de l'EHD et des cadres supérieurs d'unité d'exploitation et de cadres supérieurs en gestion du risque, passe en revue les principaux risques de la CIBC et leurs répercussions sur la gestion du bilan et de la liquidité.
- **Comité du capital et du risque (CCR) :** ce comité, constitué de l'EHD, des membres de la haute direction des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et des autres groupes d'infrastructure, fournit une tribune à l'appréciation stratégique du risque et aux stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen, l'évaluation et la recommandation de l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque et des stratégies de la CIBC en matière de risques; l'examen et l'évaluation des stratégies d'affaires compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que l'identification et l'examen des questions existantes et nouvelles sur le risque et les plans d'atténuation connexes et la prestation de conseils à leur égard.
- **Comité de gouvernance et de contrôle (CGC) :** ce comité, constitué des membres de la haute direction du groupe Gestion du risque, des secteurs d'activité et d'autres groupes d'infrastructure, agit à titre de la plus haute instance responsable de l'examen par la direction de la conception et de l'efficacité de la structure de contrôle interne et de gouvernance de la CIBC, et ce, conformément aux paramètres et aux objectifs stratégiques établis par le chef de la direction et selon l'orientation définie par le conseil.
- **Comité des risques juridiques et de réputation (RJR) :** ce comité, constitué des membres de la haute direction du groupe Gestion du risque et d'autres groupes d'infrastructure, passe en revue les opérations pouvant donner lieu à de graves risques de réputation ou avoir des incidences juridiques notables et joue un rôle de

surveillance à l'égard de nos politiques et procédures de gestion des risques juridiques et de réputation.

Gestion du risque

Le groupe Gestion du risque est chargé d'établir une stratégie du risque et d'offrir une surveillance indépendante des mesures, du suivi et du contrôle à l'égard des risques. Notre groupe Gestion du risque travaille en collaboration avec nos différents services pour déterminer, apprécier, atténuer et surveiller les risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise.

Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- accroître la tolérance de la CIBC à l'égard du risque;
- établir une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- mettre en œuvre et communiquer les politiques, les procédures et les limites visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- évaluer et surveiller les niveaux de risque et faire rapport à cet égard;
- repérer et apprécier les nouveaux risques stratégiques et les risques stratégiques éventuels;
- trancher sur les opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité sous-jacents.

Les cinq divisions principales au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, qui contribuent à la gestion du risque sont :

- **Gestion du risque, marchés financiers :** cette unité administrative offre une surveillance indépendante de la mesure, de la surveillance et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation), du risque de crédit lié aux activités de négociation et du risque opérationnel lié aux activités de négociation dans tous les portefeuilles de la CIBC.
- **Gestion du risque, Produits de cartes :** cette unité administrative surveille la gestion du risque de crédit dans le portefeuille de produits de cartes, notamment l'optimisation de la rentabilité des prêts.
- **Crédit de détail, Gestion du risque et des avoirs :** cette unité administrative surveille surtout la gestion du risque de crédit et de fraude dans les portefeuilles de prêts de la clientèle de détail, de prêts et de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts aux PME, notamment l'optimisation de la rentabilité des prêts. Cette unité est également responsable de la supervision de la gestion globale du risque lié aux activités de la gestion des avoirs.
- **Gestion du risque de crédit de gros et du risque de placement :** cette unité administrative est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit à l'échelle mondiale ayant trait aux grandes entreprises et aux prêts sur stocks, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de créances spéciales.
- **Services liés au risque :** cette unité administrative est responsable de l'analyse et des rapports sur les risques à

l'échelle de l'entreprise. Cette unité assure également la gestion du cadre relatif au capital économique et du dispositif relatif aux fonds propres réglementaire, de même que la gestion du risque opérationnel.

Les risques d'illiquidité et de financement sont gérés par le groupe Trésorerie. L'évaluation, la surveillance et le contrôle du risque d'illiquidité et de financement sont pris en compte avec le groupe Gestion du risque, sous la surveillance du CGAP.

Identification et mesure des risques

L'identification et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. L'identification des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- la surveillance continue des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques lors de restructurations et de réorganisations;
- la surveillance périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour s'assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les modèles de risque ont été sélectionnés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte prévue, de la perte imprévue et du capital économique.

Perte prévue

La perte prévue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte prévue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur notre expérience et sur l'établissement de point de référence à l'égard du risque de crédit.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la valeur à risque (VAR) qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est l'estimation de la perte de valeur marchande maximale que pourrait subir notre portefeuille de négociation en cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour, selon un degré de confiance déterminé.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur marchande, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte imprévue et capital économique

La perte imprévue représente l'estimation statistique de l'excédent entre les pertes réelles et les pertes prévues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes imprévues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque. Pour plus de précisions, se reporter à la section Situation financière.

Nous utilisons aussi des techniques, comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles des différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient relevés et gérés de façon appropriée.

Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté, intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites de risque et accorde au chef de la direction des pouvoirs précis d'approbation d'opérations. Le CGR doit approuver les opérations outrepassant les pouvoirs accordés. L'attribution subséquente de pouvoirs par le chef de la direction aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour s'assurer que la prise de décision est réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière.

De plus, nous avons mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun.

Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque sont évaluées une fois l'an par le CGR, et les pouvoirs accordés au chef de la direction sont évalués et approuvés une fois l'an par le conseil.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle essentiellement de nos activités directes de prêt et de nos activités de négociation, d'investissement et de couverture. Le risque de crédit est le

risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Afin de contrôler le risque de crédit pour qu'il soit conforme à notre intérêt à l'égard du risque et de gérer la concentration du crédit, nous avons mis en œuvre des politiques et des normes et établi des limites. Les principales politiques et limites sont assujetties à l'examen et à l'approbation annuels du CGR.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, notamment aux opérations de crédit importantes, à l'observation des limites, aux tendances des portefeuilles, aux prêts douteux et au taux de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le comité de vérification examinent les soldes des prêts douteux, les provisions et les pertes sur créances, et ce, chaque trimestre.

Le groupe Gestion du risque est responsable à l'échelle de l'entreprise de l'approbation et de la surveillance de la gestion du risque de crédit dans nos portefeuilles de crédit. Les décisions en matière d'approbation et de gestion des portefeuilles sont fondées sur notre intérêt à l'égard des risques, comme en font foi nos politiques, normes et limites. Les approbations de crédit sont surveillées pour que les décisions soient prises par du personnel qualifié.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être soumises à l'approbation du Comité du crédit, un sous-comité du CCR, ou du CGR.

Après l'approbation initiale, chaque risque de crédit continue d'être surveillé et, au moins chaque année, une évaluation complète du risque, y compris la révision des notes, est consignée en dossier. Les comptes très risqués sont surveillés de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts risqués et l'évaluation de biens donnés en garantie pour maximiser les recouvrements.

Limites de concentration du crédit

Des limites de concentration du crédit sont établies pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements afin de contrôler la concentration défavorable du crédit dans les portefeuilles. Il s'agit par exemple de limites fixées pour des emprunteurs, des groupes d'emprunteurs liés, des secteurs, des pays ou des régions géographiques, et des produits ou des portefeuilles. La vente directe de prêts, les opérations de couverture de dérivés de crédit ou d'autres opérations peuvent également servir à réduire les concentrations de risque.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui entraîne l'atténuation du risque de

pertes sur créances, et en améliorant les recouvrements en cas de défaillance. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent des exigences liées à la garantie, notamment la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux instruments dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des prêts hypothécaires sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons atténuer le risque en obtenant des cautionnements de tiers. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, la plus importante de ces assurances étant liée à la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous limitons le risque de crédit des instruments dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de dérivés multiproduits. De plus, nous pouvons régler certains contrats de dérivés de gré à gré dans les marchés boursiers, au sein desquels notre risque de crédit est limité en raison des exigences quotidiennes relatives à la stipulation de couverture.

Nous utilisons les dérivés de crédit pour atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié aux prêts relatifs à un débiteur particulier, ou aux fins de techniques de diversification du portefeuille, bien que nous ayons beaucoup moins utilisé les dérivés de crédit au cours de l'exercice.

Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit, qui est évaluée à titre d'ECD pour les instruments financiers au bilan et hors bilan. L'ECD représente l'estimation du montant qui sera tiré par le débiteur au moment de la défaillance.

L'exposition totale au risque de crédit, déduction faite des garanties en vertu des activités de mises en pension, a augmenté de 15,7 G\$ en 2011, principalement en raison de la croissance dans le portefeuille de détail et le portefeuille de prêts aux entreprises.

Puisque nous détenons des billets de soutien subordonnés émis par Cards II Trust, depuis le quatrième trimestre de 2009, nous sommes tenus de maintenir des fonds propres réglementaires au titre des créances titrisées de cartes de crédit sous-jacentes comme si elles avaient été conservées au bilan. Nous appliquons le même traitement aux créances sur cartes de crédit titrisées appartenant à Broadway Trust; ces actifs découlent de notre acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard le 1^{er} septembre 2010.

Rapport de gestion

En millions de dollars, au 31 octobre			2011		2010	
	Approche NI avancée	Approche standardisée	Total	Approche NI avancée	Approche standardisée	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Expositions aux entreprises						
Montants utilisés	39 509 \$	3 559 \$	43 068 \$	31 522 \$	4 495 \$	36 017 \$
Engagements non utilisés	24 303	139	24 442	21 853	167	22 020
Transactions assimilées à des mises en pension	28 055	139	28 194	28 614	–	28 614
Divers – hors bilan	5 204	191	5 395	4 765	188	4 953
Instruments dérivés de gré à gré	3 909	–	3 909	5 316	29	5 345
	100 980	4 028	105 008	92 070	4 879	96 949
Expositions aux entités souveraines						
Montants utilisés	39 716	3 792	43 508	45 055	2 518	47 573
Engagements non utilisés	4 791	–	4 791	4 513	–	4 513
Transactions assimilées à des mises en pension	1 893	–	1 893	1 056	–	1 056
Divers – hors bilan	410	–	410	184	–	184
Instruments dérivés de gré à gré	2 572	–	2 572	1 778	–	1 778
	49 382	3 792	53 174	52 586	2 518	55 104
Expositions aux banques						
Montants utilisés	12 960	1 854	14 814	15 613	1 723	17 336
Engagements non utilisés	613	–	613	890	–	890
Transactions assimilées à des mises en pension	25 342	362	25 704	51 395	219	51 614
Divers – hors bilan	43 825	–	43 825	42 082	–	42 082
Instruments dérivés de gré à gré	7 948	5	7 953	7 486	5	7 491
	90 688	2 221	92 909	117 466	1 947	119 413
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	241 050	10 041	251 091	262 122	9 344	271 466
Moins : les garanties au titre des mises en pension	(50 106)	–	(50 106)	(76 273)	–	(76 273)
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	190 944	10 041	200 985	185 849	9 344	195 193
Portefeuilles de détail						
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier						
Montants utilisés	115 024	2 218	117 242	108 818	2 216	111 034
Engagements non utilisés	27 993	–	27 993	25 983	–	25 983
	143 017	2 218	145 235	134 801	2 216	137 017
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles						
Montants utilisés	21 338	–	21 338	20 743	–	20 743
Engagements non utilisés	40 586	–	40 586	40 095	–	40 095
Divers – hors bilan	396	–	396	381	–	381
	62 320	–	62 320	61 219	–	61 219
Autres risques liés au portefeuille de détail						
Montants utilisés	7 963	2 541	10 504	8 001	2 991	10 992
Engagements non utilisés	1 302	20	1 322	2 110	20	2 130
Divers – hors bilan	32	16	48	18	–	18
	9 297	2 577	11 874	10 129	3 011	13 140
Total des portefeuilles de détail	214 634	4 795	219 429	206 149	5 227	211 376
Expositions liées à la titrisation	19 488¹	–	19 488	17 592¹	–	17 592
Expositions brutes au risque de crédit	475 172 \$	14 836 \$	490 008 \$	485 863 \$	14 571 \$	500 434 \$
Expositions nettes au risque de crédit	425 066 \$	14 836 \$	439 902 \$	409 590 \$	14 571 \$	424 161 \$

1) En vertu de l'approche fondée sur les notations internes (NI).

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants sont présentés après les REC liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation des risques. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et qu'ils sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

Expositions assujetties à l'approche fondée sur les notations avancée (NI avancée)

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion de la cotation du risque PME) – méthode de notation du risque

La section qui suit décrit les catégories de cotes du portefeuille. Le portefeuille se compose d'expositions liées aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une notation du débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité qui reflète la garantie applicable à l'exposition.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit effectuée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

Les liens entre nos cotes internes et les cotes utilisées par les agences de notation externes sont indiqués dans le tableau ci-après.

Type de cote	Cote de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00-47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51-67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70-80	CCC+ à CC	Caa1 à Ca
Défaillance	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues. Une évaluation de l'exposition au risque est incluse dans nos politiques et nos critères liés au crédit, selon les trois dimensions décrites ci-après.

- PD – la probabilité qu'il y aura défaillance de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera tiré par le débiteur au moment de la défaillance.
- PCD – l'ampleur de la perte prévue en raison de la défaillance, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos politiques de crédit et le cadre de gestion du risque de crédit définissent l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons du nouveau crédit seulement à des emprunteurs affichant un profil de risque satisfaisant, notamment ceux ayant une cote de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour atténuer la concentration défavorable d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier. Nous avons également mis en œuvre des politiques en matière de crédit pour nous assurer que chaque risque de crédit est documenté. Nous obtenons notamment les états financiers, les approbations de signataires autorisés, l'enregistrement de la sûreté et l'évaluation indépendante des biens donnés en garantie.

L'efficacité des systèmes d'évaluation du risque et les paramètres associés aux notations du risque de crédit sont surveillés par le groupe Gestion du risque et font l'objet d'un examen annuel. Les modèles servant à l'estimation des paramètres de risque font également l'objet d'une validation indépendante par le groupe Validation, Gestion du risque, qui est indépendant des processus de montage de prêts et d'élaboration des modèles.

Les estimations des paramètres pour chacune de ces dimensions sont des moyennes à long terme qui sont rajustées pour tenir compte de l'incidence de toute variation éventuelle dans le cycle de crédit.

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué aux prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des expositions aux entités souveraines dans le tableau ci-après.

Qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances, et après l'atténuation du risque de crédit, les REC liés aux garants financiers et les garanties en vertu des activités de mises en pension.

En millions de dollars, au 31 octobre

Type de cote	ECD			Total
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	
2011				
De première qualité	39 831 \$	47 131 \$	65 760 \$	152 722 \$
De qualité inférieure	26 482	510	2 244	29 236
Liste de surveillance	546	–	3	549
Défaillance	866	–	–	866
	67 725 \$	47 641 \$	68 007 \$	183 373 \$
Très bon profil				7 222 \$
Bon profil				239
Profil satisfaisant				41
Profil faible				65
Défaillance				4
Total de l'exposition au classement				7 571 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				190 944 \$
2010				
De première qualité	33 217 \$	51 036 \$	67 501 \$	151 754 \$
De qualité inférieure	22 761	517	2 347	25 625
Liste de surveillance	603	1	3	607
Défaillance	1 061	1	–	1 062
	57 642 \$	51 555 \$	69 851 \$	179 048 \$
Très bon profil				6 612 \$
Bon profil				111
Profil satisfaisant				57
Profil faible				13
Défaillance				8
Total de l'exposition au classement				6 801 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				185 849 \$

La diminution des expositions à inscrire dans la catégorie surveillance est en grande partie attribuable à l'affermissement dans notre portefeuille au Canada. Les expositions faisant l'objet d'une défaillance sont moins élevées depuis le 31 octobre 2010, en raison d'une amélioration dans la plupart des secteurs de la CIBC.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par un grand nombre d'expositions relativement faibles. Ils comprennent : des expositions au crédit personnel garanti – immobilier (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouvelles expositions aux portefeuilles de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Les modèles d'évaluation du crédit permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra des preuves d'identité et de revenu

adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté, selon le cas.

Au Canada, aux termes de la *Loi sur les banques*, les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Tous les prêts ayant un ratio prêt-garantie supérieur doivent être assurés par le gouvernement du Canada ou par un assureur du secteur privé. Au 31 octobre 2011, le portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Canada inscrit au bilan était assuré dans une proportion de 66 % (67 % en 2010). Aucune perte importante n'est prévue dans le portefeuille de prêts assurés.

Une tranche de 77 %¹ (78 %¹ en 2010), calculée selon une approche dirigée, de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation a été assurée.

Notre portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier est un portefeuille comportant peu de risques, dans lequel nous détenons une charge de premier rang sur la plupart des biens et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes modèles d'évaluation et critères de prêt pour approuver les prêts assortis de la charge de premier rang et du privilège de deuxième rang; cependant, nos politiques de crédit sont conçues pour s'assurer que la valeur de la charge de premier rang et du privilège de deuxième rang ne dépasse pas 80 % de la garantie au moment du montage.

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes au moyen des notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont évalués au moyen de techniques statistiques, comme des modèles d'évaluation du crédit et des modèles informatisés. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les fourchettes de PD et divers niveaux de risque.

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 %–0,20 %
Très faible	0,21 %–0,50 %
Bas	0,51 %–2,00 %
Moyen	2,01 %–10,00 %
Haut	10,01 %–99,99 %
Défaillance	100,00 %

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles de détail. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit. Les portefeuilles de détail comprennent un montant de 2,8 G\$ (3,5 G\$ en 2010) lié à la cotation du risque des prêts aux PME, un montant de 62,8 G\$ (59,5 G\$ en 2010) lié aux prêts hypothécaires à l'habitation garantis, et un montant de 86 M\$ (117 M\$ en 2010) lié aux prêts étudiants et aux prêts aux PME garantis par le gouvernement.

En millions de dollars, au 31 octobre

Niveau de risque	ECD			Total
	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail	
2011				
Exceptionnellement faible	119 120 \$	33 562 \$	1 423 \$	154 105 \$
Très faible	12 906	6 796	743	20 445
Faible	9 760	13 646	4 252	27 658
Moyen	922	6 397	2 296	9 615
Haut	181	1 746	465	2 392
Défaillance	128	173	118	419
	143 017 \$	62 320 \$	9 297 \$	214 634 \$
2010				
Exceptionnellement faible	115 235 \$	32 252 \$	825 \$	148 312 \$
Très faible	10 991	9 230	2 244	22 465
Faible	7 705	12 556	4 885	25 146
Moyen	593	5 484	2 045	8 122
Haut	112	1 523	61	1 696
Défaillance	165	174	69	408
	134 801 \$	61 219 \$	10 129 \$	206 149 \$

Expositions assujetties à l'approche standardisée

Les expositions liées à CIBC FirstCaribbean, les obligations relatives à certaines expositions de particuliers aux fins autres que d'affaires, et certaines expositions liées aux coentreprises CIBC Mellon sont considérées comme négligeables, et sont assujetties à l'approche standardisée. En outre, les créances sur cartes de crédit, qui découlent de notre acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard le 1^{er} septembre 2010, sont assujetties à l'approche standardisée. Une répartition détaillée de nos expositions, avant la provision pour pertes sur créances, selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre

	Catégorie de pondération du risque					2011	2010
	0 %	20 %	50 %	75 %	100 %	Total	Total
Expositions aux entreprises	– \$	– \$	14 \$	– \$	4 014 \$	4 028 \$	4 879 \$
Expositions aux entités souveraines	2 910	114	229	–	539	3 792	2 518
Banques	–	2 053	156	–	12	2 221	1 947
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	–	–	–	2 218	–	2 218	2 216
Autres risques liés au portefeuille de détail	–	–	–	2 404	173	2 577	3 011
	2 910 \$	2 167 \$	399 \$	4 622 \$	4 738 \$	14 836 \$	14 571 \$

Expositions liées à la titrisation

Le tableau suivant présente le détail de nos expositions liées aux titrisations en fonction des cotes de crédit en vertu de l'approche NI. Le gain cumulé de 60 M\$ (58 M\$ en 2010) n'est pas compris dans le tableau ci-après, car il est déduit des fonds propres de première catégorie.

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
	ECD ¹	
Équivalent de S&P		
AAA à BBB-	13 517 \$	16 255 \$
BB+ à BB-	—	9
Inférieure à BB-	19	484
Sans cote	5 539	308
	19 075 \$	17 056 \$

1) ECD en vertu de l'approche NI, déduction faite des garanties financières de 353 M\$ (478 M\$ en 2010).

Risque de crédit de contrepartie

Nous nous exposons à un risque de crédit de contrepartie qui découle de nos activités de négociation, de couverture et de gestion de portefeuilles visant les taux d'intérêt, les devises, les actions, les marchandises et les dérivés de crédit, comme il est précisé à la note 14 afférente aux états financiers consolidés. La PD de nos contreparties est évaluée de la même manière que pour nos activités directes de prêt.

Nous sommes exposés au risque de fausse orientation lorsqu'il y a une corrélation négative entre le risque lié à une contrepartie en particulier et la qualité du crédit de cette contrepartie. Lorsque nous sommes exposés au risque de fausse orientation associé à une contrepartie avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, nos procédés veillent à ce que ces opérations soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par

d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler de ces opérations.

Nous établissons un rajustement de l'évaluation du crédit pour les pertes sur créances futures prévues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures prévues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte ou du risque prévu dans l'éventualité d'une défaillance et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés

En milliards de dollars, au 31 octobre	2011		2010	
	Exposition ¹			
Équivalent de S&P				
AAA à BBB-	5,71 \$	79,3 %	6,45 \$	86,7 %
BB+ à B-	1,46	20,3	0,82	11,0
CCC+ à CCC-	0,01	0,1	0,01	0,1
Inférieure à CCC-	0,01	0,2	0,02	0,3
Sans cote	0,01	0,1	0,14	1,9
	7,20 \$	100,0 %	7,44 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur du marché des contrats de dérivés, compte tenu des REC et des accords généraux de compensation de dérivés, et compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Le classement géographique est fondé sur le risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et atténuation du risque et après les REC liés aux garants financiers et des garanties de 50,1 G\$ (76,3 G\$ en 2010) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	2011				2010
	Canada	États-Unis	Europe	Divers	Total
Montants utilisés	70 941 \$	12 650 \$	5 086 \$	3 508 \$	92 185 \$
Engagements non utilisés	25 421	3 397	381	508	29 707
Transactions assimilées à des mises en pension	3 126	1 547	429	82	5 184
Divers – hors bilan	39 001	5 204	5 050	184	49 439
Instruments dérivés de gré à gré	6 365	2 774	4 664	626	14 429
	144 854 \$	25 572 \$	15 610 \$	4 908 \$	190 944 \$
					185 849 \$

En ce qui a trait aux portefeuilles de détail, la quasi-totalité des expositions en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après les REC liés aux garants financiers et des garanties de 50,1 G\$ (76,3 G\$ en 2010) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre

						2011	2010
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Produits dérivés de gré à gré	Total	Total
Prêts hypothécaires commerciaux	7 420 \$	151 \$	– \$	– \$	– \$	7 571 \$	6 801 \$
Institutions financières	17 826	2 888	5 035	45 669	10 563 ¹	81 981	87 042 ¹
Commerce de détail et de gros	2 424	2 228	–	280	39	4 971	4 392 ²
Services aux entreprises	3 723	1 525	–	166	38	5 452	5 240
Fabrication – biens d'équipement	1 542	1 082	–	96	47	2 767	2 485 ²
Fabrication – biens de consommation	1 620	940	–	24	19	2 603	2 188
Immobilier et construction	8 573	3 130	–	753	117	12 573	9 096
Agriculture	3 228	1 105	–	33	27	4 393	4 021
Pétrole et gaz	3 357	5 480	–	504	530	9 871	8 304
Mines	468	1 893	–	311	19	2 691	2 566
Produits forestiers	473	474	–	117	51	1 115	850
Matériel informatique et logiciels	381	381	–	47	5	814	881
Télécommunications et câblodistribution	365	827	–	199	69	1 460	1 757
Diffusion, édition et impression	444	314	–	157	11	926	996
Transport	1 185	1 008	–	270	30	2 493	2 303
Services publics	963	2 225	–	614	424	4 226	3 512
Éducation, santé et services sociaux	1 254	937	10	55	92	2 348	2 248
Gouvernements	36 939	3 119	139	144	2 348	42 689	41 167
	92 185 \$	29 707 \$	5 184 \$	49 439 \$	14 429 \$	190 944 \$	185 849 \$

1) Comprend un montant de 487 M\$ (1,2 G\$ en 2010) pour l'ECD liée à nos contrats de dérivés couverts par des garants financiers. La juste valeur de ces contrats de dérivés, déduction faite des rajustements de l'évaluation du crédit, était de 477 M\$ (732 M\$ en 2010).

2) Les informations des exercices précédents ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Au 31 octobre 2011, le montant nominal de référence relatif à la protection contre le risque de crédit souscrite pour couvrir les risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements s'élevait à 85 M\$ (1,2 G\$ en 2010). Cette diminution au cours de l'exercice est attribuable au dénouement d'un certain nombre de positions de couverture. Toutes les contreparties auprès desquelles nous avons souscrit une protection de crédit pour le portefeuille de prêts sont des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité de grandes agences de notation.

Total des prêts et acceptations

Les prêts et acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 194,4 G\$ au 31 octobre 2011 (184,6 G\$ en 2010). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les marges de crédit et les prêts étudiants) constituent 74 % (75 % en 2010) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) en constituent

le solde. Les marges de crédit sont établies exclusivement à des taux variables. Tous les autres prêts à la consommation peuvent être établis à des taux variables ou à des taux fixes. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements sont habituellement établis à des taux variables, à l'exception des prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation, qui sont établis à des taux fixes.

Les prêts à la consommation ont progressé de 4,9 G\$, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout par suite de la croissance des volumes dans les prêts hypothécaires à l'habitation. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 6,0 G\$, ou 6 %, et comptent pour 69 % (67 % en 2010) du total du portefeuille des prêts à la consommation et comportent des niveaux de risque de crédit très faibles.

Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont connu une hausse de 4,9 G\$, ou 11 %, en regard de l'exercice précédent.

Rapport de gestion

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux, des provisions spécifiques et de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total 2011	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total 2010
Total des prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	1 080 \$	756 \$	1 836 \$	1 184 \$	727 \$	1 911 \$
Nouveaux prêts douteux	431	1 328	1 759	626	1 636	2 262
Reclassés dans les prêts productifs, remboursés ou vendus	(251)	(467)	(718)	(404)	(515)	(919)
Prêts douteux bruts avant radiations	1 260	1 617	2 877	1 406	1 848	3 254
Radiations	(158)	(874)	(1 032)	(326)	(1 092)	(1 418)
Solde à la fin de l'exercice	1 102 \$	743 \$	1 845 \$	1 080 \$	756 \$	1 836 \$
Provision spécifique						
Solde au début de l'exercice	377 \$	254 \$	631 \$	442 \$	293 \$	735 \$
Radiations	(158)	(874)	(1 032)	(326)	(1 092)	(1 418)
Provisions	163	762	925	258	943	1 201
Recouvrements	12	100	112	12	111	123
Divers	(10)	3	(7)	(9)	(1)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	384 \$	245 \$	629 \$	377 \$	254 \$	631 \$
Prêts douteux nets						
Solde au début de l'exercice	703 \$	502 \$	1 205 \$	742 \$	434 \$	1 176 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	22	(13)	9	(104)	29	(75)
Variation nette de la provision	(7)	9	2	65	39	104
Solde à la fin de l'exercice	718 \$	498 \$	1 216 \$	703 \$	502 \$	1 205 \$
Prêts douteux bruts, moins provision spécifique en pourcentage des actifs connexes ¹			0,55 %			0,54 %

1) Les actifs connexes incluent les prêts, les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et les acceptations.

Prêts douteux

Au cours de l'exercice, des prêts de 1,8 G\$ ont été classés pour la première fois dans la catégorie des prêts douteux, ce qui représente une diminution de 0,5 G\$ par rapport à 2010. Cette diminution s'explique par la réduction de 308 M\$ des prêts à la consommation et une réduction de 195 M\$ des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

La réduction des prêts douteux bruts (PDB) par voie de mesures correctives, de remboursements ou de ventes a totalisé 718 M\$, en baisse de 201 M\$ par rapport à 2010. Cette baisse tient compte d'une somme de 48 M\$ relative aux prêts à la consommation et d'une somme de 153 M\$ relative aux prêts aux entreprises et aux gouvernements. Pour l'exercice, les radiations ont totalisé 1,0 G\$, soit une diminution de 386 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les radiations liées aux prêts à la consommation ont reculé de 218 M\$, alors que les radiations liées aux prêts aux entreprises et aux gouvernements ont baissé de 168 M\$.

Les PDB à la consommation au Canada ont augmenté à compter de 2007 en raison à la fois de la croissance historique du portefeuille et de la détérioration de l'économie, mais ont commencé à montrer des signes d'amélioration en 2010 et sont demeurés stables en 2011. La majorité des prêts hypothécaires à l'habitation douteux en 2010 se trouve dans le portefeuille des prêts garantis canadiens où les pertes devraient être minimales. En outre, les PDB aux entreprises et aux gouvernements ont commencé à montrer quelques signes d'amélioration en 2010, en raison du rehaussement de la qualité du crédit des portefeuilles au Canada et aux États-Unis,

en partie contrebalancé par la détérioration des portefeuilles de CIBC FirstCaribbean. Les PDB aux entreprises et aux gouvernements sont demeurés relativement stables en 2011.

Des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux sont fournies dans la section Information financière annuelle supplémentaire.

Provision pour pertes sur créances

La provision totale pour pertes sur créances se compose de provisions spécifiques et d'une provision générale inscrites au bilan consolidé.

La provision pour pertes sur créances est le moyen par lequel nous réduisons la valeur comptable de notre portefeuille de prêts à la valeur des flux de trésorerie futurs que nous prévoyons recevoir de ces prêts, actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt. Notre estimation des pertes sur les prêts douteux et, par conséquent, le niveau de provision spécifique de ces prêts sont fonction des titres et des garanties détenus sur chacun des prêts douteux du portefeuille. La nature des titres et des garanties varie selon le prêt, et peut inclure des liquidités, des garanties, des biens immobiliers, des stocks, des débiteurs ou d'autres actifs. Les prêts plus importants sont évalués individuellement, tandis que les prêts de détail peuvent être évalués en groupes au moyen de données historiques sur les pertes. La provision générale couvre les pertes sur créances qui devraient déjà s'être produites dans le portefeuille courant, mais qui n'ont pas encore été spécifiquement désignées ou couvertes par la provision spécifique.

Les méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances sont présentées à la section Conventions comptables critiques et estimations. La répartition de la provision par région géographique et le classement par secteur sont fournis dans la section Information financière annuelle supplémentaire.

La provision totale pour pertes sur créances s'est établie à 1 695 M\$, en baisse de 89 M\$, ou 5 %, par rapport à 2010.

La provision spécifique pour pertes sur créances, à l'exclusion de la provision relative aux lettres de crédit, s'est élevée à 629 M\$, soit une baisse de 2 M\$ en regard de 2010. La baisse des prêts à la consommation a été en partie contrebalancée par une hausse des prêts aux entreprises et aux gouvernements. La provision spécifique pour les prêts à la consommation a reculé de 9 M\$, ou 4 %, surtout en raison de la croissance des prêts personnels. La provision spécifique pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements a augmenté de 7 M\$, ou 2 %, compte tenu du secteur des prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et du secteur du commerce de détail et des services, en partie contrebalancés par une augmentation dans le secteur de la fabrication des biens de consommation.

Les PDB à la consommation ont diminué pour atteindre 743 M\$, alors qu'ils étaient de 756 M\$ il y a un an. La diminution est surtout attribuable à l'amélioration du portefeuille de crédit personnel, ce qui est conforme à la baisse des provisions spécifiques pour ce portefeuille, par suite de la reprise économique au Canada. Les PDB et la provision spécifique pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont demeurés relativement stables en 2011.

La provision spécifique pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements a augmenté pour s'établir à 384 M\$, contre 377 M\$ il y a un an, en raison surtout de la hausse du portefeuille à l'extérieur de l'Amérique du Nord, en partie contrebalancée par une baisse du portefeuille canadien, reflet de l'amélioration de l'économie canadienne. Les PDB aux entreprises et aux gouvernements se sont accrus pour passer de 1 080 M\$ à 1 102 M\$. Cet accroissement s'est essentiellement produit dans le portefeuille à l'extérieur de l'Amérique du Nord, en partie neutralisé par une amélioration du portefeuille canadien, ce qui correspond à la variation de la provision spécifique pour ce portefeuille. Les PDB aux entreprises et aux gouvernements consentis à l'extérieur de

l'Amérique du Nord ont augmenté de 75 M\$, tandis que la provision spécifique a progressé de 39 M\$ (ou environ 52 % de l'augmentation des PDB). Au Canada, les PDB ont reculé de 60 M\$ tandis que la provision spécifique a diminué de 28 M\$ (ou environ 47 % du recul des PDB). Les PDB et la provision spécifique aux États-Unis sont demeurés relativement stables en 2011. L'augmentation des PDB à l'extérieur de l'Amérique du Nord est attribuable à notre filiale CIBC FirstCaribbean, toujours déstabilisée par des perturbations économiques mondiales qui ont eu une incidence défavorable sur le tourisme et le développement immobilier dans les Caraïbes. La provision spécifique a été majorée dans le portefeuille de prêts en Europe et dans le portefeuille de CIBC FirstCaribbean.

Des précisions sur la provision spécifique pour pertes sur créances en pourcentage des PDB sont fournies à la section Information financière annuelle supplémentaire.

La provision générale s'est établie à 1 066 M\$, en baisse de 87 M\$ en regard de 2010. L'amélioration dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de cartes Visa a été quelque peu atténuée par une augmentation de la provision générale applicable au portefeuille de cartes de crédit MasterCard acquis. Puisque nous avons acquis uniquement des comptes productifs, le fait que le portefeuille soit en voie d'atteindre un niveau normal de comptes en souffrance s'explique par l'augmentation de la provision générale.

D'autres renseignements sur la provision générale exprimée en pourcentage du total des prêts, montant net, sont fournis à la section Information financière annuelle supplémentaire.

La provision générale au titre des facilités de crédit inutilisées était en baisse de 16 M\$, principalement en raison d'une amélioration au profil de risque de crédit, reflet d'une meilleure conjoncture économique.

La direction est d'avis que la provision totale pour pertes sur créances au 31 octobre 2011 était appropriée compte tenu de la composition du portefeuille de crédit. Les ajouts futurs à la provision, ou les réductions futures de la provision, dépendront de l'évaluation continue des risques liés au portefeuille de prêts et de l'évolution de la conjoncture économique.

Exposition à certains pays et à certaines régions

La situation du crédit dans plusieurs pays européens, plus précisément en Grèce, en Irlande, en Italie, au Portugal et en Espagne, continue d'être préoccupante. Le tableau suivant présente notre exposition directe dans ces pays européens et dans certains pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui ont vécu une certaine instabilité ou qui présentent un risque d'instabilité. Nous n'avons aucune exposition aux sociétés dans ces pays ni d'exposition au portefeuille de détail ou aux PME (néant en 2010). Nous n'avons pas vendu de dérivés de crédit à des entités souveraines, des institutions financières ou des entreprises situées dans ces pays ni souscrit de dérivés de crédit auprès de ces dernières (néant en 2010). Nos expositions sont présentées à la valeur comptable pour les prêts, les dépôts auprès d'autres banques et les titres, au montant nominal de référence pour les expositions non capitalisées et à la juste valeur pour les créances découlant de l'évaluation à la valeur de marché liées à des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Créances découlant de l'évaluation à la valeur de marché liées à des dérivés	
				Prêts, dépôts auprès d'autres banques et titres	Expositions non capitalisées ¹
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Irlande	–	10	10	2	194
Italie	–	–	–	1	57
Moyen-Orient et Afrique du Nord ²	–	–	–	1	1
Portugal	–	–	–	–	–
Espagne	–	–	–	9	6
Expositions brutes	–	10	10	13	258
Moins : garanties ³	–	–	–	–	240
Expositions nettes	– \$	10 \$	10 \$	13 \$	18 \$
31 octobre 2010	43 \$	232 \$	275 \$	16 \$	54 \$

1) L'exposition non capitalisée comprend les lettres de crédit et les cautionnements.

2) Comprend l'Algérie, le Bahreïn, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Lybie, le Maroc, l'Oman, l'Arabie Saoudite, la Syrie, la Tunisie et le Yémen.

3) La garantie offerte par ces contreparties se présentait sous forme de liquidités et comprend un montant de 195 M\$ (119 M\$ en 2010) versé par des banques en Irlande, de 40 M\$ (26 M\$ en 2010) en provenance de l'Italie et de 5 M\$ (9 M\$ en 2010) en provenance de l'Espagne.

Nous sommes également indirectement exposés aux pays européens énumérés ci-dessus surtout par des TAP flux groupés, classés comme prêts comptabilisés dans notre bilan consolidé, et par des protections de crédit vendues à l'égard de titres dans notre portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation (pour lesquels nous jouissons d'importants privilèges d'antériorité). Nos expositions brutes avant privilèges d'antériorité s'élevaient à 352 M\$ (608 M\$ en 2010). L'exposition indirecte est présentée à la valeur comptable pour les titres et au montant nominal de référence moins la juste valeur pour les dérivés à l'égard desquels nous avons une protection vendue. Nous ne sommes pas exposés aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord énumérés ci-dessus par ces titres.

Expositions à certaines activités choisies

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur d'autres activités choisies dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison des caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché actuelle.

Financement immobilier aux États-Unis

Dans notre segment de financement immobilier aux États-Unis, nous exploitons une plateforme de services complets qui assure le montage des prêts hypothécaires commerciaux à des clients du marché intermédiaire, et ce, en vertu de quatre programmes.

Le programme de prêts à la construction offre un taux de financement variable sur les propriétés en construction. Le programme de crédit-relais offre des taux de financement fixes et variables, assortis d'une échéance moyenne allant de un an à trois ans, sur les propriétés qui sont entièrement louées ou dont une partie reste encore à louer ou à rénover. De plus, le programme de crédit-relais offre des marges de crédit d'exploitation à certains emprunteurs. Ces programmes fournissent la matière pour le programme de prêts à taux fixe

permanent du groupe. Après la phase de construction et la phase de crédit-relais et une fois que les biens sont productifs, nous offrons aux emprunteurs du financement à taux fixe dans le contexte du programme permanent (généralement assorti d'une échéance de 10 ans).

Nous avons aussi conclu une entente de coentreprise avec une société de capital d'investissement qui assure le montage d'un bloc de nouveaux prêts hypothécaires de premier rang à taux fixe récemment consentis et garantis par des immeubles commerciaux américains. Nous consentons à l'entité une facilité de crédit sur créances hypothécaires prioritaires d'une durée initiale de trois ans. Toute avance tirée de la facilité pour financer un prêt est soumise à notre approbation du crédit. Nous avons également fourni une facilité de swap contingente relativement aux activités de couverture de taux d'intérêt de l'entité.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Montants utilisés	Montants inutilisés
Programme de prêt à la construction	155 \$	75 \$
Programme de crédit-relais	2 819	339
Coentreprises	405	215
Expositions, déduction faite de la provision	3 379 \$	629 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Douteux, montant net	167 \$	2 \$
Fait l'objet d'une surveillance de crédit	271	2
Expositions nettes (au 31 octobre 2010)	1 770 \$	885 \$

Au 31 octobre 2011, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 86 M\$ (76 M\$ en 2010). Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une dotation à la provision pour pertes sur créances de 15 M\$ (81 M\$ en 2010).

Le segment a aussi des capacités de négociation et de distribution de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Au 31 octobre 2011, nous détenions

des TACHC d'un montant nominal de référence de 9 M\$ et d'une juste valeur de moins de 1 M\$ (montant nominal de référence de 9 M\$ et juste valeur de moins de 1 M\$ en 2010).

Financement à effet de levier en Europe

En 2008, la direction a décidé d'abandonner les activités de financement à effet de levier en Europe au moyen desquelles nous avons monté nos prêts de qualité inférieure et syndiqué la majorité des prêts, activités pour lesquelles nous avons touché des honoraires tout au long du processus.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions abandonnées dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Montants utilisés	Montants inutilisés
Secteur manufacturier	379 \$	60 \$
Édition et impression	41	3
Télécommunications	10	5
Services publics	10	–
Services aux entreprises	9	13
Transport	8	10
Expositions, déduction faite de la provision	457 \$	91 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Douteux, montant net	8 \$	– \$
Fait l'objet d'une surveillance de crédit	355	35
Expositions nettes (au 31 octobre 2010)	721 \$	140 \$

La diminution de notre exposition découle principalement des remboursements effectués au cours de la période.

Au 31 octobre 2011, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 43 M\$ (25 M\$ en 2010). Au cours de l'exercice, le montant net au titre de la dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établi à 19 M\$ (10 M\$ en 2010).

Vente de notre financement à effet de levier aux États-Unis à Oppenheimer

Nous avons vendu nos activités de financement à effet de levier aux États-Unis, au moyen desquelles nous avons fourni du financement à effet de levier à des clients présentant un risque élevé afin de faciliter leurs activités d'acquisition, d'acquisition par emprunt et de restructuration, dans le cadre de la vente de certaines de nos activités américaines à Oppenheimer Holdings Inc. (Oppenheimer) en 2008. Aux termes de l'opération, nous avons conservé les prêts à effet de levier existants au moment de la vente. Ces prêts seront gérés jusqu'à leur échéance. En outre, aux termes de notre entente actuelle avec Oppenheimer, nous avons accepté de fournir, à des clients présentant un risque élevé, une facilité de crédit sur créances hypothécaires entreposées jusqu'à concurrence de 2 G\$ pour financer et maintenir des prêts syndiqués, qui ont été montés pour des sociétés du marché intermédiaire américain par Oppenheimer, afin de faciliter leurs activités d'acquisition, d'acquisition par emprunt et de restructuration. La prise ferme de prêts pour les inclure dans cette facilité est assujettie à l'approbation conjointe du crédit par Oppenheimer et la CIBC.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions restantes dans ce segment ainsi que les positions de la facilité de crédit sur créances hypothécaires entreposées :

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Montants utilisés	Montants inutilisés
Transport	67 \$	60 \$
Loisirs et hébergement	6	1
Soins de la santé	3	16
Médias et publicité	9	9
Secteur manufacturier	16	76
Divers	11	17
Expositions, déduction faite de la provision	112 \$	179 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Douteux, montant net	4 \$	2 \$
Fait l'objet d'une surveillance de crédit	59	59
Expositions nettes (au 31 octobre 2010)	232 \$	321 \$

La diminution de notre exposition découle principalement des remboursements effectués au cours de la période.

La provision pour pertes sur créances de ces prêts s'établissait à 13 M\$ (16 M\$ en 2010). Au cours de l'exercice, les reprises nettes sur la provision pour pertes sur créances se sont établies à 2 M\$ (4 M\$ en 2010).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement est le risque qu'une partie ne remplisse pas en temps voulu son engagement en vertu d'un contrat conclu entre deux parties. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale du risque de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement, et pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies, pour réduire ainsi le risque de non-règlement.

Les opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation doivent obtenir l'approbation des facilités de crédit pour les contreparties, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes paiement contre paiement.

Risque de marché

Le risque de marché découle de nos positions sur les devises, les valeurs mobilières et les dérivés de nos portefeuilles de négociation ainsi que de nos services bancaires de détail, de nos portefeuilles de placement et de nos activités autres que de négociation. Il s'agit du risque de perte financière attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché dont les taux d'intérêt et les taux de change, les écarts de taux ainsi que le prix des marchandises et le cours des actions.

La gestion du risque de marché est assurée au moyen d'un cadre de contrôle interne intégré. Dans nos principaux centres de négociation, un directeur spécialisé en risque de marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, assure une protection complète en matière de risque.

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché relativement à l'identification et à la mesure de divers types de risque de marché, à l'admissibilité de certains de ces risques à être inclus dans les portefeuilles de négociation et dans les portefeuilles autres que de négociation, ainsi qu'à l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous gérons notre risque global.

Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, et sont alignées sur les conventions comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles, la corroboration indépendante des valeurs et l'établissement de rajustements de valeur.

Au cours du premier trimestre de 2012, nous mettrons en œuvre l'Amendement relatif aux risques de marché et les exigences supplémentaires liées aux risques, comme l'exige le BSIF aux termes du dispositif du risque de marché Bâle. La mesure de la VAR en situation de crise, qui fait partie de l'Amendement relatif aux risques de marché, présente la mesure de la VAR pour le portefeuille courant si ce portefeuille avait été détenu au cours de la pire période des cinq dernières années. En vertu des exigences supplémentaires liées au risque, des fonds propres sont attribués au risque de migration de crédit et au risque de défaillance pour le risque de crédit lié aux émetteurs dans les portefeuilles de négociation. Par conséquent, notre mesure de la VAR et nos exigences en matière de fonds propres devraient être optimisés. Au cours du premier trimestre de 2011, nous avons mis en œuvre les améliorations progressives basées sur la sensibilité à notre VAR. Les mesures du risque progressives basées sur la sensibilité comprises dans notre modèle de la VAR sont les risques vega d'asymétrie des capitaux propres, les risques vega d'asymétrie liés aux marchandises, les risques de taux d'intérêt, les risques liés aux dividendes et les risques de corrélation.

Processus et contrôle

Le risque de marché est surveillé quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités

approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de surveillance des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue chaque semaine avec l'EHD et chaque trimestre avec le CGR.

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés selon des mesures statistiques de la VAR et des pertes en situation de crise selon la pire éventualité possible. Nous recourons à une approche à trois niveaux, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- Les limites de première catégorie constituent nos limites générales pour le risque de marché et le scénario de la pire éventualité.
- Les limites de deuxième catégorie sont conçues pour contrôler le profil de risque de chaque secteur.
- Les limites de troisième catégorie sont confiées au pupitre de négociation et sont conçues pour contrôler la concentration du risque et l'incidence de situations de crise touchant expressément les comptes.

Les limites de première catégorie sont établies par le chef de la direction, conformément aux politiques sur la tolérance au risque approuvées par le CGR; les limites de deuxième et de troisième catégories sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des instruments financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement et à des fins de négociation pour notre propre compte. Les revenus de négociation (revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts) proviennent de ces opérations. Les instruments de négociation sont constatés à la juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation, et des dérivés de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Mesure du risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs si le scénario de la pire période des cinq dernières années est appliqué au portefeuille courant;
- les exigences supplémentaires liées au risque, qui permettent d'évaluer les fonds propres cédés en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaillance pour le risque de crédit lié aux émetteurs dans les portefeuilles de négociation;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes;

- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de la quantification du risque par voie d'analyse des résultats réels et théoriques.

Le revenu de négociation comprend le revenu net d'intérêts et le revenu autre que d'intérêts et exclut les honoraires de prise ferme et les commissions. En 2011, les revenus de négociation se sont élevés à 269 M\$ (821 M\$ en 2010 et (294) M\$ en 2009), et les revenus de négociation (BIE)¹, à 456 M\$ (870 M\$ en 2010 et (256) M\$ en 2009).

Pour les besoins de la VAR présentée dans le tableau et dans le graphique sur les essais à rebours ci-après, les revenus de négociation se rapportent aux portefeuilles qui sont traités comme des portefeuilles de négociation aux fins des fonds propres réglementaires, ce qui peut différer du traitement aux fins comptables, compte non tenu des rajustements comptables de fin de mois. Plus précisément, la VAR exclut les positions dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions sont gérées de façon indépendante de nos activités de négociation et nos processus incluent des évaluations et des rapports fréquents et exhaustifs portant sur les risques principaux à la direction et au CGR. Depuis le premier trimestre de 2011, les activités de crédit structuré en voie de liquidation sont comprises dans les activités autres que de négociation aux fins des fonds propres réglementaires. Auparavant, ces positions étaient comprises dans nos activités de négociation.

Valeur à risque

Notre méthode de la valeur à risque (VAR) est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. La VAR met en jeu de nombreux facteurs de risque, et elle est calculée au moyen de la volatilité historique de chaque facteur de risque et des corrélations historiques connexes entre ces facteurs, évalués sur une période d'un an.

Le total de la VAR liée au risque de marché est obtenu par le regroupement des modèles de VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions et à des créances précises, ainsi que pour les risques de change et sur marchandises, avec la réduction découlant de l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques.

La perte du marché réelle peut différer de la perte supposée par la mesure de la VAR pour diverses raisons. Les fluctuations des taux et des cours du marché peuvent différer de celles du passé qui sont utilisées pour calculer la mesure de la VAR. Par ailleurs, notre mesure de la VAR ne tient pas compte des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 99 %.

Pour déterminer le caractère fiable des modèles de la VAR, les résultats réels sont surveillés régulièrement afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR. Nos positions de risque de marché sont également soumises régulièrement à des simulations de crise par rapport aux limites établies pour veiller à ce que nous puissions résister à un événement extrême sur le marché.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios sont conçues pour mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et pour relever des concentrations de risque éventuelles.

Nos simulations de crise mesurent l'incidence sur la valeur des portefeuilles de nombreux mouvements extrêmes de prix du marché. Avec cette méthode, on suppose qu'aucune mesure n'est prise pour atténuer le risque au cours de l'événement posant des conditions de crise, ce qui reflète ainsi la diminution de la liquidité qui accompagne souvent les soubresauts du marché.

Notre méthode d'analyse de scénarios permet de simuler l'incidence sur les résultats d'événements extrêmes sur le marché jusqu'à concurrence d'un trimestre. Les scénarios sont mis au point au moyen de données historiques réelles du marché pendant des périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques imaginés et proposés par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des directeurs de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le krach boursier de 1987, la période de resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994, la crise déclenchée en Russie en 1998, les événements du marché qui ont suivi le 11 septembre 2001 et la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Asie et de l'Europe.

Nos simulations de crise et les analyses de scénarios de base sont effectuées tous les jours, et d'autres analyses ponctuelles sont faites au besoin. Les scénarios sont examinés et modifiés au besoin pour veiller à ce qu'ils demeurent pertinents. Des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable du portefeuille global en vertu de tout scénario de la pire éventualité ainsi qu'à l'égard de l'incidence des simulations de crise sur chaque portefeuille et par catégorie d'actifs.

Essais à rebours

Les essais à rebours mesurent si les bénéfices réels ou les pertes réelles sont conformes aux hypothèses statistiques du modèle de la VAR. À ce processus se greffe le calcul d'un résultat hypothétique ou statique. Ces résultats représentent le changement théorique de la valeur des portefeuilles en raison des variations quotidiennes des cours, à savoir les portefeuilles de clôture le jour précédent, en supposant que le contenu du portefeuille soit demeuré le même. Les essais à rebours se font quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC et à des niveaux inférieurs, y compris les secteurs d'activité et les portefeuilles. Le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation qui excèdent la VAR d'un jour font l'objet d'une enquête. Le processus d'enquête comprend l'examen des données utilisées dans le modèle, de la définition théorique sous-jacente du modèle, de l'aperçu des processus utilisés pour la synthèse des données et l'obtention des données de sortie, ainsi que l'analyse stratégique des résultats obtenus. Cet examen vise à déceler et à comprendre tous les

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

facteurs de risque. Le processus de validation du modèle est effectué par des professionnels du risque indépendants de ceux qui sont responsables de l'élaboration du modèle. Le processus de validation, l'aperçu des résultats et du modèle font également l'objet d'un examen régulier par le groupe Vérification interne. Selon les résultats de nos essais à rebours, nous sommes en mesure de veiller à ce que notre modèle de la VAR mesure le risque de façon appropriée.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau ci-dessous. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des opérations conclues sur les marchés canadiens, américains et européens.

Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et d'entreprises, les dérivés de taux d'intérêt et autres. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte d'opérations mettant en cause le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de nos opérations où sont utilisés des indices nord-américains du gaz naturel et du pétrole.

Le risque moyen total du portefeuille de négociation a augmenté de 55 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la mise en œuvre des mesures du risque progressives basées sur la sensibilité à l'égard de notre modèle de la VAR.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation¹

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre

	2011 ²				2010			
	Fin d'exercice	Moyenne	Haut	Bas	Fin d'exercice	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	2,7 \$	3,4 \$	6,7 \$	1,5 \$	3,2 \$	3,2 \$	6,2 \$	1,3 \$
Risque d'écart de taux	1,0	1,1	1,7	0,5	0,9	0,6	1,4	0,3
Risque lié aux actions	1,6	3,2	6,2	1,4	0,8	1,1	2,5	0,6
Risque de change	1,6	0,9	3,3	0,2	0,7	1,0	2,7	0,3
Risque lié aux marchandises	0,5	1,0	1,9	0,4	0,3	0,5	3,1	0,2
Risque spécifique de la dette	2,5	2,7	5,2	1,3	2,2	1,7	2,8	1,0
Effet de diversification ³	(5,7)	(5,8)	négl.	négl.	(4,0)	(3,9)	négl.	négl.
Risque total	4,2 \$	6,5 \$	10,2 \$	3,4 \$	4,1 \$	4,2 \$	6,8 \$	2,6 \$

1) Le tableau ne tient pas compte du risque lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, lesquelles sont décrites à la section Activités de crédit structuré en voie de liquidation du rapport de gestion.

2) Reflète les mesures du risque progressives basées sur la sensibilité dont les risques vega d'asymétrie des capitaux propres, les risques vega d'asymétrie liés aux marchandises, les risques de taux d'intérêt, les risques liés aux dividendes et les risques de corrélation associés aux activités de négociation de 2011. L'information comparative avant 2011 pour ces mesures n'était pas disponible.

3) La VAR globale est inférieure à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.

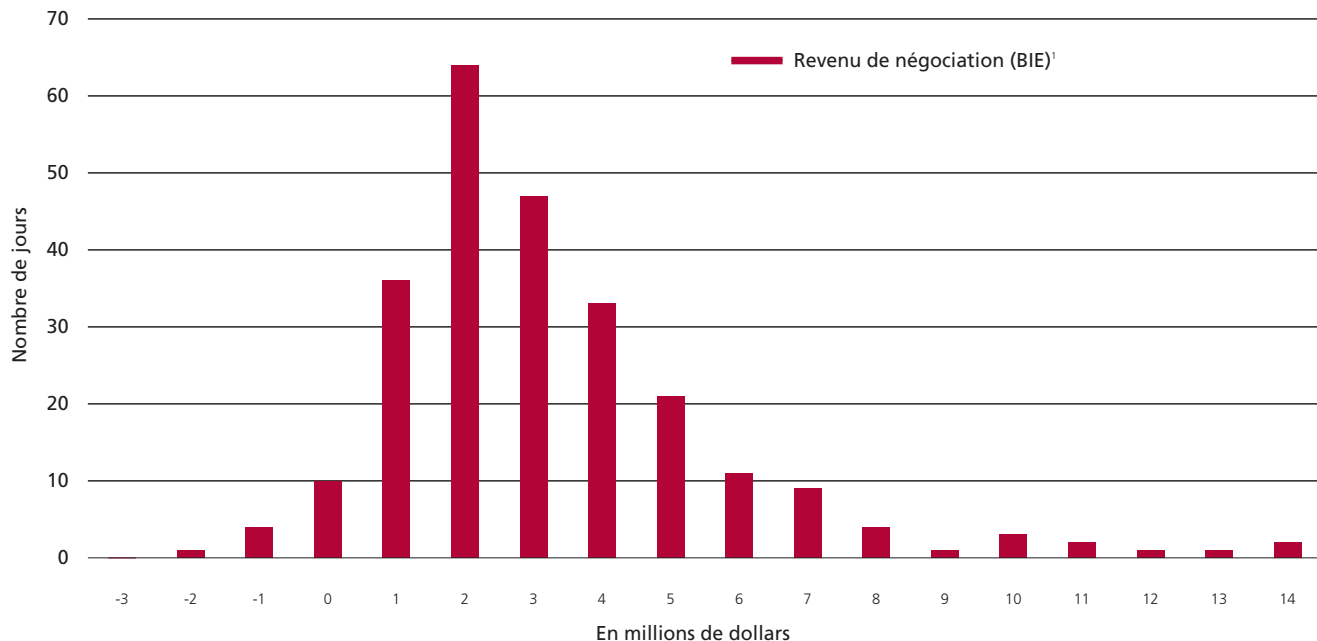
négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

Revenus de négociation

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquence des revenus quotidiens de négociation (BIE)¹ pour 2011. Les revenus de négociation (BIE)¹ ont été positifs pour 94 % des jours (93 % en 2010 et 91 % en 2009). La méthode du calcul des jours de négociation a changé en 2011 par rapport à la méthode utilisée en 2010 et en 2009. Les chiffres comparatifs pour 2010 et 2009 fondés sur la méthode de calcul des jours de négociation de 2011 n'ont pas été retraités puisque cette information n'était pas facilement déterminable. Les pertes quotidiennes découlant des activités de négociation n'ont pas dépassé la VAR au cours de l'exercice. Les revenus quotidiens moyens de négociation (BIE)¹ se sont élevés à 2,7 M\$ (2,9 M\$ en 2010 et 3,3 M\$ en 2009). Le graphique d'essais à rebours des revenus de négociation (BIE)¹ ci-dessous et celui de la VAR ci-après comparent les revenus quotidiens réels de négociation (BIE)¹ en 2011 et les mesures de la VAR le jour précédent. Comme il est mentionné précédemment, les revenus de négociation figurant dans les tableaux sont présentés en fonction des fonds propres réglementaires et ne tiennent pas compte de certains éléments, raison pour laquelle ils peuvent différer des revenus de négociation présentés aux fins comptables.

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

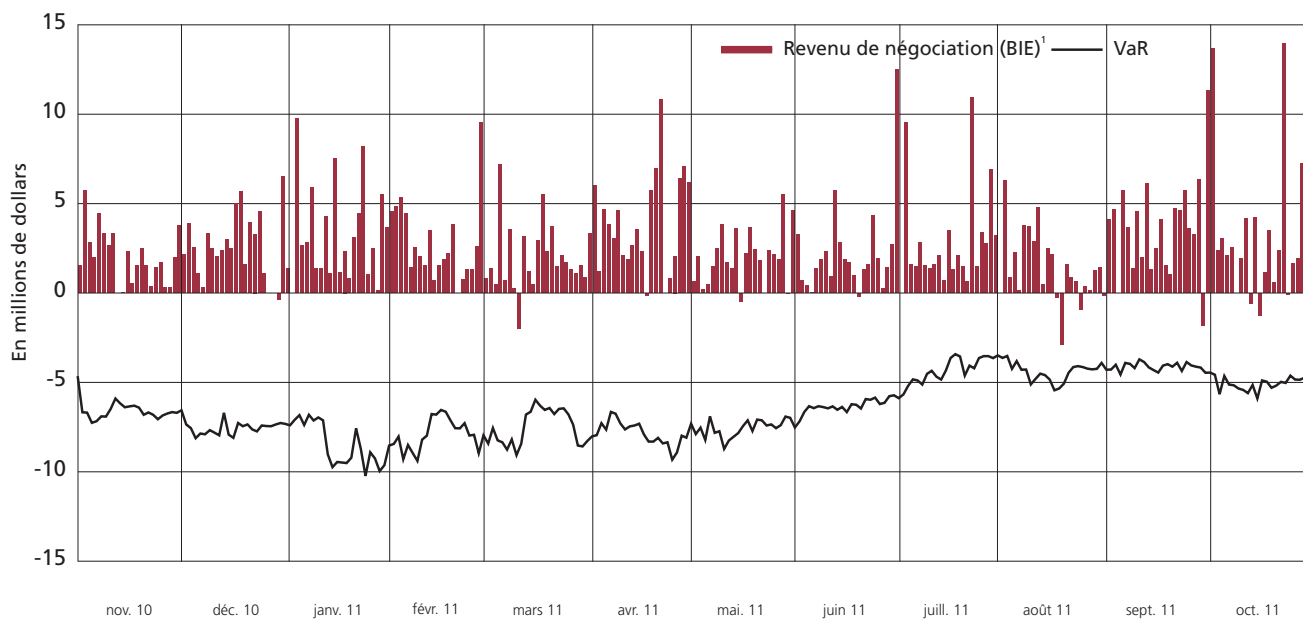
Distribution de fréquence des revenus quotidiens de négociation (BIE)^{1,2} en 2011



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) La distribution des revenus de négociation de certains jours des trois premiers trimestres de 2011 a été révisée par rapport à celle préalablement présentée.

Essais à rebours des revenus de négociation (BIE)^{1,2} c. la VaR



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) La distribution des revenus de négociation de certains jours des trois premiers trimestres de 2011 a été révisée par rapport à celle préalablement présentée.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous négocions des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux instruments dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Valeur positive	Valeur négative	Montant net
Échéance à moins de 1 an	216 \$	250 \$	(34) \$
Échéance de 1 an à 3 ans	163	235	(72)
Échéance de 4 ans à 5 ans	26	4	22
Échéance à plus de 5 ans	52	4	48
Juste valeur des contrats	457 \$	493 \$	(36) \$

Activités autres que de négociation

Les risques de marché découlent également de nos services bancaires de détail, de nos placements en actions et d'autres activités qui ne sont pas des activités de négociation. Nous créons une vaste gamme de produits de détail assortis de diverses caractéristiques de risque de marché. Les changements des conditions du marché, le comportement des clients et la pression exercée par les concurrents peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et les marges de détail provenant de ces produits. Le risque de change découlant du bénéfice net tiré des établissements étrangers et des investissements dans ces derniers est également inclus dans les activités autres que de négociation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt à l'égard du portefeuille autre que de négociation s'entend essentiellement du risque inhérent à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités des filiales au Canada et à l'étranger. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des engagements hypothécaires et de certains CPG assortis de caractéristiques de rachat anticipé; ces options sont évaluées conformément aux résultats réels. Divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, sont employés pour gérer et contrôler ces risques.

Les activités liées à la GAP sont menées par le groupe Trésorerie sous la supervision de l'EHD et en fonction de l'intérêt global à l'égard du risque établi par le conseil. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marchés lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par la division Gestion du risque de marché.

Nos principales mesures du risque de taux d'intérêt sont la VAR, le risque touchant les résultats et le risque futur. Le risque touchant les résultats correspond à l'incidence sur le bénéfice net après impôts, sur un délai d'un an, d'une hausse immédiate de 1 % et de 2 % des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Le risque futur correspond à l'incidence sur les capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires (selon un facteur d'actualisation) d'une hausse immédiate de 1 % et de 2 % des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La note 19 afférente aux états financiers consolidés présente un aperçu du risque de taux d'intérêt total du portefeuille autre que de négociation au 31 octobre 2011. Les actifs et passifs au bilan et hors bilan sont généralement présentés selon la date la plus proche entre la date d'échéance et la date de réévaluation contractuelle. Nos informations incluent néanmoins la sensibilité présumée aux taux d'intérêt de certains actifs et passifs (dont les principaux soldes de dépôts et de cartes de crédit) qui témoignent de la manière dont nous gérons le risque de taux d'intérêt; la durée présumée des principaux soldes est d'environ 1,94 année. La position relative au taux d'intérêt présentée à la note 19 correspond uniquement au risque auquel nous sommes exposés à une date donnée. Ce risque peut varier en fonction des préférences manifestées par les clients pour des produits ou des échéances, notamment le remboursement anticipé des emprunts hypothécaires ou l'exercice d'autres options, et de la nature de notre gestion des divers portefeuilles auxquels se rattache la position de risque de taux d'intérêt consolidée.

Le tableau ci-après fait état de l'incidence éventuelle sur les 12 prochains mois, rajustée pour tenir compte des remboursements anticipés estimatifs, d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt. En outre, un taux plancher a été fixé au cours de la chute soudaine des taux d'intérêt afin de tenir compte du contexte actuel de faibles taux d'intérêt.

Sensibilité aux taux d'intérêt – activités autres que de négociation (après impôts)

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011			2010		
	\$ CA	\$ US	Divers	\$ CA	\$ US	Divers
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Bénéfice net	111 \$	(24) \$	2 \$	110 \$	12 \$	3 \$
Variation de la valeur actuelle des capitaux propres	(188)	(84)	(34)	(39)	(17)	(12)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Bénéfice net	(180) \$	24 \$	(2) \$	(173) \$	(2) \$	(3) \$
Variation de la valeur actuelle des capitaux propres	64	59	34	(68)	9	9
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Bénéfice net	195 \$	(48) \$	4 \$	196 \$	25 \$	5 \$
Variation de la valeur actuelle des capitaux propres	(380)	(168)	(67)	(117)	(33)	(25)
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Bénéfice net	(232) \$	36 \$	(5) \$	(250) \$	(2) \$	(3) \$
Variation de la valeur actuelle des capitaux propres	18	86	45	(161)	13	17

Risque de change

Le risque de change autre que de négociation, aussi appelé le risque de change structurel, découle principalement de nos investissements dans des établissements étrangers. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements en monnaies étrangères. Nous gérons activement ce risque afin de nous assurer d'atténuer l'incidence possible sur les bénéfices et de contenir cette incidence possible sur les ratios de fonds propres dans les limites établies par le CGR.

Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la supervision de l'EHD et en fonction de l'intérêt à l'égard du risque établi par le conseil. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marchés lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par la division Gestion du risque de marché.

Au 31 octobre 2011, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 38 M\$ (39 M\$ en 2010) avant impôts.

Nos bénéfices libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre état des résultats consolidé, à l'exception de nos bénéfices en monnaies étrangères fonctionnelles, qui sont convertis aux taux mensuels moyens à mesure qu'ils sont réalisés.

Nous procédons à des opérations de couverture pour certains frais liés à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, avait donné lieu à une perte de 19 M\$ (perte de 24 M\$ en 2010). Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat étendu pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les frais seront engagés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des opérations répondent aux critères prévus au

chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*, nous appliquons la comptabilité de couverture pour constater les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 1, 2 et 15 afférentes aux états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les revenus plus instables, du fait que les éléments couverts sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Cette instabilité du revenu peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de nos activités de services de Banque d'affaires. Nos services de Banque d'affaires sont composés de titres de participation privés et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût après amortissement et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation, y compris le portefeuille de services de Banque d'affaires :

En millions de dollars, au 31 octobre		Coût après amortissement	Juste valeur
2011	Valeurs mobilières disponibles à la vente	584 \$	833 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	1 128	1 171
		1 712 \$	2 004 \$
2010	Valeurs mobilières disponibles à la vente	696 \$	1 023 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	298	324
		994 \$	1 347 \$

L'augmentation des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence en regard de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'acquisition d'une participation minoritaire dans ACL. Pour plus de précisions, se reporter à la section Événements importants.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque de ne pas dégager les fonds nécessaires, en totalité et dans les monnaies prévues, pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils viendront à échéance, sans la mobilisation de fonds à des taux défavorables ou la vente forcée d'actifs.

Nos stratégies de gestion du risque d'illiquidité visent à maintenir suffisamment de ressources financières liquides et des sources de financement diversifiées pour financer continuellement notre bilan et nos engagements éventuels, que les conditions du marché soient normales ou difficiles.

Gouvernance

Par le pouvoir de surveillance qui lui est conféré, le conseil établit le cadre de risque d'illiquidité qui consiste en politiques, procédures, limites et structures de surveillance indépendantes que nous utilisons pour surveiller et gérer les risques d'illiquidité et de financement.

Le CGAP surveille et approuve l'application des politiques sur les liquidités en plus de suivre de près notre situation courante et possible de la liquidité par rapport à l'intérêt à l'égard du risque et aux limites.

Tous les ans, le CGR passe en revue et approuve les politiques et les normes définissant les exigences en matière de gestion, de mesure et de communication du risque d'illiquidité.

Le trésorier surveille et contrôle le cadre de gestion du risque d'illiquidité, et maintient des politiques sur les liquidités et veille également au respect de ces politiques.

Politiques

Selon nos politiques sur les liquidités et le cadre de gestion du risque d'illiquidité, nous devons maintenir assez d'actifs liquides non grevés afin de pouvoir répondre aux besoins prévus en matière de financement dans des conditions stables ou difficiles pendant une période minimale établie par le CGR. Les lignes directrices sont également en place pour garantir une structure du passif bien équilibrée et diversifiée.

Parallèlement à notre cadre de gestion du risque d'illiquidité, notre politique de mise en gage à l'échelle de l'entreprise comprend un maximum net de limites de mise en gage globales consolidées pour les actifs financiers et non financiers. Les actifs donnés en garantie sont considérés comme grevés aux fins de la liquidité.

Nous maintenons et mettons à jour périodiquement un plan de financement d'urgence détaillé afin de réagir dans des cas d'événements influant sur les liquidités. Le plan est présenté annuellement au CGR.

Processus et contrôle

Nous gérons notre risque d'illiquidité de façon à ce que nous puissions résister à une crise de liquidité sans influencer de façon défavorable sur la pérennité de nos activités. Les rentrées et les sorties de fonds réelles et prévues découlant des positions au bilan et hors bilan sont surveillées quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Les limites de non-appariement entre les actifs et les passifs à court terme sont déterminées par région géographique et consolidées pour l'ensemble des risques à l'échelle mondiale. Les flux de

trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et liés au comportement dans des conditions normales ou de crise servent à déterminer les liquidités devant être maintenues pendant une période minimale.

Le CGR est informé régulièrement des conditions courantes et possibles de la liquidité, des mesures continues de surveillance et de la mise en application d'outils de mesure améliorés.

Mesure du risque

Notre système de mesure en matière de liquidité fournit des rapports quotidiens sur les risques d'illiquidité aux fins d'un examen par la haute direction. Les effets des situations de crise sont mesurés au moyen d'analyses de scénarios conçues pour mesurer l'incidence potentielle de conditions de marché anormales sur le profil de risque d'illiquidité. Le traitement des flux de trésorerie sous diverses conditions fait l'objet d'un examen périodique afin de déterminer s'il faut modifier les hypothèses sur le comportement des clients.

La principale mesure du risque d'illiquidité utilisée pour évaluer et surveiller nos positions de liquidité est l'horizon de liquidité, soit le moment où les sorties de fonds cumulées prévues dépassent les rentrées de fonds. Les flux de trésorerie contractuels et liés au comportement des positions au bilan et hors bilan sont projetés au moyen de paramètres afin de refléter le degré d'intervention prévu par catégorie selon des situations de crise données.

Un bien donné en garantie, composé surtout de trésorerie et d'obligations gouvernementales de grande qualité généralement acceptées par les banques centrales, sert principalement à réduire l'exposition au risque de crédit de la contrepartie. Dans le cours normal des affaires, nous faisons face au risque que les contreparties ne puissent pas fournir les garanties exigées pour couvrir leurs positions auprès de nous. En outre, nous sommes exposés à l'incidence que la baisse de nos propres cotes de crédit pourrait avoir sur les exigences de garantir les expositions au risque de crédit des contreparties. Conformément à notre cadre de gestion du risque d'illiquidité, nous formulons des hypothèses prudentes concernant les exigences intrajournalières et les autres exigences de garantie pouvant survenir en cas de situations de crise hypothétiques touchant les liquidités que nous avons définies. Ces exigences sont précapitalisées par des liquidités suffisantes sous forme d'actifs liquides de grande qualité non grevés.

Sources et stratégies de financement à terme

Nous gérons notre liquidité de façon à être en mesure de répondre aux besoins de liquidités à court et à long terme. La confiance accordée au financement en gros à court terme est maintenue à un niveau prudent.

Nous obtenons du financement auprès de sources de détail et de gros. Conformément aux stratégies de réduction du risque d'illiquidité, nous continuons à obtenir du financement à terme dans les marchés de gros auprès de nombreux clients et dans différentes régions géographiques en empruntant par divers moyens de financement et en échelonnant les échéances.

Les dépôts personnels de base demeurent une source principale de financement de détail et totalisaient 111,8 G\$ au 31 octobre 2011 (108,6 G\$ en 2010).

Nos stratégies de gestion du risque d'illiquidité incluent la diversification des sources du financement de gros à terme, la titrisation des créances et le maintien de blocs distincts d'actifs liquides de grande qualité pouvant être vendus ou donnés en garantie pour nous assurer une source immédiate de fonds. Ensemble, ces stratégies diminuent la dépendance envers le financement de gros à court terme.

Au cours de l'exercice, nous avons été actifs dans l'émission de titres de créance à terme, mobilisant 4,0 G\$ US et 1,3 G\$ AU grâce à l'émission d'obligations couvertes et plus de 20 G\$ grâce à l'émission de billets de dépôt de sociétés canadiennes.

De tout temps, nous titrisons divers actifs financiers, y compris des créances sur cartes de crédit et des prêts hypothécaires à l'habitation et commerciaux. Pour plus de précisions sur nos arrangements hors bilan influant sur la liquidité et le financement, voir la section Arrangements hors bilan.

Le sommaire des actifs liquides au bilan est présenté dans le tableau qui suit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2011	2010 ¹
Encaisse	1,4 \$	1,3 \$
Dépôts auprès d'autres banques	4,9	10,7
Valeurs émises par des gouvernements du Canada ²	10,1	5,4
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	18,5	20,1
Autres valeurs ³	44,3	40,9
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	1,8	2,4
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	26,0	34,9
	107,0 \$	115,7 \$

1) Certaines informations de l'exercice précédent ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Représentent des valeurs émises ou garanties par le gouvernement dont la durée résiduelle du contrat est de plus d'un an.

3) Comprennent des valeurs disponibles à la vente et des valeurs désignées à leur juste valeur dont la durée résiduelle du contrat est d'un an ou moins et des valeurs du compte de négociation.

Dans le cours normal des affaires, la gestion des garanties prévoit la cession en garantie de certains actifs, y compris ceux nécessaires aux activités quotidiennes de compensation et de règlement de paiements et de valeurs. Au 31 octobre 2011, les actifs cédés en garantie, y compris à l'égard des obligations couvertes et des valeurs empruntées ou financées au moyen de mises en pension de titres, atteignaient 28,7 G\$ (33,5 G\$ en 2010). Pour plus de précisions, voir la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Cotes de crédit

L'accès aux sources de financement de gros et le coût de financement dépendent de divers facteurs, dont les cotes de crédit. Au cours de l'exercice, Fitch et Moody's ont modifié les perspectives de la CIBC, les faisant passer de négatives à stables. Les plus importantes agences de notation n'ont pas apporté de modifications à nos cotes de crédit au cours de l'exercice autres que celles indiquées dans la note du tableau ci-après.

Nos niveaux de financement et de liquidité sont demeurés stables et solides au cours de l'exercice et nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre position en matière de risque d'illiquidité.

Nos cotes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	Créance à court terme		Créance de premier rang		Créance subordonnée		Actions privilégiées ¹	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
DBRS	R-1(H)	R-1(H)	AA	AA	AA(L)	AA(L)	Pfd-1(L)	Pfd-1(L)
Fitch	F1+	F1+	AA-	AA-	A+	A+	A	A
Moody's	P-1	P-1	Aa2	Aa2	Aa3	Aa3	Baa1	Baa1
S&P	A-1	A-1	A+	A+	A	A	P-1(L)/P-2(H)	P-1(L)

1) Au cours de l'exercice, S&P a fait passer la cote des actions privilégiées de catégorie A, séries 26 et 27 de la CIBC à P-2(H), après que le BSIF a confirmé que ces actions seront traitées comme FPUNV selon les exigences de Bâle III. S&P n'attribue pas de cote aux actions privilégiées de catégorie A, série 29 de la CIBC, qui sont également conformes à des FPUNV.

Incidence d'une baisse de la cote de crédit de la CIBC sur les garanties

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre cote de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Certaines de nos filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidité ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières. Les exigences de ces organismes peuvent faire l'objet de modifications réglementaires et changer en fonction de l'activité.

Nous surveillons et gérons les exigences en matière de liquidité et de capital dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace du capital et le respect continu, par chacune de ces entités, de la réglementation régionale.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de capital à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Passif

Le tableau ci-dessous présente le profil des échéances des passifs en fonction des obligations de remboursement contractuelles et ne tient pas compte des flux de trésorerie contractuels ayant trait à des passifs dérivés. La durée contractuelle des dérivés est décrite à la note 14 afférente aux états financiers consolidés. Bien que les remboursements contractuels de nombreux comptes de dépôt soient remboursables à vue ou à bref préavis, en pratique, les soldes des dépôts à court terme demeurent stables. Nos antécédents de retenue des dépôts indiquent que de nombreux clients n'exigent pas le remboursement à la date la plus rapprochée, et le tableau ne reflète donc pas les flux de trésorerie anticipés.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total 2011	Total 2010 ¹
Passif							
Dépôts	72 286 \$	34 782 \$	15 325 \$	9 416 \$	123 600 \$	255 409 \$	246 671 \$
Acceptations	9 396	—	—	—	—	9 396	7 684
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 316	—	—	—	—	10 316	9 673
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 850	—	—	—	—	2 850	4 306
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 456	—	—	—	—	11 456	23 914
Autres passifs	—	—	—	—	11 987	11 987	12 740
Titres secondaires	—	250	—	4 740	—	4 990	4 616
	106 304 \$	35 032 \$	15 325 \$	14 156 \$	135 587 \$	306 404 \$	309 604 \$

1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Engagements au titre du crédit et des liquidités

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles des montants nominaux de référence dans le cas d'engagements au titre du crédit, des cautionnements et des liquidités si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé et si les clients manquaient à leurs obligations. Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des cautionnements et des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre	Période d'expiration des montants contractuels				Total 2011	Total 2010
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
Engagements de crédit inutilisés ¹	118 187 \$	9 986 \$	10 982 \$	1 193 \$	140 348 \$	132 261 \$
Facilités de garantie de liquidité	3 176	—	—	—	3 176	4 403
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	5 180	656	463	24	6 323	5 721
Lettres de crédit documentaires et commerciales	312	—	—	—	312	290
	126 855 \$	10 642 \$	11 445 \$	1 217 \$	150 159 \$	142 675 \$

1) À compter de 2011, ces engagements comprennent des marges de crédit personnelles, des marges de crédit garanties par un bien immobilier et des marges sur cartes de crédit. Les informations des exercices précédents ont été retraitées en conséquence.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en capital à court et à long terme.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2011	Total 2010
Contrats de location-exploitation	351 \$	636 \$	506 \$	1 385 \$	2 878 \$	2 905 \$
Obligations d'achat ¹	566	831	520	434	2 351	1 752
Engagements d'investissement ²	354	—	—	—	354	294
Cotisations de retraite ³	230	—	—	—	230	216
Engagements de prise ferme	333	—	—	—	333	183
	1 834 \$	1 467 \$	1 026 \$	1 819 \$	6 146 \$	5 350 \$

1) Ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres d'emprunt et de participation réglés dans les délais standards du marché.

2) À titre d'investisseurs dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes et des placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où des montants sont tirés sur les engagements. Comme la date des engagements de placements futurs n'est pas précisée et est établie au gré de la contrepartie, les obligations sont considérées comme à moins d'un an.

3) Sous réserve de changement, car les décisions sur les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation. En outre, les exigences de capitalisation après 2012 sont exclues en raison de la grande variabilité des hypothèses utilisées pour projeter le moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs.

Risque stratégique

Le risque stratégique découle de stratégies d'entreprise inefficaces ou de l'incapacité d'exécuter efficacement les stratégies. Il comprend, mais sans s'y limiter, les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'acquisitions ou d'initiatives de croissance interne.

La surveillance du risque stratégique relève de l'EHD et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction présente le processus de planification stratégique de la CIBC et le plan stratégique annuel de la CIBC au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet de mesurer, de surveiller et de contrôler le risque stratégique est l'attribution de capital économique visant à contrer ce risque. Nos modèles du capital économique incluent une composante de risque stratégique pour les entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements externes.

Les risques opérationnels liés au personnel et ceux liés aux processus sont atténués, les uns, par des politiques et pratiques de ressources humaines, et les autres, par des contrôles opérationnels et procéduraux. Les risques opérationnels liés aux systèmes sont gérés au moyen de contrôles de développement de la technologie et de gestion du changement.

Le CGC surveille l'efficacité de notre cadre de contrôle interne selon les paramètres et les objectifs stratégiques établis par l'EHD. L'EHD doit rendre compte au conseil ainsi qu'à son comité de vérification et au CGR du maintien d'un environnement de contrôle interne efficace.

Processus et contrôle

Il incombe à chaque secteur d'activité d'assurer la gestion quotidienne du risque opérationnel. Les groupes d'infrastructure et de gouvernance maintiennent des processus d'autoévaluation du contrôle et du risque. Nous maintenons un programme d'assurances d'entreprise qui vise à fournir une protection additionnelle contre les pertes et un programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation afin de réduire le risque d'interruption des activités en cas de catastrophe.

Mesure du risque

Nous utilisons l'approche de mesures avancées (AMA), conformément à l'Accord de Bâle II pour calculer les fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Notre méthode de mesure du risque opérationnel attribue le capital de ce risque aux pertes prévues et imprévues découlant des types de pertes suivants :

- la responsabilité juridique (à l'égard de tiers, de clients et d'employés);
- le remboursement de sommes aux clients;
- le non-respect de la réglementation et de l'observation fiscale;
- la perte de biens ou les dommages à des biens;
- les erreurs de traitement des opérations;
- le vol, la fraude et les autres activités non autorisées.

Le capital de risque opérationnel est calculé grâce à une approche de distribution des pertes dont les paramètres sont fondés sur les pertes internes réelles présentant une quantité statistiquement importante de données internes historiques. Il est également possible d'obtenir ce résultat au moyen d'une analyse des pertes par scénario en s'appuyant sur les données internes et externes existantes concernant les pertes ainsi que sur la compétence de la direction.

Outre le capital attribué selon les directives décrites ci-dessus, des rajustements sont apportés aux questions et aux risques visant le contrôle interne qui ne font pas partie du profil de risque opérationnel initial. Ces rajustements sont fonction des résultats obtenus des processus trimestriels d'autoévaluation du contrôle et du risque, auxquels prennent part les secteurs d'activité et les groupes d'infrastructure, de même que les secteurs liés à la gouvernance, notamment le Groupe du risque opérationnel, la Division du contrôle, le Groupe Vérification interne, le Groupe Affaires juridiques et Conformité.

Selon l'AMA, nous pouvons comptabiliser l'atténuation du risque résultant de l'assurance dans notre mesure du risque opérationnel servant au calcul des fonds propres réglementaires minimums. Bien que nos contrats d'assurance soient conçus pour protéger le bénéfice contre les pertes graves possibles, nous ne réduisons pas nos besoins en fonds propres pour autant.

Nous attribuons le capital de risque opérationnel selon le secteur d'activité. Le capital s'entend de la pire perte envisageable et est calculé pour chaque type de perte et chaque secteur d'activité ayant trait à la production, à l'infrastructure ou à la gouvernance. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que l'ensemble des secteurs d'activité dans toutes les régions subissent la pire perte dans toutes les catégories de pertes au cours du même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence sur le portefeuille pour garantir que le risque total corresponde au risque total à l'échelle de la banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de la corrélation.

Chaque trimestre, nous prenons les résultats issus des calculs du capital et effectuons des essais à rebours. De plus, la démarche globale utilisée est validée de façon indépendante par le Groupe Validation, Gestion du risque pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables et prudentes.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour notre clientèle, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend de la possibilité qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique s'entend de la possibilité que des poursuites au civil ou au criminel, ou des enquêtes réglementaires soient entreprises contre la CIBC qui, une fois tranchées, pourraient avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le CGR offre une surveillance de la gestion des risques juridiques et de réputation. L'identification, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation établit des normes sur la façon de préserver notre réputation et de réduire notre exposition aux risques juridiques et de réputation. La politique est renforcée par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de transmettre au niveau supérieur les opérations qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants au Comité RJR.

Risque de réglementation

Le risque de réglementation est le risque de non-conformité aux exigences réglementaires. La non-conformité à ces exigences pourrait mener à des sanctions réglementaires et nuire à notre réputation.

Notre philosophie de conformité réglementaire consiste à gérer le risque de réglementation par la promotion d'une culture de conformité solide et par l'intégration de contrôles appropriés au sein des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité législative. Le cadre de référence en matière de gestion de la conformité législative permet d'établir une correspondance entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence global en matière de gestion de la conformité législative. Le Service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au comité de vérification.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients et les exigences qui permettent de protéger l'intégrité des marchés financiers.

Risque environnemental

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation ayant trait à des questions environnementales, risque qui peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993 est régulièrement mise à jour et approuvée par le CGR. La politique exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties intéressées contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

La politique fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité du Groupe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion du risque. Les évaluations environnementales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement qui comprennent des normes et des procédures de gestion dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et social visant les projets de financement doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes d'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale, que nous avons adoptées en 2003. Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales, comme le changement climatique et la biodiversité, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes aussi signataires et un participant du Carbon Disclosure Project qui prévoit une communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion ayant trait aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec les groupes Services aux entreprises, marketing et Communications et affaires publiques ainsi qu'avec d'autres secteurs d'activité et groupes fonctionnels pour veiller à ce que des normes élevées au chapitre du contrôle préalable et de la responsabilité sur le plan environnemental soient appliquées dans la gestion de nos installations, dans nos achats et dans nos autres activités. Un Comité de gestion de l'environnement a été formé et se chargera de surveiller ces activités et de les appuyer.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Conventions comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales conventions comptables est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Certaines conventions comptables critiques exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des conventions comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les conventions comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Évaluation des instruments financiers

Les titres d'emprunt et de participation du compte de négociation, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, tous les contrats de dérivés, toutes les valeurs disponibles à la vente autres que les titres de participation privés et tous les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de titres d'emprunt, de prêts aux entreprises et aux gouvernements, de certains dépôts de détail structurés ainsi que de dépôts des entreprises et des gouvernements.

L'établissement de la juste valeur exige du jugement et est fondé sur l'information sur le marché, lorsque celle-ci est disponible et appropriée. La juste valeur s'entend du montant qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour céder un passif à la date d'évaluation au cours d'une opération régulière sans lien de dépendance motivée par des facteurs commerciaux normaux entre des participants consentants. Les évaluations à la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie fondée sur la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3) tel qu'il est décrit ci-après. Le cours du marché établi par une source indépendante pour le même instrument sur un marché actif (niveau 1) constitue l'élément le plus fiable de la juste valeur.

Si le cours du marché n'est pas disponible dans un marché actif, la juste valeur est estimée d'après des modèles d'évaluation. Dans la mesure du possible et lorsque cela convient, les données observables sur le marché sont utilisées aux fins d'évaluation.

Les modèles d'évaluation peuvent utiliser principalement des données observables sur le marché (niveau 2), dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions et le cours d'instruments synthétiques équivalents, le niveau des indices, les écarts de taux, la qualité du crédit de la contrepartie, les niveaux correspondants de volatilité du marché et d'autres facteurs de prix fondés sur le marché, ainsi que les données de marché de remplacement les plus corrélatives qui conviennent. Les modèles d'évaluation peuvent aussi utiliser essentiellement des données inobservables sur le marché (niveau 3).

Si la juste valeur d'un instrument financier ne peut être déterminée à partir des cours d'un marché actif, et qu'il n'existe pas de données de remplacement adéquates, le prix de l'opération est considéré comme le meilleur indicateur de la valeur du marché à la date de l'opération. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de l'opération) n'est constaté au moment de la constatation initiale de l'instrument financier. Tout gain ou toute perte à l'établissement sera constaté seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Sur les marchés inactifs, les cours que nous obtenons des courtiers sont principalement des cours indicatifs, ce qui signifie qu'ils ne sont pas exécutoires et qu'ils sont principalement tirés des modèles d'évaluation internes des courtiers. Étant donné les limites inhérentes des cours indicatifs des courtiers au moment de l'estimation de la juste valeur, nous tenons également compte des valeurs qui nous sont fournies par nos modèles internes et utilisons, dans la mesure du possible et lorsque cela convient, les données observables sur le marché.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Le tableau qui suit présente les montants des instruments financiers liés aux activités de crédit structuré en voie de liquidation et pour la CIBC consolidée, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données inobservables sur le marché (niveau 3).

En millions de dollars, au 31 octobre

En millions de dollars, au 31 octobre			2011			2010		
	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Total CIBC ¹	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Total CIBC ¹		
Actif								
Valeurs du compte de négociation	559 \$	559 \$	1,7 %	1 647 \$	1 647 \$	5,8 %		
Valeurs disponibles à la vente	4	2 466	8,4	20	2 849	10,7		
Valeurs et prêts désignés à leur juste valeur	–	10	–	9	20	0,1		
Instruments dérivés	1 020	1 112	3,9	1 340	1 461	5,9		
Passif								
Dépôts ²	389 \$	583 \$	33,3 %	1 063 \$	1 428 \$	37,3 %		
Instruments dérivés	1 788	2 950	9,9	2 052	3 076	11,6		

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 dans chaque catégorie présentée sur notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les instruments dérivés incorporés séparés.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

La plupart de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation nécessitent l'application de techniques d'évaluation faisant appel à des données inobservables sur le marché. Dans un marché inactif, les cours indicatifs des courtiers, les évaluations de remplacement pour des instruments financiers comparables et d'autres modèles internes utilisant nos propres hypothèses sur la façon dont les participants traitant au sein d'un marché fixeraient le prix d'une opération sur le marché à la date d'évaluation (nous considérons tous ces éléments comme des données inobservables sur le marché), servent essentiellement à l'évaluation de ces positions. Nous évaluons également si un REC est nécessaire pour comptabiliser le risque qu'une de nos contreparties ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements.

Dans le cas de dérivés de crédit souscrits auprès de garants financiers, nos REC sont généralement fondés sur les écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les garants financiers ne disposent pas d'écarts de taux observables ou si ces écarts sont disponibles mais non représentatifs d'un marché actif structuré (c.-à-d., non représentatifs de la juste valeur), nous avons recours à un écart de taux d'un marché de remplacement. L'écart de taux d'un marché de remplacement est fondé sur la cote de crédit que nous avons accordée à ce garant financier à l'interne. Les écarts de taux comprennent des données sur les prévisions du marché (ou du marché de remplacement) quant à la PD et quant aux PCD. Ces écarts sont appliqués selon la durée moyenne pondérée de notre exposition à ces contreparties. Lorsque nous avons recours à un écart de taux d'un taux d'un marché de remplacement dans le cas de contreparties qui sont des garants financiers, nous effectuons aussi un rajustement pour exprimer le risque additionnel lié au garant financier par rapport à une contrepartie autre qu'un garant financier ayant une cote équivalente. Le montant du rajustement est fonction de toute l'information interne et externe disponible sur le marché concernant les garants

financiers. Le REC définitif tient compte de la corrélation prévue entre le rendement futur des actifs de référence sous-jacents et celui des contreparties, sauf dans le cas d'actifs de référence de grande qualité pour lesquels nous ne prévoyons aucune détérioration prochaine de la qualité du crédit.

Le cas échéant, pour certains garants financiers, nous calculons le REC en nous fondant sur les montants recouvrables estimatifs.

Nos coupons d'intérêt découlant de la vente de créances titrisées sont évalués au moyen de taux de remboursement anticipé, ce que nous considérons comme des données inobservables sur le marché.

Les contrats de swap découlant de la vente de créances titrisées sont évalués à l'aide de taux de liquidités, ce que nous considérons comme des données inobservables sur le marché.

Les TACM sont sensibles aux écarts de taux, que nous considérons comme étant des données inobservables sur le marché.

Les dépôts désignés à leur juste valeur qui ne sont pas gérés au titre de nos positions détenues dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation sont sensibles aux écarts de taux inobservables, lesquels sont déterminés par des hypothèses d'extrapolation et de corrélation.

Certains instruments dérivés incorporés séparés, en raison de leur complexité et de leur structure particulière, exigent que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation, ce que nous considérons comme des données inobservables.

Le fait de remplacer une ou plusieurs des hypothèses que nous utilisons dans l'évaluation à la juste valeur de ces instruments par des options possibles raisonnables aurait l'incidence suivante sur le bénéfice net ou sur les autres éléments du résultat étendu.

Nos positions au risque de crédit structuré non couvert dans des titres autres que du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation sont sensibles aux variations de l'évaluation à la valeur du marché, généralement en fonction de cours indicatifs des courtiers et de modèles internes, tel qu'il est décrit précédemment. Un changement défavorable de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de nos positions sous-jacentes entraînerait des pertes d'environ 73 M\$, exclusion faite des positions non couvertes dans des titres autres que du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation classées comme prêts, lesquels sont comptabilisés au coût après amortissement.

Nos positions couvertes font intervenir deux catégories de sensibilité, la première ayant trait à notre portefeuille de prêts couverts et la seconde, à nos expositions à la juste valeur couvertes. Étant donné que les prêts couverts au bilan sont comptabilisés au coût après amortissement et que les dérivés de crédit connexes sont évalués à la juste valeur, une augmentation de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché des dérivés de crédit structuré couverts pourrait entraîner un gain net d'environ 20 M\$, en présumant que les ratios courants liés aux REC demeurent inchangés. Une diminution de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de nos expositions à la juste valeur au bilan et une augmentation de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de tous les dérivés de crédit structuré couverts pourraient donner lieu à une perte nette d'environ 9 M\$, en présumant que les ratios courants liés aux REC demeurent inchangés.

Une hausse de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché des dérivés de crédit non appariés, pour lesquels nous avons souscrit une protection sans avoir d'exposition liée aux actifs sous-jacents, n'entraînerait pas de gain important ou de perte importante, en présumant que les ratios courants liés aux REC demeurent inchangés.

Une réduction de 10 % des débiteurs, déduction faite des REC des garants financiers, entraînerait une perte nette d'environ 48 M\$.

Une augmentation de 10 % des taux de remboursement anticipé ayant trait à nos droits conservés associés aux coupons d'intérêt découlant de la vente des créances titrisées entraînerait une perte nette d'environ 21 M\$.

Une baisse de 20 points de base des taux de liquidités utilisés pour calculer la juste valeur de nos dérivés associés à la vente de créances titrisées entraînerait une perte d'environ 102 M\$.

Une réduction de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de nos TACM au bilan qui sont évalués au moyen d'écart de taux et de liquidités inobservables entraînerait une diminution des autres éléments du résultat étendu d'environ 147 M\$.

Une réduction de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de certains de nos dépôts désignés à leur juste valeur, qui ne sont pas gérés au titre de nos positions détenues dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation, et qui sont

évalués au moyen de données inobservables comprenant les écarts de taux obtenus par corrélation et par extrapolation, entraînerait un gain d'environ 4 M\$.

Une réduction de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de certains instruments dérivés incorporés séparés, calculés selon des modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, donnerait lieu à un gain d'environ 15 M\$.

La perte nette sur instruments financiers constatée dans les états des résultats consolidés dont la juste valeur est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation exigeant des paramètres inobservables sur le marché s'est élevée à 437 M\$ (732 M\$ en 2010).

Nous faisons preuve de jugement pour établir les rajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles, le risque de crédit et les frais d'administration futurs.

Le tableau suivant résume nos rajustements de valeur :

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Valeurs du compte de négociation		
Risque de marché	1 \$	2 \$
Dérivés		
Risque de marché	49	64
Risque de crédit	229	325
Frais d'administration	6	6
	285 \$	397 \$

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur, en présentant séparément dans le bilan consolidé les instruments comptabilisés à la juste valeur et ceux qui ne le sont pas, figurent à la note 2 afférente aux états financiers consolidés.

Facteurs de risque liés aux rajustements de la juste valeur

À notre avis, nous avons rajusté la juste valeur adéquatement et effectué les baisses de valeur appropriées jusqu'à maintenant. Le calcul des rajustements de la juste valeur et des baisses de valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des rajustements de la juste valeur et des baisses de valeur. Les montants des rajustements de la juste valeur et des baisses de valeur pourraient être modifiés si des événements le justifient et pourraient ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Perte de valeur des valeurs disponibles à la vente

Les valeurs disponibles à la vente comprennent les titres d'emprunt et de participation ainsi que les droits conservés dans les créances titrisées.

Les valeurs disponibles à la vente, à l'exception des titres qui n'ont pas de cours sur un marché actif, sont présentées à la juste valeur, de sorte que l'écart entre la juste valeur et le coût

après amortissement est porté dans les autres éléments du résultat étendu. Les titres qui n'ont pas de cours sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Les valeurs disponibles à la vente sont soumises à des tests de dépréciation afin de déterminer s'il convient de constater une baisse de valeur durable. La baisse de valeur durable est évaluée selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation.

Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprennent, entre autres, le rendement de l'exploitation et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des titres de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existe s'il s'est produit une baisse importante et durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y a une baisse de valeur durable, nous tenons également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue. Nous nous demandons si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières et si nous avons l'intention de conserver le placement durant une période suffisante pour permettre tout recouvrement anticipé.

Les gains et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de baisses de valeur durables des valeurs disponibles à la vente sont constatés dans l'état des résultats consolidé. Les baisses de valeur auparavant constatées pour les titres d'emprunt (mais non pour les titres de participation) font l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur peut être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la constatation de la perte de valeur.

Provision pour pertes sur créances

Nous constituons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture actuelle, comme la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existent dans notre portefeuille d'instruments financiers au bilan ou hors bilan. La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Provision spécifique

Prêts à la consommation

Une provision spécifique est établie pour les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et pour certains prêts aux PME qui se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles. Nous adoptons une approche de gestion de portefeuille et établissons la provision spécifique au moyen d'une formule de calcul puisqu'il n'est pas réaliste d'évaluer chaque prêt un à un. Nous évaluons ces

portefeuilles en vue d'établir des provisions spécifiques en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de soldes arriérés et des soldes à payer. Une analyse et une évaluation plus poussée de la provision est effectuée afin de tenir compte du classement chronologique des portefeuilles ainsi que de la conjoncture économique et des tendances de l'économie.

Une provision spécifique n'est pas établie pour les prêts sur cartes de crédit et ceux-ci ne sont pas classés comme prêts douteux. Une provision générale est plutôt établie et les prêts sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lors de la faillite du client. À compter du quatrième trimestre de 2009, l'intérêt réalisé sur les prêts sur cartes de crédit est comptabilisé dans la mesure où l'on peut s'attendre à le recevoir. Avant cette date, l'intérêt était comptabilisé jusqu'au moment de la radiation des prêts. Pour plus de précisions, voir la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

Les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont évalués en fonction des prêts individuels. Des provisions spécifiques sont établies lorsque des prêts douteux sont découverts. Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, de notre avis, nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. La provision spécifique désigne le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimative. Cette valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt avant la dépréciation.

Provision générale

La provision générale couvre les pertes sur créances que renferment les portefeuilles de crédit, mais qui n'ont pas encore été recensées de façon précise ou fait l'objet de provisions spécifiques. La provision générale s'applique aux risques de crédit au bilan et hors bilan qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur. Le montant de la provision générale est établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes prévues et les profils de risque relatifs. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront spécifiquement relevées et une provision spécifique sera établie, de notre opinion sur les tendances de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision générale sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Les niveaux de pertes prévues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflète nos résultats passés sur un cycle économique ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les estimations des PCD sont fondées sur nos résultats passés. Dans le cas des

portefeuilles de prêts à la consommation, les pertes prévues sont établies à partir des niveaux de pertes et des soldes globaux historiques. Au 31 octobre 2011, notre modèle indiquait une provision générale variant entre 568 M\$ et 1 613 M\$. La provision générale de 1 066 M\$ (1 153 M\$ en 2010), qui représente notre meilleure estimation des pertes inhérentes aux portefeuilles de prêts mais qui n'ont pas fait l'objet d'une provision spécifique, a été établie dans la fourchette en fonction d'une analyse qualitative du contexte économique, des tendances du crédit et du profil de risque des portefeuilles de prêts. Une hausse uniforme de 10 % de la PD ou des pertes graves dans l'ensemble des portefeuilles entraînerait une augmentation d'environ 107 M\$ de la provision générale.

Titrisations et entités à détenteurs de droits variables

Titrisation de nos propres créances

Nous avons déterminé que la quasi-totalité de nos opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes parce que nous abandonnons le contrôle des actifs cédés et nous recevons une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Nous avons également déterminé que les entités auxquelles nous avons cédé les actifs ne devraient pas être consolidées puisqu'il s'agit de structures d'accueil admissibles ou puisque nous ne sommes pas le principal bénéficiaire de ces entités.

Les gains ou les pertes sur les cessions comptabilisés à titre de ventes dépendent, en partie, de la répartition des valeurs comptables antérieures entre les actifs vendus et les droits conservés. Ces valeurs comptables sont réparties proportionnellement à la juste valeur relative des actifs vendus et des droits conservés. Comme il n'existe généralement pas de cours du marché pour les droits conservés, nous estimons la juste valeur d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Nous pouvons donc être amenés à estimer les flux de trésorerie futurs prévus, qui tiennent compte des pertes sur créances prévues, des échéances prévues ainsi que des taux de remboursement anticipé, des taux d'actualisation et d'autres facteurs non prévus qui influent sur la valeur des droits conservés. Les flux de trésorerie réels peuvent différer de façon importante de nos estimations. Ces estimations ont une incidence directe sur le calcul du gain à la vente tiré des opérations de titrisation et sur le rythme auquel les droits conservés sont inclus dans le bénéfice.

Pour plus de précisions sur nos opérations de titrisation, y compris les principales hypothèses économiques utilisées pour estimer la juste valeur des droits conservés et la sensibilité des changements à ces hypothèses, voir la section Arrangements hors bilan, la note 6 afférente aux états financiers consolidés et la section Évaluation des instruments financiers ci-dessus.

Titrisation de créances de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs EDDV qui achètent des groupes d'actifs financiers de tiers. Les opérations sur dérivés et les opérations administratives que nous avons conclues auprès de ces entités ne sont habituellement pas

considérées comme des droits variables. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces EDDV en investissant directement dans des titres d'emprunt émis par l'EDDV et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous en sommes le principal bénéficiaire ainsi que l'entité consolidante.

La NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, fournit des directives sur l'application des principes de consolidation à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. Pour établir quelles sont les EDDV qui doivent faire l'objet d'une consolidation en vertu de la NOC-15, nous faisons preuve de jugement en repérant nos droits variables et en les comparant avec les autres droits variables détenus par des parties non liées pour déterminer si nous sommes exposés à absorber la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus pour chacune de ces entités. Nous avons consolidé les résultats de certaines EDDV qui nous exposaient à une majorité des pertes prévues ou nous donnaient droit à la majorité des rendements résiduels prévus.

Lorsque nous établissons que la CIBC est le principal bénéficiaire d'une EDDV, la NOC-15 exige que nous examinions de nouveau cette évaluation dans les cas suivants : i) lorsque des changements importants ont été apportés à la conception de l'EDDV ou à la détention de droits variables et modifient de façon importante la façon dont les pertes prévues et les rendements résiduels prévus sont alloués; ii) lorsque nous vendons ou cédon une partie ou la totalité de nos droits variables à des tiers non apparentés; ou iii) lorsque l'EDDV émet de nouveaux instruments conférant des droits variables en faveur de tiers non apparentés. Si la CIBC n'est pas le principal bénéficiaire, la NOC-15 exige que nous nous demandions si nous ne le devenons pas lorsque nous acquérons des droits variables additionnels dans l'EDDV.

Dans le cas plus précis des fonds multicédants de PCAC (les fonds multicédants), nous remettons en question notre désignation à titre de principal bénéficiaire lorsque notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante, ou, ce qui est plus rare, lorsque la protection des liquidités que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée. Dans la mesure où notre participation dans le PCAC d'un fonds multicédant particulier est supérieure à 45 %, il est probable que nous déterminions que nous sommes le principal bénéficiaire, en raison de la faible variabilité découlant des autres droits variables dans le fonds multicédant. Une augmentation appréciable de notre participation dans du PCAC émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériorerait de façon importante de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Les opérations de titrisation et les EDDV ont une incidence sur tous nos secteurs isolables.

Baisse de valeur des actifs

Écart d'acquisition, autres actifs incorporels et actifs à long terme

Au 31 octobre 2011, nous avons un écart d'acquisition de 1,9 G\$ (1,9 G\$ en 2010) et d'autres actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie totalisant 136 M\$ (136 M\$ en 2010). En vertu des PCGR du Canada, l'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est plutôt assujéti, au moins chaque année, à une évaluation pour dépréciation au moyen d'un test de dépréciation fondé sur la juste valeur en deux étapes. Au cours du premier test, la juste valeur de l'unité d'exploitation est comparée à sa valeur comptable, y compris l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur, une perte de valeur est alors constatée lorsque, par suite du second test et à l'échelle de l'unité d'exploitation, la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. À cette deuxième étape, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition se fonde sur l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs corporels et incorporels de l'unité d'exploitation d'une manière semblable à un prix d'achat, puis sur la comparaison de la juste valeur nette avec la juste valeur de l'unité d'exploitation dans son ensemble établie à la première étape. Dans les cas appropriés, la valeur comptable de nos unités d'exploitation est fondée sur des modèles du capital économique qui sont conçus de manière à la rapprocher de la valeur comptable nette qui serait obtenue si l'unité d'exploitation était une entité autonome.

Les actifs incorporels acquis sont constatés séparément lorsque les avantages qu'ils comportent résultent de droits contractuels ou légaux ou qu'ils peuvent être vendus ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée de vie utile des actifs incorporels exige du jugement et une analyse fondée sur des faits. Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la juste valeur et la valeur comptable.

Les actifs à long terme et les autres actifs incorporels identifiables dont la durée de vie est limitée sont amortis sur leur durée de vie estimative. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. En effectuant un test de possibilité de recouvrement, nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et de leur éventuelle cession. Si la somme des flux de trésorerie futurs prévus non actualisés est inférieure à la valeur comptable d'un actif, une baisse de valeur est constatée, pourvu que la juste valeur soit inférieure à la valeur comptable.

Nous utilisons notre jugement pour estimer la juste valeur des unités d'exploitation et des autres actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. La juste valeur des unités d'exploitation et des autres actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie est issue de modèles d'évaluation internes élaborés en fonction du marché ou de l'actualisation des flux de trésorerie.

Les modèles en fonction du marché tiennent compte de divers facteurs, notamment les résultats normalisés, les résultats projetés et les ratios cours/bénéfice. L'actualisation des flux de trésorerie tient compte de divers facteurs, dont les flux de trésorerie projetés, la croissance finale et les taux d'actualisation.

Les résultats de nos tests de dépréciation de l'écart d'acquisition effectués à l'étape 1 à l'aide de ces modèles au cours de l'exercice considéré et des exercices précédents indiquent que la juste valeur des unités d'exploitation ayant fait l'objet de tests dépassait la valeur comptable, à l'exception de notre unité d'exploitation CIBC FirstCaribbean, comme il est mentionné ci-dessous dans l'analyse portant sur l'exercice considéré. Les évaluations obtenues grâce à ces modèles sont sensibles à la conjoncture économique sous-jacente aux marchés au sein desquels les unités d'exploitation exercent leurs activités. Les variations de la juste valeur estimative sont susceptibles de rendre les montants futurs tributaires de divers facteurs, notamment l'évolution de la conjoncture économique prévue dans ces marchés.

La juste valeur estimative de notre unité d'exploitation CIBC FirstCaribbean, évaluée au moyen des tests de l'étape 1, était inférieure à sa valeur comptable d'environ 200 M\$ au troisième trimestre de 2011. La baisse de la juste valeur par rapport aux estimations antérieures est attribuable principalement au contexte économique de plus en plus difficile dans les Caraïbes et à son incidence sur nos perspectives pour la région.

Compte tenu de la baisse de la juste valeur de l'unité d'exploitation CIBC FirstCaribbean sous sa valeur comptable, nous avons été tenus d'exécuter la deuxième étape du test de dépréciation à compter du troisième trimestre de 2011. Les résultats de ce test ont démontré que la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition dépasse toujours la valeur comptable. Les résultats de la deuxième étape du test indiquent que la juste valeur des prêts inscrits sur la liste de surveillance et des prêts douteux de CIBC FirstCaribbean était inférieure à leur valeur comptable en raison de notre estimation du taux d'actualisation du marché dont un acheteur de prêts aurait besoin en ce qui a trait aux dispositions contractuelles des prêts. Le fait d'inclure le rajustement de la juste valeur négative du portefeuille de prêts à la répartition du prix d'achat hypothétique effectué à la deuxième étape du test entraîne l'augmentation de l'écart d'acquisition implicite auquel on compare le solde réel de l'écart d'acquisition. Par conséquent, nous n'étions pas tenus de comptabiliser une perte de valeur en vertu des PCGR du Canada. En vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS), l'établissement de la dépréciation de l'écart d'acquisition se fonde sur un seul test semblable à celui de la première étape selon les PCGR du Canada et, par conséquent, nous prévoyons comptabiliser une perte de valeur de l'écart d'acquisition dans nos résultats comparatifs de l'exercice 2011 selon les IFRS, comme il est expliqué à la section Transition aux Normes internationales d'information financière.

Les résultats de nos tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie de l'exercice considéré et des exercices précédents indiquent que la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie ayant fait l'objet de tests dépassait leur valeur comptable.

Ces actifs sont détenus dans tous nos secteurs. Pour plus de précisions, voir la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur les bénéfices

Nous faisons preuve de jugement pour estimer les impôts sur les bénéfices ainsi que les actifs et passifs d'impôts futurs. Dans la préparation des états financiers consolidés, nous sommes tenus d'estimer les impôts sur les bénéfices pour chacun des territoires où nous exerçons nos activités.

Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des écarts temporaires découlant de la différence de traitement des éléments aux fins comptables et aux fins fiscales et des reports prospectifs de pertes fiscales.

Nous sommes également tenus d'établir les actifs d'impôts futurs à l'égard des charges comptabilisées à court terme pour lesquelles nous pourrions nous prévaloir d'une déduction fiscale dans une période future, comme la provision générale pour pertes sur créances et les reports en avant de pertes.

Au 31 octobre 2011, nous disposons d'un montant brut d'actifs d'impôts futurs de 825 M\$ (1 429 M\$ en 2010) avant la provision pour moins-value (PMV) de 32 M\$ (66 M\$ en 2010), et d'un montant brut de passifs d'impôts futurs de 574 M\$ (596 M\$ en 2010). Nous devons évaluer s'il est plus probable qu'improbable que nos actifs d'impôts futurs seront réalisés avant leur expiration et, selon tous les éléments de preuve dont nous disposons, s'il est nécessaire de constituer une PMV à l'égard d'une partie ou de la totalité de nos actifs d'impôts futurs. Notre expérience passée en matière de bénéfice et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du bénéfice net futur avant impôts, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôts futurs et la durée à courir avant l'expiration des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon les renseignements dont nous disposons, qu'il est plus probable qu'improbable que le reste des actifs d'impôts futurs, déduction faite de la PMV, seront réalisés avant leur expiration.

La comptabilisation des impôts sur les bénéfices a une incidence sur tous nos secteurs. Pour plus de précisions sur les impôts sur les bénéfices, voir la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires. Dans certains de ces dossiers, des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Conformément aux PCGR du Canada, des montants sont comptabilisés aux fins

du règlement financier de réclamations si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états financiers et que le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Dans certains cas, toutefois, il n'est ni possible de déterminer si pareil passif a été engagé ni d'estimer raisonnablement le montant de la perte jusqu'à la date de règlement de la cause, de sorte qu'aucun montant ne peut être passé en charges avant cette date. Le montant qui ressortirait comme le plus approprié d'une fourchette établie à la suite d'une estimation raisonnable serait passé en charges. Si aucun montant donné compris dans la fourchette ne semble plus approprié, le montant le plus bas de la fourchette doit être comptabilisé. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des passifs éventuels de la CIBC et procédons aux rajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les rajustements ainsi effectués au cours d'un trimestre peuvent s'avérer considérables si de nouvelles informations d'importance deviennent disponibles. Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces affaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, isolément ou dans leur ensemble, ait des répercussions négatives importantes sur notre situation financière consolidée. Par contre, l'issue de ces affaires, isolément ou dans leur ensemble, peut avoir une incidence considérable sur nos résultats d'exploitation pour un exercice donné.

Les passifs éventuels ont une incidence sur tous nos secteurs. Pour plus de précisions sur nos passifs éventuels, voir les notes 24 et 31 afférentes aux états financiers consolidés.

Hypothèses au titre des avantages sociaux futurs

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (y compris les régimes d'avantages complémentaires de retraite) destinés aux employés admissibles. Les charges et les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, lesquelles ont une incidence sur tous nos secteurs, sont fonction des hypothèses utilisées pour calculer ces montants. Ces hypothèses comprennent les taux d'actualisation, les augmentations de salaire prévues, le rendement prévu des actifs, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi et la charge nette au titre des prestations constituées tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, sur des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations.

Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché profond d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, nous estimons les rendements des obligations de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements à court terme sur les obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodologies utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Le taux de rendement prévu hypothétique des actifs des régimes correspond au rendement prévu de différentes catégories d'actifs, pondéré selon la répartition du portefeuille. Le rendement à long terme futur prévu de chaque catégorie d'actifs est pris en compte d'après le taux d'inflation futur prévu et les rendements réels attendus de titres à revenu fixe et d'actions. D'autres hypothèses sont fondées sur les résultats réels des régimes et nos estimations les plus probables.

Les résultats réels qui diffèrent des hypothèses sont cumulés et amortis sur les périodes futures et, en conséquence, influent, de façon générale, sur les charges constatées et les obligations comptabilisées pour ces périodes. Au 31 octobre 2011, le montant net des pertes actuarielles non amorties était de 1 505 M\$ (1 423 M\$ en 2010) quant aux régimes de retraite et de 170 M\$ (151 M\$ en 2010) quant aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Nos régimes sont capitalisés selon les montants requis par les lois applicables ou selon les modalités du régime, ou des montants supérieurs. Au cours de l'exercice, nous avons versé 281 M\$ (369 M\$ en 2010) aux régimes de retraite à prestations déterminées, soit 108 M\$ (175 M\$ en 2010) de plus que le minimum requis. Les cotisations versées en 2011 dans nos principaux régimes de retraite canadiens représentaient le montant maximal exigible aux termes de la *Loi de l'impôt* (Canada).

Nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés. Nous effectuons les paiements au titre des prestations de ces régimes au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Au cours de l'exercice, le montant des prestations a totalisé 33 M\$ (33 M\$ en 2010).

Nous continuons de gérer une fiducie par capitalisation au titre du régime d'invalidité de longue durée. Ce régime ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004. Au cours de l'exercice, nous avons versé 15 M\$ (15 M\$ en 2010) à la fiducie.

Pour plus de précisions sur la charge et le passif comptabilisés chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, voir la note 21 afférente aux états financiers consolidés.

Des résultats réels différents des résultats anticipés ou des futures variations des hypothèses peuvent avoir une incidence sur nos obligations, nos charges et nos cotisations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi. Le tableau ci-après illustre l'effet possible des variations de certaines des principales hypothèses utilisées pour mesurer les obligations au titre des prestations constituées et les charges y afférentes pour les régimes offerts au Canada, qui constituent plus de 90 % de nos régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Analyse de sensibilité : Effet d'une variation de 100 points de base dans les principales hypothèses

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

Augmentation (diminution) estimative de la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au cours de l'exercice fondée sur les hypothèses utilisées au début de l'exercice	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Taux d'actualisation		
Diminution de l'hypothèse	76 \$	6 \$
Augmentation de l'hypothèse	(83)	(5)
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes		
Diminution de l'hypothèse	39	–
Augmentation de l'hypothèse	(39)	–
Taux de croissance de la rémunération		
Diminution de l'hypothèse	(30)	–
Augmentation de l'hypothèse	33	1

En millions de dollars, au 31 octobre 2011

Augmentation (diminution) estimative des obligations au titre des prestations constituées au 31 octobre 2011	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
Taux d'actualisation		
Diminution de l'hypothèse	682 \$	100 \$
Augmentation de l'hypothèse	(654)	(82)
Taux de croissance de la rémunération		
Diminution de l'hypothèse	(120)	(2)
Augmentation de l'hypothèse	130	2

L'analyse de sensibilité contenue dans ce tableau devrait être utilisée avec prudence, étant donné que les variations sont hypothétiques et que l'incidence des variations de chacune des principales hypothèses peut ne pas être linéaire.

La direction a approuvé les hypothèses qui serviront au calcul de la charge pour l'exercice 2012. Le taux d'actualisation moyen pondéré approuvé pour les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi, et le rendement à long terme moyen pondéré prévu des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation sont demeurés inchangés par rapport à ceux utilisés pour le calcul de la charge pour l'exercice 2011.

Comme il est mentionné à la section Transition aux Normes internationales d'information financière, le calcul de la charge pour l'exercice 2012 sera fait conformément aux IFRS et reflétera donc les divers ajustements de transition. L'incidence globale de ces changements, combinée à l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs des régimes au cours de l'exercice, devrait être une diminution de 115 M\$ de la constatation des charges des régimes offerts au Canada pour l'exercice 2012.

Instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres, les créances subordonnées et les actions privilégiées.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent l'achat et la vente de valeurs mobilières et les opérations de change et d'instruments dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des revenus. Les activités autres que de négociation comprennent les activités de prêt, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou d'illiquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, voir la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments, voir la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Les principales hypothèses servant à déterminer la valeur des instruments financiers et autres sont décrites à la section Évaluation des instruments financiers ci-dessus.

Faits nouveaux en matière de réglementation aux États-Unis

La *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi Dodd-Frank) a été adoptée aux États-Unis en juillet 2010. La loi Dodd-Frank contient des réformes financières, y compris en ce qui concerne l'amélioration de la protection

du consommateur, la réglementation des marchés des dérivés de gré à gré, les normes en matière de fonds propres et de prudence accrues ainsi que les restrictions sur la négociation à son propre compte par les banques. Toutes les institutions financières des États-Unis, et un grand nombre de l'extérieur du pays, seront touchées par la loi Dodd-Frank. Puisque bien des aspects de la loi Dodd-Frank sont assujettis à des règlements et seront mis en œuvre sur une période de plusieurs années, les incidences que la loi aura sur la CIBC sont difficiles à anticiper avant que l'ensemble des règles d'application soient définitives et publiées. Les règles qui sont entrées en vigueur à ce jour ne traitent pas des principales dispositions de la loi Dodd-Frank et ont une incidence minime sur la CIBC. Actuellement, nous ne nous attendons pas à ce que la loi Dodd-Frank ait une incidence significative sur nos résultats.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Modifications de conventions comptables

2011 et 2010

Il n'y a pas eu de modifications des principales conventions comptables au cours de 2011 et de 2010.

2009

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

En date du 1^{er} novembre 2008, nous avons adopté le nouveau chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », du *Manuel de l'ICCA*.

La nouvelle norme définit les prêts et créances comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'ont pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de la nouvelle définition, les dispositions transitoires suivantes étaient en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2008 :

- Les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance qui satisfaisaient à la définition révisée de prêts et créances devaient être reclassés de la catégorie des valeurs détenues jusqu'à l'échéance à la catégorie des prêts et créances.
- Les prêts et créances qu'une entité entendait vendre immédiatement ou à court terme devaient être classés comme instruments financiers du compte de négociation.
- Les instruments de créance disponibles à la vente étaient admissibles au reclassement dans les prêts et créances s'ils répondaient à la définition révisée des prêts et créances. Les instruments de créance disponibles à la vente pouvaient être reclassés dans les valeurs détenues jusqu'à l'échéance s'ils étaient assortis de paiements déterminés ou déterminables et avaient un cours sur un marché actif et si l'entité avait la ferme intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Le reclassement de la catégorie valeurs disponibles à la vente à prêts et créances ou à valeurs détenues jusqu'à l'échéance était facultatif et ce choix était possible individuellement pour tous les instruments. Nous avons choisi de ne pas reclasser les valeurs disponibles à la vente.

L'adoption de la norme modifiée a donné lieu à ce qui suit :

- Les titres de créance répondant à la définition de prêts et créances doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés dans les prêts et créances ou désignés comme des valeurs disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, mais ne peuvent pas être classés dans les valeurs détenues jusqu'à l'échéance.
- Les pertes de valeur imputées aux résultats pour les instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance doivent être constatées seulement pour les pertes sur créances plutôt qu'à titre de pleine réduction à la juste valeur.
- Les baisses de valeur durables auparavant constatées sur les titres de créance disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une reprise dans les résultats si la hausse de leur juste valeur est liée à l'amélioration de la qualité du crédit survenue après la constatation de la baisse de valeur durable.

Par suite de l'adoption de la norme dans sa version modifiée, les instruments financiers qui étaient auparavant classés comme instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance ont été reclassés dans les prêts et créances, sans incidence sur les bénéfices non répartis ni sur le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Nous avons adopté les chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », dans leur version modifiée et nous avons reclassé certaines valeurs du compte de négociation dans les valeurs détenues jusqu'à l'échéance et dans les valeurs disponibles à la vente, à compter du 1^{er} août 2008. Pour plus de précisions, voir la note 4 afférente aux états financiers consolidés.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2009, nous avons adopté le chapitre 3862 modifié du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », qui ajoute des exigences en matière d'informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur des instruments financiers et la gestion du risque d'illiquidité. Ces informations sont fournies aux notes 2, 14 et 30 afférentes aux états financiers consolidés.

Actifs incorporels

À compter du 1^{er} novembre 2008, nous avons adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », en remplacement du chapitre 3062 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.

L'adoption de cette norme n'a entraîné aucune modification dans la constatation de nos écarts d'acquisition et de nos actifs incorporels. Toutefois, nous avons reclassé rétroactivement les actifs incorporels liés aux logiciels d'application d'une valeur comptable nette de 385 M\$ du poste Terrains, bâtiments et matériel au poste Logiciels et autres actifs incorporels de notre bilan consolidé au 31 octobre 2008.

Transition aux Normes internationales d'information financière

Les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public devront adopter les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, nous adopterons la présentation selon les IFRS à compter du 1^{er} novembre 2011 et nous publierons nos premiers états financiers consolidés intermédiaires préparés selon les IFRS pour le trimestre prenant fin le 31 janvier 2012. Au moment de l'adoption, nous présenterons l'information financière comparative de l'exercice 2011 selon les IFRS, y compris un bilan d'ouverture consolidé préparé selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010.

La transition aux IFRS est un projet important pour la CIBC et progresse selon le calendrier prévu. Notre programme de transition est soutenu par une structure formelle de gouvernance constituée d'une équipe spécialisée ayant une vue d'ensemble de l'entreprise et fait intervenir de façon opportune nos auditeurs externes et internes afin qu'ils passent en revue les principales étapes et activités à mesure que nous progressons dans la transition.

Notre programme de transition aux normes IFRS s'est déroulé suivant trois phases : i) enquête préalable, ii) exécution et iii) conversion. La phase d'enquête préalable comprenait un diagnostic comptable qui a permis de déterminer quelles normes comptables sont pertinentes dans le cas de la CIBC ainsi que de définir et de planifier la phase de mise en œuvre. La phase d'exécution a commencé par une analyse détaillée des normes IFRS et s'est poursuivie avec la préparation des politiques, des processus, des technologies, des stratégies et de l'information financière dressée selon les IFRS en vue de la transition à venir. La phase de conversion finale, où nous sommes actuellement rendus, consistera à présenter l'information selon les IFRS en 2012 et à présenter un rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS pour l'exercice comparatif 2011. Nous avons inclus notre bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010 à la note 32 afférente aux états financiers consolidés de 2011.

Processus, contrôles à l'égard de l'information financière et technologie

Au cours du quatrième trimestre de 2011, nous avons poursuivi le travail d'élaboration et de mise en œuvre des processus d'affaires et des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui nous permettront de préparer notre bilan consolidé comparatif d'ouverture au 1^{er} novembre 2010 et de retraiter les états financiers consolidés de l'exercice comparatif 2011 selon les IFRS, tout en préparant l'information financière habituelle de l'exercice 2011 selon les PCGR du Canada. Ces processus comprenaient l'utilisation continue de notre outil informatique permettant la présentation de l'information financière comparative pour suivre l'information financière présentée selon les IFRS au cours de l'exercice comparatif 2011.

Au cours des premier et deuxième trimestres de l'exercice 2011, nous nous sommes concentrés sur la préparation du bilan d'ouverture consolidé au 1^{er} novembre 2010 préparé selon les IFRS et du premier trimestre comparatif de 2011. Au troisième trimestre, nous nous sommes concentrés sur la préparation de l'état des résultats pour le deuxième trimestre de 2011, tandis qu'au quatrième trimestre, nous nous sommes penchés sur l'état des résultats pour les troisième et quatrième trimestres de 2011. Tout au long de 2011, nous avons aussi préparé la note de transition à la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, comprenant les rapprochements correspondants qui doivent figurer dans nos premiers états financiers consolidés publiés selon les IFRS pour le trimestre devant prendre fin le 31 janvier 2012. Nous nous sommes servis de l'outil permettant la présentation de l'information financière comparative en plus de nos contrôles et processus connexes pour procéder à ces rapprochements selon les IFRS. L'information dans notre outil de présentation de l'information financière comparative sera transférée dans notre grand livre général à compter du 1^{er} novembre 2011.

De plus, la reconfiguration des systèmes d'entrée de données afin de présenter plus efficacement nos créances hypothécaires titrisées au bilan consolidé a été testée au quatrième trimestre de 2011 et est entrée en fonction le 1^{er} novembre 2011.

Tout en nous préparant pour l'incidence des IFRS sur notre information financière, nous avons également préparé la CIBC aux incidences qu'ont les IFRS sur les états financiers consolidés de nos clients et contreparties, y compris les effets sur nos processus de gestion des prêts, nos contrôles et notre système d'évaluation du risque.

Communications et formation

Nous avons continué de tenir au courant de l'avancement du projet les parties intéressées internes au cours de l'exercice 2011, notamment notre comité de vérification, nos hauts dirigeants et le comité de direction du programme ainsi que les parties intéressées externes, dont nos auditeurs externes et le BSIF. Nous avons également participé à une formation sur les IFRS présentée par le secteur visant à communiquer aux analystes et aux investisseurs les répercussions générales des IFRS sur le secteur bancaire. Nous avons de plus communiqué les incidences des IFRS aux agences de notation et prévoyons publier un communiqué à la fin de janvier 2012 sur les incidences des IFRS sur notre état des résultats de 2011.

Nous estimons posséder les compétences nécessaires en matière de présentation de l'information financière pour mener à bien la transition aux IFRS. Nous avons du personnel spécialisé dans les conventions comptables dont la tâche consiste à évaluer l'incidence des IFRS actuelles et futures et qui consulte des conseillers externes au besoin. En 2009, nous avons lancé un programme de formation à l'échelle de l'entreprise pour rehausser le niveau de connaissance des IFRS dans l'ensemble de la CIBC et préparer le personnel à bien fonctionner dans un environnement IFRS. À l'exercice 2010, nous avons terminé notre programme de formation qui

prévoit des cheminements d'apprentissage distincts pour i) les groupes ayant besoin de comprendre l'incidence des IFRS sur la CIBC et ses filiales aux fins d'exécution et ii) les groupes qui, comme le groupe Gestion du risque et les entreprises, doivent comprendre l'incidence de l'abandon des PCGR du Canada sur la CIBC et sur nos clients et contreparties du Canada.

Bien que la formation se soit terminée à l'exercice 2010, des séances additionnelles ont été données au besoin.

Incidences financières

Les exigences concernant la transition aux IFRS sont présentées dans la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, laquelle requiert la préparation d'un bilan d'ouverture consolidé comparatif selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010 (bilan d'ouverture selon les IFRS).

Notre bilan d'ouverture selon les IFRS figure à la note 32 de nos états financiers consolidés, y compris une description des choix et des exceptions qui ont été appliqués à la préparation de notre bilan d'ouverture selon les IFRS, ainsi que les différences entre les méthodes comptables selon les PCGR du Canada et selon les IFRS qui ont donné lieu à des rajustements de notre bilan d'ouverture consolidé selon les IFRS.

En raison de la transition aux IFRS, au 1^{er} novembre 2010, nos actifs consolidés ont augmenté de 27,3 G\$, nos passifs consolidés ont monté de 28,4 G\$ (y compris le reclassement d'une participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres) et le total des capitaux propres des actionnaires a reculé de 1,1 G\$.

La diminution du total des capitaux propres des actionnaires de 1,1 G\$ au 1^{er} novembre 2010 comprenait une diminution de 1,9 G\$ de nos bénéfices non répartis et une augmentation de 0,8 G\$ du cumul des autres éléments du résultat étendu. La diminution de nos bénéfices non répartis s'explique surtout par la constatation du cumul des pertes actuarielles non amorties au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, ainsi que par d'autres ajustements aux avantages des employés, totalisant une charge après impôts de 1,1 G\$, et le reclassement des pertes de change cumulatives des établissements étrangers de 575 M\$ au 1^{er} novembre 2010 du cumul des autres éléments du résultat étendu aux bénéfices non répartis.

La majoration au bilan consolidé s'explique surtout par l'incidence de la comptabilisation des prêts hypothécaires à l'habitation titrisés par la création de TACH, qui étaient sortis du bilan selon les PCGR du Canada au moment de leur vente à la Fiducie du Canada pour l'habitation, mais qui sont comptabilisés à titre d'emprunts garantis en vertu des IFRS.

Parmi les autres éléments de rajustement de notre bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS, citons les regroupements, la comptabilisation de la rémunération à base d'actions, l'évaluation et la dépréciation des titres de participation et

la comptabilisation des coentreprises. Pour plus d'information sur les répercussions financières, voir la note 32 afférente à nos états financiers consolidés.

De plus, au troisième trimestre de notre exercice comparatif 2011, nous prévoyons comptabiliser une perte de valeur du goodwill d'environ 200 M\$ US relativement à notre unité génératrice de trésorerie CIBC FirstCaribbean. Il en résulte une perte en vertu des IFRS étant donné que la détermination de la perte de valeur du goodwill se fonde sur un seul test semblable à celui de la première étape selon les PCGR du Canada. Comme il en est question à la section Baisse de valeur des actifs de la section Conventions comptables critiques et estimations, aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition n'a été comptabilisée selon les PCGR du Canada du fait que la deuxième étape du test de dépréciation, qui n'est requise qu'en vertu des PCGR du Canada, a établi que la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition dépassait toujours sa valeur comptable. La perte de valeur du goodwill prévue en vertu des IFRS pour notre exercice comparatif est un élément hors caisse et n'a pas d'incidence sur nos fonds propres réglementaires puisque le goodwill est exclu du calcul des fonds propres de première catégorie.

Incidences sur les fonds propres réglementaires

Selon les estimations, la transition aux IFRS réduira les fonds propres de première catégorie et le ratio des fonds propres de première catégorie selon Bâle II, au 1^{er} novembre 2011, respectivement d'environ 1,4 G\$ et 110 points de base avant l'incidence de la ligne directrice du BSIF relative à la dispense transitoire. Conformément à cette ligne directrice, nous intégrerons progressivement environ 1,3 G\$ de cette incidence négative sur les fonds propres de première catégorie de manière linéaire, de manière à obtenir une dispense pour 80 % du montant au 31 janvier 2012, 60 % au 30 avril 2012, 40 % au 31 juillet 2012, et 20 % au 31 octobre 2012.

La transition aux IFRS entraînera également la hausse de notre ratio actif/fonds propres de 16,0 fois au 31 octobre 2011 selon les PCGR du Canada à un ratio actif/fonds propres pro forma d'environ 18,6 fois selon les IFRS au 1^{er} novembre 2011, avant l'incidence de la dispense transitoire du BSIF. L'application des lignes directrices du BSIF relatives à la transition aux IFRS, qui excluent les prêts hypothécaires qui sont comptabilisés au bilan consolidé relativement à des opérations de titrisation effectuées avant le 31 mars 2010 en vertu du programme d'OHC, fera baisser le ratio actif/fonds propres pro forma au 1^{er} novembre 2011 à environ 17,4 fois, tandis que l'incidence de la totalité du montant estimatif de la dispense de 1,3 G\$ des fonds propres de première catégorie au 1^{er} novembre 2011 réduira le ratio actif/fonds propres pro forma au 1^{er} novembre 2011 à environ 16,3 fois.

Modifications futures

Le bilan d'ouverture selon les IFRS a été préparé à partir des méthodes comptables que nous prévoyons appliquer pour la préparation de nos premiers états financiers consolidés annuels selon les IFRS pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, qui reflètent les exigences des IFRS actuellement en vigueur.

La nature évolutive des IFRS engendrera des modifications comptables supplémentaires, dont certaines pourraient se révéler importantes, dans les années suivant notre transition initiale.

Une modification future des IFRS qui pourrait être importante pour nous a trait aux avantages du personnel. En effet, nous serons tenus de rendre compte, dans notre bilan consolidé, de la situation de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à compter de l'exercice 2014. De plus, l'IASB a publié une nouvelle norme pour le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui entrera en vigueur pour nous à l'exercice 2016, bien que d'importantes révisions puissent être apportées aux exigences de la norme avant son entrée en vigueur.

D'autres modifications futures éventuelles des IFRS qui pourraient avoir une incidence importante sur la CIBC touchent notamment la dotation à la provision pour pertes sur créances, la comptabilité de couverture et la comptabilisation des contrats de location-financement. Toute modification découlant des normes proposées ou de révisions aux normes existantes ne sera applicable pour nous qu'à partir des exercices suivant notre transition aux IFRS à l'exercice 2012. Nous continuerons de surveiller ces modifications proposées aux IFRS tout au long de 2012.

Opérations entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les opérations entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques*, recueillis et communiqués au comité de gouvernance du conseil d'administration tous les trimestres. Le comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les opérations entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques*.

Pour plus de précisions, voir la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué, en date du 31 octobre 2011, l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)). Ces contrôles et procédures ont été jugés efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, suivi par le conseil, la direction et les autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédés qui i) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés, qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la CIBC; ii) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les revenus et les frais de la CIBC sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la CIBC; et iii) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisition, d'utilisation ou de cession non autorisées des actifs de la CIBC qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, peu importe la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document du COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., qui a effectué l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, a également produit un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon l'Auditing Standards No. 5 du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ce rapport se trouve à la page 112 du présent Rapport annuel.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Pendant l'exercice clos le 31 octobre 2011, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon significative son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui serait raisonnablement susceptible de le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, revenu net d'intérêts et marge d'intérêts nette

		Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre		2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Actif au Canada¹										
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques		3 663 \$	3 359 \$	2 370 \$	29 \$	16 \$	26 \$	0,79 %	0,48 %	1,10 %
Valeurs mobilières	Compte de négociation	32 413	14 895	10 423	911	368	269	2,81	2,47	2,58
	Disponibles à la vente	14 322	19 969	21 661	479	598	589	3,34	2,99	2,72
	Valeurs désignées à leur juste valeur	19 543	19 713	23 602	356	282	435	1,82	1,43	1,84
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		21 916	18 910	19 575	249	90	190	1,14	0,48	0,97
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	95 547	89 714	80 551	2 913	2 566	2 284	3,05	2,86	2,84
	Particuliers et cartes de crédit	43 225	43 851	41 823	2 824	2 786	2 612	6,53	6,35	6,25
	Entreprises et gouvernements	24 216	20 041	21 413	1 086	927	1 023	4,48	4,63	4,78
Total des prêts		162 988	153 606	143 787	6 823	6 279	5 919	4,19	4,09	4,12
Autres actifs productifs d'intérêts		530	419	429	83	55	110	15,66	13,13	25,64
Instruments dérivés		10 093	9 459	12 120	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		8 507	7 774	9 490	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		11 102	13 761	17 977	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada		285 077	261 865	261 434	8 930	7 688	7 538	3,13	2,94	2,88
Actif à l'étranger¹										
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques		16 242	7 694	5 973	34	36	59	0,21	0,47	0,99
Valeurs mobilières	Compte de négociation	2 169	5 647	6 481	47	89	149	2,17	1,58	2,30
	Disponibles à la vente	11 456	14 649	15 382	157	198	225	1,37	1,35	1,46
	Valeurs désignées à leur juste valeur	379	416	634	13	27	38	3,43	6,49	5,99
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		15 273	16 933	14 995	116	103	134	0,76	0,61	0,89
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation	2 138	2 210	2 428	129	177	140	6,03	8,01	5,77
	Particuliers et cartes de crédit	991	1 058	1 260	72	79	100	7,27	7,47	7,94
	Entreprises et gouvernements	15 035	17 582	18 584	571	685	911	3,80	3,90	4,90
Total des prêts		18 164	20 850	22 272	772	941	1 151	4,25	4,51	5,17
Autres actifs productifs d'intérêts		43	166	140	30	13	3	69,77	7,83	2,14
Instruments dérivés		13 252	14 487	19 199	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations		—	—	1	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts		2 918	3 236	4 195	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger		79 896	84 078	89 272	1 169	1 407	1 759	1,46	1,67	1,97
Total de l'actif		364 973 \$	345 943 \$	350 706 \$	10 099 \$	9 095 \$	9 297 \$	2,77 %	2,63 %	2,65 %
Passif au Canada¹										
Dépôts	Particuliers	107 384 \$	104 862 \$	96 292 \$	1 276 \$	1 398 \$	1 739 \$	1,19 %	1,33 %	1,81 %
	Entreprises et gouvernements	101 663	82 697	76 029	1 190	571	657	1,17	0,69	0,86
	Banques	1 116	1 156	1 881	6	4	7	0,54	0,35	0,37
Total des dépôts		210 163	188 715	174 202	2 472	1 973	2 403	1,18	1,05	1,38
Instruments dérivés		10 514	10 357	13 751	—	—	—	—	—	—
Acceptations		8 508	7 774	9 499	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		11 702	8 492	6 054	388	209	156	3,32	2,46	2,58
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		15 277	25 885	32 158	215	186	252	1,41	0,72	0,78
Autres passifs		11 147	10 183	11 574	21	(5)	18	0,19	(0,05)	0,16
Titres secondaires		5 011	4 767	5 387	207	180	183	4,13	3,78	3,40
Passif au titre des actions privilégiées		—	598	600	—	35	31	—	5,85	5,17
Total du passif au Canada		272 322	256 771	253 225	3 303	2 578	3 043	1,21	1,00	1,20
Passif à l'étranger¹										
Dépôts	Particuliers	6 030	6 217	6 766	73	85	119	1,21	1,37	1,76
	Entreprises et gouvernements	37 011	30 437	32 176	209	111	263	0,56	0,36	0,82
	Banques	5 532	5 678	7 839	33	23	94	0,60	0,41	1,20
Total des dépôts		48 573	42 332	46 781	315	219	476	0,65	0,52	1,02
Instruments dérivés		13 804	15 863	21 783	—	—	—	—	—	—
Acceptations		—	—	1	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert		77	128	407	2	2	2	2,60	1,56	0,49
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres		11 880	13 494	11 214	82	109	269	0,69	0,81	2,40
Autres passifs		919	1 637	2 516	39	(25)	88	4,24	(1,53)	3,50
Titres secondaires		566	622	866	8	8	25	1,41	1,29	2,89
Participations ne donnant pas le contrôle		161	168	179	—	—	—	—	—	—
Total du passif à l'étranger		75 980	74 244	83 747	446	313	860	0,59	0,42	1,03
Total du passif		348 302	331 015	336 972	3 749	2 891	3 903	1,08	0,87	1,16
Capitaux propres		16 671	14 928	13 734	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres		364 973 \$	345 943 \$	350 706 \$	3 749 \$	2 891 \$	3 903 \$	1,03 %	0,84 %	1,11 %
Revenu net d'intérêts et marge d'intérêts nette					6 350 \$	6 204 \$	5 394 \$	1,74 %	1,79 %	1,54 %
Informations supplémentaires :										
Passifs-dépôts non productifs d'intérêts										
	Canada	26 505 \$	26 125 \$	22 977 \$						
	Étranger	2 875 \$	2 234 \$	3 405 \$						

1) Le classement Canada ou étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse volume/taux des variations du revenu net d'intérêts

En millions de dollars

			2011/2010			2010/2009		
			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
			Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹								
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques			1 \$	12 \$	13 \$	11 \$	(21) \$	(10) \$
Valeurs mobilières	Compte de négociation		433	110	543	115	(16)	99
	Disponibles à la vente		(169)	50	(119)	(46)	55	9
	Valeurs désignées à leur juste valeur		(2)	76	74	(72)	(81)	(153)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			14	145	159	(6)	(94)	(100)
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		167	180	347	260	22	282
	Particuliers et cartes de crédit		(40)	78	38	127	47	174
	Entreprises et gouvernements		193	(34)	159	(66)	(30)	(96)
Total des prêts			320	224	544	321	39	360
Autres actifs productifs d'intérêts			15	13	28	(3)	(52)	(55)
Variation du revenu d'intérêts au Canada			612	630	1 242	320	(170)	150
Actif à l'étranger¹								
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques			40	(42)	(2)	17	(40)	(23)
Valeurs mobilières	Compte de négociation		(55)	13	(42)	(19)	(41)	(60)
	Disponibles à la vente		(43)	2	(41)	(11)	(16)	(27)
	Valeurs désignées à leur juste valeur		(2)	(12)	(14)	(13)	2	(11)
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			(10)	23	13	17	(48)	(31)
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		(6)	(42)	(48)	(13)	50	37
	Particuliers et cartes de crédit		(5)	(2)	(7)	(16)	(5)	(21)
	Entreprises et gouvernements		(99)	(15)	(114)	(49)	(177)	(226)
Total des prêts			(110)	(59)	(169)	(78)	(132)	(210)
Autres actifs productifs d'intérêts			(10)	27	17	1	9	10
Variation du revenu d'intérêts à l'étranger			(190)	(48)	(238)	(86)	(266)	(352)
Variation totale du revenu d'intérêts			422 \$	582 \$	1 004 \$	234 \$	(436) \$	(202) \$
Passif au Canada¹								
Dépôts	Particuliers		34 \$	(156) \$	(122) \$	155 \$	(496) \$	(341) \$
	Entreprises et gouvernements		131	488	619	58	(144)	(86)
	Banques		–	2	2	(3)	–	(3)
Total des dépôts			165	334	499	210	(640)	(430)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			79	100	179	63	(10)	53
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			(76)	105	29	(49)	(17)	(66)
Autres passifs			–	26	26	(2)	(21)	(23)
Titres secondaires			9	18	27	(21)	18	(3)
Passif au titre des actions privilégiées			(35)	–	(35)	–	4	4
Variation des frais d'intérêts au Canada			142	583	725	201	(666)	(465)
Passif à l'étranger¹								
Dépôts	Particuliers		(3)	(9)	(12)	(10)	(24)	(34)
	Entreprises et gouvernements		24	74	98	(14)	(138)	(152)
	Banques		(1)	11	10	(26)	(45)	(71)
Total des dépôts			20	76	96	(50)	(207)	(257)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			(1)	1	–	(1)	1	–
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			(13)	(14)	(27)	55	(215)	(160)
Autres passifs			11	53	64	(31)	(82)	(113)
Titres secondaires			(1)	1	–	(7)	(10)	(17)
Variation des frais d'intérêts à l'étranger			16	117	133	(34)	(513)	(547)
Variation totale des frais d'intérêts			158 \$	700 \$	858 \$	167 \$	(1 179) \$	(1 012) \$
Variation du revenu net d'intérêts total			264 \$	(118) \$	146 \$	67 \$	743 \$	810 \$

1) Le classement Canada ou étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007
Prêts hypothécaires à l'habitation	97 365 \$	91 338 \$	83 837 \$	88 185 \$	89 772 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	3 \$
Étudiants	384	523	677	858	1 060	—	—	—	—	—
Particuliers	33 202	32 365	31 729	29 648	26 640	132	241	162	215	155
Cartes de crédit	9 855	11 508	11 121	10 329	8 737	24	30	28	25	23
Total des prêts à la consommation, montant net	140 806	135 734	127 364	129 020	126 209	157	272	191	241	181
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	7 055	6 339	5 789	5 790	4 892	2	2	3	77	531
Institutions financières	2 115	1 852	2 422	4 107	2 757	427	352	644	1 045	310
Commerce de détail et de gros	2 645	2 487	1 926	2 261	2 088	43	52	115	193	266
Services aux entreprises	3 323	2 773	2 701	2 951	3 106	221	403	455	558	365
Fabrication – biens d'équipement	1 078	970	709	860	829	129	12	26	296	250
Fabrication – biens de consommation	1 287	1 016	787	951	1 123	50	18	17	90	195
Immobilier et construction	4 114	3 123	2 903	2 975	2 602	3 215	1 563	2 054	2 138	999
Agriculture	3 584	3 240	2 897	3 058	2 890	—	(1)	(1)	—	10
Pétrole et gaz	2 883	2 418	3 091	3 605	3 851	413	145	12	58	114
Mines	285	123	501	1 763	513	78	32	—	39	11
Produits forestiers	415	376	299	340	474	52	—	61	93	94
Matériel informatique et logiciels	243	223	172	190	238	73	33	43	140	169
Télécommunications et câblodistribution	213	264	148	565	507	12	13	34	107	112
Édition, impression et diffusion	404	386	505	580	523	—	—	—	59	100
Transport	699	750	800	627	616	338	359	294	460	623
Services publics	674	795	667	862	258	246	99	57	162	179
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 753	1 301	1 240	1 296	1 222	46	46	47	119	83
Gouvernements	785	759	685	856	824	—	—	—	—	—
Divers	1 972	358	96	—	—	845	1 031	1 128	—	—
Provision générale affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(246)	(217)	(254)	(282)	(279)	(54)	(67)	(76)	(42)	(54)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	35 281	29 336	28 084	33 355	29 034	6 136	4 092	4 913	5 592	4 357
Total des prêts et acceptations, montant net	176 087 \$	165 070 \$	155 448 \$	162 375 \$	155 243 \$	6 293 \$	4 364 \$	5 104 \$	5 833 \$	4 538 \$

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 191 \$	2 190 \$	2 272 \$	2 463 \$	1 848 \$	99 557 \$	93 529 \$	86 110 \$	90 649 \$	91 623 \$
Étudiants	1	1	1	1	1	385	524	678	859	1 061
Particuliers	637	688	759	909	782	33 971	33 294	32 650	30 772	27 577
Cartes de crédit	118	111	110	126	102	9 997	11 649	11 259	10 480	8 862
Total des prêts à la consommation, montant net	2 947	2 990	3 142	3 499	2 733	143 910	138 996	130 697	132 760	129 123
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	291	392	495	519	343	7 348	6 733	6 287	6 386	5 766
Institutions financières	1 003	1 032	971	1 245	1 498	3 545	3 236	4 037	6 397	4 565
Commerce de détail et de gros	351	391	462	775	726	3 039	2 930	2 503	3 229	3 080
Services aux entreprises	1 033	1 053	1 361	1 837	1 468	4 577	4 229	4 517	5 346	4 939
Fabrication – biens d'équipement	233	269	329	73	105	1 440	1 251	1 064	1 229	1 184
Fabrication – biens de consommation	268	253	296	365	373	1 605	1 287	1 100	1 406	1 691
Immobilier et construction	572	681	755	613	231	7 901	5 367	5 712	5 726	3 832
Agriculture	94	104	114	142	116	3 678	3 343	3 010	3 200	3 016
Pétrole et gaz	—	—	—	—	—	3 296	2 563	3 103	3 663	3 965
Mines	109	129	348	1 149	1 319	472	284	849	2 951	1 843
Produits forestiers	32	31	21	28	73	499	407	381	461	641
Matériel informatique et logiciels	22	242	271	243	169	338	498	486	573	576
Télécommunications et câblodistribution	58	33	44	213	465	283	310	226	885	1 084
Édition, impression et diffusion	41	36	39	10	133	445	422	544	649	756
Transport	380	249	273	369	397	1 417	1 358	1 367	1 456	1 636
Services publics	272	310	351	247	264	1 192	1 204	1 075	1 271	701
Éducation, soins de santé et services sociaux	23	27	19	—	52	1 822	1 374	1 306	1 415	1 357
Gouvernements	901	633	567	822	473	1 686	1 392	1 252	1 678	1 297
Divers	3 389	6 312	5 255	—	—	6 206	7 701	6 479	—	—
Provision générale affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(20)	(25)	(56)	(34)	(41)	(320)	(309)	(386)	(358)	(374)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	9 052	12 152	11 915	8 616	8 164	50 469	45 580	44 912	47 563	41 555
Total des prêts et acceptations, montant net	11 999 \$	15 142 \$	15 057 \$	12 115 \$	10 897 \$	194 379 \$	184 576 \$	175 609 \$	180 323 \$	170 678 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007
Solde au début de l'exercice	1 784 \$	2 043 \$	1 523 \$	1 443 \$	1 444 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	841	1 046	1 649	773	603
Radiations					
Canada					
Prêts hypothécaires à l'habitation	14	9	7	4	5
Étudiants	5	9	11	11	13
Particuliers et cartes de crédit	840	1 054	1 034	681	673
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	103	150	115	113	131
Étranger					
Prêts hypothécaires à l'habitation	1	3	2	–	2
Particuliers et cartes de crédit	14	17	13	6	22
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	55	176	41	35	15
Total des radiations	1 032	1 418	1 223	850	861
Recouvrements					
Canada					
Étudiants	–	–	1	1	2
Particuliers et cartes de crédit	99	109	89	87	77
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	10	8	8	13	19
Étranger					
Particuliers et cartes de crédit	1	2	3	5	2
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	2	4	20	8	47
Total des recouvrements	112	123	121	114	147
Radiations nettes	920	1 295	1 102	736	714
Change et autres rajustements	(10)	(10)	(27)	43	110
Solde à la fin de l'exercice	1 695 \$	1 784 \$	2 043 \$	1 523 \$	1 443 \$
Se composent de ce qui suit :					
Prêts	1 647 \$	1 720 \$	1 960 \$	1 446 \$	1 443 \$
Lettres de crédit	–	–	1	–	–
Facilités de crédit inutilisées	48	64	82	77	–
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,51 %	0,74 %	0,66 %	0,45 %	0,46 %

Provisions spécifiques pour pertes sur créances exprimées en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	Provision spécifique pour pertes sur créances					Provision spécifique exprimée en % des prêts douteux bruts				
		2010	2009	2008	2007		2011	2010	2009	2008	2007
Canada ¹											
Prêts hypothécaires à l'habitation	16 \$	19 \$	14 \$	9 \$	11 \$	7,0 %	7,3 %	6,1 %	6,3 %	9,2 %	
Prêts personnels	186	193	226	169	183	87,7	88,9	94,2	79,0	83,9	
Entreprises et gouvernements	92	120	134	121	133	58,6	55,3	51,9	71,2	66,2	
Total des dépôts au Canada	294 \$	332 \$	374 \$	299 \$	327 \$	49,1 %	47,9 %	51,4 %	56,7 %	60,8 %	
Étranger ¹											
Prêts hypothécaires à l'habitation	18 \$	11 \$	21 \$	27 \$	19 \$	8,1 %	5,7 %	12,2 %	18,8 %	19,0 %	
Prêts personnels	25	31	32	38	24	31,6	35,6	37,6	45,8	42,9	
Entreprises et gouvernements	292	257	308	79	61	30,9	29,8	33,3	34,5	36,1	
Total des dépôts à l'étranger	335 \$	299 \$	361 \$	144 \$	104 \$	26,9 %	26,2 %	30,5 %	31,6 %	32,0 %	
Total de la provision spécifique	629 \$	631 \$	735 \$	443 \$	431 \$	34,1 %	34,4 %	38,5 %	45,1 %	49,9 %	

1) Le classement Canada ou étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision générale exprimée en pourcentage du total des prêts, montant net

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007
Canada ¹										
Prêts hypothécaires à l'habitation	10 \$	5 \$	4 \$	6 \$	8 \$	— %	— %	— %	— %	— %
Prêts personnels	270	287	279	280	354	0,8	0,9	0,9	0,9	1,3
Cartes de crédit	410	477	548	348	258	4,2	4,1	4,9	3,4	3,0
Entreprises et gouvernements	246	217	254	282	279	0,7	0,7	0,9	0,8	1,0
Total des dépôts au Canada	936 \$	986 \$	1 085 \$	916 \$	899	0,5 %	0,6 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %
Étranger ¹										
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 \$	4 \$	3 \$	4 \$	3 \$	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %
Prêts personnels	5	6	4	6	14	0,6	0,6	0,4	0,5	1,5
Cartes de crédit	1	1	1	1	1	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
Entreprises et gouvernements	74	92	132	76	95	0,5	0,6	0,8	0,5	0,8
Total des dépôts à l'étranger	82 \$	103 \$	140 \$	87 \$	113 \$	0,4 %	0,5 %	0,7 %	0,5 %	0,7 %
Total de la provision générale	1 018 \$	1 089 \$	1 225 \$	1 003 \$	1 012 \$	0,5 %	0,6 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %

1) Le classement Canada ou étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007
Canada					
Provinces de l'Atlantique	9 724 \$	9 446 \$	8 903 \$	8 977 \$	8 848 \$
Québec	14 726	13 779	12 435	12 693	12 052
Ontario	84 427	77 791	72 527	76 065	74 362
Provinces des Prairies	8 393	7 934	7 348	7 152	6 281
Alberta, Territoires-du-Nord-Ouest et Nunavut	28 658	27 667	27 336	28 145	26 654
Colombie-Britannique et Yukon	31 095	29 439	27 984	30 259	27 945
Provision générale affectée au Canada	(936)	(986)	(1 085)	(916)	(899)
Total du Canada	176 087 \$	165 070 \$	155 448 \$	162 375 \$	155 243 \$
États-Unis	6 293 \$	4 364 \$	5 104 \$	5 833 \$	4 538 \$
Autres pays	11 999 \$	15 142 \$	15 057 \$	12 115 \$	10 897 \$
Total des prêts et acceptations, montant net	194 379 \$	184 576 \$	175 609 \$	180 323 \$	170 678 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Prêts douteux avant provision générale

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	230 \$	259 \$	230 \$	143 \$	119 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	17	23	29	33	41	–	–	–	–	–
Particuliers	195	194	211	181	177	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	442	476	470	357	337	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	4	8	8	4	3	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	1	1	4	6	–	–	135	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	47	57	97	89	95	51	51	45	–	20
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	16	46	49	17	26	5	16	31	2	3
Immobilier et construction	24	54	16	8	19	211	183	244	2	–
Agriculture	15	6	9	20	33	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	4	26	26	20	4	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	39	10	44	3	6	–	–	–	2	1
Transport	5	7	5	3	5	3	13	19	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	2	2	3	2	4	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	157	217	258	170	201	270	263	474	6	24
Total des prêts douteux bruts	599	693	728	527	538	270	263	474	6	24
Autres prêts en souffrance ²	325	376	472	366	60	–	–	–	5	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	924 \$	1 069 \$	1 200 \$	893 \$	598 \$	270 \$	263 \$	474 \$	11 \$	24 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	16 \$	19 \$	14 \$	9 \$	11 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	5	7	12	11	16	–	–	–	–	–
Particuliers	181	186	214	158	167	–	–	–	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	202	212	240	178	194	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	2	2	1	1	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	1	1	1	1	–	–	17	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	36	36	59	74	66	19	22	10	–	14
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	8	23	27	11	17	4	7	17	1	3
Immobilier et construction	11	18	8	8	13	72	63	89	2	–
Agriculture	5	4	6	10	18	–	1	1	–	–
Secteurs liés aux ressources	3	19	12	7	3	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	18	9	13	3	6	–	–	–	1	–
Transport	5	7	5	4	5	3	9	13	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	2	1	1	2	3	–	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	92	120	134	121	133	98	102	147	4	17
Provision totale	294 \$	332 \$	374 \$	299 \$	327 \$	98 \$	102 \$	147 \$	4 \$	17 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	214 \$	240 \$	216 \$	134 \$	108 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	12	16	17	22	25	–	–	–	–	–
Particuliers	14	8	(3)	23	10	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	240	264	230	179	143	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	6	6	3	2	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	–	–	3	5	–	–	118	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	11	21	38	15	29	32	29	35	–	6
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	8	23	22	6	9	1	9	14	1	–
Immobilier et construction	13	36	8	–	6	139	120	155	–	–
Agriculture	10	2	3	10	15	–	(1)	(1)	–	–
Secteurs liés aux ressources	1	7	14	13	1	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	21	1	31	–	–	–	–	–	1	1
Transport	–	–	–	(1)	–	–	4	6	–	–
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers	–	1	2	–	1	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	65	97	124	49	68	172	161	327	2	7
Total des prêts douteux nets	305 \$	361 \$	354 \$	228 \$	211 \$	172 \$	161 \$	327 \$	2 \$	7 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat. À compter de 2008, les autres prêts en souffrance comprennent également les prêts garantis par le gouvernement.

Prêts douteux avant provision générale (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	222 \$	193 \$	172 \$	144 \$	100 \$	452 \$	452 \$	402 \$	287 \$	219 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	17	23	29	33	41
Particuliers	79	87	85	83	56	274	281	296	264	233
Total des prêts douteux bruts à la consommation	301	280	257	227	156	743	756	727	584	493
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	71	67	57	28	34	75	75	65	32	37
Institutions financières	3	4	3	1	—	4	5	139	5	6
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	213	172	132	70	28	311	280	274	159	143
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	56	51	16	7	4	77	113	96	26	33
Immobilier et construction	269	228	115	76	59	504	465	375	86	78
Agriculture	23	20	14	15	10	38	26	23	35	43
Secteurs liés aux ressources	3	—	—	1	—	7	26	26	21	4
Télécommunications, médias et technologie	9	32	90	—	—	48	42	134	5	7
Transport	28	25	24	23	10	36	45	48	26	15
Services publics	—	1	1	1	—	—	1	1	1	—
Divers	—	—	—	1	—	2	2	3	3	4
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	675	600	452	223	145	1 102	1 080	1 184	399	370
Total des prêts douteux bruts	976	880	709	450	301	1 845	1 836	1 911	983	863
Autres prêts en souffrance ²	11	5	6	3	—	336	381	478	374	60
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	987 \$	885 \$	715 \$	453 \$	301 \$	2 181 \$	2 217 \$	2 389 \$	1 357 \$	923 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	18 \$	11 \$	21 \$	27 \$	19 \$	34 \$	30 \$	35 \$	36 \$	30 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	5	7	12	11	16
Particuliers	25	31	32	38	24	206	217	246	196	191
Provision totale – prêts à la consommation	43	42	53	65	43	245	254	293	243	237
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	26	14	9	4	3	29	16	11	5	4
Institutions financières	1	1	1	—	—	2	2	19	1	1
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	61	50	46	30	13	116	108	115	104	93
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	37	17	5	3	2	49	47	49	15	22
Immobilier et construction	40	46	27	27	19	123	127	124	37	32
Agriculture	12	9	6	4	2	17	14	13	14	20
Secteurs liés aux ressources	1	—	—	—	—	4	19	12	7	3
Télécommunications, médias et technologie	9	11	59	—	—	27	20	72	4	6
Transport	7	7	7	6	5	15	23	25	10	10
Services publics	—	—	1	1	—	—	—	1	1	—
Divers	—	—	—	—	—	2	1	1	2	3
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	194	155	161	75	44	384	377	442	200	194
Provision totale	237 \$	197 \$	214 \$	140 \$	87 \$	629 \$	631 \$	735 \$	443 \$	431 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	204 \$	182 \$	151 \$	117 \$	81 \$	418 \$	422 \$	367 \$	251 \$	189 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	12	16	17	22	25
Particuliers	54	56	53	45	32	68	64	50	68	42
Total des prêts douteux nets à la consommation	258	238	204	162	113	498	502	434	341	256
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	45	53	48	24	31	46	59	54	27	33
Institutions financières	2	3	2	1	—	2	3	120	4	5
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	152	122	86	40	15	195	172	159	55	50
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	19	34	11	4	2	28	66	47	11	11
Immobilier et construction	229	182	88	49	40	381	338	251	49	46
Agriculture	11	11	8	11	8	21	12	10	21	23
Secteurs liés aux ressources	2	—	—	1	—	3	7	14	14	1
Télécommunications, médias et technologie	—	21	31	—	—	21	22	62	1	1
Transport	21	18	17	17	5	21	22	23	16	5
Services publics	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—
Divers	—	—	—	1	—	—	1	2	1	1
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	481	445	291	148	101	718	703	742	199	176
Total des prêts douteux nets	739 \$	683 \$	495 \$	310 \$	214 \$	1 216 \$	1 205 \$	1 176 \$	540 \$	432 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat. À compter de 2008, les autres prêts en souffrance comprennent également les prêts garantis par le gouvernement.

Dépôts

	Solde moyen			Intérêt			Taux		
En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	7 390 \$	7 026 \$	5 967 \$	7 \$	3 \$	5 \$	0,09 %	0,04 %	0,08 %
Entreprises et gouvernements	28 630	25 632	23 539	113	46	59	0,39	0,18	0,25
Banques	1 406	1 299	1 193	4	2	4	0,28	0,15	0,34
Payables sur préavis									
Particuliers	60 364	56 735	45 135	383	286	329	0,63	0,50	0,73
Entreprises et gouvernements	12 868	11 812	8 622	123	62	48	0,96	0,52	0,56
Banques	9	4	1	–	–	–	–	–	–
Payables à terme fixe									
Particuliers	41 322	42 749	46 932	905	1 143	1 438	2,19	2,67	3,06
Entreprises et gouvernements	60 894	46 073	45 192	954	493	448	1,57	1,07	0,99
Banques	566	560	1 062	6	2	4	1,06	0,36	0,38
Total des dépôts au Canada	213 449	191 890	177 643	2 495	2 037	2 335	1,17	1,06	1,31
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	435	439	482	3	3	5	0,69	0,68	1,04
Entreprises et gouvernements	2 356	2 320	2 912	3	6	5	0,13	0,26	0,17
Banques	36	80	272	4	4	4	11,11	5,00	1,47
Payables sur préavis									
Particuliers	1 884	1 916	2 055	35	39	49	1,86	2,04	2,38
Entreprises et gouvernements	506	647	662	1	1	1	0,20	0,15	0,15
Payables à terme fixe									
Particuliers	2 019	2 214	2 487	16	9	32	0,79	0,41	1,29
Entreprises et gouvernements	33 420	26 650	27 278	205	74	359	0,61	0,28	1,32
Banques	4 631	4 891	7 192	25	19	89	0,54	0,39	1,24
Total des dépôts à l'étranger	45 287	39 157	43 340	292	155	544	0,64	0,40	1,26
Total des dépôts	258 736 \$	231 047 \$	220 983 \$	2 787 \$	2 192 \$	2 879 \$	1,08 %	0,95 %	1,30 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 3,8 G\$ (3,6 G\$ en 2010 et 4,2 G\$ en 2009).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 316 \$	9 673 \$	5 916 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	14 306	28 220	37 453
Total des emprunts à court terme	24 622 \$	37 893 \$	43 369 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	11 779 \$	8 620 \$	6 461 \$
Solde maximal de fin de mois	13 410	10 554	7 368
Taux d'intérêt moyen	3,30 %	2,45 %	2,45 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	27 157	39 379	43 372
Solde maximal de fin de mois	36 410	45 886	49 211
Taux d'intérêt moyen	1,09 %	0,75 %	1,20 %

Honoraires payés aux auditeurs nommés par les actionnaires

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Honoraires d'audit ¹	17,9 \$	16,3 \$	19,0 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,6	2,8	2,2
Honoraires pour services fiscaux ³	0,8	0,4	0,4
Divers	0,1	–	–
Total	21,4 \$	19,5 \$	21,6 \$

- 1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et des services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux dépôts réglementaires et prévus par la loi de la CIBC. Les honoraires d'audit comprennent l'audit des contrôles internes sur la présentation de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.
- 2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris la consultation comptable, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.
- 3) Au titre des services de conformité fiscale.

États financiers consolidés

110	Responsabilité à l'égard de l'information financière
111	Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires
113	Bilan consolidé
114	État des résultats consolidé
115	État du résultat étendu consolidé
116	État de l'évolution des capitaux propres consolidé
117	État des flux de trésorerie consolidé
118	Notes afférentes aux états financiers consolidés
118	Note 1 – Sommaire des principales conventions comptables
128	Note 2 – Juste valeur des instruments financiers
136	Note 3 – Acquisitions et cessions importantes
138	Note 4 – Valeurs mobilières
141	Note 5 – Prêts
143	Note 6 – Titrisations et entités à détenteurs de droits variables
149	Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel
150	Note 8 – Écart d'acquisition, logiciels et autres actifs incorporels
151	Note 9 – Autres actifs
152	Note 10 – Dépôts
152	Note 11 – Autres passifs
153	Note 12 – Activités de négociation
154	Note 13 – Instruments financiers désignés à la juste valeur
155	Note 14 – Instruments dérivés
161	Note 15 – Couvertures désignées aux fins comptables
162	Note 16 – Titres secondaires
163	Note 17 – Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées et passif au titre des actions privilégiées
166	Note 18 – Valeurs mobilières de Capital Trust
168	Note 19 – Sensibilité aux taux d'intérêt
169	Note 20 – Rémunération à base d'actions
172	Note 21 – Avantages sociaux futurs
176	Note 22 – Impôts sur les bénéfices
179	Note 23 – Résultat par action
179	Note 24 – Engagements, cautionnements, actifs donnés en garantie et passifs éventuels
184	Note 25 – Concentration du risque de crédit
185	Note 26 – Opérations entre parties liées
186	Note 27 – Placements dans des coentreprises et des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
187	Note 28 – Principales filiales
188	Note 29 – Informations sectorielles et géographiques
191	Note 30 – Instruments financiers – informations à fournir
193	Note 31 – Rapprochement entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis
215	Note 32 – Transition aux Normes internationales d'information financière

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation du Rapport annuel qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion ainsi que de la présentation d'une information à jour et fiable. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada). Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent nécessairement des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Toutes les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un audit par les auditeurs nommés par les actionnaires. À la fin de l'exercice, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley*. Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi *Sarbanes-Oxley* et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

L'auditeur principal et son personnel passent en revue les contrôles internes de la CIBC, y compris les contrôles et la sécurité des systèmes d'information informatisés, l'environnement global de contrôle et les contrôles comptables et financiers, et produisent un rapport à leur égard. L'auditeur principal a pleinement et librement accès au comité de vérification.

Il incombe au conseil d'administration de passer en revue la présentation de l'information financière par l'entremise du comité de vérification, qui se compose d'administrateurs qui ne sont pas directeurs ni employés de la CIBC. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du comité de vérification, notons le suivi du système de contrôles internes de la CIBC, le suivi de sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement des auditeurs nommés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs nommés par les actionnaires, s'attachent à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leur rapport qui suit. Les auditeurs nommés par les actionnaires ont pleinement et librement accès au comité de vérification, avec qui ils discutent de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la CIBC, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Gerald T. McCaughey
Président et chef de la direction

Kevin Glass
Chef des services financiers

Le 30 novembre 2011

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comprend également des tests des éléments probants

à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés et l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2011 et 2010 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011 conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autres points

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC au 31 octobre 2011, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission et notre rapport daté du 30 novembre 2011 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 30 novembre 2011

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur le contrôle interne en vertu des normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) au 31 octobre 2011 fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (les critères établis par le COSO). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint compris dans le rapport de gestion ci-joint incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre

la préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des anomalies. En outre, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des conventions et des procédures diminue.

À notre avis, la CIBC a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2011 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2011 et 2010 et de ses états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2011 et notre rapport daté du 30 novembre 2011 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 30 novembre 2011

Bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011	2010 ¹
ACTIF		
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	1 855 \$	2 190 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 442	9 862
Valeurs mobilières (note 4)		
Compte de négociation (note 12)	32 797	28 557
Disponibles à la vente	29 212	26 621
Désignées à leur juste valeur (note 13)	20 064	22 430
	82 073	77 608
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	1 838	2 401
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	26 002	34 941
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	99 603	93 568
Particuliers	34 842	34 335
Cartes de crédit	10 408	12 127
Entreprises et gouvernements	41 812	38 582
Provision pour pertes sur créances	(1 647)	(1 720)
	185 018	176 892
Divers		
Instruments dérivés (note 14)	28 259	24 682
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 361	7 684
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 676	1 660
Écart d'acquisition (note 8)	1 894	1 913
Logiciels et autres actifs incorporels (note 8)	654	609
Placements dans des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 128	298
Autres actifs (note 9)	9 499	11 300
	52 471	48 146
	353 699 \$	352 040 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	116 592 \$	113 294 \$
Entreprises et gouvernements	134 636	127 759
Banques	4 181	5 618
	255 409	246 671
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 316	9 673
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 850	4 306
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 456	23 914
Divers		
Instruments dérivés (note 14)	29 807	26 489
Acceptations	9 396	7 684
Autres passifs (note 11)	11 823	12 572
	51 026	46 745
Titres secondaires (note 16)	5 138	4 773
Participations ne donnant pas le contrôle	164	168
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 17)	2 756	3 156
Actions ordinaires (note 17)	7 376	6 804
Surplus d'apport	90	96
Bénéfices non répartis	7 606	6 095
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(487)	(361)
	17 340	15 790
	353 699 \$	352 040 \$

1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gerald T. McCaughey
Président et chef de la direction

Ronald W. Tysoe
Administrateur

État des résultats consolidé

En millions de dollars, sauf indication contraire, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Revenu d'intérêts			
Prêts	7 708 \$	7 288 \$	7 183 \$
Valeurs mobilières	1 963	1 562	1 705
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	365	193	324
Dépôts auprès d'autres banques	63	52	85
	10 099	9 095	9 297
Frais d'intérêts			
Dépôts	2 787	2 192	2 879
Autres passifs	747	476	785
Titres secondaires	215	188	208
Passif au titre des actions privilégiées (note 17)	–	35	31
	3 749	2 891	3 903
Revenu net d'intérêts	6 350	6 204	5 394
Revenu autre que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	514	426	478
Frais sur les dépôts et les paiements	756	756	773
Commissions sur crédit	381	341	304
Honoraires d'administration de cartes	99	304	328
Honoraires de gestion de placements et de garde	486	459	419
Revenu tiré des fonds communs de placement	849	751	658
Revenu tiré des assurances, déduction faite des réclamations	320	277	258
Commissions liées aux opérations sur valeurs mobilières	496	474	472
Revenu (perte) de négociation (note 12)	(74)	603	(531)
Gains sur valeurs disponibles à la vente, montant net (note 4)	407	400	275
Pertes sur valeurs désignées à leur juste valeur (note 13)	(134)	(623)	(33)
Revenu tiré des créances titrisées	1 063	631	518
Revenu tiré des opérations de change autres que de négociation	237	683	496
Divers	499	399	119
	5 899	5 881	4 534
Total des revenus	12 249	12 085	9 928
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	841	1 046	1 649
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux	4 163	3 871	3 610
Frais d'occupation	664	648	597
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	994	1 003	1 010
Communications	297	290	288
Publicité et expansion des affaires	214	197	173
Honoraires	179	210	189
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	38	88	117
Divers	801	720	676
	7 350	7 027	6 660
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	4 058	4 012	1 619
Charge d'impôts (note 22)	969	1 533	424
	3 089	2 479	1 195
Participations ne donnant pas le contrôle	10	27	21
Bénéfice net	3 079 \$	2 452 \$	1 174 \$
Dividendes et primes sur actions privilégiées (note 17)	(177)	(169)	(162)
Bénéfice net applicable aux actions ordinaires	2 902 \$	2 283 \$	1 012 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
– de base	396 233	387 802	381 677
– dilué	397 097	388 807	382 442
Bénéfice par action (en dollars) (note 23)			
– de base	7,32 \$	5,89 \$	2,65 \$
– dilué	7,31 \$	5,87 \$	2,65 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 17)	3,51 \$	3,48 \$	3,48 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat étendu consolidé

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Bénéfice net	3 079 \$	2 452 \$	1 174 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Écart de conversion, montant net			
Gains nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements étrangers autonomes	(92)	(290)	(523)
Reclassement de (gains nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements étrangers autonomes en résultat net	41	1 079	135
Gains nets (pertes nettes) sur opérations de couverture sur investissements dans des établissements étrangers autonomes	13	88	392
Reclassement de (gains nets) pertes nettes sur opérations de couverture sur investissements dans des établissements étrangers autonomes en résultat net	(37)	(957)	(142)
	(75)	(80)	(138)
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Gains latents (pertes latentes) sur valeurs disponibles à la vente, montant net	110	303	462
Reclassement de (gains nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente en résultat net	(140)	(230)	(236)
	(30)	73	226
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Gains nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(37)	(9)	(26)
Reclassement de (gains nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie en résultat net	16	25	10
	(21)	16	(16)
Total des autres éléments du résultat étendu	(126)	9	72
Résultat étendu	2 953 \$	2 461 \$	1 246 \$

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
(Charge) économie d'impôts			
Écart de conversion, montant net			
Gains nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements étrangers autonomes	(1) \$	(1) \$	34 \$
(Gains nets) pertes nettes sur opérations de couverture sur investissements dans des établissements étrangers autonomes	(2)	(18)	(120)
Reclassement de (gains nets) pertes nettes sur opérations de couverture sur investissements dans des établissements étrangers autonomes en résultat net	21	536	104
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Gains latents (pertes latentes) sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(29)	(100)	(151)
Reclassement de (gains nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente en résultat net	30	68	111
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Gains nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	13	3	13
Reclassement de (gains nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie en résultat net	(4)	(3)	(9)
	28 \$	485 \$	(18) \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État de l'évolution des capitaux propres consolidé

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Actions privilégiées (note 17)			
Solde au début de l'exercice	3 156 \$	3 156 \$	2 631 \$
Émission d'actions privilégiées	—	—	525
Rachat d'actions privilégiées	(400)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	2 756 \$	3 156 \$	3 156 \$
Actions ordinaires (note 17)			
Solde au début de l'exercice	6 804 \$	6 241 \$	6 063 \$
Émission d'actions ordinaires	575	563	178
Actions autodétenues	(3)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	7 376 \$	6 804 \$	6 241 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	96 \$	92 \$	96 \$
Charge au titre des options sur actions	7	11	12
Options sur actions exercées	(12)	(4)	(1)
Divers	(1)	(3)	(15)
Solde à la fin de l'exercice	90 \$	96 \$	92 \$
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice, montant établi antérieurement	6 095 \$	5 156 \$	5 483 \$
Rajustement pour modification de conventions comptables	—	—	(6) ¹
Solde au début de l'exercice, après retraitement	6 095	5 156	5 477
Bénéfice net	3 079	2 452	1 174
Dividendes (note 17)			
Actions ordinaires	(1 391)	(1 350)	(1 328)
Actions privilégiées	(165)	(169)	(162)
Prime de rachat d'actions privilégiées	(12)	—	—
Divers	(1)	6	(5)
Solde à la fin de l'exercice	7 605 \$	6 095 \$	5 156 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Écart de conversion, montant net			
Solde au début de l'exercice	(575) \$	(495) \$	(357) \$
Écart de conversion, montant net	(75)	(80)	(138)
Solde à la fin de l'exercice	(650) \$	(575) \$	(495) \$
Gains latents (pertes latentes) sur valeurs disponibles à la vente, montant net			
Solde au début de l'exercice	197 \$	124 \$	(102) \$
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	(30)	73	226
Solde à la fin de l'exercice ²	167 \$	197 \$	124 \$
Gains nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	17 \$	1 \$	17 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(21)	16	(16)
Solde à la fin de l'exercice	(4) \$	17 \$	1 \$
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts³	(487) \$	(361) \$	(370) \$
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	7 118 \$	5 734 \$	4 786 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	17 340 \$	15 790 \$	14 275 \$

1) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs. Pour plus de précisions, voir la note 21.

2) Comprend une perte cumulée de 42 M\$ (53 M\$ en 2010 et 101 M\$ en 2009) liée à des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

3) Une perte de 1 M\$ (gain de 8 M\$ en 2010 et gain de 3 M\$ en 2009) reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu devrait être reclassée en résultat net au cours des 12 prochains mois. Les montants résiduels seront reclassés en résultat net sur des périodes maximales de neuf ans (huit ans en 2010 et quatre ans en 2009) par la suite.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010 ¹	2009 ¹
Flux de trésorerie d'exploitation			
Bénéfice net	3 079 \$	2 452 \$	1 174 \$
Rajustements pour rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie d'exploitation :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	841	1 046	1 649
Amortissement	356	375	403
Charge au titre des options sur actions	7	11	12
Impôts futurs	533	800	38
Gains sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(407)	(400)	(275)
(Gains nets) pertes nettes à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(5)	1	2
Autres éléments hors caisse, montant net	205	(520)	(297)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation			
Intérêts courus à recevoir	96	(108)	266
Intérêts courus à payer	(203)	42	(339)
Montants à recevoir sur contrats de dérivés	(2 561)	(292)	4 270
Montants à payer sur contrats de dérivés	2 066	(574)	(6 063)
Variation nette des valeurs du compte de négociation	(4 240)	(13 447)	22 278 ²
Variation nette des valeurs désignées à leur juste valeur	2 366	(124)	(445)
Variation nette des autres actifs et passifs désignés à leur juste valeur	(3 604)	118	100
Impôts exigibles	191	466	2 162
Divers, montant net ³	(172)	2 178	–
	(1 452)	(7 976)	24 935
Flux de trésorerie de financement			
Dépôts, déduction faite des retraits	10 471	24 588	(7 569) ⁴
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	2 487	3 094	(2 082)
Valeurs prêtées, montant net	(1 456)	(981)	(800)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, montant net	(12 458)	(8 252)	230
Émission de titres secondaires	1 500	1 100	–
Remboursement/rachat de titres secondaires	(1 109)	(1 395)	(1 419)
Émission d'actions privilégiées	–	–	525
Rachat d'actions privilégiées	(1 016)	–	–
Émission d'actions ordinaires, montant net	575	563	178
Produit net tiré des actions autodétenues	(3)	–	–
Dividendes versés	(1 556)	(1 519)	(1 490)
Divers, montant net	252	(2 051)	596
	(2 303)	15 147	(11 831)
Flux de trésorerie d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	5 420	(4 667)	2 206
Prêts, déduction faite des remboursements	(22 586)	(24 509)	(12 496)
Produit net des titrisations	13 923	14 192	20 744
Achat de valeurs disponibles à la vente	(35,674)	(55 392)	(91 663)
Produit de la vente de valeurs disponibles à la vente	14 796	41 144	30 205
Produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente	18 237	27 585	35 628
Valeurs empruntées, montant net	563	1 582	1 935
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, montant net	8 939	(6 173)	910
Rentrées nettes liées aux cessions (liées aux acquisitions)	54	(297)	–
Achat de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(235)	(220)	(272)
	3 437	(6 755)	(12 803)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(17)	(38)	(47)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	(335)	378	254
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	2 190	1 812	1 558
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice⁵	1 855 \$	2 190⁶ \$	1 812 \$
Intérêts versés au comptant	3 952 \$	2 849 \$	4 242 \$
Impôts sur les bénéfices payés (recouvrés) au comptant	245 \$	267 \$	(1 775) \$

1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Comprend les valeurs mobilières d'abord acquises à titre de valeurs du compte de négociation puis reclassées à titre de prêts et de valeurs disponibles à la vente, tel qu'il est précisé à la note 4.

3) Comprend des montants en espèces investis dans nos placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, notamment un montant de 831 M\$ lié à American Century Investments en 2011 et un montant de 130 M\$ lié à The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited en 2010.

4) Comprendent un montant de 1,6 G\$ en billets acquis par CIBC Capital Trust (note 18).

5) Comprendent les soldes de liquidités soumises à restrictions de 257 M\$ (246 M\$ en 2010 et 268 M\$ en 2009).

6) Comprendent des montants en espèces affectés au règlement des rachats des actions privilégiées à dividende non cumulatif (note 17).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1 | Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») ont été préparés conformément au paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers consolidés doivent être préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables du BSIF, sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux PCGR du Canada. À moins d'indication contraire, tous les montants présentés sont libellés en dollars canadiens.

Un rapprochement de l'incidence sur l'actif, le passif, les capitaux propres, le bénéfice net et le résultat étendu des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis est présenté à la note 31.

Nos principales conventions comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Les nouvelles conventions comptables adoptées sont décrites à la section Modifications comptables de la présente note.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la CIBC, des filiales contrôlées et de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) pour lesquelles nous sommes considérés comme le principal bénéficiaire, après élimination des opérations et des soldes intersociétés. On entend par principal bénéficiaire l'entreprise qui absorbe la majorité des pertes prévues ou qui reçoit la majeure partie des rendements résiduels prévus d'une EDDV, ou les deux. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales et les EDDV consolidées font l'objet d'un poste distinct au bilan consolidé et dans l'état des résultats consolidé.

Une entité qui n'a pas suffisamment de capitaux propres à risque pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel, ou dans laquelle les investisseurs ne sont pas considérés comme des détenteurs de participations financières conférant le contrôle, est considérée comme une EDDV. Certaines entités, dont les structures d'accueil admissibles, ne sont pas visées par les directives sur les EDDV.

Les placements dans des sociétés sur lesquelles nous exerçons une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et inclus dans le poste Placements dans les sociétés associées comptabilisées selon la méthode

de la mise en équivalence. La quote-part du bénéfice de ces placements qui nous revient est comprise au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts. Les placements sur lesquels nous exerçons un contrôle conjoint sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle, et la quote-part de la CIBC des actifs, des passifs, des revenus et des frais est consolidée.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du bénéfice net, du résultat étendu et des informations connexes. Des estimations sont faites et des hypothèses sont formulées au titre de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et de la comptabilisation de la provision pour pertes sur créances, des opérations de titrisation et des EDDV, ainsi que pour la baisse de valeur des actifs, les impôts sur les bénéfices, les passifs éventuels et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités d'exploitation aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans les monnaies fonctionnelles aux taux historiques. Les revenus et les frais sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les gains et les pertes de change réalisés et latents découlant de la conversion dans les monnaies fonctionnelles sont inclus dans l'état des résultats consolidé.

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les frais de ces établissements étrangers sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les gains et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements étrangers et des opérations de couverture de l'investissement net dans ces établissements étrangers, déduction faite des impôts applicables, sont imputés à l'écart de conversion, qui est inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

Aucun actif ni aucun passif d'impôts futurs n'est constaté à l'égard des gains ou pertes de change découlant d'un placement dans une filiale étrangère autonome si l'on prévoit que le gain ou la perte de change ne se réalisera pas aux fins de l'impôt dans un avenir prévisible.

Une tranche appropriée des gains et pertes de change cumulés et des impôts applicables du cumul des autres éléments du résultat étendu est constatée dans l'état des résultats consolidé, lorsque survient une réduction du placement net dans un établissement étranger autonome.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à la juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts, des créances, des titres de créance classés comme devant être détenus jusqu'à leur échéance, et des valeurs disponibles à la vente qui n'ont pas de cours sur un marché actif. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers des valeurs détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente est permis dans de rares cas, et uniquement s'il y a eu un changement dans l'intention de la direction en ce qui a trait à un actif financier non dérivé particulier. Les passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à la juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les frais d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'ont pas de cours sur un marché actif. Les prêts et créances sont généralement comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite d'une provision pour pertes sur créances. Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la section Dépréciation des actifs financiers de la présente note pour obtenir plus de précisions sur la comptabilisation des prêts douteux.

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction ou font partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de bénéfices à court terme, et doivent être mesurés à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les prêts que nous entendons vendre immédiatement ou à court terme sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les gains et les pertes réalisés sur cessions et les gains et les pertes latents découlant de fluctuations de la juste valeur sont constatés dans le revenu autre que d'intérêts comme revenu (perte) de négociation, sauf dans la mesure où ils sont utilisés à titre de couverture économique d'un instrument financier désigné à la juste valeur, auquel cas les gains ou les pertes sont comptabilisés dans les gains (pertes) sur valeurs

désignées à la juste valeur. Les dividendes et le revenu d'intérêts gagné ainsi que les frais d'intérêts engagés sont inscrits respectivement dans le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts.

Valeurs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à la juste valeur ou les prêts et créances.

Les valeurs disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur (autres que les valeurs qui n'ont pas de cours sur un marché actif), les gains et pertes latents étant constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'elles soient vendues ou si elles subissent une baisse de valeur durable, auquel cas le gain cumulé latent ou la perte cumulée latente est reclassé du cumul des autres éléments du résultat étendu dans l'état des résultats consolidé. Les valeurs qui n'ont pas de cours sur un marché actif sont comptabilisées au coût. Les gains et pertes réalisés sur vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les moins-values visant à tenir compte des baisses de valeur durables sont inclus dans les gains nets (pertes nettes) sur les valeurs disponibles à la vente, à l'exception des droits conservés sur les coupons d'intérêt découlant de nos activités de titrisation qui sont inclus dans le revenu tiré des créances titrisées. Les revenus de dividendes et d'intérêts tirés des valeurs disponibles à la vente, autres que les coupons d'intérêt, sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Instruments financiers désignés à la juste valeur

Les instruments financiers désignés à la juste valeur sont ceux que nous désignons, à leur constatation initiale, comme des instruments financiers qui seront évalués à leur juste valeur au bilan consolidé. En plus de l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions réglementaires sont imposées par le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Les critères d'application de l'option de juste valeur sont remplis lorsque i) l'application de l'option de la juste valeur élimine ou réduit considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers font partie d'un portefeuille qui est géré selon sa juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui fait l'objet de rapports internes selon la même méthode.

Les gains et les pertes réalisés sur cessions, les gains et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur, ainsi que les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui sont gérés avec les instruments financiers désignés à la juste valeur, sont inclus dans le revenu (la perte) associé(e) aux instruments financiers désignés à la juste valeur. Les dividendes et l'intérêt gagné ainsi que l'intérêt engagé sur les actifs et les passifs désignés à la juste valeur sont inscrits respectivement dans le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts.

Frais d'opération

Les frais d'opération liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à la juste valeur sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les frais d'opération liés à tous les autres instruments financiers sont habituellement capitalisés. Dans le cas d'instruments de créance, les frais d'opération sont ensuite amortis sur la durée prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas des titres de participation, les frais d'opération sont ajoutés à la valeur comptable.

Date de comptabilisation des valeurs

Nous comptabilisons toutes les valeurs au moyen de la comptabilisation à la date de règlement aux fins du bilan consolidé.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût après amortissement et aux titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés dans le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à leur constatation initiale.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées au revenu autre que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées au revenu autre que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est reportée à titre de revenu non gagné et amortie par imputation au revenu d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, généralement à court terme. Le revenu d'intérêts est comptabilisé et présenté séparément dans l'état des résultats consolidé. De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des emprunts garantis, et les frais d'intérêts sont comptabilisés au poste Autres passifs de la rubrique Frais d'intérêts.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées sont respectivement constatés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et de valeurs prêtées. L'intérêt sur les garanties au comptant versées ou reçues est inscrit respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la rubrique Revenu d'intérêts et au poste Autres passifs de la rubrique Frais d'intérêts.

Dépréciation des actifs financiers

Prêts douteux et provision pour pertes sur créances

Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existe une preuve objective de la dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt. La preuve de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, le non-paiement ou un compte en souffrance. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat est automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, sauf dans les cas suivants :

- Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas classés comme prêts douteux et sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le client déclare faillite.
- Les prêts garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, les provinces ou un organisme fédéral ne sont classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt cesse de s'accumuler. La totalité des intérêts non recouvrés est ajoutée à la valeur comptable du prêt aux fins de la détermination de la valeur de réalisation estimative du prêt et de l'établissement de la provision pour pertes sur créances requise. Un prêt est reclassé dans les prêts productifs lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouvrés et que le capital et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt. Aucune tranche du montant reçu au comptant sur un prêt douteux n'est portée au revenu tant que le prêt n'est pas reclassé dans les prêts productifs.

Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt est comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts est prévue.

Un prêt douteux est comptabilisé à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt inhérent au prêt, ou à sa valeur recouvrable nette.

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture actuelle, comme la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existent dans notre portefeuille d'instruments financiers au bilan ou hors bilan. La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques et une provision générale. La provision au titre des facilités de crédit inutilisées, y compris des lettres de crédit, est constatée dans les autres passifs.

Les prêts sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe au moment du règlement (de la réalisation) des garanties ou avant le règlement, lorsque la valeur recouvrable a été déterminée et qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur d'un montant supérieur à la valeur recouvrable. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision spécifique

Nous évaluons continuellement le risque de crédit pour chaque compte des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et constituons des provisions spécifiques lorsque nous décelons des prêts douteux. Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels des provisions spécifiques sont établies en fonction de ratios historiques entre les sommes radiées et les soldes en souffrance et les soldes à payer. La provision est constituée pour le risque de crédit au bilan et hors bilan qui n'a pas été comptabilisé à la juste valeur. Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas classés comme prêts douteux et aucune provision spécifique n'est établie. La provision spécifique établie auparavant pour les prêts sur cartes de crédit a été reclassée rétroactivement dans la provision générale au cours de 2009.

Provision générale

Une provision générale est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille à la date du bilan, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise ni par conséquent incluses dans l'établissement de provisions spécifiques. La provision est constituée pour le risque de crédit au bilan et hors bilan qui n'a pas été comptabilisé à la juste valeur.

La provision générale est établie d'après le niveau des pertes prévues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes existantes qui n'ont pas été spécifiquement décelées. Nous rajustons ce montant en fonction de notre évaluation

des tendances économiques actuelles et continues et de celles de nos portefeuilles. Les paramètres qui influent sur le calcul de la provision générale sont mis à jour régulièrement, à la lumière de nos résultats et de ceux du marché en général.

Les niveaux de pertes prévues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaillance (PD), ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaillance (PCD) associées à chaque évaluation de risque. La PD tient compte de nos résultats passés sur un cycle économique ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés publics de la dette. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs. Dans le cas des portefeuilles de prêts à la consommation, les pertes prévues sont établies à partir des niveaux de pertes et des soldes globaux historiques rajustés pour tenir compte des récentes tendances en matière de pertes et de la performance des portefeuilles de détail.

Perte de valeur des valeurs disponibles à la vente

Nous évaluons les placements dans des titres disponibles à la vente pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur à la date du bilan consolidé.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une preuve objective observable portée à l'attention du détenteur au sujet de sa capacité à recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat.

Nous évaluons les baisses de valeur durables des actions privilégiées perpétuelles de qualité supérieure en fonction de ces titres de créance plutôt qu'en fonction des capitaux propres.

La perte de valeur est constatée dans les résultats afin de réduire la valeur comptable à sa juste valeur actuelle. Les pertes de valeur auparavant constatées dans les résultats doivent faire l'objet d'une reprise dans les résultats si la juste valeur augmente par la suite et que l'augmentation peut être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la constatation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existe lorsque la juste valeur d'un placement a subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou si des changements néfastes importants sont survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue, ou si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières. Au moment de déterminer si une baisse de valeur est durable, nous tenons aussi compte de notre intention de conserver le placement durant une période suffisante pour permettre tout recouvrement anticipé.

La comptabilisation d'une perte de valeur décelée est la même que celle décrite pour les titres de créance disponibles à la vente ci-dessus, à l'exception du fait que les pertes de valeur auparavant constatées dans les résultats ne peuvent faire l'objet d'une reprise par la suite.

Dérivés du compte de négociation

Nous négocions des instruments dérivés principalement pour répondre aux besoins de nos clients. En outre, dans le but d'en tirer des revenus, nous pouvons prendre des positions de négociation pour notre propre compte sur les marchés des taux d'intérêt, du change, de la dette, des actions et des marchandises.

Tous les instruments dérivés financiers et instruments dérivés sur marchandises détenus à des fins de transaction sont présentés à la juste valeur à la date du bilan consolidé.

Les gains et les pertes réalisés et latents sur les activités de négociation sont comptabilisés dans le revenu (la perte) de négociation. Les dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, dans les deux cas à titre d'instruments dérivés.

Dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif (GAP)

Nous avons recours à des instruments dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif pour gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan consolidé et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre d'instruments dérivés.

Dérivés admissibles à la comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture aux dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif qui répondent aux critères du chapitre 3865, « Couvertures », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être portée en résultat, y compris les dérivés détenus à des fins de couverture économique, comme les swaps liés aux opérations de titrisation sur les prêts hypothécaires qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture.

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite

des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où les variations de la juste valeur du dérivé de couverture diffèrent des variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture diffère de la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement constaté en résultat.

Les dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. Se reporter à la section Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture ci-après.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuée au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre de rajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et sont constatées dans le revenu net d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture sont également comptabilisées dans le revenu net d'intérêts. Ainsi, toute inefficacité de la couverture, soit l'écart entre les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations des rajustements de la valeur comptable de l'élément couvert, est également constatée dans le revenu net d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre de rajustements de la valeur comptable et dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et le rajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est sorti du bilan, ce rajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement constaté dans les résultats.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie principalement à l'intérieur des stratégies de gestion des risques du taux d'intérêt qui utilisent des dérivés ainsi que d'autres instruments financiers pour atténuer notre risque

de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, en constituant une couverture à l'égard des flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères et en couvrant certaines attributions liées à la rémunération à base d'actions.

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit constatée dans les résultats au cours d'exercices futurs, date à laquelle la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sera reclassée en résultat. La partie inefficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est constatée immédiatement lorsqu'elle se produit, soit dans le revenu net d'intérêts, soit dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation, ou bien dans les frais autres que d'intérêts. Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat étendu y reste jusqu'à ce qu'il soit constaté dans les résultats lorsque la variation des flux de trésorerie couverts ou l'opération prévue faisant l'objet de la couverture est constatée dans les résultats. Lorsque la réalisation de l'opération prévue n'est plus probable, le gain cumulé ou la perte cumulée connexe du cumul des autres éléments du résultat étendu est immédiatement comptabilisé en résultat.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes

Nous désignons des couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes pour atténuer le risque de change lié à notre investissement net dans ces établissements.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative aux variations du taux de change au comptant est incluse dans les autres éléments du résultat étendu (après impôts) jusqu'à ce que survienne une réduction de l'investissement net, date à laquelle une tranche appropriée des gains et des pertes de change et des impôts applicables dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est constatée respectivement dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation et dans l'impôt sur les bénéfices. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture attribuables aux points de majoration sont exclues de l'évaluation de l'efficacité de la couverture. Ces variations ainsi que toute inefficacité sont incluses immédiatement dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à la juste valeur, figure au revenu (à la perte) tiré(e) des instruments désignés à la juste valeur. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation, au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts ou dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Instruments dérivés incorporés

Tous les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont évalués à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas clairement et étroitement liés au contrat hôte; les caractéristiques du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome, et le contrat dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ni évalué selon l'option de la juste valeur. Les dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant constatées au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts. L'actif et le passif au titre du contrat hôte sont désactualisés par imputation de frais d'intérêts ou de revenu d'intérêts jusqu'à leur valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les gains initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt constatés sur la durée de l'instrument.

Lorsqu'un instrument dérivé incorporé est séparable du contrat hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est comptabilisée à la juste valeur.

Titrisations

La titrisation de nos propres créances nous procure une source de liquidité additionnelle. Elle peut également contribuer à réduire nos risques et nos besoins de fonds propres réglementaires. Nos opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes lorsque nous abandonnons le contrôle des actifs cédés et nous recevons une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Au moment de la vente, nous pouvons conserver un coupon d'intérêt, une ou plusieurs tranches de titres secondaires et, dans certains cas, un compte de réserve, autant d'éléments qui sont considérés comme des droits conservés sur les créances titrisées.

Les gains ou les pertes sur les titrisations comptabilisées à titre de ventes sont constatés dans le revenu tiré des créances titrisées. Le montant du gain ou de la perte constaté dépend de la valeur comptable antérieure des créances cédées, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés selon leur juste valeur relative à la date de la cession. Comme il n'existe pas de cours pour les coupons d'intérêt, nous estimons la juste valeur d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Nous sommes donc amenés à estimer les pertes sur créances, le taux de remboursements anticipés, les taux d'actualisation et d'autres facteurs qui influent sur la valeur des coupons d'intérêt.

Les droits conservés sur les créances titrisées sont classés à titre de valeurs du compte de négociation disponibles à la vente ou de prêts, le cas échéant et, tous les trimestres, nous déterminons s'il y a eu perte de valeur. Les créances titrisées non vendues sont généralement constatées à titre de valeurs désignées à la juste valeur dans le bilan consolidé et sont comptabilisées à la juste valeur.

Le revenu tiré des créances titrisées, qui figure distinctement dans l'état des résultats consolidé, comprend le revenu tiré des droits conservés et le revenu tiré des services d'administration.

Nous comptabilisons également un passif de gestion lorsque nous avons conservé l'obligation de gestion, sans recevoir de rémunération qui convient à cet égard. Le passif d'administration est amorti sur la durée des actifs gérés et constaté dans les autres passifs.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail sans frais, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 90 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Nous comptabilisons notre obligation envers les clients des services de détail (selon une estimation des engagements qui devraient être exercés) et les couvertures économiques connexes à la juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur sont constatées au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts. De plus, comme les engagements font partie intégrante du prêt hypothécaire, leur juste valeur initiale est comptabilisée dans le revenu d'intérêts selon le taux de rendement réel sur la durée des prêts hypothécaires qui en résultent.

La juste valeur de l'engagement hypothécaire au moment du financement, le cas échéant, est incluse dans les résultats afin de contrebalancer l'écart entre le montant du prêt hypothécaire financé et sa juste valeur, laquelle est également constatée dans les résultats.

Cautionnements

Les cautionnements comprennent les contrats qui peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire du cautionnement en fonction i) de changements dans une caractéristique économique sous-jacente liée à un actif, à un passif ou à un titre de participation du bénéficiaire du cautionnement; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du non-remboursement d'une dette échue de la part d'un tiers.

Les cautionnements sont d'abord comptabilisés à la juste valeur, soit la prime reçue, à la date à laquelle le cautionnement a été donné, et sont ensuite comptabilisés dans les résultats sur la durée du cautionnement. Aucune réévaluation subséquente de la juste valeur n'est constatée, sauf si le cautionnement est aussi admissible à titre de dérivé, auquel cas il est réévalué à la juste valeur dans les résultats sur sa durée de vie et présenté dans les instruments dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte des capitaux propres (déduction faite des impôts). Il comprend les gains et les pertes nets latents sur les valeurs disponibles à la vente, la partie efficace des gains et des pertes sur des instruments dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, ainsi que les gains et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements étrangers autonomes, déduction faite des gains ou pertes des couvertures connexes.

Passif et capitaux propres

Les actions privilégiées convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires au gré du porteur sont présentées dans le passif du bilan consolidé. Les dividendes et les primes versés au rachat de ces actions privilégiées sont présentés au poste Passif au titre des actions privilégiées de la rubrique Frais d'intérêts.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit ayant force exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants constatés et que nous avons l'intention soit de régler d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût, après déduction du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode d'amortissement linéaire de façon à amortir le coût de ces actifs sur leur durée de vie estimative. Les durées de vie estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments 40 ans
- Matériel informatique De 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel De 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives Sur la durée de vie utile estimative

Les gains et les pertes sur cessions sont constatés au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts.

Écart d'acquisition et logiciels et autres actifs incorporels

Nous comptabilisons tous les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés distinctement de l'écart d'acquisition et inclus dans les logiciels et autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs corporels nets et des autres actifs incorporels acquis dans des regroupements d'entreprises. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation qui devrait profiter des synergies découlant du regroupement d'entreprises. Les unités d'exploitation comprennent les secteurs d'activité dont les caractéristiques économiques et les stratégies sont semblables. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an, et sont ramenés à leur juste valeur dans le cas d'une baisse de valeur.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition est fondé sur la comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition réparti, à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur, toute dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée par comparaison de sa valeur comptable avec sa juste valeur implicite. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition représente l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur la juste valeur de ses actifs corporels nets et de ses autres actifs incorporels.

Le test de dépréciation des autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est effectué par comparaison de leur valeur comptable avec leur juste valeur.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, qui ne dépasse généralement pas 20 ans, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de 2 à 10 ans.

Impôts sur les bénéfices

Nous suivons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices futurs. Selon cette méthode, les impôts sur les bénéfices doivent tenir compte de l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Des actifs et des passifs d'impôts futurs sont calculés pour chaque écart temporaire et pour les pertes non utilisées à des fins fiscales, le cas échéant, en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou du règlement des passifs. Une provision pour moins-value est établie au besoin afin de ramener les actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Avantages sociaux futurs

Nous sommes le promoteur de certains régimes d'avantages sociaux futurs. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées, de même que divers régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, notamment des avantages postérieurs au départ à la retraite en soins de santé et en soins dentaires.

Régimes de retraite à prestations déterminées

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi (y compris les avantages postérieurs au départ à la retraite) gagnés par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode de la répartition des prestations au prorata des services et nos estimations les plus probables à l'égard du rendement prévu des actifs des régimes, du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations constituées.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur nos meilleures estimations du taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes et dépend de la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre la valeur marchande réelle et la valeur marchande prévue des actifs des régimes est constaté sur une période de trois ans.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière au cours de laquelle les salariés deviennent entièrement admissibles aux avantages, puisque nous prévoyons tirer des avantages économiques des modifications des régimes pendant cette période.

Les gains et les pertes actuariels nets qui surviennent sont comptabilisés selon la méthode du corridor. Le corridor est de 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes, comme il a été déterminé au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Les gains et les pertes actuariels qui excèdent les limites du corridor sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des salariés couverts par les régimes. Les résultats obtenus diffèrent souvent des hypothèses actuarielles, ce qui donne lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés couverts par nos régimes de retraite à prestations déterminées est de 10 ans (10 ans en 2010). La durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés couverts par nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est de 12 ans (12 ans en 2010).

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre les charges de retraite et les cotisations versées et est inclus respectivement dans les autres actifs ou les autres passifs.

Une provision pour moins-value est constituée quand l'actif au titre des prestations constituées d'un régime est supérieur à l'avantage économique futur prévu découlant de la promotion du régime. Une variation du montant de la provision pour moins-value doit être constatée dans l'état des résultats consolidé de la période au cours de laquelle la variation se produit.

Lorsque la restructuration d'un régime à prestations déterminées donne lieu à une compression et à un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Régimes de retraite à cotisations déterminées

Les coûts des régimes à cotisations déterminées sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons à nos administrateurs et à certains de nos employés des options sur actions ou d'autres formes de rémunération à base d'actions.

La charge de rémunération relative aux attributions en vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), pour des services déjà rendus, est constatée au cours de l'exercice pendant lequel a eu lieu l'attribution. La charge de rémunération relative aux attributions semblables pour les services futurs est constatée au cours de la période d'acquisition applicable, avant la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. Le règlement des attributions en vertu de ces programmes peut être effectué sous forme d'actions ordinaires ou correspondre à l'équivalent en espèces conformément aux dispositions du programme. Les déchéances sont constatées à mesure qu'elles se présentent.

En vertu de notre POAS, lorsque les attributions sont réglées sous forme d'actions ordinaires, nous détenons un nombre équivalent d'actions ordinaires dans une fiducie de rémunération

consolidée. Les actions ordinaires détenues par la fiducie et les obligations envers les employés sont compensées au moyen d'actions autodétenues. Tout gain ou toute perte de valeur marchande à la vente d'actions découlant de la déchéance d'attributions dont les droits n'ont pas encore été acquis est comptabilisé dans le surplus d'apport.

En vertu du POAS, lorsque les attributions sont réglées par un montant équivalent en espèces d'actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires sont constatées à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats consolidé proportionnellement au pourcentage de l'attribution ayant été comptabilisée. Dans le cas de déchéances d'attributions dont les droits n'ont pas encore été acquis, le montant auparavant constaté à titre de charge de rémunération fait l'objet d'une reprise.

La charge de rémunération relative aux attributions en vertu du Programme d'unités d'actions en fonction du rendement (PUAR) pour les services déjà rendus est constatée au cours de l'exercice pendant lequel a eu lieu l'attribution. La charge de rémunération relative aux services futurs est constatée au cours de la période d'acquisition des droits applicable, avant la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. Le montant est constaté d'après les meilleures estimations de la direction du nombre d'unités d'actions en fonction du rendement dont les droits devraient être acquis. Les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires sont constatées à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats consolidé proportionnellement au pourcentage de l'attribution ayant été comptabilisée. Dans le cas de déchéances d'attributions dont les droits n'ont pas encore été acquis, le montant auparavant constaté à titre de charge de rémunération fait l'objet d'une reprise.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur la rémunération à base d'actions réglée au comptant en vertu du POAS et du PUAR est couverte au moyen de dérivés. Les gains et pertes sur ces dérivés sont constatés, immédiatement ou sur la période applicable d'acquisition des droits, dans la charge de rémunération dans l'état des résultats consolidé proportionnellement au pourcentage de l'attribution ayant été comptabilisée.

Notre régime d'unités à la valeur comptable (UVC) offre une rémunération fondée sur la valeur comptable de la CIBC par action ordinaire. La charge de rémunération relative à ce régime est constatée au cours de la période d'acquisition des droits applicable, avant la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. Le montant est constaté d'après le nombre d'UVC dont les droits devraient être acquis, rajusté pour les nouvelles émissions et le rachat d'actions ordinaires ou le versement de dividendes sur actions ordinaires. Les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations de la valeur comptable des actions ordinaires sont constatées à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats consolidé proportionnellement au pourcentage de l'attribution ayant

été comptabilisée. Dans le cas de déchéances d'attributions dont les droits n'ont pas encore été acquis, le montant auparavant constaté à titre de charge de rémunération fait l'objet d'une reprise.

Nous avons adopté la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux employés. La valeur à la date d'attribution est constatée sur la période d'acquisition des droits applicable, avant la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite, à titre d'augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport. Lorsque les options sont exercées, le produit que nous recevons ainsi que le montant du surplus d'apport sont crédités aux actions ordinaires. Aucune charge n'a été constatée à l'égard des options sur actions attribuées avant le 1^{er} novembre 2001. À l'exercice de ces options, seul le produit reçu est crédité aux actions ordinaires.

Aux termes du Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE), jusqu'à 50 % des options attribuées avant 2000 sont admissibles à l'exercice des droits à la plus-value des actions (DPVA). Les obligations au titre des DPVA, qui résultent de la variation du cours des actions ordinaires, ont été constatées à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats consolidé. Lorsque les DPVA ont été exercés en tant qu'achats d'actions ordinaires, le prix d'exercice ainsi que le montant pertinent dans les autres passifs, représentant la valeur des actions ordinaires au cours du marché, ont été crédités aux actions ordinaires.

En vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé (UADD), lorsque les attributions sont réglées par un montant équivalent en espèces d'actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires sont constatées à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats consolidé proportionnellement au pourcentage de l'attribution ayant été comptabilisée. Dans le cas de déchéances d'attributions dont les droits n'ont pas encore été acquis, le montant auparavant constaté à titre de charge de rémunération fait l'objet d'une reprise.

Les montants versés au titre des régimes destinés aux administrateurs sont constatés à titre de charge de rémunération. Les obligations se rapportant aux UADD en vertu des régimes destinés aux administrateurs varient selon le cours des actions ordinaires, et cette variation est constatée dans la charge de rémunération.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

Honoraires et commissions

La rémunération de prise ferme, les honoraires de consultation et les commissions liées aux opérations sur valeurs mobilières sont constatés à titre de revenus au moment où les services connexes sont rendus. Les frais sur les dépôts et les paiements et le revenu tiré des assurances sont constatés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus.

Les honoraires d'administration des cartes incluent les frais d'échange, les frais de retard, les frais sur les avances de

fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration des cartes sont constatés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont constatés sur une période de 12 mois.

Les honoraires de gestion de placements et de garde englobent essentiellement les revenus de la gestion de placements, de la gestion de successions et de l'administration de fiducies, et sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les frais payés d'avance sont reportés et amortis sur la durée du contrat.

Le revenu tiré des fonds communs de placement est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice.

Résultat par action

Le résultat de base par action équivaut au bénéfice net moins les dividendes et les primes sur actions privilégiées classées à titre de capitaux propres, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action correspond au bénéfice net moins les dividendes et les primes sur actions privilégiées classées à titre de capitaux propres, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Cette méthode permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires à partir de l'hypothèse que le nombre d'options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, est exercé puis réduit du nombre d'actions ordinaires censées être rachetées à même le produit de l'exercice hypothétique d'options. En cas de perte, le résultat dilué par action et le résultat de base par action sont identiques.

Modifications comptables

2011 et 2010

Il n'y a pas eu de modifications des principales conventions comptables au cours de 2011 et de 2010.

2009

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Le 29 juillet 2009, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », en vigueur le 1^{er} novembre 2008. La nouvelle norme définissait les prêts et créances comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'avaient pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de la nouvelle définition, les dispositions transitoires suivantes étaient en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2008 :

- Les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance qui satisfaisaient à la définition révisée de prêts et créances devaient être reclassés de la catégorie des valeurs détenues jusqu'à l'échéance à la catégorie des prêts et créances.
- Les prêts et créances qu'une entité entendait vendre immédiatement ou à court terme devaient être classés comme instruments financiers du compte de négociation.
- Les instruments de créance disponibles à la vente étaient admissibles au reclassement dans les prêts et créances s'ils

répondaient à la définition révisée des prêts et créances. Les instruments de créance disponibles à la vente pouvaient être reclassés dans les valeurs détenues jusqu'à l'échéance s'ils étaient assortis de paiements déterminés ou déterminables et avaient un cours sur un marché actif et si l'entité avait la ferme intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Le reclassement de la catégorie valeurs disponibles à la vente à prêts et créances ou à valeurs détenues jusqu'à l'échéance était facultatif et ce choix était possible individuellement pour tous les instruments. Nous avons choisi de ne pas reclasser les valeurs disponibles à la vente.

L'adoption de la norme modifiée a donné lieu à ce qui suit :

- Les titres de créance répondant à la définition de prêts et créances doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés dans les prêts et créances ou désignés comme des valeurs disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, mais ne peuvent pas être classés dans les valeurs détenues jusqu'à l'échéance.
- Les pertes de valeur imputées aux résultats pour les instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance doivent être constatées seulement pour les pertes sur créances plutôt qu'à titre de pleine réduction à la juste valeur.
- Les baisses de valeur durables auparavant constatées sur les titres de créance disponibles à la vente doivent faire l'objet d'une reprise dans les résultats si la hausse de leur juste valeur est liée à l'amélioration de la qualité du crédit survenue après la constatation de la baisse de valeur durable.

Par suite de l'adoption de la norme dans sa version modifiée, les instruments financiers qui étaient auparavant classés

comme instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance ont été reclassés dans les prêts et créances, sans incidence sur les bénéfices non répartis ni sur le cumul des autres éléments du résultat étendu. Pour plus de précisions, voir la note 4.

Instruments financiers – informations à fournir

Nous avons adopté, dans sa version modifiée, le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'ICCA* qui a ajouté des exigences en matière d'informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur des instruments financiers et sur la gestion du risque d'illiquidité. Pour plus de précisions, voir les notes 2, 14 et 30.

Actifs incorporels

À compter du 1^{er} novembre 2008, nous avons adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », en remplacement du chapitre 3062 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.

L'adoption de cette norme n'a entraîné aucune modification dans la constatation de nos écarts d'acquisition et de nos actifs incorporels. Toutefois, nous avons reclassé rétroactivement les actifs incorporels liés aux logiciels d'application d'une valeur comptable nette de 385 M\$ au 31 octobre 2008 du poste Terrains, bâtiments et matériel au poste Logiciels et autres actifs incorporels de notre bilan consolidé.

Note 2 | Juste valeur des instruments financiers

La présente note met en évidence la juste valeur des instruments financiers au bilan et hors bilan et précise comment nous calculons ces valeurs. La note 1, Sommaire des principales conventions comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour céder un passif à la date d'évaluation au cours d'une opération régulière sans lien de dépendance entre des participants consentants traitant au sein d'un marché motivée par des facteurs commerciaux normaux. Les cours du marché dans un marché actif d'un instrument comparable établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. Un marché actif est un marché où les cours sont facilement disponibles et représentent les opérations conclues régulièrement. L'établissement de la juste valeur exige du jugement et est fondé sur l'information sur le marché, lorsque celle-ci est disponible et appropriée. Les évaluations à la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie fondée sur la nature des données d'évaluation (niveau 1, 2 ou 3), comme il est décrit ci-dessous.

Lorsque ces marchés existent, les cours des marchés servent à calculer la juste valeur (niveau 1). Les cours acheteur ou vendeur, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif, servent à déterminer la juste valeur des positions en valeurs mobilières, selon le cas.

Il n'existe pas de cours du marché pour une part importante de nos instruments financiers au bilan et hors bilan, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur.

Les marchés sont jugés inactifs lorsque des opérations ne sont pas conclues de façon assez régulière. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation. Les modèles d'évaluation peuvent surtout utiliser les données observables sur le marché (niveau 2) ou surtout des données inobservables sur le marché (niveau 3). La technique et le modèle que nous

choisissons doivent maximiser l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une opération régulière pourrait se réaliser à notre date du bilan. Dans un marché inactif, nous évaluons toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les opérations sans lien de dépendance récentes et toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Nous faisons preuve de jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est établie selon une technique d'évaluation qui utilise principalement des données inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte (soit l'écart entre la juste valeur établie et le prix de l'opération) n'est constaté au moment de la constatation initiale de l'actif ou du passif. Tout gain ou toute perte à l'établissement sera constaté seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Les rajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous faisons preuve de jugement pour établir les rajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles, le risque de crédit et les frais d'administration futurs. Dans le cas des dérivés, des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) tiennent également compte du risque de contrepartie et de notre propre risque de crédit et des rajustements d'évaluation liés aux frais d'administration.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan consolidé et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins

une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

Lorsque nous considérons comme négligeable un écart entre la juste valeur et la valeur comptable, les instruments financiers au bilan ont une juste valeur réputée équivalente à leur valeur comptable. Ces instruments sont l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées et de valeurs prêtées, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les acceptations, les engagements liés à des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ou des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres et les autres passifs.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles il n'existe pas de marché actif sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur pour des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et des différentiels de taux observables les plus récents.

La juste valeur des titres d'emprunt de sociétés est établie en fonction des derniers cours d'opérations exécutées et, le cas échéant, rajustés aux cours des titres obtenus de courtiers et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation et des différentiels de taux obtenus de courtiers et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ou garantis par le gouvernement sont évalués à l'aide de modèles de flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours indicatifs des courtiers sur des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, rajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé, les écarts de taux et les taux

d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées d'opérations réelles, du rendement des actifs sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres d'emprunt et de participation émis par voie privée sont évalués à partir des opérations récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, le bénéfice, le revenu ou d'autres éléments probants de tiers lorsqu'ils sont disponibles. Les titres de participation privés pour lesquels il n'existe pas de cours sur le marché sont comptabilisés au coût. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est rajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsqu'elles sont disponibles.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable, dont le taux est fondé principalement sur le taux préférentiel, est réputée être égale à sa valeur comptable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts hypothécaires assortis de durées résiduelles semblables. Dans le modèle d'évaluation utilisé pour les prêts hypothécaires, on tient compte de l'option de paiement par anticipation, y compris le comportement du consommateur.

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou rajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Les variations des écarts de taux et de liquidités depuis la date d'octroi du prêt ne sont pas observables ni prises en compte dans notre établissement de la juste valeur. La juste valeur des prêts est atténuée par les provisions spécifiques et par la provision générale respectivement pour les prêts douteux et les prêts non encore désignés comme douteux. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Pour déterminer la juste valeur des titres adossés à des prêts (TAP) avec flux groupés et des titres adossés à des créances (TAC) avec flux groupés dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nous appliquons des techniques d'évaluation fondées sur des données inobservables sur le marché, notamment les cours indicatifs des courtiers, les évaluations de remplacement pour des instruments financiers comparables et d'autres modèles internes utilisant nos propres hypothèses sur la façon dont les participants traitant au sein d'un marché fixeraient le prix d'une opération sur le marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des prêts est évaluée au moyen des données observables sur le marché, dans la mesure du possible. Si ces

cours ne sont pas disponibles, nous tenons compte des cours indicatifs de courtiers et des modèles internes utilisant, dans la mesure du possible, les données observables sur le marché ou les données de remplacement.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir, les comptes des clients des courtiers, les placements à la valeur de consolidation et les débiteurs.

Sauf indication contraire, la juste valeur de tous les autres actifs est réputée correspondre au coût ou au coût après amortissement, étant donné que nous considérons tout écart comme négligeable. Pour les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, nous estimons la juste valeur en nous fondant sur les cours du marché ou sur d'autres opérations récentes sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, la juste valeur est déterminée d'après des modèles d'évaluation, sauf dans des situations jugées négligeables où les avantages liés à l'évaluation à la juste valeur des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence qui n'ont pas de cours publiés ne dépassent pas les coûts connexes, auxquels cas la juste valeur est réputée correspondre à la valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût après amortissement. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée en utilisant des cours directement observables sur le marché ou des données de remplacement lorsque l'information est disponible ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée (une option encaissable) inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des options incorporées sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la juste valeur sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des taux d'intérêt structurés, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un instrument dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence identiques ou comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité de l'option et les taux de change, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées d'opérations similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme standardisés, est généralement fondée sur des cours observables. Les instruments dérivés de gré à gré et les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises des contrats de change à terme et des dérivés d'actions et sur marchandises, des options sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des modèles conformes aux normes du secteur sont utilisés pour évaluer la juste valeur. Ces modèles ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et sur marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs de prix en fonction du marché.

Pour établir la juste valeur d'instruments dérivés complexes et personnalisés, notamment certains dérivés sur actions, dérivés de référence de crédit et dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices d'actifs précis ou à des paniers d'actifs de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment les cours des courtiers, les données sur les prix provenant de tiers par consensus, et toute donnée pertinente observable sur le marché. Nous tenons également compte de nos propres évaluations fondées sur nos modèles internes, lesquelles sont étudiées de près, en plus d'être calibrées régulièrement, et préapprouvées conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles. Les modèles calculent la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, les cours des actifs de référence, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Dans un marché inactif où des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les cours indicatifs des courtiers, les données indirectes tirées d'opérations ou d'instruments similaires et d'autres modèles internes utilisant nos propres hypothèses sur la façon dont les participants traitant au sein d'un marché fixeraient le prix d'une opération sur le marché à la date d'évaluation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

Après avoir obtenu ces évaluations et afin de refléter le risque de marché, nous jugeons si un REC est nécessaire pour comptabiliser le risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Le REC est fondé sur les écarts de taux observables sur le marché ou

sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de la contrepartie. Le REC, déduction faite de la prise en compte de notre propre risque de crédit, pourrait être positif ou négatif. En évaluant ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Dans le cas de dérivés de crédit souscrits auprès de garants financiers, nos rajustements de l'évaluation du crédit sont généralement fondés sur les écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les garants financiers ne disposent pas d'écarts de taux observables ou s'ils sont disponibles mais non représentatifs d'un marché actif structuré (c.-à-d., non représentatifs de la juste valeur), nous avons recours à un écart de taux de marché de remplacement. L'écart de taux de marché de remplacement est fondé sur la cote de crédit que nous avons accordée à ce garant financier à l'interne. Les écarts de taux comprennent des données sur les prévisions du marché (ou du marché de remplacement) quant à la PD et quant aux PCD. Ces écarts sont appliqués selon la durée moyenne pondérée de notre exposition à ces contreparties. Lorsque nous avons recours à un écart de marché de remplacement dans le cas de contreparties qui sont des garants financiers, nous effectuons aussi un rajustement pour exprimer le risque additionnel lié au garant financier par rapport à une contrepartie qui est un garant non financier ayant une cote équivalente. Le montant du rajustement est fonction de toute l'information interne et externe disponible sur le marché concernant les garants financiers. Le rajustement de l'évaluation du crédit définitif tient compte de la corrélation prévue entre le rendement futur des actifs de référence sous-jacents et celui des contreparties, sauf dans le cas d'actifs de référence de grande qualité pour lesquels nous ne prévoyons aucune détérioration prochaine de la qualité du crédit.

Le cas échéant, pour certains garants financiers, nous calculons le rajustement de l'évaluation du crédit en nous fondant sur des montants recouvrables estimatifs.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires, qui est comprise dans les dérivés détenus aux fins des activités de GAP, s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation et commerciaux à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché et des volatilités entre la date d'engagement et la date du bilan consolidé. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours.

Engagements de crédit

Les autres engagements à consentir du crédit sont, pour la plupart, assortis d'un taux variable et ne nous exposent donc pas à un risque de taux d'intérêt, mais nous exposent cependant à un risque de crédit. Ces engagements comportent généralement des dispositions en vertu desquelles le prix des engagements de crédit utilisés est établi en fonction de la solvabilité du débiteur à la date du prélèvement des fonds. Comme il est mentionné ci-dessus, le risque de crédit se rapportant aux engagements de prêts est inclus dans notre évaluation des provisions, spécifique ou générale.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre

		Valeur comptable					
		Coût après amortissement	Juste valeur dans l'état des résultats	Juste valeur dans les autres éléments du résultat étendu	Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
2011	Actifs financiers¹						
	Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	6 297 \$	– \$	– \$	6 297 \$	6 297 \$	– \$
	Valeurs mobilières	469	52 861	28 743	82 073	82 323	250
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	1 838	–	–	1 838	1 838	–
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	26 002	–	–	26 002	26 002	–
	Prêts						
	Prêts hypothécaires à l'habitation	99 513	44	–	99 557	100 500	943
	Particuliers	34 356	–	–	34 356	34 376	20
	Cartes de crédit	9 997	–	–	9 997	9 997	–
	Entreprises et gouvernements	41 841	267	–	41 108	41 058	(50)
	Instruments dérivés	–	28 259	–	28 259	28 259	–
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 361	–	–	9 361	9 361	–
	Autres actifs	7 410	–	–	7 410	7 457	47
	Passifs financiers						
	Dépôts						
	Particuliers	116 592	–	–	116 592	116 888	296
	Entreprises et gouvernements	133 113	1 523	–	134 636	135 724	1 088
	Banques	4 181	–	–	4 181	4 181	–
	Instruments dérivés	–	29 807	–	29 807	29 807	–
	Acceptations	9 396	–	–	9 396	9 396	–
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	10 316	–	10 316	10 316	–
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 850	–	–	2 850	2 850	–
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 456	–	–	11 456	11 456	–
	Autres passifs	8 550	–	–	8 550	8 550	–
	Titres secondaires	5 138	–	–	5 138	5 533	395
2010	Actifs financiers¹						
	Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	12 052 \$	– \$	– \$	12 052 \$	12 052 \$	– \$
	Valeurs mobilières	582	50 987	26 039	77 608	77 936	328
	Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	2 401	–	–	2 401	2 401	–
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	34 941	–	–	34 941	34 941	–
	Prêts						
	Prêts hypothécaires à l'habitation	93 467	62	–	93 529	94 560	1 031
	Particuliers	33 818	–	–	33 818	33 846	28
	Cartes de crédit	11 649	–	–	11 649	11 649	–
	Entreprises et gouvernements	36 875	1 021	–	37 896	37 865	(31)
	Instruments dérivés	–	24 682	–	24 682	24 682	–
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	7 684	–	–	7 684	7 684	–
	Autres actifs	7 768	–	–	7 768	7 799	31
	Passifs financiers						
	Dépôts						
	Particuliers	113 294	–	–	113 294	113 685	391
	Entreprises et gouvernements	124 229	3 530	–	127 759	129 352	1 593
	Banques	5 618	–	–	5 618	5 618	–
	Instruments dérivés	–	26 489	–	26 489	26 489	–
	Acceptations	7 684	–	–	7 684	7 684	–
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	9 673	–	9 673	9 673	–
	Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 306	–	–	4 306	4 306	–
	Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	23 914	–	–	23 914	23 914	–
	Autres passifs	8 848	–	–	8 848	8 848	–
	Titres secondaires	4 773	–	–	4 773	5 073	300

1) Certaines informations des exercices précédents ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Juste valeur des instruments dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011			2010		
	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Compte de négociation¹						
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	171 \$	128 \$	43 \$	55 \$	37 \$	18 \$
Swaps ²	16 475	16 640	(165)	13 522	13 759	(237)
Options achetées	467	–	467	500	–	500
Options vendues	–	514	(514)	–	538	(538)
Total des dérivés de taux d'intérêt	17 113	17 282	(169)	14 077	14 334	(257)
Dérivés de change						
Contrat à terme de gré à gré	1 654	1 493	161	1 501	1 326	175
Swaps	3 655	3 527	128	3 662	3 664	(2)
Options achetées	97	–	97	227	–	227
Options vendues	–	132	(132)	–	290	(290)
Total des dérivés de change	5 406	5 152	254	5 390	5 280	110
Dérivés de crédit						
Swaps sur rendement total – à payer	–	137	(137)	–	156	(156)
Swaps sur défaillance – achetés	1 021	7	1 014	1 341	14	1 327
Swaps sur défaillance – vendus	1	1 643	(1 643)	1	1 884	(1 883)
Total des dérivés de crédit	1 021	1 787	(766)	1 342	2 054	(712)
Dérivés sur actions ³	413	1 092	(679)	671	661	10
Dérivés sur métaux précieux ³	62	50	12	25	30	(5)
Autres dérivés sur marchandises ³	547	541	6	529	450	79
Total – compte de négociation	24 562	25 904	(1 342)	22 034	22 809	(775)
Compte de GAP						
Dérivés de taux d'intérêt						
Swaps	3 003	3 520	(517)	2 299	3 535	(1 236)
Options achetées	10	–	10	27	–	27
Options vendues	–	9	(9)	–	4	(4)
Total des dérivés de taux d'intérêt	3 013	3 529	(516)	2 326	3 539	(1 213)
Dérivés de change						
Contrat à terme de gré à gré	83	187	(104)	23	29	(6)
Swaps	580	184	396	256	102	154
Options vendues	–	1	(1)	–	1	(1)
Total des dérivés de change	663	372	291	279	132	147
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaillance – achetés	–	–	–	3	7	(4)
Total des dérivés de crédit	–	–	–	3	7	(4)
Dérivés sur actions ³	21	2	19	40	2	38
Total – compte de GAP	3 697	3 903	(206)	2 648	3 680	(1 032)
Juste valeur totale	28 259	29 807	(1 548)	24 682	26 489	(1 807)
Moins : incidence des accords généraux de compensation	(20 728)	(20 728)	–	(16 967)	(16 967)	–
	7 531 \$	9 079 \$	(1 548) \$	7 715 \$	9 522 \$	(1 807) \$
Juste valeur moyenne des dérivés du compte de négociation⁴						
Dérivés de taux d'intérêt	12 407 \$	12 713 \$	(306) \$	13 064 \$	13 109 \$	(45) \$
Dérivés de change	5 842	5 439	403	5 185	5 035	150
Dérivés de crédit	1 069	1 781	(712)	1 865	3 390	(1 525)
Dérivés sur actions	669	798	(129)	694	760	(66)
Dérivés sur métaux précieux	58	44	14	29	24	5
Autres dérivés sur marchandises	668	502	166	618	547	71
	20 713 \$	21 277 \$	(564) \$	21 455 \$	22 865 \$	(1 410) \$

1) Inclut les justes valeurs positives et négatives respectivement de 331 M\$ (279 M\$ en 2010) et de 232 M\$ (270 M\$ en 2010) pour des options négociées en Bourse.

2) Comprennent les justes valeurs positives et négatives respectivement de 7 M\$ (néant en 2010) et de 3 M\$ (néant en 2010) pour des instruments réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

3) Comprennent les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les options.

4) La juste valeur moyenne correspond à la moyenne mensuelle.

Le tableau ci-dessous présente les niveaux au sein de la hiérarchie de la juste valeur dans lesquels les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classées :

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	Total
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Actif								
Valeurs du compte de négociation								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	3 532 \$	4 158 \$	4 686 \$	8 463 \$	– \$	– \$	8 218 \$	12 621 \$
Titres de participation de sociétés	19 197	11 818	2 637	1 090	–	–	21 834	12 908
Titres d'emprunt d'entreprises	–	–	1 201	1 039	–	20	1 201	1 059
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	985	342	559	1 627	1 544	1 969
Prêts du compte de négociation ¹								
Prêts hypothécaires à l'habitation	–	–	44	62	–	–	44	62
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	257	1 000	–	–	–	–	257	1 000
	22 986 \$	16 976 \$	9 553 \$	10 996 \$	559 \$	1 647 \$	33 098 \$	29 619 \$
Valeurs disponibles à la vente								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	5 017 \$	7 398 \$	14 514 \$	9 310 \$	– \$	– \$	19 531 \$	16 708 \$
Titres de participation de sociétés ouvertes	114	108	–	5	–	–	114	113
Titres d'emprunt d'entreprises	–	–	3 817	2 713	9	23	3 826	2 736
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	2 815	3 656	2 457	2 826	5 272	6 482
	5 131 \$	7 506 \$	21 146 \$	15 684 \$	2 466 \$	2 849 \$	28 743 \$	26 039 \$
Valeurs et prêts désignés à leur juste valeur	– \$	307 \$	20 064 \$	22 124 \$	10 \$	20 \$	20 074 \$	22 451 \$
Instruments dérivés	284	272	26 863	22 949	1 112	1 461	28 259	24 682
Total de l'actif	28 401 \$	25 061 \$	77 626 \$	71 753 \$	4 147 \$	5 977 \$	110 174 \$	102 791 \$
Passif								
Dépôts	– \$	– \$	(1 170) \$	(2 397) \$	(583) \$	(1 428) \$	(1,753) \$	(3 825) ²
Instruments dérivés	(188)	(265)	(26 669)	(23 148)	(2 950)	(3 076)	(29 807)	(26 489)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(5 150)	(3 793)	(5 166)	(5 880)	–	–	(10 316)	(9 673)
Total du passif	(5 338) \$	(4 058) \$	(33 005) \$	(31 425) \$	(3 533) \$	(4 504) \$	(41 876) \$	(39 987) \$

1) En 2011, nous avons constaté les prêts liés aux activités de négociation comptabilisés à la juste valeur de façon distincte. Ces prêts étaient auparavant classés dans les prêts au coût après amortissement. Les informations des exercices précédents ont été reclassées en conséquence.

2) Comprennent des dépôts désignés à la juste valeur de 1 523 M\$ (3 530 M\$ en 2010) et des instruments dérivés incorporés séparés de 230 M\$ (295 M\$ en 2010).

Au cours de 2011, nous avons transféré un montant de 12 M\$ au titre de certains instruments dérivés incorporés, séparés du niveau 3 au niveau 2, parce que les données utilisées pour déterminer la juste valeur de ces positions sont devenues en grande partie des données observables sur le marché.

Au cours de 2010, nous avons effectué les reclassements suivants entre les niveaux 1, 2 et 3, qui sont reflétés dans le tableau ci-dessus :

- Nous avons reclassé certaines valeurs émises ou garanties par le gouvernement pour les faire passer du niveau 1 au niveau 2 puisque les cours d'un marché actif n'étaient pas disponibles.
- Nous avons reclassé certains titres d'emprunt d'entreprises du niveau 1 au niveau 2, puisque les cours d'un marché actif n'étaient pas disponibles.
- Nous avons reclassé du niveau 2 au niveau 3 certains titres adossés à des créances mobilières disponibles à la vente en raison du manque de données observables sur le marché.

- Nous avons reclassé du niveau 3 au niveau 2 des titres de gouvernements du compte de négociation en fonction de données observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des montants des actifs et des passifs et des montants nets des actifs dérivés et des passifs dérivés de niveau 3. Ces instruments sont évalués à la juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les gains et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des gains et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

La perte nette sur instruments financiers constatée dans l'état des résultats consolidé dont la juste valeur est évaluée à l'aide d'une technique d'évaluation exigeant des paramètres inobservables sur le marché s'est élevée à 437 M\$ (732 M\$ en 2010).

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre		Gains nets/(pertes nettes) inclus(es) dans les résultats		Gains/(pertes) latent(e)s, montant net inclus dans les autres éléments du résultat étendu		Transferts au niveau 3	Transferts du niveau 3	Achats et émissions	Ventes et règlements	Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Réalisé(e)s ¹	Latent(e)s ^{1,2}							
2011										
Valeurs du compte de négociation	1 647 \$	(44) \$	(21) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	287 \$	(1 310) \$	559 \$
Valeurs disponibles à la vente	2 849	73	(4)	12	–	–	–	1 151	(1 615)	2 466
Valeurs et prêts désignés à leur juste valeur	20	–	(1)	–	–	–	–	–	(9)	10
Total des actifs financiers	4 516 \$	29 \$	(26) \$	12 \$	– \$	– \$	– \$	1 438 \$	(2 934) \$	3 035 \$
Dépôts ³	(1 428) \$	2 \$	307 \$	– \$	– \$	12 \$	(150) \$	674 \$	(583) \$	
Instruments dérivés, montant net	(1 615)	(474)	(275)	–	–	–	(3)	529	(1 838)	
Total des passifs financiers	(3 043) \$	(482) \$	32 \$	– \$	– \$	12 \$	(153) \$	1 203 \$	(2 421) \$	
2010										
Valeurs du compte de négociation	1 360 \$	88 \$	\$362 \$	– \$	– \$	(138) \$	520 \$	(545) \$	1 647 \$	
Valeurs disponibles à la vente	1 297	40	–	–	1 537	(13)	1 541	(1 553)	2 849	
Valeurs et prêts désignés à leur juste valeur	210	(8)	1	–	–	–	–	(183)	20	
Total des actifs financiers	2 867 \$	120 \$	363 \$	– \$	1 537 \$	(151) \$	2 061 \$	(2 281) \$	4 516 \$	
Dépôts ³	(689) \$	(59) \$	(502) \$	– \$	(203) ⁴ \$	– \$	(126) \$	151 \$	(1 428) \$	
Instruments dérivés, montant net	(2 678)	(434)	(220)	–	(68)	(10)	(15)	1 810	(1 615)	
Total des passifs financiers	(3 367) \$	(493) \$	(722) \$	– \$	(271) \$	(10) \$	(141) \$	1 961 \$	(3 043) \$	

1) Comprend les gains et les pertes de change.

2) Gains latents et pertes latentes lié(e)s aux actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice considéré.

3) Comprendent des dépôts désignés à la juste valeur de 432 M\$ (1 188 M\$ en 2010) et des instruments dérivés incorporés séparés de 151 M\$ (240 M\$ en 2010).

4) Ces transferts ont trait à des billets de dépôt structurés comportant des instruments dérivés incorporés séparés comptabilisés à la juste valeur.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur comprennent certaines positions dont la valeur marchande est fondée sur des données que nous considérons être des données inobservables.

Plusieurs de ces positions se trouvent dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation (1 583 M\$ d'actifs et 2 177 M\$ de passifs) et utilisent surtout des données comme les cours des courtiers et les modèles internes fondés sur des données du marché estimatives que nous considérons comme étant des données inobservables.

Nos coupons d'intérêt découlant de la vente de créances titrisées sont évalués au moyen de taux de remboursement anticipé, ce que nous considérons comme des données inobservables sur le marché.

Les contrats de swap découlant de la vente de créances titrisées sont évalués à l'aide de taux de liquidités, ce que nous considérons comme des données inobservables sur le marché.

Les TACM sont sensibles aux écarts de taux et de liquidités, que nous considérons comme étant des données inobservables sur le marché.

Les dépôts désignés à la juste valeur qui ne sont pas gérés au titre de nos positions détenues dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation sont sensibles aux écarts de taux inobservables, lesquels sont déterminés par des hypothèses d'extrapolation et de corrélation.

Certains instruments dérivés incorporés séparés, en raison de leur complexité et de leur structure particulière, exigent que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation, ce que nous considérons comme des données inobservables.

Le fait de remplacer une ou plusieurs des hypothèses que nous utilisons dans l'évaluation à la juste valeur de ces instruments par des options possibles raisonnables aurait l'incidence suivante sur le bénéfice net ou sur les autres éléments du résultat étendu.

Nos expositions au risque de crédit structuré non couvert dans des titres autres que du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation sont sensibles aux variations de l'évaluation à la valeur de marché, généralement en fonction des cours indicatifs des courtiers et aux modèles internes. Un changement défavorable de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de nos positions sous-jacentes entraînerait des pertes d'environ 73 M\$, exclusion faite des positions non couvertes dans des titres autres que du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation qui sont comptabilisées au coût après amortissement.

Nos positions couvertes font intervenir deux catégories de sensibilité, la première ayant trait à notre portefeuille de prêts couverts et la seconde, à nos expositions à la juste valeur couvertes. Étant donné que les prêts couverts au bilan sont comptabilisés au coût après amortissement et que les dérivés de crédit connexes sont évalués à la juste valeur, une augmentation de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché des dérivés de crédit structuré couverts pourrait entraîner un gain net d'environ 20 M\$, en présumant que les ratios courants liés aux REC demeurent inchangés. Une diminution de 10 %

dans l'évaluation à la valeur de marché de nos expositions à la juste valeur au bilan et une augmentation de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de tous les dérivés de crédit structuré couverts pourraient donner lieu à une perte nette d'environ 9 M\$, en présumant que les ratios courants liés aux REC demeurent inchangés.

Une hausse de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché des dérivés de crédit non appariés, pour lesquels nous avons souscrit une protection sans avoir d'exposition liée aux actifs sous-jacents, n'entraînerait ni gain important ni perte importante, en présumant que les ratios courants liés aux REC demeurent inchangés.

Une réduction de 10 % des débiteurs, déduction faite des REC des garants financiers, entraînerait une perte nette d'environ 48 M\$.

Une augmentation de 10 % des taux de remboursement anticipé ayant trait à nos droits conservés associés aux coupons d'intérêt découlant de la vente des créances titrisées entraînerait une perte d'environ 21 M\$.

Une baisse de 20 points de base des taux de liquidités utilisés pour calculer la juste valeur de nos dérivés associés à la vente de créances titrisées entraînerait une perte d'environ 102 M\$.

Une réduction de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de nos TACM au bilan qui sont évalués au moyen d'écarts de taux et de liquidités inobservables entraînerait une diminution des autres éléments du résultat étendu d'environ 147 M\$.

Une réduction de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de certains de nos dépôts désignés à la juste valeur, qui ne sont pas gérés au titre de nos positions détenues dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation, et qui sont évalués au moyen de données inobservables, notamment les écarts de taux obtenus par corrélation et par extrapolation, entraînerait un gain d'environ 4 M\$.

Une réduction de 10 % dans l'évaluation à la valeur de marché de certains instruments dérivés incorporés séparés, calculés selon des modèles d'évaluation approuvés à l'interne, donnerait lieu à un gain d'environ 15 M\$.

Note 3 | Acquisitions et cessions importantes

Placement dans American Century Investments

Le 31 août 2011, nous avons conclu l'acquisition d'une participation minoritaire dans American Century Investments (ACI), société américaine de gestion d'actifs, pour une contrepartie au comptant totalisant 831 M\$ (848 M\$ US). Par suite de l'opération, nous avons acquis la totalité de la participation que JPMorgan Chase & Co détenait dans ACI, ce qui représente environ 41 % des capitaux propres d'ACI. En outre, nous détenons 10,1 % des droits de vote d'ACI et nous avons nommé 2 administrateurs au conseil d'administration d'ACI, qui compte 10 membres.

Notre placement en actions dans ACI est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence et notre quote-part des résultats d'ACI est incluse dans l'unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs au cours de la période suivant l'acquisition.

Acquisition du portefeuille canadien de cartes de crédit MasterCard de Cartes Citi Canada inc.

Le 1^{er} septembre 2010, nous avons conclu l'acquisition des droits et des obligations de Cartes Citi Canada inc. (Citi) à l'égard du portefeuille de cartes de crédit MasterCard (MasterCard) pour une contrepartie au comptant d'environ 1,2 G\$. Le portefeuille contenait des créances sur cartes de crédit détenues en propriété directe et titrisées auprès de Broadway Trust (Broadway) totalisant environ 2,3 G\$, ainsi que certains autres actifs connexes. Nous avons acheté 811 M\$ de créances sur cartes de crédit détenues en propriété directe. Nous avons également acheté pour 201 M\$ de droits

conservés dans des créances titrisées sous forme de billets subordonnés, 159 M\$ sous forme de liquidités et 46 M\$ d'actifs incorporels associés aux relations clients. Nous avons engagé d'autres passifs de 45 M\$ par suite de l'achat.

Broadway comptait des créances vendues de 1,2 G\$ et environ 100 M\$ de liquidités. Ces actifs ont été financés par des billets de premier rang émis en externe de 1,1 G\$ et des billets subordonnés de 0,2 G\$, comme il a été susmentionné.

Acquisition de Crédit aux entreprises CIT Canada inc.

Le 30 avril 2010, la Banque CIBC a acquis de CIT Financial Ltd. (CIT) la participation de 50 % dans Crédit aux entreprises CIT Canada inc. qu'elle ne possédait pas déjà. La contrepartie en espèces totalisait initialement 306 M\$. Aux termes de la convention d'achat, une contrepartie en espèces additionnelle de 4 M\$ a été par la suite versée à CIT. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et, par conséquent, nous avons consolidé les résultats de Crédit aux entreprises CIT Canada inc. à compter du 30 avril 2010. Avant cette date, nous comptabilisions notre participation de 50 % selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Les résultats de Crédit aux entreprises CIT Canada inc. sont présentés avec ceux de l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

Placement dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited

Le 2 mars 2010, nous avons investi 155 M\$ (150 M\$ US) dans une participation en actions ordinaires directe de 22,5 % dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited (Butterfield). Aux termes d'une émission de droits, qui a pris fin le 11 mai 2010, notre participation directe est passée à 130 M\$ (125 M\$ US), ou 18,8 %. Le 2 mars 2010, nous avons également acquis une participation indirecte de 23 M\$ (22 M\$ US), ou 3,3 %, par l'intermédiaire d'un fonds de souscriptions privées. Cette participation est passée à 19 M\$ (18 M\$ US), ou 2,7 %, par suite d'une émission de droits. Dans certaines circonstances, notre participation totale dans Butterfield pourrait diminuer dans l'avenir.

Notre placement en actions direct est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence et notre quote-part des résultats de Butterfield est incluse dans le secteur Siège social et autres. Nous avons également nommé 2 des 12 administrateurs qui siègent au conseil d'administration de Butterfield.

En outre, au moment de l'acquisition de notre participation en 2010, nous avons fourni à Butterfield une facilité de crédit garantie de premier rang d'un montant maximum de 500 M\$ US. La facilité a été par la suite réduite à 300 M\$ US, à la demande de Butterfield et résiliée au cours de l'exercice considéré.

Vente de la division Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2010, la Compagnie Trust CIBC Mellon, coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon, a vendu ses activités de services aux émetteurs (transfert de titres et RAAE). Par suite de la vente, CIBC a comptabilisé au premier trimestre de 2011 un gain après impôts de 37 M\$, déduction faite des récupérations estimatives et des rajustements postérieurs à la clôture qui seront réglés au premier trimestre de 2012. Les résultats des activités de Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon ont été comptabilisés dans le secteur Siège social et autres et ses résultats d'exploitation ne sont pas jugés importants pour les résultats consolidés de la CIBC.

Note 4 | Valeurs mobilières

Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance															
	1 an ou moins		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Pas d'échéance précise		Total 2011		Total 2010		
En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	
Valeurs disponibles à la vente															
Valeurs émises ou garanties par :															
Gouvernement du Canada	1 900	\$ 1,0 %	2 884	\$ 2,4 %	55	\$ 3,4 %	506	\$ 5,8 %	–	\$ –	–	\$ 5 345	\$ 2,2 %	5 391	\$ 1,6 %
Autres gouvernements canadiens	210	1,2	4 835	3,7	1 788	4,4	55	3,3	–	–	–	6 888	3,8	4 688	3,2
Trésor des États-Unis	3 393	0,1	241	2,1	27	2,9	–	–	–	–	–	3 661	0,2	3 348	0,3
Gouvernements d'autres pays	2 514	1,6	774	3,9	163	7,4	186	6,1	–	–	–	3 637	2,6	3 281	3,1
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	154	2,4	2 927	2,6	121	3,4	583	0,9	–	–	–	3 785	2,3	4 727	2,6
Titres adossés à des créances mobilières	114	3,3	1 340	4,4	29	17,8	4	0,8	–	–	–	1 487	4,6	1 755	4,7
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	2 056	0,3	1 633	2,5	20	6,2	92	6,3	–	–	–	3 801	1,5	2 676	1,4
Titres d'emprunt de sociétés fermées	8	4,6	14	10,4	3	9,3	–	–	–	–	–	25	8,4	60	6,2
Total des titres d'emprunt	10 349		14 648		2 206		1 426		–		–	28 629		25 926	
Titres de participation de sociétés ouvertes	–	–	–	–	–	–	–	–	114	4,5	114	4,5	113	4,5	
Titres de participation de sociétés fermées	5	5,0	–	–	–	–	5	6,0	459	–	469	0,1	582	0,1	
Total des titres de participation	5		–		–		5		573		583		695		
Total des valeurs disponibles à la vente	10 354	\$	14 648	\$	2 206	\$	1 431	\$	573	\$	29 212	\$	26 621	\$	
Valeurs du compte de négociation															
Valeurs émises ou garanties par :															
Gouvernement du Canada	1 443	\$	1 461	\$	762	\$	600	\$	–	\$	4 266	\$	9 316	\$	
Autres gouvernements canadiens	480		1 188		807		914		–		3 389		2 646		
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	25		188		64		4		–		281		365		
Gouvernements d'autres pays	94		186		1		1		–		282		294		
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	82		657		5		2		–		746		285		
Titres adossés à des créances mobilières	276		75		72		375		–		798		1 684		
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	415		384		214		188		–		1 201		1 059		
Titres de participation de sociétés ouvertes	–		3		–		–		21 831		21 834		12 908		
Total des valeurs du compte de négociation	2 815	\$	4 142	\$	1 925	\$	2 084	\$	21 831	\$	32 797	\$	28 557	\$	
Valeurs désignées à la juste valeur															
Valeurs émises ou garanties par :															
Gouvernement du Canada	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	\$	1 502	\$	
Autres gouvernements canadiens	–		–		–		46		–		46		46		
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	20		–		–		–		–		20		59		
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁴	1 384		18 365		49		43		–		19 841		20 404		
Titres adossés à des créances mobilières	–		–		–		73		–		73		205		
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	–		–		84		–		–		84		214		
Total des valeurs désignées à la juste valeur	1 404	\$	18 365	\$	133	\$	162	\$	–	\$	20 064	\$	22 430	\$	
Total des valeurs mobilières⁵	14 573	\$	37 155	\$	4 264	\$	3 677	\$	22 404	\$	82 073	\$	77 608	\$	

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels et des taux de dividendes déclarés sur les titres de participation d'entreprises et de participation privés.
- 2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dont le coût après amortissement s'établit à 2 887 M\$ (3 738 M\$ en 2010) et la juste valeur, à 2 966 M\$ (3 830 M\$ en 2010); les valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) dont le coût après amortissement s'établit à 12 M\$ (18 M\$ en 2010) et la juste valeur, à 12 M\$ (18 M\$ en 2010); et les valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût après amortissement s'établit à 656 M\$ (711 M\$ en 2010) et la juste valeur, à 657 M\$ (714 M\$ en 2010).
- 3) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 662 M\$ (36 M\$ en 2010).
- 4) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 19,8 G\$ (20,3 G\$ en 2010), les valeurs émises par Fannie Mae de néant (25 M\$ en 2010) et les valeurs émises par Ginnie Mae de 43 M\$ (56 M\$ en 2010).
- 5) Comprennent les valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 13,9 G\$ (14,2 G\$ en 2010) et les valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 672 M\$ (799 M\$ en 2010).

Reclassement des instruments financiers

En vertu des changements apportés en octobre 2008 aux chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », du *Manuel de l'ICCA*, il est permis, dans de rares circonstances, que certains actifs financiers détenus à des fins de transaction soient reclassés comme détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente. En juillet 2009, des

modifications apportées au chapitre 3855 ont entraîné le reclassement des valeurs détenues jusqu'à l'échéance dans les prêts en date du 1^{er} novembre 2008. Nous n'avons pas reclassé de titres au cours de l'exercice considéré.

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables, les justes valeurs ainsi que les bénéfices et les pertes propres aux actifs reclassés :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011		2010	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant comme valeurs détenues jusqu'à l'échéance (actuellement dans les prêts)	3 961 \$	4 136 \$	5 525 \$	5 699 \$
Actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant comme valeurs disponibles à la vente	33	33	55	55
Total des actifs financiers reclassés	3 994 \$	4 169 \$	5 580 \$	5 754 \$

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Bénéfice net (avant impôts sur les bénéfices) constaté sur valeurs mobilières reclassées			
Bénéfice brut constaté dans l'état des résultats	68 \$	158 \$	284 \$
Réductions de valeur	–	–	(100)
Frais d'intérêts liés au financement	(57)	(77)	(149)
	11 \$	81 \$	35 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice (avant impôts sur les bénéfices) si le reclassement n'avait pas eu lieu			
Sur les actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant comme valeurs détenues jusqu'à l'échéance (actuellement dans les prêts)	(32) \$	(185) \$	(269) \$
Sur les actifs détenus à des fins de transaction reclassés auparavant comme valeurs disponibles à la vente	4	(8)	(25)
	(28) \$	(193) \$	(294) \$

Aucun reclassement de valeurs n'a eu lieu au cours de 2011 et de 2010. Le taux d'intérêt effectif sur les valeurs détenues à des fins de négociation auparavant reclassées comme valeurs disponibles à la vente variait entre 1 % et 12 % en 2009 (de 3 % à 13 % en 2008), et les flux de trésorerie recouvrables prévus étaient de 145 M\$ (1,2 G\$ en 2008) en date de leur reclassement.

Juste valeur des valeurs disponibles à la vente

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011				2010			
	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	5 307 \$	45 \$	(7) \$	5 345 \$	5 385 \$	8 \$	(2) \$	5 391 \$
Autres gouvernements canadiens	6 814	77	(3)	6 888	4 602	86	–	4 688
Trésor des États-Unis	3 653	8	–	3 661	3 343	5	–	3 348
Gouvernements d'autres pays	3 607	40	(10)	3 637	3 251	47	(17)	3 281
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 700	86	(1)	3 785	4 627	103	(3)	4 727
Titres adossés à des créances mobilières	1 462	25	–	1 487	1 758	34	(37)	1 755
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	3 801	18	(18)	3 801	2 659	18	(1)	2 676
Titres de participation de sociétés ouvertes	115	8	(9)	114	114	8	(9)	113
Titres d'emprunt de sociétés fermées	25	–	–	25	52	9	(1)	60
Titres de participation de sociétés fermées ¹	469	265	(15)	719	582	337	(9)	910
	28 953 \$	572 \$	(63) \$	29 462 \$	26 373 \$	655 \$	(79) \$	26 949 \$

1) Comptabilisés au coût au bilan consolidé, puisqu'ils n'ont pas de cours sur un marché actif.

Pour les valeurs disponibles à la vente dont la juste valeur est inférieure au coût après amortissement, le tableau suivant présente la juste valeur actuelle et les pertes latentes connexes pour des périodes de moins de 12 mois et de 12 mois ou plus :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011						2010					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total		Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes
Valeurs émises ou garanties par :												
Gouvernement du Canada	4 255	\$ (7)	\$ –	\$ –	4 255	\$ (7)	2 483	\$ (2)	\$ –	\$ –	2 483	\$ (2)
Autres gouvernements canadiens	1 076	(3)	–	–	1 076	(3)	758	–	–	–	758	–
Trésor des États-Unis	642	–	–	–	642	–	3 060	–	–	–	3 060	–
Gouvernements d'autres pays	808	(10)	2	–	810	(10)	948	(17)	–	–	948	(17)
Titres adossés à des créances hypothécaires	123	(1)	158	–	281	(1)	588	(3)	–	–	588	(3)
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	123	(37)	–	–	123	(37)
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	1 400	(18)	3	–	1 403	(18)	881	(1)	–	–	881	(1)
Titres de participation de sociétés ouvertes	–	–	100	(9)	100	(9)	–	–	100	(9)	100	(9)
Titres d'emprunt de sociétés fermées	–	–	8	–	8	–	–	–	25	(1)	25	(1)
Titres de participation de sociétés fermées	15	(4)	13	(11)	28	(15)	36	(6)	19	(3)	55	(9)
	8 319	\$ (43)	\$ 284	\$ (20)	8 603	\$ (63)	8 877	\$ (66)	\$ 144	\$ (13)	9 021	\$ (79)

Au 31 octobre 2011, le coût après amortissement de 179 valeurs disponibles à la vente qui affichaient une position de perte latente brute (170 valeurs en 2010) dépassait leur juste valeur de 63 M\$ (79 M\$ en 2010). 20 valeurs disponibles à la vente (neuf valeurs en 2010) ont affiché une position de perte latente brute pour plus d'un an, soit de 20 M\$ (13 M\$ en 2010). Nous avons déterminé que les pertes latentes sur ces valeurs disponibles à la vente sont, par nature, temporaires.

Le tableau ci-dessous présente les gains et les pertes réalisés ainsi que la réduction de valeur des valeurs disponibles à la vente.

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Gains réalisés ¹	484 \$	510 \$	1 224 \$
Pertes réalisées ¹	(59)	(45)	(736)
Réductions de valeur			
Titres d'emprunt	(4)	(22)	(122)
Titres de participation	(14)	(43)	(91)
	407 \$	400 \$	275 \$

1) Des titres de participation de sociétés fermées totalisant 75 M\$ (56 M\$ en 2010 et 32 M\$ en 2009) constatés au coût au bilan consolidé ont été vendus au cours de l'exercice, ce qui a entraîné un gain net réalisé de 197 M\$ (52 M\$ en 2010 et 28 M\$ en 2009).

Note 5 | Prêts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011					2010				
	Montant brut	Provision spécifique	Provision générale	Provision totale	Total net	Montant brut	Provision spécifique	Provision générale	Provision totale	Total net
Coût après amortissement										
Prêts hypothécaires à l'habitation	99 559 ³	34	12	46	99 513	93 506 ³	30	9	39	93 467
Particuliers ⁴	34 842 ³	211	275	486	34 356	34 335 ³	224	293	517	33 818
Cartes de crédit	10 408 ⁵	—	411	411	9 997	12 127 ⁵	—	478	478	11 649
Entreprises et gouvernements	41 545 ⁶	384	320	704	40 841	37 561 ⁶	377	309	686	36 875
	186 354	629	1 018	1 647	184 707	177 529	631	1 089	1 720	175 809
Compte de négociation ⁷										
Prêts hypothécaires à l'habitation (note 12)	44	—	—	—	44	62	—	—	—	62
Entreprises et gouvernements (note 12)	257	—	—	—	257	1 000	—	—	—	1 000
Désignés à la juste valeur										
Entreprises et gouvernements (note 13)	10	—	—	—	10	21	—	—	—	21
	186 665	629	1 018	1 647	185 018	178 612	631	1 089	1 720	177 892

1) Les prêts sont présentés déduction faite du revenu non gagné de 290 M\$ (256 M\$ en 2010).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 18,7 G\$ (18,7 G\$ en 2010) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 2,2 G\$ (2,7 G\$ en 2010).

3) Comprend des prêts hypothécaires à l'habitation de 48 M\$ (16 M\$* en 2010) et des prêts personnels de 3 M\$ (2 M\$* en 2010) dans la région des Caraïbes classés dans les prêts productifs qui étaient auparavant soumis à la restructuration de dette de débiteurs en difficulté.

4) Comprennent un montant de 169 M\$ (210 M\$ en 2010), y compris une tranche sans recours de néant (4 M\$ en 2010), pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils étaient à l'emploi de la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. Du total de l'encours de ces prêts, 158 M\$ (184 M\$ en 2010) sont dus par des particuliers qui ne sont plus à l'emploi de la CIBC.

5) Comprend des soldes de cartes de crédit de 5 M\$ (néant en 2010) en vertu d'un programme d'allègement aux termes duquel les détenteurs de cartes bénéficient d'un taux d'intérêt réduit et inférieur aux taux sur le marché pour une période limitée.

6) Comprend des prêts aux entreprises productifs de 75 M\$ (46 M\$* en 2010) ayant trait à la restructuration de dette de débiteurs en difficulté entreprise.

7) En 2011, nous avons constaté les prêts liés aux activités de négociation comptabilisés à la juste valeur de façon distincte. Ces prêts étaient auparavant classés dans les prêts au coût après amortissement. Les informations des exercices précédents ont été reclassées en conséquence.

* Retraité.

Échéance des prêts

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance				
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2011
Prêts hypothécaires à l'habitation	10 930	80 213	5 682	2 778	99 603
Particuliers	13 219	20 977	269	377	34 842
Cartes de crédit	2 691	7 717	—	—	10 408
Entreprises et gouvernements	18 012	14 624	5 987	3 189	41 812
	44 852	123 531	11 938	6 344	186 665
Sensibilité des prêts échéant après un an aux variations des taux d'intérêt					
Taux fixes		50 153	5 823	1 098	57 074
Taux variables		73 378	6 115	5 246	84 739
		123 531	11 938	6 344	141 813

Provision pour pertes sur créances

Depuis le quatrième trimestre de 2009, le revenu d'intérêts réalisé sur les prêts sur cartes de crédit est comptabilisé seulement lorsque l'on peut s'attendre à le recevoir. Auparavant, le revenu d'intérêts était comptabilisé jusqu'au moment de la radiation des prêts sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours ou lorsque nous étions informés de la faillite du client. Ce changement a entraîné une diminution du revenu d'intérêts et une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances respectivement d'environ 14 M\$ et 18 M\$ en 2009.

Provision spécifique

	Prêts hypothécaires à l'habitation			Particuliers			Cartes de crédit			Entreprises et gouvernements			Total de la provision spécifique		
En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Solde au début de l'exercice	30 \$	35 \$	36 \$	224 \$	258 \$	207 \$	– \$	– \$	– \$	377 \$	443 \$	200 \$	631 \$	736 \$	443 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	19	10	10	265	309	364	478	624	646	163	258	392	925	1 201	1 412
Radiations	(15)	(12)	(9)	(308)	(372)	(344)	(551)	(708)	(714)	(158)	(326) ¹	(156) ¹	(1 032)	(1 418)	(1 223)
Recouvrements	–	–	–	27	27	25	73	84	68	12	12	28	112	123	121
Divers	–	(3)	(2)	3	2	6	–	–	–	(10)	(10)	(21)	(7)	(11)	(17)
Solde à la fin de l'exercice	34 \$	30 \$	35 \$	211 \$	224 \$	258 \$	– \$	– \$	– \$	384 \$	377 \$	443 \$	629 \$	631 \$	736 \$
Se compose de ce qui suit :															
Prêts	34 \$	30 \$	35 \$	211 \$	224 \$	258 \$	– \$	– \$	– \$	384 \$	377 \$	442 \$	629 \$	631 \$	735 \$
Lettres de crédit ²	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

1) Comprend un montant de 7 M\$ (56 M\$ en 2010 et aucune radiation importante en 2009) lié à la restructuration de la dette de débiteurs en difficulté.

2) Comprises dans les autres passifs.

Provision générale

	Prêts hypothécaires à l'habitation			Particuliers			Cartes de crédit			Entreprises et gouvernements			Total de la provision générale		
En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Solde au début de l'exercice	9 \$	7 \$	10 \$	293 \$	283 \$	286 \$	478 \$	549 \$	349 \$	373 \$	468 \$	435 \$	1 153 \$	1 307 \$	1 080 \$
Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances	3	2	(3)	(15)	14	7	(67)	(71)	200	(5)	(100)	33	(84)	(155)	237
Divers	–	–	–	(3)	(4)	(10)	–	–	–	–	5	–	(3)	1	(10)
Solde à la fin de l'exercice	12 \$	9 \$	7 \$	275 \$	293 \$	283 \$	411 \$	478 \$	549 \$	368 \$	373 \$	468 \$	1 066 \$	1 153 \$	1 307 \$
Se compose de ce qui suit :															
Prêts	12 \$	9 \$	7 \$	275 \$	293 \$	283 \$	411 \$	478 \$	549 \$	320 \$	309 \$	386 \$	1 018 \$	1 089 \$	1 225 \$
Facilités de crédit inutilisées ¹	–	–	–	–	–	–	–	–	–	48	64	82	48	64	82

1) Comprises dans les autres passifs.

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre	2011			2010		
	Montant brut	Provision spécifique	Total net	Montant brut	Provision spécifique	Total net
Prêts hypothécaires à l'habitation	452 \$	34 \$	418 \$	452 \$	30 \$	422 \$
Particuliers	291	211	80	304	224	80
Entreprises et gouvernements	1 102 ¹	384	718	1 080	377	703
Total des prêts douteux ^{1, 2}	1 845 \$	629 \$	1 216 \$	1 836 \$	631 \$	1 205 \$

1) Le solde moyen des prêts douteux bruts pour l'exercice était de 1 792 M\$ (1 917 M\$ en 2010).

2) La saisie des biens de 52 M\$ (63 M\$ en 2010) était comprise dans les autres actifs.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Les prêts en souffrance aux termes du contrat sont des prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat. Les soldes à découvert en souffrance de clients depuis moins de 31 jours ont été exclus du tableau ci-dessous puisque cette information n'est actuellement pas disponible.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2011	Total 2010
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 353 \$	459 \$	171 \$	1 983 \$	2 375 \$
Particuliers ¹	474	115	30	619	659
Cartes de crédit	558	155	108	821	1 021
Entreprises et gouvernements	137	92	27	256	555
	2 522 \$	821 \$	336 \$	3 679 \$	4 610 \$

1) Les informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Au 31 octobre 2011, les intérêts à recevoir sur les prêts classés comme prêts douteux s'établissaient à 122 M\$ (128 M\$ en 2010 et 103 M\$ en 2009), dont 36 M\$ (42 M\$ en 2010 et 40 M\$ en 2009) provenaient du Canada et 86 M\$ (86 M\$ en 2010 et 63 M\$ en 2009) provenaient de l'étranger. Au cours

de l'exercice, les intérêts constatés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 59 M\$ (66 M\$ en 2010 et 105 M\$ en 2009), dont 44 M\$ (49 M\$ en 2010 et 59 M\$ en 2009) provenaient du Canada et 15 M\$ (17 M\$ en 2010 et 46 M\$ en 2009) provenaient de l'étranger.

Revenu net d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Revenu d'intérêts	10 099 \$	9 095 \$	9 297 \$
Frais d'intérêts	3 749	2 891	3 903
Revenu net d'intérêts	6 350	6 204	5 394
Dotation à la provision pour pertes sur créances	841	1 046	1 649
Revenu net d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	5 509 \$	5 158 \$	3 745 \$

Note 6 Titrisations et entités à détenteurs de droits variables

Titrisation

Prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des prêts hypothécaires à l'habitation garantis à taux fixe et à taux variable par la création de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. Selon la *Loi sur les banques*, lorsque nous consentons des prêts hypothécaires non conventionnels (ratio prêt-garantie supérieur à 80 %), les débiteurs hypothécaires doivent souscrire une assurance hypothécaire. Lorsque nous consentons des prêts hypothécaires conventionnels en vertu de ce programme, nous souscrivons une assurance hypothécaire de portefeuille contre les pertes en cas de défaillance. L'assurance hypothécaire couvre les pertes subies, y compris tous les frais juridiques et autres frais directs raisonnables engagés afin de recouvrer le solde hypothécaire en cas de défaillance.

En vertu du programme de titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, nous sommes tenus, à titre d'émetteur et d'agent serveur, de verser de façon ponctuelle le capital et les intérêts, que nous recevions ou non un paiement provenant des prêts hypothécaires sous-jacents. En cas de défaillance du débiteur hypothécaire, nous faisons une demande d'indemnité auprès de notre assureur pour le montant exigible de capital et d'intérêts une fois le processus de saisie et de vente du bien grevé d'une hypothèque enclenché.

En vertu du programme d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation. Nous avons établi que nous ne sommes pas le principal bénéficiaire de la fiducie de titrisation et, par conséquent, nous ne la consolidons pas. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du programme d'adjudication de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. Conformément au programme d'OHC, les TACH sont vendus à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous agissons également à titre de

contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie de titrisation ou à la SCHL les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH.

Nous titrisons également des prêts hypothécaires de premier ordre garantis canadiens et des prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une cote Alt-A non garantis canadiens à une structure d'accueil admissible. Nous avons conservé des droits sur ces prêts hypothécaires sous forme de coupon d'intérêt et nous fournissons un compte de réserve qui est subordonné aux obligations de financement applicables aux investisseurs des TACM. Nous sommes aussi la contrepartie à des contrats de swaps de taux d'intérêt pour lesquels nous versons à la structure d'accueil admissible les intérêts à payer aux investisseurs et recevons un taux fondé sur le taux d'intérêt des prêts hypothécaires sous-jacents. Nous fournissons également une facilité de liquidité à la structure d'accueil admissible.

À la vente de ces actifs, un gain net ou une perte nette est constaté dans le revenu tiré des créances titrisées. Nous demeurons responsables de l'administration des prêts hypothécaires et constatons les revenus liés à ces services à mesure qu'ils sont rendus.

Prêts hypothécaires commerciaux

Nous titrisons des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une opération sans transformation par l'entremise d'une structure d'accueil admissible donnant lieu à des certificats de propriété détenus par divers investisseurs. Nous continuons d'assurer la gestion des prêts hypothécaires. Aucune titrisation de prêts hypothécaires commerciaux n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Cartes de crédit

Nous titrisons les créances sur cartes de crédit dans Cards II Trust (Cards II), structure d'accueil admissible établie pour l'acquisition d'une quote-part de portefeuilles désignés avec le produit tiré des titres émis par la structure d'accueil admissible. Nous titrisons également les créances sur cartes de crédit dans Broadway. Broadway est une structure d'accueil admissible établie pour l'acquisition des créances sur cartes de crédit liées à des comptes individuels clairement désignés avec le produit tiré des titres émis par la structure d'accueil admissible. Nous comptons parmi les quelques preneurs fermes qui distribuent des titres émis par les structures d'accueil admissibles. Dans le contexte de la vente de créances sur cartes de crédit aux structures d'accueil admissibles, nous avons conservé des coupons d'intérêt, et des billets subordonnés et des billets de soutien.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, en ce sens que de nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues aux structures d'accueil admissibles périodiquement afin de reconstituer les créances, à mesure que les clients de cartes de crédit remboursent leurs soldes. Nous conservons les obligations d'administration des créances titrisées de cartes de crédit et constatons un revenu lorsque les services d'administration sont rendus.

Le tableau suivant résume nos activités de titrisation et de vente :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre						
	2011		2010			2009
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit ^{1,2}	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit ¹	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit ¹
Titrisés ³	16 877 \$	2 313 \$	17 529 \$	1 799 \$	25 568 \$	54 \$
Vendus ³	13 266	2 313	12 453	1 799	20 780	54
Produit au comptant ⁴	13 281	2 313	12 532	1 799	20 744	54
Droits conservés	529	1 715	505	146	1 073	54
Gain (perte) à la vente, déduction faite des frais d'opération	286	25	255	4	145	(1)
Hypothèses sur les droits conservés (en %) ⁵						
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	2,8	0,2	3,1	0,2	3,6	0,2
Taux de remboursement anticipé/taux de remboursement	15,0–18,0	38,3	15,0–18,0	37,4–37,6	12,0–24,0	37,9
Taux de rendement interne	1,4–9,3	3,7	1,6–9,3	3,6–3,7	1,5–8,8	2,8
Pertes sur créances prévues	0,0–0,4	4,9	0,0–0,4	5,2–5,9	0,0–0,2	6,9

1) Le réinvestissement dans des opérations de titrisation à rechargement n'est pas présenté.

2) Au cours de 2011, nous avons vendu et titrisé 1,7 G\$ de créances sur cartes de crédit et avons acheté la totalité des droits conservés, sous forme de billets, relatifs à la titrisation.

3) Comprennent 309 M\$ (409 M\$ en 2010 et 247 M\$ en 2009) en prêts hypothécaires titrisés à taux fixe non garantis dans une structure d'accueil admissible.

4) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

5) Les hypothèses sur les droits conservés s'appliquent seulement aux coupons d'intérêt.

Le tableau suivant décrit davantage nos expositions aux titrisations :

		Prêts hypothécaires à l'habitation			
		Programme d'adjudication OHC/LNH ¹	De premier ordre et de quasi premier ordre assortis d'une cote Alt-A ²	Cartes de crédit	Prêts hypothécaires commerciaux
En millions de dollars, au 31 octobre					
2011	Droits conservés dans les créances titrisées vendues ³	886 \$	214 \$	2 089 \$	5 \$
	Créances titrisées non vendues	19 145	–	–	–
	Facilités de liquidité ⁴	–	754	–	–
2010	Droits conservés dans les créances titrisées vendues ³	961 \$	331 \$	591 \$	5 \$
	Créances titrisées non vendues	19 651	–	–	–
	Facilités de liquidité ⁴	–	772	–	–

1) Comprend les soldes liés au Programme d'OHC et processus d'adjudication de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et d'autres programmes de la SCHL et de TACH. Il ne devrait pas y avoir de pertes sur créances parce que ces prêts hypothécaires sont garantis.

2) Les prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une cote Alt-A ont un taux moyen de perte de 43 points de base au cours des cinq dernières années (37 points de base en 2010) et un ratio prêt-garantie moyen de 74 % (74 % en 2010). Le total des actifs de la structure d'accueil admissible s'établissait à 962 M\$ (1 019 M\$ en 2010), dont 281 M\$ (352 M\$ en 2010) représentent les prêts hypothécaires de premier ordre et 597 M\$ (586 M\$ en 2010) constituent les prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une cote Alt-A.

3) Comprennent les droits conservés acquis après la titrisation initiale.

4) Déduction faite de nos investissements dans nos structures de titrisation.

Le tableau suivant résume le total de l'actif des structures d'accueil admissibles participant à la titrisation et le classement des actifs inscrits à notre bilan consolidé relativement à la titrisation de nos propres créances dans des structures d'accueil admissibles et des EDDV :

En millions de dollars, au 31 octobre			2011		2010	
	Prêts hypothécaires à l'habitation et commerciaux	Cartes de crédit	Total	Prêts hypothécaires à l'habitation et commerciaux	Cartes de crédit	Total
Total de l'actif des structures d'accueil admissibles ¹	962 \$	5 789 \$	6 751 \$	1 019 \$	4 066 \$	5 085 \$
Actif au bilan des structures d'accueil admissibles et des EDDV						
Valeurs mobilières						
Compte de négociation	83 \$	12 \$	95 \$	139 \$	25 \$	164 \$
Disponibles à la vente	982	178	1 160	1 074	217	1 291
Prêts	–	1 899	1 899	–	349	349
Autres actifs	27	–	27	59	–	59
	1 092 \$	2 089 \$	3 181 \$	1 272 \$	591 \$	1 863 \$

1) Exclut les actifs titrisés au moyen d'une opération sans transformation par l'entremise de la structure d'accueil admissible.

Nous avons également un passif d'administration de 112 M\$ (126 M\$ en 2010) lié aux opérations de titrisation sur les prêts hypothécaires résidentiels et un passif d'administration de 20 M\$ (12 M\$ en 2010) lié aux opérations de titrisation sur les cartes de crédit.

Le tableau suivant résume certains flux de trésorerie découlant de nos activités de titrisation :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre			2011		2010		2009
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit	Cartes de crédit
Produit des nouvelles créances titrisées	13 281 \$	2 313 \$	12 532 \$	1 799 \$	20 744 \$	54 \$	
Produit réinvesti dans des opérations de titrisation à rechargement	–	20 759	–	12 816	–	14 642	
Honoraires d'administration reçus	79	101	74	49	72	64	
Flux de trésorerie reçus des coupons d'intérêt et autres	580	626	494	305	427	260	

Les principales hypothèses économiques utilisées pour mesurer la juste valeur des coupons d'intérêt dans les titrisations et la sensibilité de la juste valeur actuelle des flux de trésorerie résiduels aux changements d'hypothèses sont présentées dans le tableau ci-après.

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit donc être considérée avec prudence, étant donné qu'il est généralement

impossible d'extrapoler les variations de la juste valeur fondées sur un changement d'hypothèses, puisque la relation entre le changement d'hypothèses et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. De plus, l'incidence d'un changement d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des coupons d'intérêt est calculée sans modifier les autres hypothèses. La variation de l'un des facteurs peut en modifier un autre et peut accentuer ou contrebalancer l'analyse de sensibilité.

États financiers consolidés

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011		2010	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit
Coût après amortissement des coupons d'intérêt	910 \$	34 \$	996 \$	15 \$
Juste valeur des coupons d'intérêt ¹	952	34	1 046	15
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	2,5	0,2	2,3	0,2
Taux de remboursement anticipé/taux de remboursement	7,0–25,0 %	18,2–38,9 % ²	7,0–25,0 %	37,6 % ²
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(18)	(3)	(23)	(1)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(36)	(5)	(46)	(2)
Pertes sur créances prévues	0,0–0,4 %	4,4–8,8 %	0,0–0,4 %	5,2 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(1)	(6)	(1)	(3)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(1)	(12)	(1)	(6)
Taux d'actualisation des flux de trésorerie résiduels (taux annuel)	1,0–3,2 %	3,6 %	1,2–3,6 %	3,7 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(1)	–	(2)	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(2)	–	(4)	–

1) Il n'y a eu aucune réduction de valeur des coupons d'intérêt.

2) Taux mensuel de remboursement.

Le tableau qui suit présente le total du capital des prêts, des prêts douteux, des autres prêts en souffrance et des radiations nettes présentés dans notre bilan consolidé ainsi que des prêts titrisés :

En millions de dollars, au 31 octobre
ou exercice clos le 31 octobre

	2011			2010		
Type de prêt	Total du capital des prêts	Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	Radiations nettes ²	Total du capital des prêts	Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	Radiations nettes ²
Prêts hypothécaires à l'habitation	150 210 \$	870 \$	19 \$	143 003 \$	934 \$	15 \$
Particuliers	34 842	321	281	34 335	337	345
Cartes de crédit	15 758	179	744	15 924	143	756
Entreprises et gouvernements ³	42 172	1 129	146	39 019	1 100	314
Total des prêts présentés et titrisés ⁴	242 982	2 499	1 190	232 281	2 514	1 430
Moins : Prêts titrisés						
Prêts hypothécaires à l'habitation	50 607	247	4	49 435	268	3
Cartes de crédit	5 350	71	266	3 797	29	132
Entreprises et gouvernements ³	360	–	–	437	–	–
Total des prêts titrisés	56 317	318	270	53 669	297	135
Total des prêts présentés au bilan consolidé	186 665 \$	2 181 \$	920 \$	178 612 \$	2 217 \$	1 295 \$

1) Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

2) Représentent les radiations de l'exercice considéré, déduction faite des recouvrements de prêts auparavant radiés.

3) Comprendent les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts de qualité supérieure.

4) Comprendent le montant de l'encours des prêts et les prêts qui ont été titrisés, que nous continuons de gérer.

Entités à détenteurs de droits variables

Nous consolidons des EDDV pour lesquelles nous sommes considérés comme le principal bénéficiaire. Au cours de 2011, nous avons établi que nous n'étions plus le principal bénéficiaire de certaines EDDV après avoir vendu notre participation résiduelle dans ces EDDV.

EDDV consolidées

Le tableau ci-dessous présente plus de précisions sur les actifs qui soutiennent les obligations des EDDV consolidées.

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Valeurs du compte de négociation	– \$	818 \$
Valeurs disponibles à la vente	66	85
Prêts hypothécaires à l'habitation	46	62
Autres actifs	–	1
Total de l'actif	112 \$	966 \$

Les investisseurs dans les EDDV consolidées n'ont de recours qu'envers les actifs des EDDV et non envers notre crédit

général, sauf dans les cas où nous avons fourni des facilités de liquidité ou des améliorations des modalités de crédit, ou si nous agissons à titre de contrepartie dans des opérations de dérivés avec l'EDDV.

Nous sommes également considérés comme le principal bénéficiaire d'une entité en commandite qui fait l'acquisition de prêts hypothécaires et de TACH auprès de la banque mère CIBC. L'entité en commandite a un actif d'environ 13,0 G\$ (9,8 G\$ en 2010).

En outre, nous étions considérés comme le principal bénéficiaire de certaines fiducies de rémunération dont les actifs s'élevaient à environ 1 M\$ (75 M\$ en 2010), représentés par un nombre nominal de nos actions ordinaires (1 million en 2010). Par conséquent, la consolidation de ces fiducies n'a pas une incidence importante, étant donné que l'actif (nos actions ordinaires) et le passif (soit l'obligation de livrer nos actions ordinaires aux participants) des fiducies se neutralisent l'un et l'autre dans les capitaux propres du bilan consolidé.

EDDV non consolidées

Au 31 octobre 2011, nous détenions des droits dans des EDDV participant à la titrisation de créances de tiers pour lesquelles nous ne sommes pas considérés comme le principal bénéficiaire et, par conséquent, nous ne les consolidons pas. Ces EDDV comprennent plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC et des TAC flux groupés pour lesquels nous avons agi à titre d'agents de structuration et de placement.

Pour plus de précisions sur CIBC Capital Trust, filiale en propriété exclusive de la CIBC, voir la note 18.

Nous détenons aussi des droits dans les valeurs émises par les entités créées par la SCHL, Fannie Mae, Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), Ginnie Mae, Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association (Sallie Mae).

Fonds multicédants soutenus par la CIBC

Nous soutenons plusieurs fonds multicédants non consolidés au Canada qui acquièrent des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les actifs de ces fonds multicédants non consolidés totalisaient 1,3 G\$ (2,3 G\$ en 2010). Certains de nos fonds multicédants détiennent du papier commercial émis par nos autres fonds multicédants. Les actifs donnés en garantie sous-jacents totalisaient 1,3 G\$ (2,1 G\$ en 2010) et sont inclus dans le total de l'actif. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement au moyen d'une provision pour surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous fournissons généralement aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les programmes de papier commercial adossé à des créances (PCAC) que nous offrons aux investisseurs externes exigent que nous offrions du financement, sous réserve que certaines conditions particulières relativement aux fonds multicédants soient remplies, pour financer les actifs productifs. Nous sommes tenus de maintenir certaines cotes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité fournies aux programmes de PCAC que nous soutenons. Si nous obtenons une cote plus basse que le minimum requis, et que nous n'arrivons pas à mettre en œuvre des arrangements satisfaisant aux exigences des agences de notation qui notent le PCAC émis par les fonds multicédants, nous pourrions devoir prévoir du financement dans un compte d'entiercement relativement à nos engagements en matière de liquidités.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par les fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs des fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt des fonds multicédants. Tous les honoraires gagnés dans ces activités sont établis selon le marché.

De temps à autre, nous continuons de soutenir nos fonds multicédants au moyen de l'achat de papier commercial émis par ces fonds multicédants. Les investissements directs dans du papier commercial émis par les fonds multicédants que nous soutenons se sont élevés à 3 M\$ (110 M\$ en 2010). Nous soutenons également un fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Les actifs de ce fonds totalisaient 421 M\$ (403 M\$ en 2010). Ce fonds est financé au moyen d'une facilité consortiale pour un engagement de trois ans totalisant 475 M\$. Nous avons conclu cette facilité pour un montant de 95 M\$. Au 31 octobre 2011, nous avons financé 77 M\$ (72 M\$ en 2010) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires.

Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC

Nous avons réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités liées aux TAC flux groupés, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous avons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers par le biais de nos activités de trésorerie et de négociation.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des EDDV qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. L'exposition maximale comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants nominaux de référence pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants nominaux de référence, déduction faite du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence d'EDDV. L'incidence du REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-dessous.

En millions de dollars, au 31 octobre		Fonds multicédants soutenus par la CIBC	Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC	Entités émettrices structurées par des tiers		Total
				Activités en voie de liquidation	Activités poursuivies	
2011	Actif au bilan¹					
	Valeurs du compte de négociation	3 \$	– \$	558 \$	719 \$	1 280 \$
	Valeurs disponibles à la vente	–	2	2	1 320	1 324
	Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	73	73
	Prêts	77	290	4,023	34	4,424
	Dérivés ²	–	–	–	68	68
		80 \$	292 \$	4 583 \$	2 214 \$	7 169 \$
	Passif au bilan					
	Dérivés ²	– \$	37 \$	1 545 \$	44 \$	1 626 \$
		– \$	37 \$	1 545 \$	44 \$	1 626 \$
2010	Actif au bilan¹					
	Valeurs du compte de négociation	110 \$	– \$	621 \$	32 \$	763 \$
	Valeurs disponibles à la vente	–	5	14	1 541	1 560
	Valeurs désignées à leur juste valeur	–	9	–	205	214
	Prêts	72	434	7 061	–	7 567
	Dérivés ²	–	–	–	184	184
		182 \$	448 \$	7 696 \$	1 962 \$	10 288 \$
	Passif au bilan					
	Dérivés ²	– \$	36 \$	1 084 \$	2 \$	1 122 \$
		– \$	36 \$	1 084 \$	2 \$	1 122 \$

En millions de dollars, au 31 octobre		2011	2010
Risque maximal de perte, déduction faite des couvertures			
Risque maximal de perte compte tenu des couvertures		12 379 \$	17 318 \$
Moins : Montant nominal de référence des protections souscrites ou des opérations de couverture au titre des contrats de dérivés de crédit vendus, déduction faite du montant brut à recevoir sur ces opérations de couverture		(3 292)	(3 824)
Valeur comptable des couvertures liées aux valeurs et aux prêts		(4 614)	(7 330)
		4 473 \$	6 164 \$

1) Compte non tenu des valeurs émises par, des droits conservés sur, et des dérivés avec, les entités incorporées par la SCHL, Fannie Mae, Freddie Mac, Ginnie Mae, Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et Sallie Mae.

2) Comprend les dérivés de crédit (swaps sur défaillance vendus et swaps sur rendement total) en vertu desquels nous assumons le risque et excluent tous les autres dérivés.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau et autre matériel ²	Améliorations locatives	Total
2011	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 203 \$	1 067 \$	697 \$	647 \$	3 614 \$
	Acquisitions (cessions), montant net	23	47	(14)	75	131
	Rajustements ³	(16)	(1)	(2)	(2)	(21)
	Solde à la fin de l'exercice	1 210 \$	1 113 \$	681 \$	720 \$	3 724 \$
2010	Solde à la fin de l'exercice	1 203 \$	1 067 \$	697 \$	647 \$	3 614 \$
2011	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	349 \$	839 \$	357 \$	409 \$	1 954 \$
	Amortissement	26	105	32	45	208
	Cessions	(9)	(61)	(29)	(19)	(118)
	Rajustements ³	2	2	—	—	4
	Solde à la fin de l'exercice	368 \$	885 \$	360 \$	435 \$	2 048 \$
2010	Solde à la fin de l'exercice	349 \$	839 \$	357 \$	409 \$	1 954 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2011	842 \$	228 \$	321 \$	285 \$	1 676 \$
	Au 31 octobre 2010	854 \$	228 \$	340 \$	238 \$	1 660 \$

1) Comprennent les valeurs comptables nettes de 162 M\$ (165 M\$ en 2010) et de 333 M\$ (351 M\$ en 2010) respectivement pour les terrains et les bâtiments pour lesquels nous sommes considérés comme le propriétaire aux fins comptables.

2) Comprennent des immobilisations en cours de 87 M\$ (132 M\$ en 2010) non soumis à l'amortissement.

3) Comprennent l'écart de conversion.

Note 8 | Écart d'acquisition, logiciels et autres actifs incorporels

Écart d'acquisition

Nous avons appliqué un test de dépréciation annuel à l'écart d'acquisition et aux autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie au 30 avril 2011. En nous fondant sur notre évaluation, nous avons déterminé qu'aucune réduction de valeur pour dépréciation n'était nécessaire.

La variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à chaque unité d'exploitation s'établit comme suit :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

Unités d'exploitation	Gestion des avoirs	Marchés financiers ¹	CIBC FirstCaribbean ¹	Divers	Total
2011					
Solde au début de l'exercice	879 \$	40 \$	927 \$	67 \$	1 913 \$
Acquisitions	–	–	–	2	2
Cessions	–	–	–	(1)	(1)
Rajustements ²	–	–	(21)	1	(20)
Solde à la fin de l'exercice	879 \$	40 \$	906 \$	69 \$	1 894 \$
2010					
Solde au début de l'exercice	879 \$	72 \$	983 \$	63 \$	1 997 \$
Acquisitions	–	–	–	5	5
Cessions	–	(31) ³	–	(1)	(32)
Rajustements ²	–	(1)	(56)	–	(57)
Solde à la fin de l'exercice	879 \$	40 \$	927 \$	67 \$	1 913 \$

1) Les unités d'exploitation Marchés financiers et FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) font partie respectivement des Services bancaires de gros et du groupe Siège social et autres.

2) Comprennent l'écart de conversion.

3) Comprend la cession d'un placement américain consolidé.

Logiciels et autres actifs incorporels

La variation de la valeur comptable des autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos le 31 octobre		Contractuels ¹	Nom commercial ²	Total
2011	Solde au début de l'exercice et à la fin de l'exercice	116 \$	20 \$	136 \$
2010	Solde au début de l'exercice	116 \$	21 \$	137 \$
	Rajustements ³	–	(1)	(1)
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	20 \$	136 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Comprennent l'écart de conversion.

Les logiciels et autres actifs incorporels à durée de vie limitée sont composés comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre		Logiciels ¹	Actifs incorporels au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations avec la clientèle ⁴	Total
2011	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	1 537 \$	249 \$	50 \$	161 \$	1 997 \$
	Acquisitions (cessions), montant net	171	—	—	18	189
	Rajustements ⁵	(2)	(6)	—	—	(8)
	Solde à la fin de l'exercice	1 706 \$	243 \$	50 \$	179 \$	2 178 \$
2010	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	1 544 \$	264 \$	64 \$	112 \$	1 984 \$
	Acquisitions (cessions), montant net	(1)	—	(14)	49	34
	Rajustements ⁵	(6)	(15)	—	—	(21)
	Solde à la fin de l'exercice	1 537 \$	249 \$	50 \$	161 \$	1 997 \$
2011	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	1 284 \$	110 \$	40 \$	90 \$	1 524 \$
	Amortissement	106	23	2	17	148
	Cessions	(8)	—	—	—	(8)
	Rajustements ⁵	(2)	(2)	—	—	(4)
	Solde à la fin de l'exercice	1 380 \$	131 \$	42 \$	107 \$	1 660 \$
2010	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	1 242 \$	90 \$	40 \$	80 \$	1 452 \$
	Amortissement	129	26	3	10	168
	Cessions	(82)	—	(3)	—	(85)
	Rajustements ⁵	(5)	(6)	—	—	(11)
	Solde à la fin de l'exercice	1 284 \$	110 \$	40 \$	90 \$	1 524 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2011	326 \$	112 \$	8 \$	72 \$	518 \$
	Au 31 octobre 2010	253 \$	139 \$	10 \$	71 \$	473 \$

1) Comprennent des immobilisations en cours de 177 M\$ (73 M\$ en 2010) non soumises à l'amortissement.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

4) Représentent les relations clients associées aux activités de garde et les actifs incorporels acquis au moment de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

5) Comprennent l'écart de conversion.

Le total de la dotation aux amortissements estimative liée aux logiciels et aux autres actifs incorporels à durée de vie limitée pour les cinq prochains exercices se présente comme suit :

	En millions de dollars
2012	108
2013	59
2014	38
2015	26
2016	19

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Intérêts courus à recevoir	691 \$	787 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 21)	1 445	1 426
Comptes des clients des courtiers	290	406
Impôts exigibles à recevoir	446	577
Actif d'impôts futurs (note 22)	270	767
Autres charges payées d'avance et éléments reportés	645	656
Chèques et autres effets en transit, montant net	382	674
Garantie sur dérivés à recevoir	4 397	4 912
Débiteurs	518	687
Divers	454	408
	9 499 \$	11 300 \$

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ⁵	Total 2011	Total 2010
Particuliers	8 109 \$	66 149 \$	42 334 \$	116 592 \$	113 294 \$
Entreprises et gouvernements	32 171	15 862	86 603 ⁶	134 636	127 759
Banques	1 297	11	2 873	4 181	5 618
	41 577 \$	82 022 \$	131 810 \$	255 409 \$	246 671 \$
Se composent de ce qui suit :					
Détenus au coût après amortissement				253 886 \$	243 141 \$
Désignés à la juste valeur (note 13)				1 523	3 530
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts dans :					
les établissements canadiens				28 469 \$	27 675 \$
les établissements étrangers				2 197	2 070
Dépôts productifs d'intérêts dans :					
les établissements canadiens				189 778	177 368
les établissements étrangers				34 388	39 115
Fonds fédéraux américains achetés				577	443
				255 409 \$	246 671 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 56,1 G\$ (54,1 G\$ en 2010) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 6,0 G\$ (5,4 G\$ en 2010).

2) Déduction faite des dépôts de la Banque de 935 M\$ (648 M\$ en 2010) acquis par la CIBC.

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprennent les dépôts d'obligations couvertes totalisant 12,0 G\$ (6,4 G\$ en 2010) et les billets acquis par CIBC Capital Trust totalisant 1,6 G\$ (1,6 G\$ en 2010) (voir la note 18 pour plus de précisions).

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Intérêts courus à payer	1 133 \$	1 336 \$
Passif au titre des prestations constituées (note 21)	739	749
Certificats d'or et d'argent	300	415
Comptes des clients des courtiers	1 121	898
Garantie sur dérivés à payer	2 901	3 062
Autres éléments reportés	236	255
Instruments négociables	1 312	1 194
Passif d'impôts exigibles	45	29
Passif d'impôts futurs (note 22)	51	—
Créditeurs et charges à payer	1 661	1 832
Divers	2 324	2 802 ¹
	11 823 \$	12 572 \$

1) Comprend un montant de 604 M\$ à payer à l'égard d'actions privilégiées à dividende non cumulatif (séries 19 et 23) rachetées le 31 octobre 2010. Pour plus de précisions, voir la note 17.

Note 12 | Activités de négociation

Le revenu de négociation se compose du revenu net d'intérêts et du revenu autre que d'intérêts. Le revenu net d'intérêts provient des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs de négociation, autres que des dérivés, déduction faite des frais d'intérêts et du revenu d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Le revenu autre que d'intérêts englobe les gains et les pertes latents sur les positions en valeurs mobilières détenues, et les gains et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières. Le revenu autre que

d'intérêts comprend également les gains et les pertes réalisés et latents sur les dérivés de négociation.

Le revenu de négociation exclut les honoraires de prise ferme et les commissions sur les opérations sur valeurs mobilières, qui sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Les tableaux suivants présentent l'actif et le passif ainsi que le revenu associés aux activités de négociation.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011	2010
Actif		
Titres d'emprunt ¹	10 963 \$	15 649 \$
Titres de participation	21 834	12 908
Total des valeurs mobilières (note 4)	32 797	28 557
Prêts hypothécaires à l'habitation (note 5) ²	44	62
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (note 5) ²	257	1 000
Instruments dérivés (note 14)	24 562	22 034
	57 660 \$	51 653 \$
Passif		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 274 \$	7 304 \$
Instruments dérivés (note 14) ¹	25 904	22 809
	36 178 \$	30 113 \$

Revenu (perte) associé(e) aux activités de négociation

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Composition du revenu (de la perte) de négociation			
Revenu d'intérêts	967 \$	495 \$	420 \$
Frais d'intérêts	624	277	183
Revenu net d'intérêts	343	218	237
Revenus autres que d'intérêts	(74)	603	(531)
	269 \$	821 \$	(294) \$
Composition du revenu (de la perte) de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	156 \$	162 \$	145 \$
Change	276	265	291
Actions	21	94	216
Marchandises	43	33	44
Crédit structuré ³	(227)	140	(1 038)
Divers ³	—	127	48
	269 \$	821 \$	(294) \$

1) Comprennent les valeurs liées aux titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation de 182 M\$ (250 M\$ en 2010) et les passifs dérivés d'un montant nominal de référence de 1 223 M\$ et d'une juste valeur de 1 018 M\$ (montant nominal de référence de 1 445 M\$ et juste valeur de 1 155 M\$ en 2010) utilisés pour couvrir un passif désigné à la juste valeur sur le plan économique d'une juste valeur de 389 M\$ (526 M\$ en 2010) abordé à la note 13.

2) En 2011, nous avons constaté les prêts liés aux activités de négociation comptabilisés à la juste valeur de façon distincte. Ces prêts étaient auparavant classés dans les prêts au coût après amortissement. Les informations des exercices précédents ont été retraitées.

3) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Note 13 | Instruments financiers désignés à la juste valeur

Les instruments financiers désignés à la juste valeur comprennent les instruments suivants :

- certaines valeurs et certains passifs-dépôts couverts par des dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt et des swaps position vendeur;
- les passifs financiers comprenant au moins un instrument dérivé incorporé, ce qui a une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte qui sont séparés de l'instrument hôte.

Les tableaux suivants présentent l'actif et le passif désignés à la juste valeur, leurs couvertures et le revenu connexe tiré de ces instruments financiers par portefeuille. Le revenu net d'intérêts provient des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs désignés à la juste valeur, déduction faite des frais d'intérêts et du revenu d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Le revenu autre que d'intérêts englobe les gains ou les pertes latents sur les actifs et passifs désignés à la juste valeur, les dérivés de couverture et les valeurs vendues à découvert connexes.

Actifs et passifs désignés à la juste valeur

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011	2010
Actifs désignés à la juste valeur		
Titres d'emprunt	20 064 \$	22 430 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ¹ (note 5)	10	21
	20 074 \$	22 451 \$
Passifs désignés à la juste valeur		
Dépôts d'entreprises et de gouvernements ^{2, 3}	1 523 \$	3 530 \$
	1 523 \$	3 530 \$

1) Le montant non prélevé sur les facilités de crédit ayant trait aux prêts désignés à la juste valeur était de néant en 2011 et en 2010.

2) Les dépôts d'entreprises et de gouvernements comprennent un billet à recours limité de 389 M\$ (526 M\$ en 2010) qui est couvert par des valeurs liées au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation de 182 M\$ (250 M\$ en 2010) qui sont classées dans le compte de négociation et par des passifs dérivés de 1 018 M\$ (1 155 M\$ en 2010). Pour plus de précisions, voir la note 12.

3) La valeur comptable des dépôts désignés à la juste valeur aurait été de 2 M\$ de moins (6 M\$ de plus en 2010) si les dépôts avaient été comptabilisés selon le montant de règlement prévu au contrat.

Actifs et passifs financiers de couverture économique des instruments financiers désignés à la juste valeur

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011	2010
Actif		
Instruments dérivés (note 14)	1 508 \$	492 \$
	1 508 \$	492 \$
Passif		
Instruments dérivés (note 14)	2 821 \$	1 569 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	1 844
	2 821 \$	3 413 \$

Revenus (pertes) lié(e)s aux instruments financiers désignés à la juste valeur et couvertures connexes

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Revenu d'intérêts	369 \$	335 \$	525 \$
Frais d'intérêts ¹	154	69	276
Revenu net d'intérêts	215	266	249
Revenu autre que d'intérêts			
Instruments financiers désignés à la juste valeur	3	(291)	168
Couvertures économiques ²	(137)	(332)	(201)
	(134)	(623)	(33)
	81 \$	(357) \$	216 \$

1) Comprendent 28 M\$ (15 M\$ en 2010 et 10 M\$ en 2009) pour les engagements liés aux valeurs vendues à découvert servant de couverture des instruments financiers désignés à la juste valeur.

2) Comprendent les instruments dérivés détenus pour couvrir de façon économique les instruments financiers désignés à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur des prêts désignés à la juste valeur attribuables aux changements apportés au risque de crédit ont été calculées en déterminant les écarts de taux implicites au sein de la juste valeur des obligations comparables émises par la même entité ou par des entités comparables. La variation de la juste valeur attribuable aux changements apportés au risque de crédit de la CIBC a été calculée en fonction du changement des écarts de taux implicite dans la juste valeur des dépôts de la CIBC.

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) résultant des variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur imputables aux changements dans le risque de crédit :

En millions de dollars	Pour l'exercice clos le 31 octobre			Cumul de la période close le 31 octobre ¹		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Prêts désignés à la juste valeur	(1) \$	– \$	(29) \$	(2) \$	(1) \$	(27) \$
Prêts désignés à la juste valeur, déduction faite des couvertures connexes ²	(1)	–	(8)	(2)	(1)	2
Dépôts désignés à la juste valeur	–	(1)	(5)	–	(3)	(6)

1) La variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur, détenus par la CIBC à la fin de la période de présentation de l'information, à compter de la date où ils ont été désignés selon l'option de la juste valeur.

2) Le montant nominal de référence des dérivés utilisés pour couvrir le risque de crédit sur les prêts désignés à la juste valeur a été de néant (néant en 2010 et 242 M\$ en 2009).

Note 14 | Instruments dérivés

Comme il est expliqué à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des affaires, divers instruments dérivés aux fins de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP). Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2011		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 12)	24 562 \$	25 904 \$	22 034 \$	22 809 \$
Couvertures désignées aux fins comptables (note 15)	1 773	623	1 281 ²	714
Couvertures économiques ¹				
Couvertures économiques d'instruments financiers désignés à la juste valeur (note 13)	1 508	2 821	492	1 569
Autres couvertures économiques	416	459	875 ²	1 397
	28 259 \$	29 807 \$	24 682 \$	26 489 \$

1) Comprendent des dérivés qui ne sont pas des relations de couverture admissibles aux fins comptables selon le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*.

2) Retraité.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré, en privé entre la CIBC et la contrepartie au contrat. Les autres contrats sont conclus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent essentiellement en options et en contrats à terme standardisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant nominal de référence convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un montant nominal de référence déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant nominal de référence. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer notre risque de taux d'intérêt, nous agissons à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garanties de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif ou le groupe d'actifs de référence. Le règlement peut se faire au comptant ou comporter la demande de livraison de l'actif ou du groupe d'actifs de référence au vendeur du swap sur défaillance.

Aux termes d'un swap sur rendement total, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants au comptant établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit.

Dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation, nous détenons une protection souscrite et vendue à l'égard des obligations à désignation unique ou liées à l'indice de référence. Ces obligations de référence incluent les titres d'emprunt d'entreprises, les TAC flux groupés de prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts hypothécaires commerciaux, des titres privilégiés de fiducies et des TAP flux groupés. Pour les contrats de swaps sur défaillance à désignation unique ou sur indice de référence, lorsqu'un incident de crédit survient, aux termes de contrats de swaps sur défaillance, aucune des parties à ce contrat n'a de recours à l'égard de l'obligation de référence. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'obligation de référence au moment du règlement du contrat de dérivés de crédit.

Dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation, nous avons des swaps sur rendement total sur les obligations de référence à désignation unique qui sont avant tout des TAP flux groupés. Il existe un calendrier de règlement régulier pour le transfert des rendements nets. Lorsque l'actif de référence est un titre comportant un risque de défaillance, le swap sur rendement total présente habituellement divers types de remboursements et de mesures d'évaluation exigées s'il y a défaillance. Le swap sur rendement total peut simplement être résilié, et les parties échangent des paiements en espèces selon la valeur des actifs improductifs. Il peut y avoir échange d'espèces avec livraison des actifs improductifs. Le souscripteur du swap sur rendement total peut substituer un autre titre au titre improductif et maintenir l'arrangement relatif au swap sur rendement total. Le traitement des garanties comporte généralement le recours complet, signifiant que le bénéficiaire du swap sur rendement total doit offrir des garanties additionnelles lorsque la valeur de l'actif diminue, ou peut retirer sa garantie lorsque la valeur de l'actif augmente.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards avec des dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des opérations sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montant nominal de référence

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants nominaux de référence ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants nominaux de référence des instruments dérivés figurent dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre

	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant nominal de référence	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans					
Dérivés de taux d'intérêt								
Instruments dérivés de gré à gré								
Contrats de garantie de taux	99 456 \$	21 942 \$	4 \$	121 402 \$	118 477 \$	2 925 \$	68 354 \$	3 471 \$
Swaps	277 583	589 465	104 162	971 210	670 804	300 406	486 886	270 119
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	3 625	13 096	7 241	23 962	23 962	–	–	–
Options achetées	1 891	6 852	2 838	11 581	11 496	85	12 452	347
Options vendues	3 141	7 419	2 796	13 356	10 804	2 552	16 682	1 710
	385 696	638 774	117 041	1 141 511	835 543	305 968	584 374	275 647
Instruments dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme standardisés	34 671	7 994	–	42 665	38 438	4 227	27 427	1 036
Options achetées	24 233	–	–	24 233	24 233	–	26 980	–
Options vendues	29 466	–	–	29 466	29 466	–	33 811	–
	88 370	7 994	–	96 364	92 137	4 227	88 218	1 036
Total des dérivés de taux d'intérêt	474 066	646 768	117 041	1 237 875	927 680	310 195	672 592	276 683
Dérivés de change								
Instruments dérivés de gré à gré								
Contrat à terme de gré à gré	128 053	7 957	201	136 211	121 300	14 911	107 299	8 450
Swaps	25 856	74 574	25 525	125 955	114 803	11 152	85 995	7 433
Options achetées	8 128	1 238	109	9 475	9 450	25	13 566	77
Options vendues	7 784	704	78	8 566	8 470	96	11 880	79
	169 821	84 473	25 913	280 207	254 023	26 184	218 740	16 039
Instruments dérivés négociés en Bourse								
Contrats à terme standardisés	20	–	–	20	20	–	33	–
Total des dérivés de change	169 841	84 473	25 913	280 227	254 043	26 184	218 773	16 039
Dérivés de crédit								
Instruments dérivés de gré à gré								
Contrats de swaps sur rendement total – à payer	–	2 612	–	2 612	2 612	–	2 982	–
Contrats de swaps sur défaillance – achetés	–	10 434	5 306	15 740	15 655	85	22 149	1 206
Contrats de swaps sur défaillance – vendus	104	2 315	5 223	7 642	7 642	–	12 080	–
Total des dérivés de crédit	104	15 361	10 529	25 994	25 909	85	37 211	1 206
Dérivés sur actions¹								
Instruments dérivés de gré à gré	21 884	2 445	74	24 403	23 739	664	16 057	532
Instruments dérivés négociés en Bourse	3 431	422	–	3 853	3 853	–	8 699	–
Total des dérivés sur actions	25 315	2 867	74	28 256	27 592	664	24 756	532
Dérivés sur métaux précieux¹								
Instruments dérivés de gré à gré	1 906	–	–	1 906	1 906	–	513	–
Instruments dérivés négociés en Bourse	231	26	–	257	257	–	19	–
Total des dérivés sur métaux précieux	2 137	26	–	2 163	2 163	–	532	–
Autres dérivés sur marchandises¹								
Instruments dérivés de gré à gré	3 591	4 583	225	8 399	8 399	–	6 878	–
Instruments dérivés négociés en Bourse	7 363	3 974	2	11 339	11 339	–	6 303	–
Total des autres dérivés sur marchandises	10 954	8 557	227	19 738	19 738	–	13 181	–
	682 417 \$	758 052 \$	153 784 \$	1 594 253 \$	1 257 125 \$	337 128 \$	967 045 \$	294 460 \$

1) Comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés jusqu'à leur échéance :

En millions de dollars, au 31 octobre

				2011	2010
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans ¹	Juste valeur totale	Juste valeur totale
Actifs dérivés	4 146 \$	11 569 \$	12 544 \$	28 259 \$	24 682 \$
Passifs dérivés	4 789	12 798	12 220	29 807	26 489

1) Le rajustement de l'évaluation du crédit fait partie de l'échéance à plus de 5 ans.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

En l'absence de paiements au comptant initiaux compensatoires, les instruments dérivés n'ont généralement aucune valeur marchande à l'origine ou alors ils ont une faible valeur marchande. Leur valeur, positive ou négative, est fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des indices boursiers, ou encore des prix du crédit, selon que les dispositions des instruments dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats ayant des dispositions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation est géré en vue d'atténuer le risque, le cas échéant, et par souci de maximiser le revenu tiré des activités de négociation. Pour mieux gérer les risques, nous pouvons conclure des contrats avec d'autres teneurs de marché ou contracter des couvertures sur le marché au comptant.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de l'opération en cause nous occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des instruments dérivés de gré à gré en recherchant activement des possibilités d'atténuer le risque par l'utilisation d'accords généraux de compensation de dérivés multiproduits, de contreparties centrales (chambres de compensation), de garanties et d'autres techniques d'atténuation du risque.

Nous négocions des accords généraux de compensation de dérivés avec les parties auprès desquelles nous courons un risque de crédit important lié aux opérations sur dérivés. Ces contrats permettent de liquider et de compenser toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'une défaillance. Certains de ces contrats permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'évaluation à la valeur de marché des opérations en cours entre les parties dépassait un seuil convenu. Ces contrats sont utilisés pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des opérations avec des parties plus actives.

Dans le cas des options et des contrats à terme standardisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des Bourses qui prennent en charge les obligations des parties et qui garantissent leurs obligations d'exécution. De la même façon, dans le cas de swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation, le risque de crédit est limité puisque ces opérations sont reconduites en chambre de compensation, qui agit à titre de contrepartie centrale et prend en charge les obligations de la contrepartie initiale. Tous les contrats réglés en Bourse et les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations. En général, les swaps sur défaillance vendus ne comportent aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, les swaps sur défaillance vendus comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des instruments dérivés, sauf pour les instruments négociés en Bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation, lesquels sont soumis aux exigences quotidiennes relatives à la stipulation de couverture. Le calcul du montant pondéré en fonction du risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur marchande positive, représentant un gain latent pour la CIBC. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue de l'instrument dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque opération, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de la contrepartie, qui sont rajustées pour tenir compte de l'incidence des garanties et des cautionnements afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences de capital réglementaire à l'égard des dérivés.

États financiers consolidés

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011					2010				
	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent-crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent-crédit ²	Montant pondéré en fonction du risque
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total		
Dérivés de taux d'intérêt										
Contrat de garantie de taux d'intérêt	171 \$	– \$	171 \$	59 \$	7 \$	55 \$	– \$	55 \$	49 \$	9 \$
Swaps	16 468	3 003	19 471	4 664	1 373	13 522	2 299	15 821	4 154	1 120
Options achetées	422	10	432	66	20	494	27	521	91	26
	17 061	3 013	20 074	4 789	1 400	14 071	2 326	16 397	4 294	1 155
Dérivés de change										
Contrat à terme de gré à gré	1 654	83	1 737	1 364	296	1 501	23	1 524	1 291	235
Swaps	3 655	580	4 235	3 489	770	3 662	256	3 918	2 985	626
Options achetées	97	–	97	102	32	227	–	227	113	36
	5 406	663	6 069	4 955	1 098	5 390	279	5 669	4 389	897
Dérivés de crédit ¹										
Swaps sur rendement total – à payer	–	–	–	–	–	–	–	–	73	49
Swaps sur défaillance – achetés	1 021	–	1 021	1 015	613	1 341	–	1 341	2 215	2 016
Swaps sur défaillance – vendus ³	–	–	–	–	–	–	–	–	10	4
	1 021	–	1 021	1 015	613	1 341	–	1 341	2 298	2 069
Dérivés d'actions ⁴	280	21	301	629	47	468	40	508	648	250
Dérivés sur métaux précieux ⁴	55	–	55	39	13	25	–	25	13	6
Autres dérivés sur marchandises ⁴	401	–	401	739	242	460	–	460	703	219
	24 224	3 697	27 921	12 166	3 413	21 755	2 645	24 400	12 345	4 596
Moins : incidence des accords généraux de compensation	(20 728)	–	(20 728)	–	–	(16 967)	–	(16 967)	–	–
	3 496 \$	3 697 \$	7 193 \$	12 166 \$	3 413 \$	4 788 \$	2 645 \$	7 433 \$	12 345 \$	4 596 \$

1) Les instruments négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation, avec un coût de remplacement de 338 M\$ (279 M\$ en 2010), sont exclus conformément aux lignes directrices du BSIF. Les dérivés de crédit GAP vendus sont traités en tant qu'engagements au titre des cautionnements. Par ailleurs, les dérivés de crédit GAP acquis satisfaisant aux critères d'efficacité de couvertures de l'Accord de Bâle II sont traités en tant que facteurs d'atténuation du risque de crédit, sans imputation au titre du risque de crédit de la contrepartie, alors que les mêmes dérivés de crédit ne satisfaisant pas aux critères d'efficacité des couvertures de l'Accord de Bâle II sont assortis d'une imputation au titre du risque de crédit de la contrepartie.

2) Somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel, rajustée pour tenir compte de l'incidence des garanties totalisant 2 262 M\$ (2 261 M\$ en 2010). Les garanties sont composées de liquidités de 1 988 M\$ (2 136 M\$ en 2010), de titres du gouvernement de 274 M\$ (125 M\$ en 2010).

3) Le montant représente la juste valeur des contrats pour lesquels des frais sont reçus sur la durée de vie des contrats.

4) Comprennent les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les options.

Rajustements de l'évaluation du crédit

Un rajustement de l'évaluation du crédit est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons rajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des rajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des rajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Garants financiers

Les contrats que nous avons avec des garants financiers sont principalement des contrats de dérivés. Le risque lié à la juste valeur à l'égard des contrats de dérivés est calculé au moyen de la valeur du marché des actifs de référence sous-jacents. La charge au titre du risque de crédit de la contrepartie dépend du risque lié à la juste valeur et de notre évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Le risque de crédit de la contrepartie est calculé au moyen des écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles et appropriés, ou des données de remplacement d'une qualité de crédit comparable, ou d'une évaluation de la valeur

recouvrable nette. Au cours de l'exercice, nous avons constaté une perte de 3 M\$ (un gain de 703 M\$ en 2010 et une perte de 1,1 G\$ en 2009) au titre des créances de nos garants financiers. Nous avons comptabilisé séparément une perte nette de 100 M\$ (perte nette de 341 M\$ en 2010 et gain net de 163 M\$ en 2009) au cours de l'exercice, lorsque les contrats avec des garants financiers ont été résiliés et sont venus à échéance. La juste valeur des contrats de dérivés conclus auprès de garants financiers, déduction faite des rajustements de l'évaluation du crédit, s'élevait à 477 M\$ (734 M\$ en 2010).

Contreparties autres que des garants financiers

Notre méthode de calcul des rajustements de l'évaluation du crédit par rapport à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés utilise aussi le risque lié à la juste valeur. Nous utilisons des écarts de taux observés sur le marché ou des données de remplacement, selon le cas. Au cours de l'exercice, nous avons constaté un gain de 3 M\$ (un gain de 27 M\$ en 2010 et une perte de 49 M\$ en 2009) au titre des créances de nos contreparties autres que des garants financiers.

Note 15 | Couvertures désignées aux fins comptables

Le tableau suivant présente les gains (pertes) liés à l'inefficacité de la couverture constatés à l'état des résultats consolidé :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Couvertures de juste valeur ¹	15 \$	20 \$	85 \$
Couvertures de flux de trésorerie ^{2, 3}	(1)	(11)	(5)

1) Constatées dans le revenu net d'intérêts.

2) Constatées dans le poste Divers du revenu autre que d'intérêts et des frais autres que d'intérêts.

3) Comprennent les couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes.

La tranche des gains (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes figure dans l'état des résultats consolidé et est négligeable pour les exercices clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009.

Les montants nominaux de référence et la valeur comptable des instruments dérivés de couverture figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2011			2010		
	Montant nominal de référence des dérivés	Valeur comptable		Montant nominal de référence des dérivés	Valeur comptable	
		Valeur positive	Valeur négative		Valeur positive	Valeur négative
Couvertures de juste valeur	95 221 \$	1 696 \$	602 \$	84 298 \$	1 240 \$	696 \$
Couvertures de flux de trésorerie	2 948	33	21	8 267 ¹	36 ¹	18
Couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes	1 022	44	—	1 367 ¹	5	—
	99 191 \$	1 773 \$	623 \$	93 932 \$	1 281 \$	714 \$

1) Retraité.

De plus, des montants de 54 M\$ (62 M\$ en 2010) et de 2,3 G\$ (659 M\$ en 2010) de passif-dépôts libellés en monnaie étrangère ont été désignés respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes.

Note 16 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées aux droits des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères

(y compris notre investissement net dans des établissements étrangers) ou sont combinés à des swaps de devises pour assurer le financement de façon rentable et pour gérer le risque de change. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre

Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Date la plus proche de rachat		Libellés en monnaies étrangères	2011	2010
		Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale		Valeur nominale	Valeur comptable ²
9,65	31 octobre 2014	1 ^{er} novembre 1999			250 \$	311 \$
4,55 ³	28 mars 2016	28 mars 2006	28 mars 2011 ⁴		–	–
Taux fixe ⁵	23 mars 2017		23 septembre 2012	195 M\$ TT	30	30
Taux variable ⁶	22 juin 2017		22 juin 2012	200 M€	276	276
5,15 ⁷	6 juin 2018	6 juin 2008	6 juin 2013		550	554
4,11 ⁸	30 avril 2020	30 avril 2010	30 avril 2015 ⁹		1 100	1 100
3,15 ¹⁰	2 novembre 2020		2 novembre 2015		1 500	1 500
6,00 ¹¹	6 juin 2023	6 juin 2008	6 juin 2018		600	600
8,70	25 mai 2029 ¹²				25	43
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	150
8,70	25 mai 2032 ¹²				25	44
8,70	25 mai 2033 ¹²				25	45
8,70	25 mai 2035 ¹²				25	46
Taux variable ¹³	31 juillet 2084		27 juillet 1990	169 M\$ US ¹⁴	168	168
Taux variable ¹⁵	31 août 2085		20 août 1991	67 M\$ US	66	66
Créances subordonnées vendues à découvert (détenues) à des fins de transaction					4 990	5 133
					5	5
					4 995 \$	5 138 \$

- 1) Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- 2) La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- 3) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,00 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 4) À cette date, nous avons racheté le solde du capital, plus les intérêts courus à la date du rachat.
- 5) Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 23 mars 2007 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de FirstCaribbean International Bank Limited, et garantis par FirstCaribbean International Bank Limited de manière subordonnée. Le taux d'intérêt est fixé à 7,90 % pour les deux premières années; puis à 8,15 % pour les trois années suivantes et à 8,75 % pour la durée qui reste à couvrir. FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited peut racheter une partie ou la totalité des billets au plus tard le 23 septembre 2012, en remboursant le capital, plus une pénalité de 0,50 % du capital des billets rachetés.
- 6) Émis par CIBC World Markets plc et garantis par la CIBC de manière subordonnée. Le taux d'intérêt est fondé sur le TIBEUR à trois mois majoré de 0,20 % jusqu'à la date la plus proche de rachat par CIBC World Markets plc et, par la suite, sur le TIBEUR à trois mois majoré de 0,70 %.
- 7) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,30 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 8) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,90 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 9) La capacité de la CIBC de procéder au rachat avant cette date est assujéti à la réception d'un avis du BSIF lui indiquant que les débentures ne sont plus admissibles à titre de fonds propres de deuxième catégorie.
- 10) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,27 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 11) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,50 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- 12) Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- 13) Le taux d'intérêt est fondé sur le TIOL en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- 14) Une tranche de 30 M\$ US (29 M\$) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.
- 15) Le taux d'intérêt est fondé sur le TIOL en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.

Note 17 Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées et passif au titre des actions privilégiées

Actions ordinaires

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale pour une contrepartie globale maximale de 15 G\$, en tout temps, pour toutes les actions ordinaires en circulation.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a pas d'actions privilégiées de catégorie B en circulation actuellement.

Actions en circulation et dividendes et intérêts versés

En millions de dollars,
sauf le nombre d'actions et les montants par action,
au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre

2011					2010					2009								
Actions en circulation				Dividendes versés	Actions en circulation				Dividendes versés	Actions en circulation				Dividendes versés				
Nombre d'actions		Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions		Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions		Montant	Montant	\$ par action				
Actions ordinaires ¹					400 534 211	7 376 \$	1 391 \$	3,51 \$	392 738 700	6 804 \$	1 350 \$	3,48 \$	383 981 867	6 241 \$	1 328 \$	3,48 \$		
Actions privilégiées de catégorie A																		
Classées à titre de capitaux propres																		
Série 18		12 000 000	300 \$	16 \$	1,38 \$	12 000 000		300 \$	16 \$	1,38 \$	12 000 000		300 \$	16 \$	1,38 \$			
Série 26		10 000 000	250	14	1,44	10 000 000		250	14	1,44	10 000 000		250	14	1,44			
Série 27		12 000 000	300	17	1,40	12 000 000		300	17	1,40	12 000 000		300	17	1,40			
Série 28 ²		—	— ³	— ³	0,04	2 000		— ³	— ³	0,08	2 000		— ³	— ³	0,08			
Série 29		13 232 342	331	18	1,35	13 232 342		331	18	1,35	13 232 342		331	18	1,35			
Série 30 ⁴		—	—	15	0,90	16 000 000		400	19	1,20	16 000 000		400	19	1,20			
Série 31		18 000 000	450	21	1,18	18 000 000		450	21	1,18	18 000 000		450	21	1,18			
Série 32		12 000 000	300	14	1,13	12 000 000		300	14	1,13	12 000 000		300	14	1,13			
Série 33		12 000 000	300	16	1,34	12 000 000		300	16	1,34	12 000 000		300	18	1,53			
Série 35		13 000 000	325	21	1,63	13 000 000		325	21	1,63	13 000 000		325	16	1,19			
Série 37		8 000 000	200	13	1,63	8 000 000		200	13	1,63	8 000 000		200	9	1,06			
					2 756 \$	165 \$						3 156 \$	169 \$					
															3 156 \$	162 \$		
Actions en circulation				Intérêts versés	Actions en circulation				Intérêts versés	Actions en circulation				Intérêts versés				
Nombre d'actions		Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions		Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions		Montant	Montant	\$ par action				
Actions privilégiées de catégorie A																		
Classées à titre de passif																		
Série 19 ⁵		—	— \$	— \$	— \$	—		— \$	10 \$	1,24 \$	8 000 000		200 \$	10 \$	1,24 \$			
Série 23 ⁵		—	—	—	—	—		—	21	1,33	16 000 000		400	21	1,33			
					— \$	— \$						— \$	31 \$					
Total des actions privilégiées					2 756 \$	165 \$	3 156 \$					200 \$	3 756 \$				193 \$	

1) Comprennent les actions autodétenues.

2) Le 28 avril 2011, nous avons racheté la totalité des 2 000 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 28, en circulation, d'une valeur nominale de 10 \$ l'action, à un prix au comptant de 10,00 \$ l'action.

3) Attribuable à l'arrondissement.

4) Le 31 juillet 2011, nous avons racheté la totalité des 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 30, d'une valeur nominale de 25 \$ l'action, à un prix de 25.75 \$ l'action.

5) Le 31 octobre 2010, nous avons racheté ces actions privilégiées à dividende non cumulatif et nous avons légalement procédé à leur extinction. Les autres passifs (note 11) comprenaient un montant de 604 M\$ relatif au capital et à la prime versés aux porteurs d'actions. La transaction a été conclue le 1^{er} novembre 2010.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A des séries 18 et 26 à 32

sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans le tableau ci-après.

Les actions privilégiées de catégorie A des séries 26, 27 et 29, confèrent à la CIBC le droit de convertir les actions en actions ordinaires. Nous avons renoncé irrévocablement à notre droit de convertir ces actions en actions ordinaires par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur » conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité publié par le BSIF en août 2011. Nous nous sommes engagés auprès du BSIF à exercer immédiatement notre droit de convertir ces actions en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant le prix de rachat au comptant alors applicable par 95 % du cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le prospectus simplifié pertinent ou dans le supplément de prospectus), sous réserve d'un prix minimal de 2,00 \$ l'action. Toutes les autres actions privilégiées de catégorie A ne sont pas convertibles en actions ordinaires.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 33 (actions de série 33) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 34, (actions de série 34) au gré du porteur, le 31 juillet 2014. Par la suite, les actions de série 33 et les actions de série 34 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014.

Les dividendes annuels sur les actions de série 33 sont de 5,35 % pour la période initiale et sont versés trimestriellement, lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, jusqu'au 31 juillet 2014. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,18 %.

Le dividende à taux variable au titre des actions de série 34 sera calculé et versé trimestriellement, lorsqu'il sera déclaré par le conseil d'administration, et le rendement annuel de ces actions correspondra aux taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada au début du trimestre pertinent, majoré de 2,18 %.

Les actions de série 33 peuvent être rachetées le 31 juillet 2014 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série 34 peuvent être rachetées au plus tôt le 31 juillet 2019. Tout rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation au besoin.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 35 (actions de série 35) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 36, (actions de série 36) au gré du porteur, le 30 avril 2014. Par la suite, les actions de série 35 et les actions de série 36 sont convertibles l'une contre l'autre le 30 avril tous les cinq ans après le 30 avril 2014.

Les dividendes annuels sur les actions de série 35 sont de 6,5 % pour la période initiale et sont versés trimestriellement, lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, jusqu'au 30 avril 2014. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,47 %.

Le dividende à taux variable au titre des actions de série 36 sera calculé et versé trimestriellement, lorsqu'il sera déclaré par le conseil d'administration, et le rendement annuel de ces actions correspondra aux taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada au début du trimestre pertinent, majoré de 4,47 %.

Les actions de série 35 peuvent être rachetées le 30 avril 2014 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série 36 peuvent être rachetées au plus tôt le 30 avril 2019. Tout rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation au besoin.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 37 (actions de série 37) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif à taux variable, série 38, (actions de série 38) au gré du porteur, le 31 juillet 2014. Par la suite, les actions de série 37 et les actions de série 38 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014.

Les dividendes annuels sur les actions de série 37 sont de 6,5 % pour la période initiale et sont versés trimestriellement, lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, jusqu'au 31 juillet 2014. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 4,33 %.

Le dividende à taux variable au titre des actions de série 38 sera calculé et versé trimestriellement, lorsqu'il sera déclaré par le conseil d'administration, et le rendement annuel de ces actions correspondra aux taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada au début du trimestre pertinent, majoré de 4,33 %.

Les actions de série 37 peuvent être rachetées le 31 juillet 2014 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série 38 peuvent être rachetées au plus tôt le 31 juillet 2014. Tout rachat est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation au besoin.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

(en circulation au 31 octobre 2011)	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 18	0,343750 \$	29 octobre 2012	25,00 \$
Série 26	0,359375 \$	30 avril 2008 30 avril 2009 30 avril 2010 30 avril 2011 30 avril 2012	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00
Série 27	0,350000 \$	31 octobre 2008 31 octobre 2009 31 octobre 2010 31 octobre 2011 31 octobre 2012	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00
Série 29	0,337500 \$	1 ^{er} mai 2010 1 ^{er} mai 2011 1 ^{er} mai 2012 1 ^{er} mai 2013 1 ^{er} mai 2014	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00
Série 31	0,293750 \$	31 janvier 2012 31 janvier 2013 31 janvier 2014 31 janvier 2015 31 janvier 2016	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00
Série 32	0,281250 \$	30 avril 2012 30 avril 2013 30 avril 2014 30 avril 2015 30 avril 2016	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00
Série 33	0,334375 \$	31 juillet 2014	25,00 \$
Série 35	0,406250 \$	30 avril 2014	25,00 \$
Série 37	0,406250 \$	31 juillet 2014	25,00 \$

1) Le dividende trimestriel est rajusté pour tenir compte du nombre de jours au cours du trimestre pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf les données sur les actions,
au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre

	2011		2010		2009	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	392 738 700	6 804 \$	383 981 867	6 241 \$	380 804 829	6 063 \$
Émission en vertu de :						
Régime d'options sur actions	1 242 462	79	1 943 577	88	983 705	41
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	5 501 553	411	6 036 805	419	2 201 944	137
Régime d'achat d'actions par les employés ²	1 090 096	85	775 251	56	—	—
	400 572 811	7 379	392 737 500	6 804	383 990 478	6 241
	(38 600)	(3)	1 200	—	(8 611)	—
Actions autodétenues, montant net						
Solde à la fin de l'exercice	400 534 211	7 376 \$	392 738 700	6 804 \$	383 981 867	6 241 \$

1) À compter de juillet 2009, les participants au régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le régime) bénéficient d'un escompte de 3 % du cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires. Depuis le versement des dividendes du 28 avril 2011, les actions émises sont assorties d'un escompte de 2 %.

2) À compter de février 2010, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont été utilisées pour acheter les actions ordinaires émises de la trésorerie.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2011, 10 691 669 actions ordinaires (11 934 131 actions en 2010) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des

fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si CIBC Capital Trust ne verse pas de paiements d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1 300 M\$ échéant le 30 juin 2108 ou sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, voir la note 18.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politiques et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément aux politiques établies par le conseil d'administration. Ces politiques portent sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Chaque politique a ses propres lignes directrices et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise variées dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon tous les scénarios raisonnables. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, politiques et procédures au cours de l'exercice.

Exigences réglementaires

Le calcul des fonds propres réglementaires minimums est assujéti aux lignes directrices du BSIF. Les lignes directrices du BSIF découlent du dispositif de Bâle II sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par la Banque des règlements internationaux (BRI).

Selon les normes actuelles de Bâle II, les banques doivent maintenir un ratio minimum des fonds propres de première catégorie d'au moins 4 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le BSIF a décrété que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts étaient tenues de maintenir un ratio minimum de fonds propres de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins

10 %. Au cours de l'exercice, nous nous sommes conformés à l'ensemble des exigences réglementaires en matière de fonds propres.

Le dispositif réglementaire relatif aux fonds propres sera révisé au cours des prochains exercices. À compter du premier trimestre de 2012, les banques doivent mettre en œuvre une série de lignes directrices publiées en juillet 2009 par la BRI liées au risque de marché, ainsi qu'aux activités de titrisation et de retitrisation. À compter du 1^{er} janvier 2013, les banques commenceront à mettre en œuvre le dispositif réglementaire de Bâle III élaboré par la BRI en vue d'affermir la résistance du secteur bancaire aux contraintes extérieures.

Ratios et fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie comprennent les actions ordinaires, à l'exclusion des positions de négociation à découvert dans nos propres actions, les bénéfices non répartis, les actions privilégiées, les instruments de fonds propres novateurs, les participations ne donnant pas le contrôle, le surplus d'apport et l'écart de conversion. L'écart d'acquisition et les gains réalisés à la vente des actifs titrisés applicables sont déduits des fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les créances subordonnées et la provision générale admissible. Les fonds propres de première et de deuxième catégories sont assujéti à certaines déductions à parts égales, y compris les placements importants. Les placements dans les activités liées à l'assurance continuent d'être déduits à 100 % des fonds propres de deuxième catégorie aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio actif/fonds propres s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Fonds propres		
Fonds propres de première catégorie	16 208 \$	14 851 \$
Total des fonds propres réglementaires	20 287	18 966
Actif pondéré en fonction du risque		
Risque de crédit	90 110 \$	86 782 \$
Risque de marché	1 646	1 625
Risque opérationnel	18 212	18 256
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	109 968 \$	106 663 \$
Ratios des fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie	14,7 %	13,9 %
Ratio du total des fonds propres	18,4 %	17,8 %
Ratio actif/fonds propres	16,0 x	17,0 x

Note 18 | Valeurs mobilières de Capital Trust

Le 13 mars 2009, CIBC Capital Trust (la fiducie), filiale en propriété exclusive de la CIBC créée sous le régime des lois de la province d'Ontario, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1

de la CIBC, série A échéant le 30 juin 2108, et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets). La fiducie a utilisé le produit

pour acheter des billets de dépôt de premier rang de la CIBC. La fiducie est une EDDV qui n'est pas consolidée par la CIBC; les billets émis par la fiducie ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Les billets de dépôt de premier rang émis à la fiducie sont constatés comme des dépôts d'entreprises et de gouvernements au bilan consolidé.

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des titres de participation, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si la fiducie ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques*, d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre la fiducie.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A porteront intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré

de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B porteront intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Selon les lignes directrices du BSIF, les instruments de fonds propres novateurs peuvent comprendre jusqu'à 15 % de fonds propres de première catégorie nets et 5 % additionnels admissibles au titre des fonds propres de deuxième catégorie. Sous réserve de l'approbation du BSIF, la fiducie peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, la fiducie peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B avant la date de rachat la plus rapprochée précisée ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

En février 2011, le BSIF a publié des préavis confirmant l'adoption de Bâle III au Canada et précisant le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % à partir de 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat prévue à la valeur au pair avant l'exercice de tout droit de rachat sur événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat sur événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités des billets. Au 31 octobre 2011, nous détenions 1 M\$ de positions de négociation à découvert (1 M\$ de positions de négociation acheteur) sur des billets de catégorie 1, série B :

En millions de dollars, au 31 octobre

				Date de rachat la plus proche		Capital	
				Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale	2011	2010
Émission	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement				
CIBC Capital Trust –							
Billets de catégorie 1							
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %	30 juin 2014	30 juin 2019	1 300 \$	1 300 \$
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,25 %	30 juin 2014	30 juin 2039	300	300

1) Rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, a) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 19 | Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente notre risque de taux d'intérêt découlant de la non-concordance, autrement dit de l'écart, entre les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments hors bilan. Les instruments financiers au bilan et hors bilan sont présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Certaines dates de réévaluation contractuelle des taux ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. Les rendements réels moyens pondérés sont fondés sur la date de réévaluation contractuelle des taux ou la date d'échéance de l'instrument sous-jacent, selon la première éventualité.

Nous gérons l'écart de taux d'intérêt en présumant, pour certains actifs et passifs, une durée fondée sur les principales tendances historiques et prévues des principaux soldes. Le profil de réévaluation de ces actifs et passifs a été intégré dans le tableau suivant à titre d'hypothèse relative à la structure.

		Selon la date la plus proche entre l'échéance et la date de réévaluation des taux des instruments sensibles aux taux d'intérêt							
En millions de dollars, au 31 octobre		Immédiatement sensibles aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total	
2011	Actif								
	Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	– \$	4 144 \$	298 \$	– \$	– \$	1 855 \$	6 297 \$	
	Rendement réel		1,13 %	1,31 %					
	Valeurs du compte de négociation	–	967	1 936	4 056	4 008	21 830	32 797	
	Rendement réel		2,98 %	2,27 %	2,88 %	4,19 %			
	Valeurs disponibles à la vente	–	11 060	4 667	10 373	2 539	573	29 212	
	Rendement réel		1,14 %	1,94 %	2,87 %	4,61 %			
	Valeurs désignées à la juste valeur	–	8 314	1 855	9 702	193	–	20 064	
	Rendement réel		1,17 %	2,53 %	1,93 %	6,32 %			
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	27 840	–	–	–	–	27 840	
	Rendement réel		0,95 %	– %					
	Prêts	103 419	17 621	18 410	40 704	2 278	2 586	185 018	
	Rendement réel		2,87 %	4,46 %	4,16 %	5,03 %			
	Divers	–	32 799	–	–	–	19 672	52 471	
	Hypothèses relatives à la structure	(7 139)	802	2 756	5 634	–	(2 053)	–	
	Total de l'actif	96 280 \$	103 547 \$	29 922 \$	70 469 \$	9 018 \$	44 463 \$	353 699 \$	
	Passif et capitaux propres								
	Dépôts	92 853 \$	52 770 \$	37 255 \$	37 658 \$	4 039 \$	30 834 \$	255 409 \$	
	Rendement réel		1,01 %	1,76 %	2,82 %	5,61 %			
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	320	415	3 205	3 099	3 277	10 316	
	Rendement réel		0,62 %	0,86 %	1,12 %	1,97 %			
	Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	–	14 306	–	–	–	–	14 306	
	Rendement réel		0,76 %	–					
	Titres secondaires	–	444	97	3 469	1 128	–	5 138	
	Rendement réel		1,33 %	2,98 %	4,36 %	8,06 %			
	Divers	–	33 571	600	825	621	32 913	68 530	
	Hypothèses relatives à la structure	(20 415)	5 249	18 878	23 024	–	(26 736)	–	
	Total du passif et des capitaux propres	72 438 \$	106 660 \$	57 245 \$	68 181 \$	8 887 \$	40 288 \$	353 699 \$	
	Écart au bilan	23 842 \$	(3 113) \$	(27 323) \$	2 288 \$	131 \$	4 175 \$	– \$	
	Écart hors bilan ¹	–	(33 242)	26 922	6 384	(64)	–	–	
	Écart total	23 842 \$	(36 355) \$	(401) \$	8 672 \$	67 \$	4 175 \$	– \$	
	Écart cumulatif total	23 842 \$	(12 513) \$	(12 914) \$	(4 242) \$	(4 175) \$	– \$	– \$	
	Écart par monnaie								
	Écart au bilan								
	Dollars canadiens	25 943 \$	(20 489) \$	(26 764) \$	14 529 \$	698 \$	6 083 \$	– \$	
	Monnaies étrangères	(2 101)	17 376	(559)	(12 241)	(567)	(1 908)	–	
	Écart total au bilan	23 842 \$	(3 113) \$	(27 323) \$	2 288 \$	131 \$	4 175 \$	– \$	
	Écart hors bilan ¹								
	Dollars canadiens	– \$	(14,278) \$	22,865 \$	(7,204) \$	(1 383) \$	– \$	– \$	
	Monnaies étrangères	–	(18 964)	4 057	13 588	1 319	–	–	
	Écart total hors bilan	– \$	(33 242) \$	26 922 \$	6 384 \$	(64) \$	– \$	– \$	
	Écart total	23 842 \$	(36 355) \$	(401) \$	8 672 \$	67 \$	4 175 \$	– \$	
2010	Écart par monnaie								
	Écart au bilan								
	Dollars canadiens	19 030 \$	(15 413) \$	(13 657) \$	10 991 \$	(101) \$	(850) \$	– \$	
	Monnaies étrangères	(2 384)	6 855	(420)	(4 510)	191	268	–	
	Écart total au bilan	16 646 \$	(8 558) \$	(14 077) \$	6 481 \$	90 \$	(582) \$	– \$	
	Écart hors bilan ¹								
	Dollars canadiens	– \$	(4 842) \$	12 584 \$	(7 253) \$	(489) \$	– \$	– \$	
	Monnaies étrangères	–	(4 970)	(116)	4 911	175	–	–	
	Écart total hors bilan	– \$	(9 812) \$	12 468 \$	(2 342) \$	(314) \$	– \$	– \$	
	Écart total	16 646 \$	(18 370) \$	(1 609) \$	4 139 \$	(224) \$	(582) \$	– \$	

1) Comprend les instruments dérivés qui sont constatés à la juste valeur au bilan consolidé.

Note 20 | Rémunération à base d'actions

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), qui existe depuis 2000, des actions ordinaires ou l'équivalent en espèces sont attribués annuellement à certains employés clés conformément aux dispositions du programme. En outre, un OAS peut être émis à titre d'attributions spéciales. En général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent après trois ans ou également sur trois ans. Les attributions sont généralement distribuées ou réglées sur trois ans, à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu.

Avant décembre 2008, les attributions étaient faites au moyen d'actions. Le financement de ces attributions s'est fait par versements dans une fiducie qui a acheté des actions ordinaires sur le marché libre. La juste valeur à la date d'attribution de chaque OAS réglé en actions a été calculée en fonction du prix d'achat moyen pondéré des actions ordinaires correspondantes qui ont été achetées par la fiducie.

À compter de décembre 2008, l'OAS est réglé en espèces et financé au moment du versement. Les équivalents de dividendes versés sur des attributions réglées en espèces sont constatés dans la charge de rémunération dès qu'ils sont engagés. La juste valeur à la date d'attribution de chaque OAS réglé en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (TSX) pour les 10 jours précédant une date fixe. La juste valeur de l'OAS réglé en espèces est recalculée chaque période pour tenir compte des changements à la valeur marchande des actions ordinaires.

En 2011, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 229 M\$ (290 M\$ en 2010 et 217 M\$ en 2009). Les passifs relatifs à l'OAS réglé en espèces ont totalisé 653 M\$ (521 M\$ en 2010 et 298 M\$ en 2009).

Programme d'unités d'actions en fonction du rendement

En vertu du PUAR lancé en 2005, certains employés clés se voient attribuer des actions ordinaires ou l'équivalent en espèces. À compter de décembre 2008, les octrois d'UAR sont seulement faits sous forme d'attributions réglables en espèces et ces attributions sont financées au moment du règlement. Les droits rattachés aux UAR s'acquiescent après trois exercices. Le nombre final d'UAR qui sont acquises variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement des actions de la CIBC par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes.

La comptabilisation de la charge de rémunération est fondée sur les meilleures estimations de la direction du nombre d'UAR dont les droits devraient être acquis. Les UAR sont réévaluées pour tenir compte des modifications des meilleures estimations de la direction du nombre d'UAR dont les droits devraient être acquis et des modifications de la valeur de marché des actions

ordinaires. Les paiements de l'équivalent de dividendes sont constatés dans la charge de rémunération dès qu'ils sont engagés. Pour les UAR attribuées avant décembre 2010, les paiements de l'équivalent de dividendes sont déterminés en fonction des meilleures estimations de la direction sur le nombre d'UAR dont les droits devraient être acquis. En ce qui a trait aux UAR attribuées à partir de décembre 2010, les paiements de l'équivalent de dividendes sont déterminés conformément au nombre initial d'UAR attribuées.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR est considérée la même que la juste valeur à la date d'attribution de l'OAS effectué au même moment.

En 2011, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 31 M\$ (9 M\$ en 2010 et 2 M\$ en 2009). Les passifs relatifs aux UAR ont totalisé 41 M\$ (14 M\$ en 2010 et 8 M\$ en 2009).

Programme incitatif spécial

Des unités au titre du programme incitatif spécial (PIS) n'ont été attribuées qu'une seule fois, soit en 2000.

Certains employés clés se sont vu attribuer des actions ordinaires. Le financement de ces attributions s'est fait par versements dans une fiducie qui a acheté des actions ordinaires sur le marché libre.

Les droits rattachés aux attributions à certains employés clés au titre du PIS sont acquis, et les actions ont été distribuées au moment où le régime a pris fin, soit le 31 octobre 2003. Pour les autres employés clés, la valeur des attributions a été convertie en unités d'actions à dividende différé (UADD) du Programme incitatif spécial de retraite (PISR). Chaque UADD du PISR donne droit à une action ordinaire et à des UADD additionnelles du PISR, compte tenu des dividendes gagnés sur les actions ordinaires en fiducie. Les droits aux UADD du PISR ont rempli les critères de durée et de rendement le 31 octobre 2003 et donneront lieu à la distribution d'actions ordinaires au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi du participant.

Régime d'unités à la valeur comptable

En vertu du régime d'UVC lancé en 2010, certains dirigeants clés reçoivent des attributions sous forme d'UVC. Chaque unité donne droit à un paiement au comptant équivalant au prix d'acquisition par unité, dont la valeur est liée à la valeur comptable des actions ordinaires de la CIBC. Les droits aux UVC s'acquiescent après trois ans. Le nombre définitif d'unités pour lesquelles les droits s'acquiescent sera ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et des rachats d'actions ordinaires ainsi que des dividendes versés sur les actions ordinaires.

La juste valeur des UVC à la date d'attribution est calculée en fonction de la valeur comptable des actions ordinaires au dernier jour du trimestre précédent.

La charge de rémunération relative aux UVC a totalisé 10 M\$ en 2011 (2 M\$ en 2010). Les passifs relatifs aux UVC ont totalisé 12 M\$ (2 M\$ en 2010).

Régime d'unités d'actions à dividende différé

En vertu du régime d'unités d'actions à dividende différé (régime d'UADD) lancé en 2010, certains employés se voient attribuer des droits à recevoir l'équivalent en espèces d'actions ordinaires. Les attributions sont financées au moment de la distribution. La durée d'acquisition des droits, qui est généralement de cinq ans afin de coïncider avec les objectifs de l'attribution, est établie au gré du président et chef de la direction ou du conseil d'administration. Les participants au régime d'UADD reçoivent des équivalents de dividendes qui sont réinvestis et portés au compte d'un participant sous forme d'UADD supplémentaires. Les équivalents de dividendes sont passés en charges dès qu'ils sont portés au crédit d'un participant.

La charge de rémunération et les passifs correspondants n'étaient pas importants en 2011 et en 2010.

Régimes des administrateurs

En vertu du Régime d'UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir le montant annuel payable par la CIBC sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires. Aux fins du présent régime, le montant annuel payable représente la composante autre qu'en liquidités des honoraires des administrateurs.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération admissible au comptant sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD. Aux fins du présent régime, la rémunération admissible au comptant comprend la composante liquidités des honoraires des administrateurs et du président du conseil, les jetons de présence aux réunions, les jetons de présence de non-résident, les honoraires des présidents de comité et les honoraires des membres de comités.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC et, dans le cas d'un administrateur assujéti à l'article 409A de l'United States Internal Revenue Code of 1986, dans sa version modifiée, lorsque l'administrateur ne fournit aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du Régime d'UADD ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur lorsque ce dernier et la CIBC ne sont plus « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La charge de rémunération relative aux composantes des UADD de ces régimes, avant l'incidence des opérations de couverture, s'est établie à 2 M\$ en 2011 (3 M\$ en 2010 et 2 M\$ en 2009). Les passifs relatifs aux UADD ont totalisé 9 M\$ (8 M\$ en 2010 et 5 M\$ en 2009).

Régime d'options sur actions

Nous offrons deux régimes d'options sur actions : le Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) et le Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants (ROSAA). Un maximum de 42 834 500 actions ordinaires peuvent être émises en vertu de ces régimes.

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à des employés désignés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date de l'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date de l'attribution. Les droits rattachés à certaines options s'acquièrent à l'atteinte de critères de rendement précis.

En vertu du ROSAA, chaque administrateur qui n'était pas un dirigeant ou un employé de la CIBC ou de l'une de ses filiales avait le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe égal au cours moyen de clôture de l'action à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date de l'attribution. Les droits rattachés aux options sont acquis immédiatement et expirent à la date la plus proche entre i) 60 mois après la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration et ii) 10 ans après la date d'attribution. En janvier 2003, le conseil d'administration a déterminé qu'aucune autre option ne serait attribuée en vertu du ROSAA.

La juste valeur des options sur actions est mesurée à la date de l'attribution selon le modèle de Black et Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché pour le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, sur des dispositions contractuelles pour le prix d'exercice et les critères de rendement et sur des résultats passés pour la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables de la volatilité du marché correspondant au prix d'exercice et à la durée prévue des options.

La juste valeur moyenne pondérée à la date de l'attribution des options attribuées en 2011 s'est établie à 12,88 \$ (11,13 \$ en 2010 et 13,60 \$ en 2009). Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi à déterminer la juste valeur des options à la date de l'attribution :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	2,79 %	2,88 %	2,85 %
Taux de rendement prévu des actions	4,89 %	6,57 %	7,00 %
Volatilité prévue du cours des actions	27,56 %	32,20 %	45,00 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action / prix d'exercice	78,41 \$	70,71 \$	49,75 \$

Jusqu'à 50 % des options attribuées avant l'an 2000 en vertu du ROSAE pouvaient être exercées à titre de DPVA. Au cours de 2009, tous les DPVA restants sont arrivés à échéance ou ont été exercés.

En 2011, la charge de rémunération relative aux options sur actions et aux DPVA, avant l'incidence des opérations de couverture, a totalisé 7 M\$ (11 M\$ en 2010 et 9 M\$ en 2009). Nous n'avons aucun passif relatif aux DPVA aux 31 octobre 2011, 2010 et 2009.

Régime d'options sur actions

Au 31 octobre et pour l'exercice clos le 31 octobre

	2011		2010		2009	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	5 641 221	62,88 \$	7 023 502	56,53 \$	7 270 168	55,38 \$
Attribuées	419 989	78,41	708 434	70,71	1 077 608	49,75
Exercées ¹	(1 242 462)	54,72	(1 943 577)	43,28	(983 705)	39,10
Frappées d'extinction	(41 580)	64,56	(39 318) ²	68,42 ²	(5 035)	72,06
Annulées ou échues	(30 620)	68,61	(107 820) ²	52,11 ²	(214 629)	73,09
Exercées à titre de DPVA	—	—	—	—	(120 905)	38,44
En cours à la fin de l'exercice	4 746 548	66,34 \$	5 641 221	62,88 \$	7 023 502	56,53 \$
Exercables à la fin de l'exercice	3 018 340	66,05 \$	3 560 238	61,79 \$	4 942 948	53,47 \$
Pouvant être attribuées	5 945 121		6 292 910		6 854 206	

1) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 79,51 \$ (69,69 \$ en 2010 et 52,20 \$ en 2009).

2) Retraité.

Options sur actions en cours et comportant des droits acquis

Au 31 octobre 2011

Fourchette des prix d'exercice	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
40,00 \$ – 49,00 \$	531 430	1,09	43,10 \$	531 430	43,10 \$
49,01 \$ – 55,00 \$	852 839	6,40	49,85	351 508	49,99
55,01 \$ – 65,00 \$	421 461	0,72	55,80	405 577	55,53
65,01 \$ – 75,00 \$	1 410 192	5,81	70,81	748 368	71,46
75,01 \$ – 85,00 \$	1 197 036	6,42	78,50	647 867	78,33
85,01 \$ – 105,00 \$	333 590	4,93	96,33	333 590	96,33
	4 746 548	5,03	66,34 \$	3 018 340	66,05 \$

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, qu'un montant maximal correspondant à 10 % de leur salaire admissible soit retenu pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, en fonction des années de service et du niveau d'emploi, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime, nos cotisations sont acquises à l'employé, et toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Toutes les cotisations sont versées dans une fiducie et utilisées par les fiduciaires des régimes pour acheter des actions ordinaires. Toutes les cotisations de l'employeur sont utilisées par les fiduciaires pour l'achat d'actions sur le marché libre. À compter de février 2010, dans le cas du régime canadien, les actions achetées par les fiduciaires à l'aide des cotisations des

employés prennent la forme d'actions autodétenues.

CIBC FirstCaribbean gère son propre RAAE, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 31 M\$ en 2011 (30 M\$ en 2010 et 30 M\$ en 2009).

Couverture

L'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur la rémunération à base d'actions réglée en espèces en vertu des POAS, PUAR, régimes d'UADD et DPVA est couverte au moyen de dérivés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la charge de rémunération. Dans l'état des résultats consolidé, la charge de rémunération comprenait un recouvrement de 15 M\$ au titre des dérivés susmentionnés (105 M\$ en 2010 et 60 M\$ en 2009). Le montant du cumul des autres éléments du résultat étendu relativement à certaines couvertures désignées aux fins comptables, se rapportant à des droits qui sont passés en charges sur la durée d'acquisition, s'est établi à un crédit total de 1 M\$ (24 M\$ en 2010 et 14 M\$ en 2009).

Note 21 | Avantages sociaux futurs

Nous sommes le promoteur des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations déterminées. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont, pour la plupart, non contributifs, mais certains participants contribuent à leurs régimes respectifs afin de recevoir des prestations plus élevées à la retraite. Ces prestations sont généralement fondées sur le nombre d'années de service et le salaire à l'approche de la retraite. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. En outre, nous continuons d'offrir un régime d'invalidité de longue durée qui verse des prestations aux employés invalides qui sont devenus invalides avant le 1^{er} juin 2004.

Le 1^{er} novembre 2008, nous avons choisi de modifier la date d'évaluation de nos obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs des régimes pour la faire passer du 30 septembre au 31 octobre. Le changement a été appliqué rétroactivement sans retraitement et a donné lieu à une imputation après impôts de 6 M\$ (9 M\$ avant impôts) aux soldes d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2008. Par conséquent, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations constituées liés aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés sont évalués aux fins comptables au 31 octobre.

Les tableaux suivants présentent la situation financière des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils sont considérés comme négligeables.

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	4 615 \$	3 942 \$	3 641 \$	769 \$	720 \$	694 \$
Rajustement au titre du changement de date d'évaluation	–	–	12	–	–	1
Coût des services rendus au cours de l'exercice	150	120	108	14	13	13
Cotisations salariales	6	6	6	–	–	–
Frais d'intérêts pour l'obligation au titre des prestations constituées	260	257	248	40	43	43
Prestations versées	(222)	(212)	(216)	(52)	(51)	(52)
Variations des taux de change	(9)	(27)	(6)	–	(3)	–
Pertes actuarielles	163	528	144	25	55	21
Modifications des régimes	10	1	5	8	(8)	–
Solde à la fin de l'exercice	4 973 \$	4 615 \$	3 942 \$	804 \$	769 \$	720 \$
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	4 608 \$	4 003 \$	3 794 \$	25 \$	27 \$	40 \$
Rajustement au titre du changement de date d'évaluation	–	–	(15)	–	–	(4)
Rendement positif réel des actifs des régimes	232	471	154	1	1	3
Cotisations patronales	281	369	288	48	48	40
Cotisations salariales	6	6	6	–	–	–
Prestations versées	(222)	(212)	(216)	(52)	(51)	(52)
Variations des taux de change	(9)	(29)	(8)	–	–	–
Sorties, montant net	(1)	–	–	–	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	4 895 \$	4 608 \$	4 003 \$	22 \$	25 \$	27 \$
Situation (déficit) de capitalisation	(78) \$	(7) \$	61 \$	(782) \$	(744) \$	(693) \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	1 505	1 423	1 171	170	151	100
Coûts (gains) non amortis des services passés	15	8	9	(105)	(135)	(148)
Actif transitoire non amorti	–	–	–	–	–	1
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 442 \$	1 424 \$	1 241 \$	(717) \$	(728) \$	(740) \$
Provision pour moins-value	(19)	(19)	(18)	–	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value	1 423 \$	1 405 \$	1 223 \$	(717) \$	(728) \$	(740) \$

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, comptabilisé dans :						
Autres actifs (note 9)	1 445 \$	1 426 \$	1 243 \$	– \$	– \$	– \$
Autres passifs (note 11)	(22)	(21)	(20)	(717)	(728)	(740)
	1 423 \$	1 405 \$	1 223 \$	(717) \$	(728) \$	(740) \$

L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux obligations au titre des prestations constituées en excédent de la juste valeur des actifs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées						
Régimes sans capitalisation	47 \$	43 \$	38 \$	686 \$	638 \$	582 \$
Régimes par capitalisation	4 490	4 149	217	118	131	138
	4 537	4 192	255	804	769	720
Juste valeur des actifs des régimes	4 346	4 094	202	22	25	27
Situation de déficit	(191) \$	(98) \$	(53) \$	(782) \$	(744) \$	(693) \$

La charge nette au titre des régimes à prestations déterminées se présente comme suit :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	150 \$	120 \$	108 \$	14 \$	13 \$	13 \$
Frais d'intérêts pour l'obligation au titre des prestations constituées	260	257	248	40	43	43
Rendement positif réel des actifs des régimes	(232)	(471)	(154)	(1)	(1)	(3)
Modifications des régimes	10	1	5	8	(8)	–
Pertes actuarielles	163	528	144	25	55	21
Frais des régimes de retraite avant rajustements pour constater la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs	351 \$	435 \$	351 \$	86 \$	102 \$	74 \$
Rajustements pour constater la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs						
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes	(48) \$	204 ¹ \$	(141) ¹ \$	– ² \$	– ² \$	1 ² \$
Écart entre les (gains) pertes actuariel(le)s réel(le)s et les (gains) pertes actuariel(le)s amorti(e)s	(36) ³	(462) ³	(133) ³	(18) ⁴	(51) ⁴	(20) ⁴
Écart entre les coûts des modifications des régimes réels et les coûts des modifications des régimes amortis	(7) ⁵	1 ⁵	(3) ⁵	(30) ⁵	(13) ⁵	(20) ⁵
	(91)	(257)	(277)	(48)	(64)	(39)
Variation de la provision pour moins-value	–	1	(1)	–	–	–
Charge constatée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	260 \$	179 \$	73 \$	38 \$	38 \$	35 \$

1) Rendement prévu des actifs des régimes de 280 M\$ (267 M\$ en 2010 et 295 M\$ en 2009), déduit du rendement réel des actifs des régimes de 232 M\$ (471 M\$ en 2010 et 154 M\$ en 2009).

2) Rendement prévu des actifs des régimes de 1 M\$ (1 M\$ en 2010 et 2 M\$ en 2009), déduit du rendement réel des actifs des régimes de 1 M\$ (1 M\$ en 2010 et 3 M\$ en 2009).

3) Pertes actuarielles amorties de 127 M\$ (66 M\$ en 2010 et 11 M\$ en 2009), moins les pertes actuarielles réelles de 163 M\$ (528 M\$ en 2010 et 144 M\$ en 2009).

4) Pertes actuarielles amorties de 7 M\$ (4 M\$ en 2010 et 1 M\$ en 2009), moins les pertes actuarielles réelles de 25 M\$ (55 M\$ en 2010 et 21 M\$ en 2009).

5) Amortissement des modifications des régimes de 3 M\$ (2 M\$ en 2010 et 2 M\$ en 2009), moins les modifications réelles des régimes de 10 M\$ (1 M\$ en 2010 et 5 M\$ en 2009).

6) Amortissement des modifications des régimes de (22) M\$ ((21) M\$ en 2010 et (20) M\$ en 2009), moins les modifications réelles des régimes de 8 M\$ ((8) M\$ en 2010 et néant en 2009).

Modifications des avantages et des régimes

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations déterminées ou à nos régimes d'avantages complémentaires en 2011, en 2010 ou en 2009.

Politique de placement

Le conseil d'administration de la CIBC a délégué la responsabilité d'établir les objectifs et les politiques de placement des caisses de retraite ainsi que de surveiller la politique de placement des régimes de pension à son comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD). Le CRRPD est responsable d'établir les politiques de placement, notamment la composition de l'actif, les placements admissibles et le recours aux dérivés.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que nous serons en mesure de respecter nos obligations au titre de nos régimes par capitalisation, de maximiser le rendement sans compromettre la sécurité des régimes et de gérer les cotisations.

En vue de réduire le risque spécifique au placement et d'augmenter le rendement prévu, les placements sont répartis entre diverses catégories d'actifs, dont les titres à revenu fixe négociés sur le marché et les valeurs négociées sur des marchés actifs, soit la répartition d'actifs la plus importante. Le recours aux instruments financiers dérivés se limite à générer le rendement synthétique de titres d'emprunt ou de participation ou à offrir une couverture de change pour des actions étrangères. Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques

propres à chaque catégorie d'actifs. Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions de marché. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les flux de trésorerie internes.

C'est essentiellement au comité des placements des régimes de pension et des avantages sociaux (CPRPAS) que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRPAS a nommé des gestionnaires de placement indépendants, y compris Gestion globale d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC. Les gestionnaires disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Des comités similaires ont été constitués pour la gestion de nos régimes offerts à l'extérieur du Canada.

La supervision de la gestion du risque, telle qu'elle est effectuée par le CPRPAS et d'autres comités, comprend entre autres les activités suivantes :

- Gestion périodique de l'actif et du passif et recherches stratégiques sur la répartition de l'actif;
- Surveillance des niveaux de financement et des ratios de financement;
- Surveillance de la conformité aux lignes directrices quant à la répartition de l'actif et des contrats de gestion de placements;
- Surveillance du rendement de la catégorie d'actifs par rapport à son indice de référence;
- Surveillance du rendement du gestionnaire de placements par rapport à son indice de référence.

Actifs des régimes

La répartition moyenne pondérée des actifs et la répartition cible par catégorie d'actifs de nos régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes par capitalisation se présentent comme suit :

Catégorie d'actifs ¹	Régimes de retraite				Régimes d'avantages complémentaires			
	Répartition cible 2011	Répartition réelle 2011	Répartition cible 2010	Répartition réelle 2010	Répartition cible 2011	Répartition réelle 2011	Répartition cible 2010	Répartition réelle 2010
Titres de participation ²	52 %	53 %	49 %	49 %	– %	– %	– %	– %
Titres d'emprunt ²	44	43	42	45	100	100	100	100
Immobilier	–	1	5	4	–	–	–	–
Divers ³	4	3	4	2	–	–	–	–
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les catégories reposent sur un classement en fonction du risque.

2) Les régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières et des dépôts de la CIBC ou de CIBC FirstCaribbean de 21 M\$ (39 M\$ en 2010), ce qui représente 0,4 % du total des actifs des régimes (0,8 % en 2010). Les régimes d'avantages complémentaires ne comprennent ni valeurs mobilières ni dépôts de la CIBC et de CIBC FirstCaribbean.

3) Placements dans des actifs publics de base, notamment des projets relatifs aux transports, aux communications, à l'énergie, à l'éducation et aux soins de santé.

Hypothèses des régimes

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi et la charge nette au titre des prestations constituées tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, sur des obligations de sociétés de qualité supérieure assorties de flux de trésorerie qui correspondent au versement prévu des prestations.

Pour les régimes offerts au Canada, les hypothèses sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes sont remises en question une fois l'an par la direction et nos actuaire. Les hypothèses sont fondées sur les rendements prévus des différentes catégories d'actifs, pondérées en fonction de la répartition du portefeuille. Le rendement à long terme futur

prévu de chaque catégorie d'actifs est pris en compte d'après le taux d'inflation futur prévu et les rendements réels de titres à revenu fixe et d'actions.

Aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans la région des Caraïbes, nous avons recours à des procédures comparables à celles utilisées au Canada pour déterminer le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, en prenant en considération les conditions du marché dans ces territoires et la répartition spécifique des actifs des régimes.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge nette au titre des régimes se présentent comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées au 31 octobre						
Taux d'actualisation à la fin de la période	5,5 %	5,6 %	6,5 %	5,2 %	5,3 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,6 %	3,6 %	3,7 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Charge nette découlant des régimes pour l'exercice clos le 31 octobre						
Taux d'actualisation au début de la période	5,6 %	6,5 %	6,8 %	5,3 %	6,0 %	6,6 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,4 %	6,4 %	6,9 %	3,8 %	4,0 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,6 %	3,7 %	3,7 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé du principal régime canadien d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Taux hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	6,9 %	7,0 %	7,1 %
Taux vers lequel les coûts de soins de santé devraient tendre	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux des coûts de soins de santé devrait se stabiliser	2029	2029	2029

L'incidence d'une variation de un point de pourcentage des taux hypothétiques des coûts de soins de santé serait comme suit :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	Augmentation de un point de pourcentage			Diminution de un point de pourcentage		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Incidence sur l'ensemble des coûts des services et des frais d'intérêts	4 \$	4 \$	4 \$	(3) \$	(3) \$	(3) \$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées	67	54	49	(56)	(45)	(40)

Régimes à cotisations déterminées et autres régimes

De plus, nous offrons des régimes à cotisations déterminées à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge constatée au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Régimes de retraite à cotisations déterminées	11 \$	11 \$	13 \$
Régimes de retraite d'État ¹	78	75	73
	89 \$	86 \$	86 \$

1) Comprendent le Régime de pensions du Canada / Régime des rentes du Québec et *Federal Insurance Contributions Act* des É.-U.

Charges si nous les avions comptabilisées au fur et à mesure qu'elles étaient engagées

Si nous avions comptabilisé l'ensemble des coûts et des charges à mesure qu'ils étaient engagés, la charge totale engagée aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées, des régimes de retraite à cotisations déterminées, des régimes de retraite d'État ainsi que des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présenterait comme suit :

États financiers consolidés

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires			Total	
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010
Régimes de retraite à prestations déterminées	351 \$	435 \$	351 \$	86 \$	102 \$	74 \$	437 \$	537 \$
Régimes à cotisations déterminées et autres régimes	89	86	86	–	–	–	89	86
	440 \$	521 \$	437 \$	86 \$	102 \$	74 \$	526 \$	623 \$

Flux de trésorerie

Cotisations en espèces

L'évaluation actuarielle la plus récente du capital du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2010. La prochaine évaluation du régime qui doit être faite aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2011. En ce qui a trait au régime d'invalidité de longue durée, l'évaluation actuarielle la plus récente remonte au 31 octobre 2009. Le total des cotisations en espèces pour les régimes d'avantages sociaux futurs est constitué de ce qui suit :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Régimes par capitalisation	278 \$	366 \$	230 \$	15 \$	15 \$	– \$
Bénéficiaires des régimes sans capitalisation	3	3	3	33	33	37
Régimes à cotisations déterminées	11	11	13	–	–	–
	292 \$	380 \$	246 \$	48 \$	48 \$	37 \$

Les cotisations minimales de 2012 devraient atteindre 177 M\$ pour les régimes de retraite à prestations déterminées et 53 M\$ pour les régimes d'avantages complémentaires. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Versements de prestations

Les versements de prestations suivants, qui tiennent compte des services futurs prévus, le cas échéant, devraient être payés par la CIBC ou par les fonds en fiducie :

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Régimes de retraite		Régimes d'avantages complémentaires	
	2012	2013	2014	2015
	230 \$	232	236	241
		247	247	247
		1 357		

Note 22 | Impôts sur les bénéfices

Total des impôts sur les bénéfices

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
État des résultats consolidé			
Charge (économie) d'impôts – exigibles	436 \$	733 \$	386 \$
– futurs	533	800	38
	969	1 533	424
État de l'évolution des capitaux propres consolidé			
Autres éléments du résultat étendu	(28)	(485)	18
Modifications de conventions comptables	–	–	(3) ¹⁾
Divers	–	(7)	(6)
	(28)	(492)	9
	941 \$	1 041 \$	433 \$

1) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs. Pour plus de précisions, voir la note 21.

Composantes de la charge d'impôts

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Impôts exigibles			
Fédéral	233 \$	80 \$	133 \$
Provinciaux	151	63	84
Étranger	15	44	65
	399	187	282
Impôts futurs			
Fédéral	250	491	172
Provinciaux	150	292	94
Étranger	142	71	(115)
	542	854	151
	941 \$	1 041 \$	433 \$

Les soldes d'impôts futurs sont inclus dans les autres actifs (note 9) et dans les autres passifs (note 11) et découlent d'écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé.

Les taux d'imposition fédéral et des provinces combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur les bénéfices des centres bancaires à l'étranger.

Les bénéfices des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les bénéfices non répartis des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant (231 M\$ en 2010 et 500 M\$ en 2009).

Les taux d'imposition réels figurant dans l'état des résultats consolidé sont différents du taux d'imposition fédéral et des provinces combiné du Canada de 28,2 % (30,6 % en 2010 et 31,8 % en 2009), comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement des impôts sur les bénéfices

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011		2010		2009	
Taux d'imposition fédéral et des provinces combinés du Canada appliqués au bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 144 \$	28,2 %	1 228 \$	30,6 %	515 \$	31,8 %
Rajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Bénéfices des filiales étrangères	(64)	(1,6)	(96)	(2,4)	(118)	(7,3)
Bénéfice exonéré d'impôt	(136)	(3,4)	(36)	(0,9)	(29)	(1,8)
Gains exonérés d'impôt	(3)	(0,1)	—	—	(4)	(0,2)
Gains de change réalisés nets sur placements dans des entreprises étrangères	16	0,4	409	10,2	69	4,3
Diminution de taux d'imposition future	20	0,5	27	0,7	—	—
Divers	(8)	(0,1)	1	—	(9)	(0,6)
Impôts sur les bénéfices figurant dans l'état des résultats consolidé	969 \$	23,9 %	1 533 \$	38,2 %	424 \$	26,2 %

Au cours de l'exercice, les activités de rapatriement de capitaux ont entraîné une hausse de 21 M\$ (536 M\$ en 2010 et 104 M\$ en 2009) de la charge d'impôts dans l'état des résultats consolidé découlant du transfert des soldes cumulés connexes de la composante écart de conversion du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Actif d'impôts futurs

Au 31 octobre 2011, notre actif net d'impôts futurs était de 219 M\$ (déduction faite de la provision pour moins-value de 32 M\$), comprenant 114 M\$ liés à nos activités américaines.

Les normes comptables exigent qu'une provision pour moins-value soit établie lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la totalité ou qu'une partie de l'actif d'impôts futurs ne sera pas réalisée avant son échéance. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous sommes d'avis, d'après toutes les informations dont nous disposons, qu'il est plus probable qu'improbable que la totalité de l'actif d'impôts futurs, déduction faite de la provision pour moins-value, sera réalisée.

Le tableau qui suit présente les composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs, déduction faite de la provision pour moins-value :

Composantes des soldes d'impôts futurs

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Actif d'impôts futurs		
Reports en avant de pertes fiscales	96 \$	665 \$
Provisions	47	37
Provision pour pertes sur créances	301	346
Revenu non gagné	104	88
Bâtiments et matériel	53	62
Prestations de retraite et avantages sociaux	176	90
Réévaluation des valeurs mobilières	34	35
Divers	14	106
	825	1 429
Provision pour moins-value	(32)	(66)
	793	1 363
Passif d'impôts futurs		
Loyers à recevoir	67	87
Prestations de retraite et avantages sociaux	221	152
Bâtiments et matériel	64	80
Écart d'acquisition	66	69
Réévaluation des valeurs mobilières	83	91
Change	34	62
Divers	39	55
	574	596
Actif d'impôts futurs, montant net, déduction faite de la provision pour moins-value	219 \$	767 \$
Comptabilisé dans les :		
Autres actifs (note 9)	270	767
Autres passifs (note 11)	(51)	–
	219 \$	767 \$

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a émis des nouvelles cotisations dans lesquelles elle refuse la déduction de paiements d'environ 3,0 G\$ se rapportant au règlement lié à Enron en 2005 et aux frais juridiques connexes. L'affaire est maintenant devant les tribunaux. Nous pensons être en mesure de défendre au moins le montant de l'économie d'impôts qui a été constaté jusqu'à maintenant.

Si nous réussissions à défendre notre position fiscale en entier, nous serions en mesure de constater une économie d'impôts additionnelle de 214 M\$ et un remboursement des intérêts imposables d'environ 175 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôts additionnelle d'environ 862 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 123 M\$ nous incomberont.

Baux adossés

Les ententes finales relatives aux baux adossés ont été réglées avec l'Internal Revenue Service (IRS) en 2009. Au cours de 2010, nous sommes parvenus à un accord avec l'IRS à l'égard des montants imposables définitifs et des frais d'intérêts connexes, et les versements ont été appliqués aux diverses années d'imposition concernées.

Réductions du taux d'imposition par le gouvernement de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario réduira le taux d'imposition des sociétés à 10 % d'ici 2013. Les réductions du taux d'imposition étaient pratiquement en vigueur en date du 16 novembre 2009. Ainsi, nous avons réduit la valeur de nos actifs d'impôts futurs d'environ 25 M\$ en 2010.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des montants d'ouverture et de fermeture des économies d'impôts non constatées :

Économies d'impôts non constatées

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010
Solde au début de l'exercice	474 \$	456 \$
Augmentations fondées sur les positions fiscales de l'exercice considéré	38	39
Diminutions fondées sur les positions fiscales d'exercices précédents	(4)	(21)
Solde à la fin de l'exercice	508 \$	474 \$

Le total du montant des économies d'impôts non constatées, soit 508 M\$ (474 M\$ en 2010), s'il était constaté, aurait une incidence sur le taux d'imposition réel.

Nous ne prévoyons pas d'autres changements importants dans le montant total des économies fiscales non constatées au cours des 12 prochains mois.

La CIBC exerce des activités au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres administrations fiscales. Les années d'imposition les plus récentes qui pourraient faire l'objet d'une enquête (au fédéral) sont les suivantes :

Administration

Canada	2005
États-Unis	2008
Royaume-Uni	2008

La CIBC constate les intérêts en souffrance et les pénalités dans la charge d'impôts, sauf lorsque les intérêts sont déductibles d'impôts, auquel cas ils sont constatés à titre de frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé. Aucun montant lié aux intérêts et aux pénalités à payer n'a été constaté dans le bilan consolidé aux 31 octobre 2011 et 2010.

Note 23 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, exercice clos le 31 octobre

	2011	2010	2009
Résultat de base par action			
Bénéfice net	3 079 \$	2 452 \$	1 174 \$
Dividendes et primes sur actions privilégiées	(177)	(169)	(162)
Bénéfice net applicable aux actions ordinaires	2 902 \$	2 283 \$	1 012 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	396 233	387 802	381 677
Résultat de base par action	7,32 \$	5,89 \$	2,65 \$
Résultat dilué par action			
Bénéfice net applicable aux actions ordinaires	2 902 \$	2 283 \$	1 012 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	396 233	387 802	381 677
Ajouter le nombre d'options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	864	1 005	765
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation ² (en milliers)	397 097	388 807	382 442
Résultat dilué par action	7,31 \$	5,87 \$	2,65 \$

1) Ne tient pas compte du nombre moyen de 1 084 331 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 84,36 \$, du nombre moyen de 1 954 098 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 78,99 \$ et du nombre moyen de 3 444 668 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 69,37 \$, respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2011, 2010 et 2009, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.

2) Les actions privilégiées convertibles et le passif au titre des actions privilégiées ne sont pas compris dans le calcul, étant donné que nous avons déjà réglé les actions privilégiées au comptant ou que nous n'avons pas encore exercé notre droit de conversion.

Note 24 | Engagements, cautionnements, actifs donnés en garantie et passifs éventuels

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties exigées relativement à ces ententes et les types de garanties détenus sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels indiqués ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement épuisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements ne soient effectués.

	Montants contractuels	
En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Prêts de valeurs ^{1,2}	57 286 \$	57 325 \$
Engagements de crédit inutilisés ^{3,4}	140 348	132 261
Facilités de garantie de liquidité	3 176	4 403
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	6 323	5 721
Lettres de crédit documentaires et commerciales	312	290
Divers	412	381
	207 857 \$	200 381 \$

1) Comprennent le plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde totalisant 46,3 G\$ (45,0 G\$ en 2010) et prêtées par Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (STM).

2) Les prêts de valeurs de 2,8 G\$ (4,3 G\$ en 2010) contre espèces sont exclus puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

3) À compter de 2011, ces engagements comprennent des marges de crédit personnelles, des marges de crédit garanties par un bien immobilier et des marges sur cartes de crédit. Les informations des exercices précédents ont été retraitées en conséquence.

4) Incluent des marges de crédit irrévocables totalisant 32,2 G\$ (34,9 G\$ en 2010).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Les arrangements peuvent être assortis de conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation. Les montants présentés comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'administrateurs pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidités pour nos programmes de PCAC soutenues pour les fiducies Crisp Trust, Safe Trust, Smart Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs productifs.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles (obligations financières ou obligations d'exécution). Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en bout de ligne, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements en vertu de contrats de location^{1, 2, 3}

La CIBC a des obligations en vertu de contrats de location non résiliables visant des bâtiments et du matériel.

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes de tous les contrats de location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2011

2012	351 \$
2013	338
2014	298
2015	266
2016	240
2017 et par la suite	1 385

1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel imputés à l'état des résultats consolidé s'est élevé à 384 M\$ (373 M\$ en 2010 et 334 M\$ en 2009).

2) Nous avons sous-loué certains de nos locaux et reçu 18 M\$ (26 M\$ en 2010 et 43 M\$ en 2009) de tiers locataires en vertu des contrats de sous location. Nos engagements en vertu des contrats de location dans le tableau ci-dessus tiennent compte des revenus bruts de sous-location.

3) Comprend des engagements en vertu de contrats de location de 11 M\$ (16 M\$ en 2010) transférés à Oppenheimer Holdings Inc. en 2003, aux termes de la vente de la division américaine de services à la clientèle privée et de gestion d'actifs. Nous conservons un passif éventuel en vertu des modalités des contrats de location que nous avons transférés à Oppenheimer en cas de manquement de la part de cette dernière.

Autres engagements

À titre d'investisseurs dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes et des placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où des montants sont tirés sur les engagements. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 354 M\$ (294 M\$ en 2010).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, seules ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2011, les engagements de prise ferme s'élevaient à 333 M\$ (183 M\$ en 2010).

Cautionnements

Les cautionnements comprennent les contrats qui peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire du cautionnement en fonction i) de changements dans une caractéristique économique sous-jacente liée à un actif, à un passif ou à un titre de participation du bénéficiaire du cautionnement; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du non-remboursement d'une dette échue de la part d'un tiers.

Voici un résumé des principaux cautionnements émis et en cours :

En millions de dollars, au 31 octobre	2011		2010	
	Païement maximal futur éventuel ¹	Valeur comptable	Païement maximal futur éventuel ¹	Valeur comptable
Prêts de valeurs avec indemnisation ²	44 485 \$	– \$	42 527 \$	– \$
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin ³	6 323	23	5 721	25
Dérivés de crédit ⁴				
Swaps sur défaillance – vendus	7 642	1 643	12 080	1 884
Swaps sur rendement total – à payer	2 612	137	2 982	156
Autres options vendues sur contrats de dérivés ⁴	voir texte	1 455	voir texte	1 593
Autres contrats d'indemnisation	voir texte	–	voir texte	–

1) Le montant total des sûretés disponibles relativement à ces cautionnements s'élevait à 47,3 G\$ (45,5 G\$ en 2010).

2) Les prêts de valeurs avec indemnisation correspondent au plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde et prêtées par STM, coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon.

3) La valeur comptable est incluse dans les autres passifs du bilan consolidé.

4) La valeur comptable est incluse dans les instruments dérivés du bilan consolidé.

Comme nombre de ces cautionnements viendront à échéance ou prendront fin sans avoir été utilisés et qu'ils ne tiennent pas compte de la possibilité de recouvrement par disposition de recours ou sur les biens détenus ou cédés, les montants maximums des paiements futurs éventuels ne sont pas une indication des besoins de liquidités futurs ni du risque de crédit et n'ont aucun lien avec les pertes prévues en vertu de ces ententes.

Prêts de valeurs avec indemnisation

Dans le contexte de nos activités de garde, les prêteurs de valeurs peuvent recevoir des garanties pour assurer que la juste valeur des valeurs prêtées sera récupérée dans l'éventualité où l'emprunteur ne remettrait pas les valeurs garanties, et où la garantie fournie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur. Les modalités de ces garanties varient, puisque les valeurs prêtées comportent un droit de retour sur demande.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Les lettres de crédit de soutien et de bonne fin représentent des engagements écrits à l'appui des obligations financières et des obligations d'exécution du client. Ces cautionnements sont assortis du même type de risque de crédit que les prêts. Nous pouvons garantir les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, notamment par des liquidités, des valeurs ou d'autres actifs cédés en garantie. La durée de ces cautionnements varie, et la majorité d'entre eux viennent à échéance d'ici un an.

Dérivés de crédit vendus

Les dérivés de crédit vendus représentent un cautionnement indirect de la dette d'une autre partie ou la valeur marchande d'un actif de référence, puisqu'elles requièrent le transfert de fonds à une contrepartie lorsque se produisent des événements précis liés au degré de solvabilité d'un débiteur de référence ou à la valeur marchande d'un actif de référence. En ce qui a trait à ces types de dérivés, nous ne sommes pas dans l'obligation de déterminer le niveau de risque sous-jacent lié au débiteur ou d'un actif de référence (à l'extérieur du contrat de dérivés) afin de classer le dérivé à titre de cautionnement. La durée de ces contrats varie, et la majorité d'entre eux viennent à échéance d'ici cinq ans.

Autres options vendues sur contrats de dérivés

Les contrats de dérivés comprennent des options vendues sur taux d'intérêt, taux de change, actions, marchandises et autres options sous-jacentes, qui confèrent au porteur le droit d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix prédéterminé. Le dérivé serait considéré comme étant un cautionnement si la contrepartie détenait l'actif, le passif ou le titre de capitaux propres lié au sous-jacent en vertu du contrat de dérivés. Nous ne vérifions pas l'intention ou la participation d'une contrepartie donnée lors de la vente d'une option; il est donc impossible de déterminer l'obligation maximum éventuelle au titre des contrats de dérivés qui pourraient répondre à la définition de cautionnement. Nous couvrons généralement notre risque à l'égard de ces contrats en concluant divers contrats de dérivés de compensation et par des valeurs. La durée de ces contrats varie généralement de un an à cinq ans.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations et de bris de garantie, de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les

réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, aucun plafond de perte n'est prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations

en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Aucun montant n'est présenté dans les états financiers consolidés relativement aux indemnités, déclarations et garanties aux 31 octobre 2011 et 2010.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, nous donnons en garantie nos actifs, ou nous pouvons vendre ou donner en gage des actifs de tiers en garantie de dettes ou pour faciliter certaines activités. La CIBC ou la contrepartie peut vendre ou donner en gage ces actifs donnés en garantie. Le tableau qui suit présente la provenance et l'utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties :

En millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010
Provenance des actifs donnés en garantie et des garanties		
Actifs de la CIBC		
Dépôts auprès d'autres banques	27 \$	41 \$
Valeurs mobilières	12 310	22 187
Créances hypothécaires	12 001	6 409
Autres actifs	4 397	4 912
	28 735	33 549
Actifs de clients		
Garanties reçues et pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie ¹	88 322	97 707
Moins : les actifs non vendus ou donnés à nouveau en garantie	16 593	22 106
	71 729	75 601
	100 464 \$	109 150 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées ²	57 286 \$	57 325 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres ³	14 306	28 220
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert ³	10 316	9 673
Obligations couvertes ³	12 001	6 409
Opérations sur instruments dérivés ⁴	5 383	6 204
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ⁵	513	419
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁵	659	900
	100 464 \$	109 150 \$

1) Comprennent le plein montant contractuel totalisant 48,9 G\$ (47,8 G\$ en 2010) de garanties pour les valeurs des clients dont nous avons la garde et prêtées par STM.

2) Comprennent le plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde totalisant 46,3 G\$ (45,0 G\$ en 2010) et prêtées par STM.

3) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

4) Comprennent les marges pour contrats à terme standardisés et options négociées en Bourse, les swaps réglés en chambre de compensation et les opérations garanties sur instruments dérivés.

5) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux dépôts ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales à l'étranger. Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur.

Valeurs mobilières données en garantie

Les valeurs mobilières de clients données en garantie pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie sont reçues relativement aux prêts de valeurs, aux valeurs empruntées ou achetées en vertu de prises en pension de titres et aux prêts sur marge, ou encore pour garantir des contrats de dérivés. Les valeurs de clients données en garantie peuvent être vendues ou données à nouveau en garantie par la CIBC pour ce qui est des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres et pour des prêts sur marge à titre de garantie d'opérations sur dérivés ou offertes pour couvrir des valeurs vendues à découvert.

Passifs éventuels

La CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des affaires. Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces affaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, isolément ou dans leur ensemble, ait des répercussions négatives importantes sur notre situation financière consolidée. Par contre, l'issue de ces affaires, isolément ou dans leur ensemble, peut avoir une incidence considérable sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

Au quatrième trimestre de 2008, nous avons constaté un gain de 895 M\$ (841 M\$ US) découlant de la réduction à zéro de notre engagement non capitalisé sur un billet de financement variable émis par une entité émettrice de titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés). Cette réduction a fait suite à une série d'actions du fiduciaire désigné par l'acte de fiducie des TAC flux groupés après le dépôt du bilan, le 15 septembre 2008, de Lehman Brothers Holdings, Inc. (Lehman), garant d'un swap sur défaillance connexe conclu avec l'entité émettrice de TAC flux groupés.

En septembre 2010, juste avant l'échéance d'une prescription, la succession de Lehman a déposé une procédure contradictoire contre de nombreuses institutions financières, des fiduciaires désignés par l'acte de fiducie et des porteurs d'effets, y compris la CIBC, relativement à cette entité émettrice de TAC flux groupés et à 40 autres entités émettrices de TAC flux groupés. La succession de Lehman sollicite un jugement déclaratoire reconnaissant le caractère inapproprié des actions du fiduciaire désigné par l'acte de fiducie et précisant que l'engagement de capitalisation du billet de financement variable de la CIBC demeure. À la demande de la succession de Lehman, le tribunal des faillites a émis une ordonnance qui suspendait toutes les instances jusqu'au 20 janvier 2012. Bien qu'il ne puisse y avoir de certitude quant à l'issue éventuelle, nous continuons de croire que les actions du fiduciaire désigné par l'acte de fiducie visant à réduire notre engagement non capitalisé sur un billet de financement variable à zéro ont été entièrement soutenues par les dispositions des contrats en vigueur et les normes juridiques pertinentes, et la CIBC a l'intention de contester vigoureusement les procédures contradictoires.

Le tableau suivant présente les variations de la provision liée aux passifs éventuels :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011
Solde au début de l'exercice	43 \$
Nouvelles provisions constatées	14
Moins :	
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(10)
Reprises de montants inutilisés	(14)
Solde à la fin de l'exercice	33 \$

Note 25 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011				2010			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	279 040 \$	29 242 \$	30 566 \$	338 848 \$	262 043 \$	29 283 \$	44 934 \$	336 260 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Marges de crédit ⁴								
Institutions financières	6 401 \$	1 385 \$	255 \$	8 041 \$	6 692 \$	1 136 \$	655 \$	8 483 \$
Gouvernements	3 971	12	—	3 983	4 281	3	—	4 284
Marchés de détail	96 041	—	65	96 106	92 601	—	—	92 601
Divers	30 026	4 123	1 245	35 394	25 232	3 026	3 038	31 296
	136 439	5 520	1 565	143 524	128 806	4 165	3 693	136 664
Autres ententes relatives au crédit ^{5, 6}								
Institutions financières	40 676	4 852	12 812	58 340	40 909	7 301	10 542	58 752
Gouvernements	656	24	159	839	125	—	5	130
Divers	4 650	271	233	5 154	4 155	215	465	4 835
	45 982	5 147	13 204	64 333	45 189	7 516	11 012	63 717
	182 421 \$	10 667 \$	14 769 \$	207 857 \$	173 995 \$	11 681 \$	14 705 \$	200 381 \$
Instruments dérivés⁷								
Par type de contrepartie								
Institutions financières ⁸	7 442 \$	9 770 \$	5 842 \$	23 054 \$	5 858 \$	5 523 \$	9 000 \$	20 381 \$
Gouvernements	3 568	—	—	3 568	2 662	—	—	2 662
Divers	1 062	37	200	1 299	1 116	197	44	1 357
	12 072	9 807	6 042	27 921	9 636	5 720	9 044	24 400
Moins : incidence des accords généraux de compensation	(9 513)	(6 784)	(4 431)	(20 728)	(7 008)	(4 066)	(5 893)	(16 967)
Total des instruments dérivés	2 559 \$	3 023 \$	1 611 \$	7 193 \$	2 628 \$	1 654 \$	3 151 \$	7 433 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des instruments dérivés.

2) Comprendent 283,1 G\$ en dollars canadiens (272,7 G\$ en 2010) et 55,7 G\$ en monnaies étrangères (63,6 G\$ en 2010).

3) Comprendent des prêts et des acceptations de 194,4 G\$ (184,6 G\$ en 2010), déduction faite de la provision pour pertes sur créances. Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère ne comptent pour plus de 10 % de ce montant en 2011 et en 2010.

4) À compter de 2011, ces engagements comprennent des marges de crédit personnelles, des marges de crédit garanties par un bien immobilier et des marges sur cartes de crédit. Les informations des exercices précédents ont été retraitées en conséquence.

5) Comprendent le plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde totalisant 46,3 G\$ (45,0 G\$ en 2010) et prêtées par STM.

6) Certaines informations d'exercices précédents ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

7) Également compris dans les principaux actifs au bilan présentés ci-dessus.

8) Comprendent des justes valeurs positives (déduction faite des rajustements de l'évaluation du crédit) de 477 M\$ (732 M\$ en 2010) sur le montant nominal de référence de 7,2 G\$ (13,4 G\$ en 2010) couverts par des garants financiers américains.

Note 26 | Opérations entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des opérations à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les administrateurs, les dirigeants et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens¹, les coentreprises et les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les prêts consentis à ces parties liées sont aux conditions du marché. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la banque.

Administrateurs, dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens¹

Au 31 octobre 2011, les prêts² consentis aux administrateurs et aux personnes morales ou physiques¹ avec qui ils ont des liens s'élevaient à 64 M\$ (23 M\$ en 2010), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 5 M\$ (8 M\$ en 2010) et les engagements³ de crédit inutilisés atteignaient 462 M\$ (392 M\$ en 2010).

Au 31 octobre 2011, les prêts consentis aux dirigeants et aux personnes morales ou physiques¹ avec qui ils ont des liens s'élevaient à 41 M\$ (10 M\$ en 2010), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 148 M\$ (75 M\$ en 2010) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 240 M\$ (69 M\$ en 2010).

Nous offrons divers régimes de rémunération à base d'actions aux dirigeants et aux administrateurs. Pour plus de précisions, voir la note 20.

Les soldes à payer à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, et aucun cautionnement n'a été donné ou reçu pour les comptes débiteurs ou créditeurs des parties liées. Pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur créances relativement aux montants exigibles de parties liées.

Coentreprises et sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour obtenir plus de renseignements sur les coentreprises et les sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 27.

Principales filiales

Pour en savoir davantage sur nos principales filiales, voir la note 28.

1) La définition des « personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens » comprend les conjoints, les enfants de moins de 18 ans et les personnes à charge des administrateurs et des dirigeants. Cette définition comprend également les entités sur lesquelles les administrateurs, dirigeants et leurs personnes à charge exercent une influence notable. L'influence notable peut s'exercer selon un ou plusieurs de ces facteurs : droits de vote de plus de 10 %; entités avec lesquelles ils ont un contrat de gestion; entités dans lesquelles ils occupent un poste d'autorité de direction ou un poste-cadre; entités pour lesquelles ils agissent à titre de commandités; fiducies pour lesquelles ils sont fiduciaires ou bénéficiaires importants.

2) Comprennent 1 M\$ (1 M\$ en 2010) versé aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et 63 M\$ (22 M\$) versés aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.

3) Comprennent 1 M\$ (1 M\$ en 2010) versé aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et 461 M\$ (391 M\$ en 2010) versés aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.

Note 27 | Placements dans des coentreprises et des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon, qui offre des services de fiducie, et STM, qui offre des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2011, nos placements en actions ordinaires dans les coentreprises totalisaient 105 M\$ (105 M\$ en 2010*), qui ont été éliminés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Ces coentreprises font partie du groupe Siège social et autres.

Aux 31 octobre 2011 et 2010, les prêts consentis aux coentreprises étaient de néant, et les engagements de crédit inutilisés de 100 M\$ (100 M\$ en 2010). La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients de CIBC Mellon à l'égard des opérations de prêt de titres. Pour plus de précisions concernant ces opérations, voir la note 24.

Le tableau suivant présente un résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises :

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre	2011	2010
Actifs	2 903 \$	2 368 \$
Passifs	2 642	2 175
Revenus	211	180
Bénéfice net	85	56

Sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Au 31 octobre 2011, la valeur comptable totale de nos placements s'établissait à 1 128 M\$ (298 M\$ en 2010). Ceux-ci comprenaient des placements dans des sociétés associées cotées d'une valeur comptable de 135 M\$ et d'une juste valeur de 131 M\$ (valeur comptable de 133 M\$ et juste valeur de 148 M\$ en 2010) ainsi que des placements dans des sociétés associées non cotées d'une valeur comptable de 993 M\$ (165 M\$ en 2010). De notre investissement total dans des sociétés associées, 851 M\$ (néant en 2010) étaient inclus dans Gestion des avoirs, 137 M\$ (165 M\$ en 2010), dans les Services bancaires de gros, et 140 M\$ (133 M\$ en 2010), dans le groupe Siège social et autres.

Au 31 octobre 2011, les prêts consentis aux sociétés associées totalisaient 573 M\$ (159 M\$ en 2010), et les engagements de crédit inutilisés, 248 M\$ (332 M\$ en 2010). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 196 M\$ (8 M\$ en 2010) dans nos sociétés associées.

Nous avons appliqué la méthode de la mise en équivalence à l'égard de sociétés en commandite dans lesquelles nous détenons directement ou indirectement moins de 20 % des droits de vote ou droits de vote potentiels, dans la mesure où nous avons déterminé que nous exerçons une influence notable sur ces sociétés, soit en tant que membre de leur conseil d'administration ou de co-commandité. Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des sociétés associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2011 et en 2010, aucune de nos sociétés associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les sociétés associées importantes comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre	2011	2010
Actifs	3 963 \$	3 631 \$
Passifs	3 508	3 297
Revenus	139	60
Bénéfice net	27	11

* Retraité.

Note 28 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales détenues directement et indirectement de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales 100 % des actions comportant un droit de vote de chaque entité.

En millions de dollars, au 31 octobre 2011

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC et par d'autres filiales de la CIBC ²
CIBC Asset Management Holdings Inc. Gestion d'actifs CIBC, inc.	Toronto, Ontario, Canada Toronto, Ontario, Canada	286
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	— ³
Gestion globale d'actifs CIBC inc. Gestion privée de portefeuille CIBC inc.	Montréal, Québec, Canada Toronto, Ontario, Canada	301
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Mississauga, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc. 3877337 Canada Inc. (Hypothèques Logis Concept)	Toronto, Ontario, Canada Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	411
Marchés mondiaux CIBC inc. CIBC WM Real Estate Ltd. Marchés mondiaux CIBC Immobilier (Québec) Itée CIBC Wood Gundy Services financiers inc. CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc. CIBC Delaware Holdings Inc. CIBC World Markets Holdings Inc. CIBC World Markets Corp. Canadian Imperial Holdings Inc. CIBC Inc. New York, NY, États-Unis CIBC Capital Corporation	Toronto, Ontario, Canada Toronto, Ontario, Canada Montréal, Québec, Canada Toronto, Ontario, Canada Montréal, Québec, Canada New York, NY, États-Unis New York, NY, États-Unis New York, NY, États-Unis New York, NY, États-Unis New York, NY, États-Unis New York, NY, États-Unis	343
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
CIBC Capital Funding IV, L.P.	New York, NY, États-Unis	50
CIBC Holdings (Cayman) Limited CIBC Investments (Cayman) Limited FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %) CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %) CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %) FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %) FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %) FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %) FirstCaribbean International Bank (Jamaica) Limited (88,3 %) FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %) FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %) CIBC International (Barbados) Inc. Services bancaires extraterritoriaux CIBC CIBC Reinsurance Company Limited CIBC World Markets Securities Ireland Limited	George Town, Grand Caïman, Îles Caïmans George Town, Grand Caïman, Îles Caïmans Warrens, St. Michael, Barbade George Town, Grand Caïman, Îles Caïmans Nassau, Bahamas Nassau, Bahamas Warrens, St. Michael, Barbade George Town, Grand Caïman, Îles Caïmans Kingston, Jamaïque Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago Warrens, St. Michael, Barbade Warrens, St. Michael, Barbade Warrens, St. Michael, Barbade Warrens, St. Michael, Barbade Comté de Meath, Irlande	3 822
CIBC World Markets plc	Londres, Angleterre, Royaume-Uni	387
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	52
CIBC Australia Ltd.	Sydney, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	23

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de CIBC World Markets (Japan) Inc., qui a été constituée en société à la Barbade; CIBC Capital Funding IV, L.P., CIBC Delaware Holdings Inc., CIBC World Markets Holdings Inc., CIBC World Markets Corp., Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc. et CIBC Capital Corporation, qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Note 29 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Services bancaires de gros. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par le groupe Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux clients partout au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une solide équipe de conseillers et près de 1 100 centres bancaires, ainsi que de GAB, d'une équipe de vente mobile, de services bancaires téléphoniques et de services bancaires en direct et mobiles.

Gestion des avoirs comprend les services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée des avoirs. Ensemble, ces secteurs offrent une gamme complète de services consultatifs de premier ordre et personnalisés à l'égard de placements afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée.

Les Services bancaires de gros offrent un large éventail de produits de crédit, de produits des marchés financiers, des services bancaires d'investissement, des services de Banque d'affaires et des services de recherche aux gouvernements, aux clients institutionnels, aux grandes entreprises et aux particuliers au Canada et sur les principaux marchés dans le monde.

Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien de six groupes fonctionnels, à savoir Technologie et opérations, Expansion de l'entreprise, Finance, Trésorerie, Administration et Gestion du risque, qui font partie de Siège social et autres. Les revenus, les frais et les ressources au bilan de ces groupes sont habituellement répartis entre les secteurs d'activité des unités d'exploitation stratégique. Le groupe Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon et The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, ainsi que d'autres postes de l'état des résultats et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'incidence de la titrisation est conservée par l'unité Siège social et autres.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de revenus. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque d'illiquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. La majorité

des revenus découlant des activités de trésorerie sont par la suite affectés au segment « Divers » du secteur d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique pertinentes. La Trésorerie répartit également les capitaux aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à jumeler ces coûts aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les bénéfices sur le capital non réparti continuent d'être constatés au secteur Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne et de répartition des revenus de la Trésorerie afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur. La nature des méthodes de fixation des prix de cession interne et de répartition des revenus de la Trésorerie peut faire en sorte que certains postes soient présentés différemment dans les résultats sectoriels et dans les résultats consolidés de la CIBC.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente et de suivi et aux honoraires de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux de commission de vente et de suivi versés aux segments des clients pour certains produits sont révisés et appliqués prospectivement.

Les frais autres que d'intérêts sont attribués aux unités d'exploitation stratégique auxquelles ils se rapportent selon des critères appropriés. Les provisions spécifiques pour pertes sur créances et les provisions correspondantes sont présentées dans leurs secteurs d'activité respectifs, alors que la provision générale et la provision correspondante sont présentées uniquement dans le groupe Siège social et autres.

Les revenus, les frais et les ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. L'incidence des activités de titrisation sur le bénéfice net incluant la dotation à la provision pour pertes sur créances est présentée dans le groupe Siège social et autres.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2011

Le 28 mars 2011, nous avons annoncé une nouvelle structure organisationnelle afin de tirer profit des progrès liés à la mise en œuvre de notre stratégie d'entreprise et à l'obtention d'un rendement financier solide. Par conséquent, les activités de gestion des avoirs et des services bancaires internationaux (y compris CIBC FirstCaribbean) ont été séparées des Marchés de détail CIBC pour être comprises respectivement dans la nouvelle unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs ainsi que l'unité Siège social et autres. À la suite de ces modifications, Marchés de détail CIBC, qui comprennent les activités restantes, ont été renommés Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

Au cours du troisième trimestre, nous avons remanié certains éléments au sein des Services bancaires de gros pour les transférer de Divers dans Marchés financiers ainsi que dans Services financiers aux entreprises et Banque d'investissement afin de mieux tenir compte de la nature et de la gestion des opérations. Les informations des exercices précédents ont été retraitées.

Depuis le premier trimestre, la provision générale pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean a été intégrée au groupe Siège social et autres. Elle était auparavant comptabilisée dans Marchés de détail CIBC. Les informations des exercices précédents ont été retraitées.

2010

Les activités mondiales de mise en pension de titres, qui faisaient auparavant partie de la Trésorerie dans le groupe Siège social et autres, ont été transférées rétroactivement aux activités sur les marchés financiers de services bancaires de gros. Auparavant, la quasi-totalité des résultats de ces activités était attribuée au secteur Autres de Marchés de détail CIBC. Aussi au cours de l'exercice, les produits tirés de la gestion des liquidités des grandes entreprises, qui étaient avant constatés dans Services bancaires aux entreprises de Marchés de détail CIBC, ont été transférés rétroactivement dans les activités de Services financiers aux entreprises et Banque d'investissement de services bancaires de gros. Les informations des exercices précédents ont été retraitées.

2009

Nous avons transféré l'incidence de la titrisation de Marchés de détail CIBC vers Siège social et autres. En outre, la dotation à la provision pour pertes sur créances au titre de la provision générale (à l'exclusion de FirstCaribbean) avait été transférée vers Siège social et autres. Nous avons aussi reclassé la provision spécifique liée aux prêts sur cartes de crédit vers la provision générale. Par conséquent, tous les changements à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts sur cartes de crédit ont été reflétés dans Siège social et autres. L'information des exercices précédents a été retraitée pour tenir compte de ces changements.

Au cours du premier trimestre, nous avons transféré le revenu tiré du contrat de sous-location de nos installations de New York et les coûts d'exploitation connexes de services bancaires de gros vers Siège social et autres. Au cours du troisième trimestre, nous avons apporté certaines modifications à nos méthodes de fixation des prix de cession et de répartition des revenus de trésorerie afin de mieux tenir compte des frais de financement et du comportement observé de la clientèle de nos unités d'exploitation stratégique dans le contexte actuel. Les modifications ont donné lieu à une augmentation du revenu de Marchés de détail CIBC et à une diminution correspondante du revenu des services bancaires de gros et de Siège social et autres. Les modifications ont été appliquées de manière prospective, et l'information des exercices précédents n'a pas été retraitée.

Résultats sectoriels et répartition géographique

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre		Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Services bancaires de gros	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹
2011	Revenu net d'intérêts	5 882 \$	179 \$	732 \$	(443) \$	6 350 \$	5 672 \$	198 \$	423 \$	57 \$
	Revenu autre que d'intérêts	1 800	1 740	1 143	1 216	5 899	4 681	461	560	197
	Revenu intersectoriel ²	283	(283)	–	–	–	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total des revenus	7 965	1 636	1 875	773	12 249	10 353	659	983	254
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 072	4	32	(267)	841	735	10	77	19
	Amortissement ³	83	7	3	263	356	290	15	43	8
	Frais autres que d'intérêts	3 979	1 234	1 195	586	6 994	6 237	263	345	149
	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	2 831	391	645	191	4 058	3 091	371	518	78
	Charge d'impôts	706	112	79	72	969	756	150	44	19
	Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	1	9	10	–	1	9	–
	Bénéfice net	2 125 \$	279 \$	565 \$	110 \$	3 079 \$	2 335 \$	220 \$	465 \$	59 \$
	Actif moyen⁴	254 998 \$	3 356 \$	112 253 \$	(5 634) \$	364 973 \$	308 707 \$	23 645 \$	19 394 \$	13 227 \$
2010 ⁵	Revenu net d'intérêts	5 475 \$	160 \$	651 \$	(82) \$	6 204 \$	5 285 \$	364 \$	475 \$	80 \$
	Revenu autre que d'intérêts	1 829	1 588	1 063	1 401	5 881	5 073	224	516	68
	Revenu intersectoriel ²	269	(269)	–	–	–	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total des revenus	7 573	1 479	1 714	1 319	12 085	10 358	588	991	148
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 186	1	88	(229)	1 046	890	81	65	10
	Amortissement ³	64	7	3	301	375	306	16	47	6
	Frais autres que d'intérêts	3 778	1 156	1 144	574	6 652	5 922	266	347	117
	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	2 545	315	479	673	4 012	3 240	225	532	15
	Charge d'impôts	702	90	125	616	1 533	1 386	95	50	2
	Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	12	15	27	–	11	16	–
	Bénéfice net	1 843 \$	225 \$	342 \$	42 \$	2 452 \$	1 854 \$	119 \$	466 \$	13 \$
	Actif moyen⁴	253 452 \$	3 028 \$	105 142 \$	(15 679) \$	345 943 \$	276 930 \$	18 820 \$	24 052 \$	26 141 \$
2009 ⁵	Revenu net d'intérêts	4 669 \$	174 \$	430 \$	121 \$	5 394 \$	4 321 \$	300 \$	581 \$	192 \$
	Revenu autre que d'intérêts	2 224	1 438	82	790	4 534	5 228	99	441	(1 234)
	Revenu intersectoriel ²	230	(228)	–	(2)	–	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total des revenus	7 123	1 384	512	909	9 928	9 549	399	1 022	(1 042)
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 329	3	218	99	1 649	1 365	155	51	78
	Amortissement ³	61	7	7	328	403	322	21	54	6
	Frais autres que d'intérêts	3 609	1 090	1 053	505	6 257	5 450	293	385	129
	Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	2 124	284	(766)	(23)	1 619	2 412	(70)	532	(1 255)
	Charge (économie) d'impôts	607	95	(294)	16	424	813	(51)	66	(404)
	Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	21	21	–	–	21	–
	Bénéfice net (perte nette)	1 517 \$	189 \$	(472) \$	(60) \$	1 174 \$	1 599 \$	(19) \$	445 \$	(851) \$
	Actif moyen⁴	248 390 \$	2 929 \$	110 832 \$	(11 445) \$	350 706 \$	265 670 \$	19 828 \$	27 373 \$	37 835 \$

1) Le bénéfice net (la perte nette) et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Le revenu intersectoriel représente les commissions de vente internes et la répartition des revenus selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

3) Comprend l'amortissement des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives, des logiciels et des autres actifs incorporels.

4) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière et c'est la mesure examinée par la direction.

5) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

s.o. Sans objet.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des revenus par secteur :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises			
Services bancaires personnels	6 463 \$	6 260 \$	5 753 \$
Services bancaires aux entreprises	1 403	1 370	1 299
Divers	99	(57)	71
	7 965 \$	7 573 \$	7 123 \$
Gestion des avoirs			
Courtage de détail	1 082 \$	987 \$	919 \$
Gestion d'actifs	456	392	366
Gestion privée des avoirs	98	100	99
	1 636 \$	1 479 \$	1 384 \$
Services bancaires de gros			
Marchés financiers	924 \$	1 002 \$	1 251 \$
Services financiers aux entreprises	950	714	690
Divers	1	(2)	(1 429)
	1 875 \$	1 714 \$	512 \$
Siège social et autres			
Services bancaires internationaux	549 \$	636 \$	765 \$
Divers	224	683	144
	773 \$	1 319 \$	909 \$

Note 30 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise le chapitre. Le tableau suivant présente un recouplement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque d'illiquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque de réglementation
Risque de crédit – exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque	Risque de crédit
Risque de marché – portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions	Risque de marché
Risque d'illiquidité – actifs liquides; échéance des passifs financiers et engagements au titre du crédit et des liquidités	Risque d'illiquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de l'Accord de Bâle II, lequel exige des entités qu'elles présentent le risque auquel elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-après présente les catégories de montants utilisés se rapportant au risque de crédit, conformément à l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) et à l'approche standard, selon les catégories comptables et selon les portefeuilles prévus dans l'Accord de Bâle II.

États financiers consolidés

En millions de dollars, au 31 octobre

Catégories comptables	Portefeuilles selon Bâle II						
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail	Titrisation
2011 Dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 \$	– \$	418 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	–	559	3 604	–	–	–	–
Valeurs mobilières							
Compte de négociation	65	143	–	–	–	–	561
Disponibles à la vente	2 885	17 792	5 490	–	–	–	2 101
Valeurs désignées à leur juste valeur	157	19 907	–	–	–	–	–
Prêts et acceptations							
Prêts hypothécaires à l'habitation	582	1 514	–	96 595	–	–	–
Personnels	214	–	–	20 640	7 242	6 756	–
Cartes de crédit ¹	–	–	–	–	14 052	1 751	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	38 888	3 137	693	–	–	1 984	4 422
Autres actifs	274	456	4 609	7	44	13	36
Total du risque de crédit	43 068 \$	43 508 \$	14 814 \$	117 242 \$	21 338 \$	10 504 \$	7 120 \$
2010							
Dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	– \$	231 \$	632 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10	2 688	6 833	–	–	–	–
Valeurs mobilières							
Compte de négociation	2	260	–	–	–	–	760
Disponibles à la vente	1 354	18 047	3 692	–	–	–	2 413
Valeurs désignées à leur juste valeur	105	22 191	133	–	–	–	–
Prêts et acceptations							
Prêts hypothécaires à l'habitation	543	1 382	–	90 732	–	–	–
Personnels	210	–	6	20 292	6 757	7 036	–
Cartes de crédit ¹	–	–	–	–	13 948	1 969	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	33 523	2 206	807	–	–	1 961	7 428
Autres actifs	270	568	5 233	10	38	26	71
Total du risque de crédit	36 017 \$	47 573 \$	17 336 \$	111 034 \$	20 743 \$	10 992 \$	10 672 \$

1) Les prêts sur cartes de crédit inclus aux fins de Bâle II sont supérieurs au montant comptabilisé au bilan consolidé puisque nous sommes tenus de maintenir des fonds propres réglementaires au titre des créances titrisées de cartes de crédit sous-jacentes (pour les fiducies Cards II et Broadway) comme si elles avaient été conservées au bilan consolidé.

Note 31 | Rapprochement entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés conformément aux PCGR du Canada. Les principales différences qui découleraient de l'application des PCGR des États-Unis à la préparation des états financiers consolidés sont présentées dans le tableau suivant. Nous n'avons pas joint d'état des flux de trésorerie consolidé préparé selon les PCGR des États-Unis, puisque les différences avec celui préparé selon les PCGR du Canada ne sont pas significatives.

Bilan consolidé condensé

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011		2010 ¹	
	PCGR du Canada	Rajustements	PCGR des É.-U.	PCGR des É.-U.
ACTIF				
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	1 855 \$	– \$	1 855 \$	2 190 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 442	(781)	3 661	8 906
Valeurs mobilières				
Compte de négociation	32 797	(66)	32 731	28 557
Disponibles à la vente	29 212	2 164	31 376	26 621
Valeurs désignées à leur juste valeur	20 064	(11 023)	9 041	22 430
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	1 838	–	1 838	2 401
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	26 002	(362)	25 640	34 941
Prêts	185 018	9 528	194 546	176 892
Divers				
Instruments dérivés	28 259	29	28 288 ²	24 682
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 361	–	9 361	7 684
Terrains, bâtiments et matériel	1 676	(2)	1 674	1 660
Écart d'acquisition	1 894	(2)	1 892	1 913
Logiciels et autres actifs incorporels	654	(21)	633	609
Placements dans des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 128	15	1 143	298
Autres actifs	9 499	393	9 892	11 300
	353 699 \$	(128) \$	353 571 \$	352 040 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Dépôts	255 409 \$	(280) \$	255 129 \$	246 671 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 316	611	10 927	9 673
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 850	–	2 850	4 306
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	11 456	–	11 456	23 914
Divers				
Instruments dérivés	29 807	(40)	29 767 ²	26 489
Acceptations	9 396	–	9 396	7 684
Autres passifs	11 823	998	12 821	12 572
Titres secondaires	5 138	–	5 138	4 773
Capitaux propres				
Actions privilégiées	2 756	–	2 756	3 156
Actions ordinaires	7 376	(83)	7 293	6 804
Participations ne donnant pas le contrôle	164	–	164	168
Surplus d'apport	90	(3)	87	96
Bénéfices non répartis	7 605	13	7 618	6 095
Cumul des autres éléments du résultat étendu				
Écart de conversion, montant net	(650)	(330)	(980)	(575)
Gains latents nets (pertes latentes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	167	31	198	197
Gains nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie	(4)	–	(4)	17
Obligations nettes au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite non comptabilisées	–	(1 045)	(1 045)	–
	353 699 \$	(128) \$	353 571 \$	352 040 \$

1) Certains soldes d'exercices précédents ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Les justes valeurs positives et négatives des contrats dérivés sont présentées avant l'incidence des accords généraux de compensation de 20 728 M\$ (16 967 M\$ en 2010). Si nous avions adopté les dispositions relatives à la compensation du FASB Staff Position ASC 815-10-45 (FIN 39-1), intitulé *Amendment of FASB Interpretation 39*, la juste valeur nette des actifs et des passifs au titre des dérivés aurait été respectivement de 10 432 M\$ (10 777 M\$ en 2010) et 13 413 M\$ (14 408 M\$ en 2010).

États financiers consolidés

État des résultats consolidé condensé

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, exercice clos le 31 octobre	2011	2010 ¹	2009 ¹
Bénéfice net déclaré selon les PCGR du Canada	3 079 \$	2 452 \$	1 174 \$
Revenu net d'intérêts			
Reclassement de certains actifs financiers	42 \$	81 \$	127 \$
Coentreprises	(40)	(31)	(39)
Passif au titre des actions privilégiées	–	35	31
Entités à détenteurs de droits variables	559	–	–
Revenu autre que d'intérêts			
Prêts à effet de levier destinés à la vente	41	36	124
Coentreprises	(83)	(93)	(100)
Reclassement de certains actifs financiers et de baisses de valeur durables	(369)	562	(32)
Rapatriement de capitaux	(17)	(411)	49
Instruments dérivés et activités de couverture	328	(422)	25
Contrepassation aux résultats – jour 1	–	(1)	(4)
Regroupement d'entreprises	–	(2)	–
Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence	5	(4)	3
Réserves pour activités d'assurance et coûts d'acquisition reportés	(10)	(8)	(13)
Entités à détenteurs de droits variables	(385)	–	–
Frais autres que d'intérêts			
Coentreprises	96	98	111
Passifs éventuels	(10)	–	–
Avantages sociaux futurs	(3)	16	(18)
Rémunération à base d'actions	(23)	–	(29)
Entités à détenteurs de droits variables	(279)	–	–
Participations ne donnant pas le contrôle	10	27	21
Variation nette des impôts sur les bénéfices applicables aux éléments précités	80	465	(65)
	(58)	348	191
Bénéfice net selon les PCGR des É.-U.	3 021	2 800	1 365
Bénéfice net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle selon les PCGR des É.-U.	10	27	21
Bénéfice net applicable aux porteurs d'actions selon les PCGR des É.-U.	3 011	2 773	1 344
Dividendes et primes sur actions privilégiées	(177)	(205)	(193)
Bénéfice net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	2 834 \$	2 568 \$	1 151 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	396 233	387 802	381 677
Ajouter le nombre d'options sur actions pouvant être exercées	864	1 005	777
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en milliers)	397 097	388 807	382 454
Résultat de base par action	7,15 \$	6,62 \$	3,02 \$
Résultat dilué par action	7,14 \$	6,60 \$	3,01 \$

1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

État du résultat étendu consolidé condensé

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Bénéfice net applicable aux porteurs d'actions selon les PCGR des É.-U.	3 011 \$	2 773 \$	1 344 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Écart de conversion, montant net	(79)	(195)	(138)
Variation nette des valeurs disponibles à la vente ¹	190	(252)	372
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(4)	9	(26)
Variation des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite non comptabilisées	(95)	(246)	(236)
Total des autres éléments du résultat étendu	12	(684)	(28)
Résultat étendu	3 023 \$	2 089 \$	1 316 \$

1) Déduction faite de rajustements au titre du reclassement des gains nets réalisés (pertes nettes réalisées), y compris les baisses de valeur durables, inclus dans le bénéfice net de (191) M\$ (230 M\$ en 2010 et 236 M\$ en 2009).

(La charge) l'économie d'impôts attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat étendu est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009
Écart de conversion, montant net	(3) \$	(11) \$	(35) \$
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	(84)	98	(99)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	3	–	4
Variation nette des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite non comptabilisées	35	85	85
	(49) \$	172 \$	(45) \$

Codification du Financial Accounting Standards Board (FASB)

Le FASB Accounting Standards Codification (ASC) 105 (Statements of Financial Accounting Standards (SFAS 168)), intitulé *The FASB Accounting Standards Codification and the Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles – a replacement of FASB Statement No. 162* (codification du FASB), indique les sources des principes comptables et le cadre pour le choix des principes utilisés dans la préparation des états financiers d'entités non gouvernementales qui sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Nous avons appliqué la codification à partir du 1^{er} mai 2009.

Rajustements liés à la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence

Les PCGR du Canada et ceux des États-Unis exigent l'utilisation de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence quand l'investisseur exerce une influence notable. En vertu des PCGR du Canada, certaines de nos participations dans des sociétés en commandite sont comptabilisées au coût, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence est requise pour ces placements dans des sociétés en commandite si les participations ne sont pas secondaires.

Avantages sociaux futurs

Compte tenu de la différence sur le plan du calendrier et de la méthode d'adoption des exigences comptables liées aux avantages sociaux futurs en vertu des PCGR du Canada et de ceux des États-Unis, un rajustement continuera d'être apporté aux bénéfices en vertu des PCGR des États-Unis à l'égard des soldes non amortis à la date de transition jusqu'à ce qu'ils soient pleinement amortis selon les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

De plus, les gains actuariels et les pertes actuarielles ayant trait aux avantages postérieurs à l'emploi ne peuvent pas être reportés en vertu des PCGR des États-Unis.

Par ailleurs, en vertu des PCGR du Canada, l'actif au titre des prestations constituées d'une entité est limité au montant que cette dernière peut réaliser plus tard en appliquant tout surplus pour réduire ses cotisations. La provision pour moins-value n'est pas incluse en vertu des PCGR des États-Unis, et il en résulte un rajustement du bénéfice selon les PCGR des États-Unis.

Le FASB ASC 715 (SFAS 158), intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension Plan and Other Post-Retirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 and 132(R)*, exige aussi de constater la situation de capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à la retraite à prestations déterminées à titre d'actif ou de passif dans le bilan consolidé. Par conséquent, les soldes non amortis sont présentés à titre de composante du cumul des autres éléments du résultat étendu. Le coût net des prestations qui devrait être reclassé en résultat net des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice 2012 s'élève à 105 M\$.

Le FASB ASC 715 (SFAS 158) exige que la date à laquelle l'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes sont évalués corresponde à la date de fin de l'exercice. À compter du 1^{er} novembre 2008, nous avons modifié la date d'évaluation de nos obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées des employés pour la faire passer du 30 septembre au 31 octobre.

Rémunération à base d'actions

Le FASB ASC 718 (SFAS 123(R)), intitulé *Share-based payment*, exige que les sociétés mesurent et comptabilisent la charge de rémunération à l'égard des options sur actions et des autres paiements à base d'actions réglés en actions d'après la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La norme exige que le coût de l'attribution soit constaté dans l'état des résultats consolidé au cours de la période d'acquisition des droits. En vertu des PCGR du Canada, nous constatons la charge de rémunération au cours de l'exercice pendant lequel l'attribution pour services passés est accordée indépendamment des dispositions sur l'acquisition des droits. En outre, les déchéances doivent faire l'objet d'une estimation dès qu'une attribution est accordée selon les PCGR des États-Unis, alors qu'en vertu des PCGR du Canada les déchéances sont comptabilisées à mesure qu'elles se produisent.

En vertu des PCGR du Canada, le coût des DPVA est mesuré en supposant que toutes les options admissibles aux DPVA seront exercées en contrepartie d'espèces. En vertu des PCGR des États-Unis, dans le cas des DPVA attribués avant la date de l'adoption du FASB ASC 718 (SFAS 123(R)), l'interprétation n° 28 (FIN 28) du FASB, intitulée *Accounting for SARs and Other Variable Stock Option or Award Plans*, continue de s'appliquer. En vertu de cette norme, la charge est fondée sur une estimation (d'après l'expérience passée) de la proportion des options sur actions qui, selon ce qui est à prévoir, seront exercées en contrepartie d'espèces.

Passif et capitaux propres

Les PCGR du Canada prévoient que les actions privilégiées convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires au gré du porteur soient présentées au passif plutôt qu'aux capitaux propres. En outre, ils prévoient que les versements de dividendes et les primes au rachat découlant de ces actions privilégiées soient traités comme frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé plutôt que comme dividendes dans l'état de l'évolution des capitaux propres consolidé.

Comme l'indique la note 17 afférente aux états financiers consolidés, le 31 octobre 2010, nous avons racheté la totalité de nos actions privilégiées en circulation inscrites à titre de passif (actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 19 et série 23). Par conséquent, le reclassement des actions privilégiées pour les faire passer du passif aux capitaux propres en vertu des PCGR des États-Unis n'est plus requis. Le versement de dividendes et la perte liée au remboursement sur ces actions privilégiées n'ont pas eu d'incidence sur les résultats selon les PCGR des États-Unis.

Rapatriement de capitaux

Certains de nos établissements étrangers autonomes ont rapatrié des capitaux en retournant des capitaux et en distribuant des dividendes à l'entité mère canadienne. Les PCGR du Canada prévoient qu'une quote-part des gains et des pertes cumulés dans la composante écart de conversion net du cumul des autres éléments du résultat étendu soit constatée dans les résultats quand il y a eu réduction de l'investissement net dans un établissement étranger autonome. Les PCGR des États-Unis interdisent cette constatation sauf si l'établissement étranger a été vendu ou liquidé en bonne partie ou en

totalité. Ainsi, au cours de l'exercice, nous avons rajusté les résultats établis selon les PCGR du Canada en diminuant le revenu autre que d'intérêts de 17 M\$, (diminution du revenu autre que d'intérêts de 411 M\$ en 2010) et en diminuant la charge d'impôts de 21 M\$ (diminution de la charge d'impôts de 528 M\$ en 2010). Ces facteurs ont également entraîné une augmentation de la composante écart de conversion des autres éléments du résultat étendu de 4 M\$ (augmentation de 117 M\$ en 2010).

Impôts sur les bénéfices

En vertu des PCGR du Canada, les fluctuations des taux d'imposition sont prises en compte dans la mesure des soldes d'impôts futurs lorsqu'ils sont considérés comme pratiquement en vigueur. En vertu des PCGR des États-Unis, seuls les taux d'imposition en vigueur en vertu des lois et règlements en vigueur peuvent être utilisés.

Constatation des incertitudes liées aux impôts

Le FASB ASC 740 (FIN 48), intitulé *Accounting for Uncertainty in Income Taxes*, précise la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices et prescrit le seuil de constatation plus probable qu'improbable qu'une position fiscale doit atteindre avant d'être comptabilisée aux états financiers. Le FASB ASC 740 (FIN 48) fournit également des directives sur l'évaluation des positions fiscales incertaines, la classification des intérêts et pénalités et prescrit les informations supplémentaires à fournir sur les provisions pour impôts. Nous avons jugé que l'application des dispositions du FASB ASC 740 (FIN 48) n'entraîne aucun rajustement de nos états financiers consolidés présentés selon les PCGR du Canada.

Dérivés de crédit et lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une contrepartie à une autre.

Le tableau suivant présente un sommaire du montant nominal de référence et de la juste valeur des dérivés de crédit que nous avons vendus et des dérivés de crédit souscrits avec des actifs sous-jacents identiques :

	Protection vendue		Protection souscrite avec des actifs sous-jacents identiques		
	Paiement maximal/ montant nominal de référence	Juste valeur	Paiement maximal/ montant nominal de référence	Juste valeur (déduction faites des REC)	Protection vendue, montant net
En millions de dollars, au 31 octobre					
2011 Dérivés de crédit					
Swaps sur défaillance – vendus	7 642 \$	(1 643) \$	6 124 \$	398 \$	1 518 \$
Swaps sur rendement total – à payer	2 612	(137)	2 430	87	182
	10 254 \$	(1 780) \$	8 554 \$	485 \$	1 700 \$
2010 Dérivés de crédit					
Swaps sur défaillance – vendus	12 080 \$	(1 883) \$	9 981 \$	651 \$	2 099 \$
Swaps sur rendement total – à payer	2 982	(156)	2 982	107	–
	15 062 \$	(2 039) \$	12 963 \$	758 \$	2 099 \$

Le tableau suivant résume le profil des échéances et des cotes de la protection de crédit vendue. Le profil des échéances est basé sur la durée contractuelle jusqu'à l'échéance des contrats de dérivés de crédit. Le profil des cotes est fondé sur la notation externe des actifs sous-jacents aux tranches mentionnée dans les contrats. Une tranche constitue une partie des titres offerts dans le cadre d'une même opération dont l'actif sous-jacent peut être un seul actif, un groupe d'actifs, un indice ou une autre tranche. La valeur de la tranche dépend de la valeur des actifs, de la subordination (c.-à-d. le point de rattachement) et des conditions propres à la transaction, notamment les tests et les déclencheurs.

En millions de dollars, au 31 octobre		Montant nominal de référence			Total	Juste valeur
		Moins de un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
2011	Notation du risque des actifs sous-jacents					
	De première qualité	104 \$	231 \$	3 684 \$	4 019 \$	(186) \$
	De qualité inférieure	–	3 762	747	4 509	(1 502)
	Sans cote	–	934	792	1 726	(92)
		104 \$	4 927 \$	5 223 \$	10 254 \$	(1 780) \$
2010	Notation du risque des actifs sous-jacents					
	De première qualité	67 \$	2 512 \$	4 027 \$	6 606 \$	(204) \$
	De qualité inférieure	5	728	5 694	6 427	(1 733)
	Sans cote	4	682	1 343	2 029	(102)
		76 \$	3 922 \$	11 064 \$	15 062 \$	(2 039) \$

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Le tableau suivant résume le paiement maximum futur éventuel sur les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, d'après les montants nominaux de référence, selon le profil de notation de nos clients. L'échelle de notation est représentative du risque lié au règlement ou au rendement pour nous en vertu de la garantie et repose sur nos notations de risques internes, qui correspondent généralement aux cotes établies par Standard & Poor's (S&P) et Moody's Investors Service (Moody's).

En millions de dollars, au 31 octobre		2011	2010
Notation du risque des clients			
	De première qualité	4 563 \$	3 954 \$
	De qualité inférieure	1 603	1 572
	Sans cote	157	195
		6 323 \$	5 721 \$

Instruments dérivés et activités de couverture

La comptabilisation des instruments dérivés et la comptabilité de couverture en vertu des PCGR du Canada sont largement harmonisées avec les PCGR des États-Unis. Cependant, les bénéfices présentés en vertu des PCGR des États-Unis peuvent varier grandement pendant une période donnée par rapport aux PCGR du Canada en raison de ce qui suit :

- Nous choisissons de ne pas désigner certains dérivés comme instruments de couverture aux fins des PCGR des États-Unis.
- Les PCGR du Canada permettent l'utilisation d'effets de caisse comme couvertures de certains risques de change, dont l'utilisation est interdite aux termes des PCGR des États-Unis.
- Nos engagements de prêts hypothécaires à l'habitation sont traités comme des dérivés comptabilisés à la juste valeur seulement en vertu des PCGR du Canada.

Le FASB ASC 815 (SFAS 161), intitulé *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities*, une modification du FASB ASC 815 (SFAS 133), intitulé *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*, exige d'une entité de présenter les raisons de l'utilisation d'instruments dérivés selon le risque sous-jacent et la désignation aux fins comptables, les justes valeurs ainsi que les gains et pertes liés aux dérivés de même que des renseignements sur les caractéristiques liées au risque de crédit aux termes des ententes sur instruments dérivés. Une grande partie de cette information est présentée à la note 14 afférente aux états financiers consolidés et les exigences supplémentaires selon le FASB ASC 815 (SFAS 161) sont présentées ci-après.

Les tableaux suivants présentent les gains (pertes) avant impôts liés aux dérivés constatés à l'état des résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis. Des gains nets de 12 M\$ sur des éléments couverts en vertu de couvertures de juste valeur sont compris dans le revenu net d'intérêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (44 M\$ en 2010).

	Gains/(pertes) comptabilisé(e)s dans l'état des résultats consolidé						
	Revenu net d'intérêts			Revenu autre que d'intérêts			
	Comptabilisé directement	Comptabilisé à titre d'inefficacité de la couverture	Comptabilisé à la sortie du cumul des autres éléments du résultat étendu	Comptabilisé directement	Comptabilisé à titre d'inefficacité de la couverture	Comptabilisé à la sortie du cumul des autres éléments du résultat étendu	Gains/(pertes) comptabilisé(e)s dans l'état du résultat étendu
En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre							
2011 Dérivés détenus aux fins de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Couvertures de flux de trésorerie	- \$	- \$	16 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Couvertures de juste valeur	(16)	(3)	s.o.	-	-	s.o.	s.o.
Couvertures économiques ¹	-	s.o.	s.o.	(107)	s.o.	s.o.	s.o.
Dérivés de change							
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	(1)	(17)	(9)
Couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes	s.o.	s.o.	s.o.	10	-	-	(23)
Dérivés de crédit et sur actions							
Couvertures économiques	-	s.o.	s.o.	(52)	s.o.	s.o.	s.o.
	(16) \$	(3) \$	16 \$	(149) \$	(1) \$	(17) \$	(32) \$
2010 Dérivés détenus aux fins de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Couvertures de flux de trésorerie	- \$	- \$	18 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Couvertures de juste valeur	(35)	8	s.o.	-	-	s.o.	s.o.
Couvertures économiques ¹	-	s.o.	s.o.	(854)	s.o.	s.o.	s.o.
Dérivés de change							
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	(11)	(27)	(5)
Couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes	s.o.	s.o.	s.o.	1	-	25	41
Dérivés de crédit et sur actions							
Couvertures économiques	-	s.o.	s.o.	(25)	s.o.	s.o.	s.o.
	(35) \$	8 \$	18 \$	(878) \$	(11) \$	(2) \$	36 \$

1) Comprennent les instruments dérivés détenus pour couvrir de façon économique les instruments financiers désignés à la juste valeur.

s.o. Sans objet.

	En millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	
	2011	2010
Dérivés du compte de négociation		
Taux d'intérêt	60 \$	26 \$
Change	313	301
Actions	(352)	(90)
Marchandises	116	85
Crédit structuré et autres	(121)	100
	16 \$	422 \$

Caractéristiques incertaines

Certains instruments dérivés comportent des dispositions en vertu desquelles la cote accordée par les principales agences de notation aux titres de créance que nous avons émis doit être de première qualité en tout temps. Si nos cotes de crédit des titres de créance se détérioraient au point de ne plus être de première qualité, la CIBC enfreindrait ces dispositions, et les contreparties aux instruments dérivés pourraient demander le paiement immédiat du passif dérivé net ou exiger une garantie à un jour immédiate et continue à l'égard de ce passif. La juste valeur de l'ensemble des instruments dérivés assortis d'exigences en matière de risque de crédit, qui sont en position de passif au 31 octobre 2011, s'élevait à 5,4 G\$ (6,0 G\$ en 2010), montant au titre duquel nous avons donné une garantie de 4,8 G\$ (5,5 G\$ en 2010) dans le cours normal des activités.

Si les exigences en matière de risque de crédit sous-jacentes à ces ententes n'avaient pas été respectées le 31 octobre 2011, nous aurions été tenus de donner un montant additionnel de 89 M\$ (95 M\$ en 2010) en garantie à nos contreparties.

Comptabilisation des activités d'assurance

Obligations liées aux indemnités d'assurance et coûts d'acquisition de contrats

En vertu des PCGR des États-Unis, les obligations au titre d'assurances vie temporaires conventionnelles ou d'assurances décès accidentel sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux frais d'exploitation directs.

Ces hypothèses sont uniquement révisées lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En vertu des PCGR du Canada, les obligations liées aux contrats d'assurance sont établies au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance et aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux frais d'exploitation et aux frais de maintien des contrats. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge (provision pour variations défavorables) est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses sont révisées au moins une fois par année et sont mises à jour en fonction des résultats techniques et des conditions de marché réels.

En vertu des PCGR des États-Unis, les coûts d'acquisition de contrats, qui varient avec la production de nouvelles activités et en découlent, sont reportés et amortis proportionnellement au revenu tiré des primes. En vertu des PCGR du Canada, les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et de rente sont implicitement comptabilisés à titre de diminution des demandes d'indemnité et des obligations liées aux indemnités.

Comptabilisation à la date de l'opération

En vertu des PCGR des États-Unis, les opérations sur valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de l'opération. En vertu des PCGR du Canada, les opérations sur valeurs mobilières sont comptabilisées à la date de règlement.

Coentreprises

Nos placements dans des coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle, conformément aux PCGR du Canada, et comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux PCGR des États-Unis.

Prêts à effet de levier destinés à la vente

Les prêts à effet de levier destinés à la vente sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande, si ce montant est moins élevé, conformément aux PCGR des États-Unis, alors qu'en vertu des PCGR du Canada, ces placements sont comptabilisés au coût après amortissement et soumis à des tests de dépréciation. Les prêts à effet de levier destinés à la vente sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données du marché qui ne sont pas observables (niveau 3) qui sont surtout tirées d'indices observables du marché européen des prêts à effet de levier.

Reclassement de certains actifs financiers

Le 1^{er} août 2008, certains actifs financiers détenus à des fins de transaction, pour lesquels il n'existait pas de marché actif et que la direction entendait conserver jusqu'à leur échéance ou pour un avenir prévisible, avaient été reclassés comme détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente en vertu des PCGR du Canada. Ensuite, en raison des modifications apportées au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »,

avec date de prise d'effet le 1^{er} novembre 2008, nous avons été tenus de reclasser toutes nos valeurs détenues jusqu'à l'échéance dans les prêts et créances. Les valeurs de la catégorie des prêts et créances n'ont pas à être détenues jusqu'à l'échéance.

En vertu des PCGR des États-Unis, nous avons aussi reclassé certains actifs financiers du compte de négociation dans les valeurs détenues jusqu'à l'échéance et dans les valeurs disponibles à la vente, mais nous l'avons fait le 31 octobre 2008. Le 31 octobre 2009, nous avons évalué le caractère adéquat du classement de ces valeurs dans nos valeurs détenues jusqu'à l'échéance. En raison de modifications dans les exigences de nos principaux PCGR, nous ne pouvions plus démontrer notre intention bien arrêtée de détenir ces valeurs jusqu'à leur échéance. Par conséquent, nous avons reclassé ces valeurs dans les valeurs disponibles à la vente avec prise d'effet le 31 octobre 2009. Puisque le reclassement n'est pas admissible en vertu de l'exonération pour la vente ou le transfert de valeurs détenues jusqu'à l'échéance selon le FASB ASC 320 (SFAS 115), la décision d'opérer le reclassement est réputée avoir « altéré » la catégorie des valeurs détenues jusqu'à l'échéance et, par conséquent, nous ne sommes pas autorisés à classer de façon prospective les valeurs comme valeurs détenues jusqu'à l'échéance pendant deux ans à compter de la date où la catégorie de valeurs est altérée.

Compte tenu de la différence de calendrier pour le reclassement en vertu des PCGR des États-Unis, les baisses de valeur latentes avant impôts additionnelles liées à l'évaluation à la valeur de marché des actifs de négociation reclassés de 612 M\$ ont été incluses dans la perte nette de 2008 selon les PCGR des États-Unis. Le revenu d'intérêts avant impôts supplémentaire de 40 M\$ (81 M\$ en 2010) a été inclus dans les bénéfices en vertu des PCGR des États-Unis pour l'exercice considéré. Au 31 octobre 2011, les valeurs reclassées au départ de la catégorie valeurs détenues jusqu'à l'échéance à valeurs disponibles à la vente avaient une valeur comptable de 4 083 M\$ et une juste valeur de 3 974 M\$ (respectivement 5 486 M\$ et 5 674 M\$ en 2010). Le gain réalisé et latent (la perte réalisée et latente) se rapportant à ces valeurs était respectivement de (313) M\$ et 37 M\$ en 2011 (293 M\$ et (371) M\$ en 2010).

Évaluation à la juste valeur

Le FASB ASC 820 (SFAS 157), intitulé *Fair Value Measurements and Disclosures*, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et prévoit une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux aux fins de l'information à fournir d'après la transparence des données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur de l'actif ou du passif. La note 2 afférente aux états financiers consolidés présente de l'information plus détaillée sur le classement des instruments financiers dans les niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Le FASB ASC 820 (SFAS 157) définit la juste valeur comme le prix d'échange qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour céder un passif (prix de sortie) dans le cadre d'une opération structurée entre les participants du marché à la date d'évaluation. Il exige qu'une entité maximise l'utilisation des données observables et exige qu'elle tienne compte de son propre risque de crédit lorsqu'elle évalue la juste valeur du passif.

Bien que le FASB ASC 820 (SFAS 157) corresponde grandement aux directives sur l'évaluation à la juste valeur figurant aux chapitres 3855 et 3862 du *Manuel de l'ICCA*, les principales différences suivantes existent :

- Selon le FASB ASC 820 (SFAS 157), l'opération de vente de l'actif ou de la cession du passif a lieu sur les principaux marchés, alors que selon les PCGR du Canada, il est présumé que l'opération est effectuée sur le marché le plus avantageux. Dans les faits, le marché le plus avantageux est généralement le principal marché.
- En vertu du FASB ASC 820 (SFAS 157), la comptabilisation des gains ou des pertes à l'établissement des dérivés est permise si la juste valeur est calculée selon des données inobservables sur le marché, alors que les PCGR du Canada exigent le report des gains ou des pertes à l'établissement en pareils cas.

Évaluation à la juste valeur – actifs financiers et passifs financiers

Le FASB Accounting Standards Update (ASU) 2009-05, intitulé *Fair Value Measurements and Disclosure (FASB ASC 820) – Measuring Liabilities at Fair Value*, donne des éclaircissements sur la manière d'évaluer un passif quand il n'y a pas de prix coté sur un marché actif disponible pour un passif identique. La mise à jour précise également que la juste valeur du passif peut être évaluée en rapport avec le prix coté d'un passif identique ou semblable lorsqu'il est négocié comme un actif sur un marché actif. En outre, elle précise que, au moment de l'estimation de la juste valeur d'un passif, une entité publiante n'est pas tenue d'inclure une donnée distincte ou un ajustement des autres données relativement à l'existence d'une restriction qui empêche la cession d'un actif.

En janvier 2010, le FASB a publié le FASB ASU 2010-06, intitulé *Fair Value Measurement and Disclosure (FASB ASC 820) : Improving Disclosures about Fair Value Measurements*. Cette mise à jour exige de nouvelles informations sur les transferts entre les niveaux 1 et 2 et vice-versa, et des informations distinctes sur les achats, les ventes, les émissions et les règlements relatifs aux instruments financiers du niveau 3. Elle clarifie également les informations actuelles à fournir sur la juste valeur quant au degré de ventilation et les données d'entrée et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. La mise à jour est entrée en vigueur le 31 octobre 2010, sauf pour ce qui est des informations distinctes sur les achats, les ventes, les émissions et les règlements au titre des instruments financiers de niveau 3 qui sont requises pour notre exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2010. La note 2 afférente aux états financiers consolidés précise

l'information à fournir à l'égard des données et des méthodes d'évaluation qui sont utilisées pour l'évaluation à la juste valeur.

Évaluation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur de façon non récurrente

Outre la présentation d'information sur les évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, le FASB ASC 820 (SFAS 157) exige aussi la présentation d'information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur de façon non récurrente. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, certains de nos titres de participation et prêts à effet de levier étaient évalués à la juste valeur de façon non récurrente à l'aide de la technique d'évaluation basée sur les données inobservables sur le marché (niveau 3). Les titres de participation ont été dépréciés à leur juste valeur de 17 M\$ (79 M\$ en 2010) afin de tenir compte de la baisse de valeur durable de 13 M\$ (48 M\$ en 2010). La valeur comptable des prêts à effet de levier destinés à la vente a été réduite de 92 M\$ (112 M\$ en 2010) afin de refléter leur valeur marchande actuelle de 311 M\$ (550 M\$ en 2010).

Évaluation à la juste valeur – actifs et passifs non financiers

Les actifs et les passifs non financiers sont normalement comptabilisés au coût et les évaluations à la juste valeur ne s'appliqueront que de manière non récurrente, ce qui signifie que les actifs et passifs ne sont pas évalués à la juste valeur de manière continue, mais sont assujettis à des rajustements de juste valeur dans certaines circonstances.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, certains biens saisis ont été classés comme destinés à la vente. La valeur comptable de ces actifs est le montant le moins élevé entre le coût et la juste valeur moins le coût de vente. La juste valeur de ces actifs est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Au 31 octobre 2011, ces actifs avaient une juste valeur d'environ 53 M\$ (63 M\$ en 2010) et étaient classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Directives et informations supplémentaires sur l'évaluation à la juste valeur et la baisse de valeur durable des titres

Les FASB Staff Positions (FSP) qui suivent fournissent des directives supplémentaires sur les applications et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir à l'égard de l'évaluation à la juste valeur et la baisse de valeur durable des titres.

- Le FASB ASC 820-10-65 (FSP FAS 157-4), intitulé *Determining Fair Value When the Volume and Level of Activity for the Asset or Liability Have Significantly Decreased and Identifying Transactions That Are Not Orderly*, présente des facteurs additionnels dont on doit tenir compte lorsqu'on évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, lorsqu'il y a une baisse importante du niveau d'activité sur le marché pour l'instrument et que les cours du marché sont associés à des opérations qui ne sont pas considérées comme ordonnées. Il élargit également les exigences en matière d'informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers.

- Le FASB ASC 320-10-65-1 (FSP FAS 115-2 et FAS 124-2), intitulé *Recognition and Presentation of Other-than-Temporary Impairments*, modifie les directives sur l'évaluation de la baisse de valeur et les principes de constatation d'une baisse de valeur durable d'un titre de créance et augmente les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir sur les titres de créance et les titres de participation. Le FSP exige qu'une entité comptabilise une baisse de valeur durable lorsqu'elle a l'intention de vendre le titre, lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle devra vendre le titre avant la reprise, ou lorsque le coût après amortissement total du titre ne sera pas recouvré. Lorsqu'une entité a l'intention de vendre le titre ou lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle sera tenue de vendre le titre avant le recouvrement du coût après amortissement, moins toute perte sur créances de l'exercice considéré, la baisse de valeur durable est constatée en résultat et correspond à la différence entre la juste valeur et le coût après amortissement à la date du bilan. Dans tous les autres cas, la perte de valeur est séparée en un montant représentant la perte sur créances et un montant lié à tous les autres facteurs. La perte de valeur liée à la perte sur créances est constatée en résultat et la perte de valeur liée aux autres facteurs est constatée dans les autres éléments du résultat étendu.

Compensation des sommes liées à certains contrats

Le FASB ASC 815-10-45 (FSP FIN 39-1), intitulé *Amendment of FASB FIN 39*, permet à une entité de réduire la juste valeur constatée pour les instruments dérivés des justes valeurs constatées pour le droit de revendiquer un dépôt en garantie ou l'obligation de rembourser un dépôt en garantie qui sont conclus avec la même contrepartie selon le même accord de compensation globale. Nous avons choisi de ne pas appliquer les dispositions de compensation.

Placements dans certaines entités qui calculent la valeur liquidative par action

Le FASB ASU 2009-12, intitulé *Fair Value Measurements and Disclosure (FASB ASC 820) – Investments in Certain Entities that Calculate Net Asset Value Per Share (or its Equivalent)*, fournit des directives sur l'évaluation à la juste valeur d'une participation dans une société de placements qui n'a pas de juste valeur facilement déterminable. Il permet aux entités d'utiliser la valeur liquidative comme moyen pratique d'évaluer la juste valeur des placements. Des informations supplémentaires sont également requises quant à la nature et au risque des placements. Nos placements incluent certaines sociétés en commandite détenues dans notre portefeuille de Banque d'affaires lorsque nous sommes un commanditaire. La juste valeur de ces placements repose sur la valeur liquidative publiée par des gestionnaires de fonds tiers et est rajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsqu'elles sont disponibles. Au 31 octobre 2011, la juste valeur de ces placements dans les sociétés en commandite atteignait 497 M\$ (475 M\$ en 2010) et notre engagement non capitalisé, 157 M\$ (152 M\$ en 2010). Ces sociétés en commandite

prennent généralement des engagements sur dix ans avec diverses périodes de prorogation.

Regroupements d'entreprises

Le FASB ASC 805 (SFAS 141(R)), qui remplace le SFAS 141, intitulé *Business Combinations*, rehausse la pertinence, le caractère fidèle et la comparabilité de l'information qu'une entité présente dans ses rapports financiers au sujet d'un regroupement d'entreprises et de son incidence.

Le FASB ASC 805 (SFAS 141(R)) conserve l'essentiel du SFAS 141 et exige l'utilisation de la méthode de l'acquisition et l'identification d'un acquéreur pour tous les regroupements d'entreprises.

À l'adoption du FASB ASC 805, les différences suivantes existent :

- un acquéreur devrait comptabiliser les actifs, les passifs et les participations ne donnant pas le contrôle identifiables de l'entreprise acquise au plein montant de leur juste valeur dans le cadre d'une acquisition par étapes;
- un acquéreur devrait évaluer les actifs et les passifs découlant d'une éventualité à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ensuite, l'acquéreur devrait évaluer les nouvelles informations et évaluer un passif au montant le plus élevé entre la juste valeur à la date d'acquisition et le montant qui serait comptabilisé en appliquant le FASB ASC 450 (SFAS 5), *Contingencies*, et évaluer un actif au montant le plus bas entre la juste valeur à la date d'acquisition et la meilleure estimation du montant de son règlement futur;
- un acquéreur doit passer en charges les coûts liés à l'acquisition et les coûts de restructuration;
- les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales doivent d'abord être évaluées à la juste valeur, puis classées comme une composante distincte des capitaux propres.

La note 3 afférente aux états financiers consolidés fournit de l'information sur les acquisitions conclues au cours de l'exercice. À l'adoption du FASB ASC 805 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2010, nous avons comptabilisé un contrat de contrepartie éventuelle d'une juste valeur de 5 M\$ à la date d'acquisition liée à l'opération relative à CIT. Nous avons aussi passé en charges des coûts liés à l'acquisition de néant (2 M\$ en 2010) relativement aux opérations conclues au cours de l'exercice.

Comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle

Le FASB ASC 810 (SFAS 160), intitulé *Non-controlling Interests in Consolidated Financial Statements, an amendment of ARB No. 51*, impose les modifications rétroactives suivantes dans la présentation de l'information :

- les participations ne donnant pas le contrôle seront présentées de façon distincte dans les capitaux propres, et non plus dans la partie du bilan réservée au financement mezzanine;
- le bénéfice net consolidé ne fera plus l'objet d'un rajustement relatif aux participations ne donnant pas le contrôle, bien

que le montant du bénéfice net consolidé applicable à la société mère et aux titulaires des participations ne donnant pas le contrôle doit être clairement et distinctement présenté dans l'état des résultats consolidé et que le bénéfice net consolidé doit être rajusté pour tenir compte de la part applicable aux titulaires des participations ne donnant pas le contrôle pour le calcul du résultat par action.

De plus, cette norme impose les modifications de nature prospective suivantes dans les évaluations :

- la perte de contrôle d'une entité qui se traduit par la déconsolidation nécessitera une nouvelle évaluation à la juste valeur de la participation conservée dans l'entité et la constatation de la différence qui en découle dans l'état des résultats consolidé, et
- la modification d'une participation conférant le contrôle d'une entité qui n'a pas pour effet d'entraîner la perte de ce contrôle doit être traitée comme une opération portant sur les capitaux propres.

Selon cette norme, au 31 octobre 2011, un montant de 164 M\$ (168 M\$ en 2010) de participations ne donnant pas le contrôle avait été reclassé du passif aux capitaux propres.

Informations à fournir sur les actifs d'un régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite

En décembre 2008, le FASB a publié le FASB ASC 715-20 (FAS 132(R)-1), intitulé *Employer's Disclosures about Postretirement Benefit Plan Assets*. Cette directive exige qu'un employeur présente les informations suivantes :

- comment les décisions sur la répartition des placements sont prises, y compris les facteurs qui sont pertinents à une compréhension des politiques et stratégies de placement;
- les grandes catégories d'actifs du régime;
- les données et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs du régime;
- l'incidence des évaluations à la juste valeur utilisant des données inobservables importantes (niveau 3) sur les variations des actifs du régime pour la période;
- une concentration importante du risque dans les actifs du régime;
- une description de la méthode utilisée pour déterminer l'hypothèse générale sur le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes.

Ces informations sont en grande partie présentées à la note 21 afférente aux états financiers consolidés, les informations additionnelles étant présentées ci-après.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs du régime figurent ci-après :

- les placements à court terme, y compris les bons du Trésor du gouvernement du Canada, les dépôts à un jour et les placements à court terme libellés en monnaie étrangère, y compris tout gain ou toute perte de change connexe, sont comptabilisés au coût et évalués au coût, plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur;

- les prix des obligations sont établis par des services indépendants d'établissement des prix à partir des cours fournis par des courtiers en valeurs reconnus;
- les actions cotées sur une Bourse sont évaluées au cours de clôture à la date de l'état des actifs nets affectés aux prestations consolidé. Les actions qui ne sont pas négociées à cette date sont évaluées à leur cours le plus récent. Si les actions ne sont pas cotées sur une Bourse, les cours du marché pour des valeurs mobilières similaires ou des preuves externes sont utilisés pour déterminer la juste valeur;
- les placements dans des fonds de placement sont évalués selon la valeur des parts établie par les administrateurs des fonds de placement, laquelle représente l'actif net sous-jacent évalué selon la juste valeur déterminée selon les cours de clôture;
- les biens immobiliers productifs de revenu sont comptabilisés selon des valeurs d'expertise déterminées au moins semestriellement par des évaluateurs professionnels indépendants et chevronnés. Si les évaluations ne sont pas faites près de la date de l'état des actifs nets affectés aux prestations consolidé par les évaluateurs indépendants, les évaluations sont mises à jour à l'interne à cette date. En date de l'état des actifs nets affectés aux prestations consolidés, environ 25 % des biens immobiliers avaient été évalués par des évaluateurs indépendants. Les évaluations sont faites conformément à des pratiques et procédures généralement reconnues, fondées surtout sur des flux de trésorerie actualisés;
- la juste valeur d'un placement privé en actions est déterminée selon la valeur de l'actif net établie par le commandité de la société, à moins qu'il n'y ait une raison précise et vérifiable objectivement de modifier la valeur établie par le commandité;
- les contrats à terme négociés en Bourse sont évalués aux cours du marché;
- la juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré est déterminée selon le cours de la devise sous-jacente à la date de clôture.

Le tableau suivant donne des informations additionnelles en présentant les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur au sein desquels les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres actifs et les autres passifs des régimes capitalisés sont classés :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Cours du marché	Technique d'évaluation – données observables sur le marché	Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché	Cours du marché	Technique d'évaluation – données observables sur le marché	Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché
2011 Actif¹						
Titres de participation						
Actions canadiennes	809 \$	30 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Actions étrangères	412	1 172	–	–	–	–
Titres d'emprunt						
Placements à court terme	126	42	–	–	–	–
Obligations canadiennes	192	1 533	–	–	–	–
Obligations étrangères	–	266	–	–	24	–
Placements immobiliers	–	–	30	–	–	–
Instruments dérivés	7	2	–	–	–	–
Divers	–	–	153	–	–	–
Total de l'actif	1 546 \$	3 045 \$	183 \$	– \$	24 \$	– \$
Passif¹						
Instruments dérivés	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total du passif	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
2010 Actif^{1, 2}						
Titres de participation						
Actions canadiennes	582 \$	32 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Actions étrangères	755	638	–	–	–	–
Titres d'emprunt						
Placements à court terme	310	168	–	–	–	–
Obligations canadiennes	251	1 402	–	–	26	–
Obligations étrangères	–	213	–	–	–	–
Placements immobiliers	–	–	172	–	–	–
Instruments dérivés	15	–	–	–	–	–
Divers	–	–	114	–	–	–
Total de l'actif	1 913 \$	2 453 \$	286 \$	– \$	26 \$	– \$
Passif¹						
Instruments dérivés	– \$	(4) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total du passif	– \$	(4) \$	– \$	– \$	– \$	– \$

1) Exclut les actifs et les passifs au titre de ces régimes qui ne sont pas évalués à la juste valeur.

2) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Aucun transfert de placements entre les niveaux n'a eu lieu au cours de la période.

Les variations de la juste valeur des actifs du niveau 3 se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre	Solde d'ouverture	Gains nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net		Achats, (ventes) et (règlements)	Solde de clôture
		Réalisé(e)s	Latent(e)s		
2011 Placements immobiliers	172 \$	68 \$	(43) \$	(167) \$	30 \$
 Infrastructure	114	–	13	26	153
	286 \$	68 \$	(30) \$	(141) \$	183 \$
2010¹ Placements immobiliers	152 \$	11 \$	14 \$	(5) \$	172 \$
 Infrastructure	120	–	(2)	(4)	114
	272 \$	11 \$	12 \$	(9) \$	286 \$

1) Certaines informations des exercices précédents ont été retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Passifs éventuels

Le FASB ASC 450 (SFAS 5), intitulé *Contingencies*, régit l'information à fournir sur les pertes éventuelles et leur comptabilisation, y compris les pertes éventuelles pouvant découler de poursuites et d'affaires réglementaires. Le FASB ASC 450 exige que les pertes éventuelles soient comptabilisées lorsqu'il est probable qu'un ou plusieurs événements futurs se produiront, confirmant qu'il est possible d'estimer de façon raisonnable une perte et le montant de la perte. Le FASB ASC 450 exige également que l'information sur la perte éventuelle soit fournie s'il existe au moins une possibilité raisonnable qu'une perte ou une perte additionnelle ait été subie et que la perte n'a pas été comptabilisée parce que les conditions susmentionnées ne sont pas satisfaites. Une grande partie de l'information à fournir figure à la note 24 afférente aux états financiers consolidés, et les exigences supplémentaires en vertu du FASB ASC 450 sont présentées ci-après.

Étant donné l'imprévisibilité de l'issue des poursuites et des affaires réglementaires, en particulier si i) les dommages-intérêts demandés sont importants ou indéterminés, ii) les procédures sont à peine commencées ou iii) les affaires font intervenir des doctrines de loi inédites ou un grand nombre de parties, la perte éventuelle, le cas échéant, associée à ces affaires comporte un niveau élevé d'incertitude. Conformément aux indications comptables applicables, la CIBC établit des provisions pour les questions judiciaires et les questions de réglementation lorsque ces dernières se rendent à un stade où les pertes éventuelles sont probables et peuvent être estimées de manière raisonnable. Dans de tels cas, il existe un risque que le montant de la perte dépasse le montant des charges comptabilisées. La CIBC continuera de surveiller l'évolution de ces affaires, lesquelles pourraient avoir une incidence sur le montant des provisions, et ajustera ce montant le cas échéant. Si la perte éventuelle en question est improbable et ne peut être estimée de manière raisonnable, la CIBC n'établit pas de provision et l'évolution de l'affaire, qui pourrait faire en sorte que la perte éventuelle est probable et peut être estimée de manière raisonnable, continuera d'être surveillée. La CIBC croit que les charges totales au titre des procédures judiciaires sont appropriées et que, dans l'ensemble, elles ne sont pas importantes pour la situation financière consolidée de la CIBC, bien que les charges futures pourraient influencer considérablement sur le bénéfice net d'une période donnée. Pour certaines des affaires analysées dans les présentes pour lesquelles il est raisonnablement possible qu'une perte éventuelle soit subie dans l'avenir (qu'elle soit en excédent de la charge à payer connexe ou qu'il n'y ait pas de charge à payer), la CIBC est, à l'heure actuelle, dans l'incapacité d'estimer une fourchette raisonnable de montants de perte éventuelle.

Le coût réel de la résolution des actions peut être notablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions pour ces actions. Bien qu'il soit impossible de garantir l'issue finale, la CIBC a en général rejeté, ou croit que sa défense est valable en droit et rejettera toute responsabilité au titre de toutes les poursuites importantes en cours contre nous,

y compris les affaires analysées ci-dessous, dans lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Green c. la Banque Canadienne Impériale de Commerce et al.

En juillet 2008, un actionnaire demandeur a présenté un recours collectif envisagé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Il allègue que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant de fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Le demandeur a intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$ en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. La date de l'audience des requêtes d'autorisation de déposer la demande introductive et la demande d'autorisation de recours collectif du demandeur a été fixée en février 2012.

Fresco c. la Banque Canadienne Impériale de Commerce **Gaudet c. la Banque Canadienne Impériale de Commerce**

En juin 2007, deux recours collectifs envisagés ont été déposés à l'encontre de la CIBC auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Fresco c. la CIBC) et auprès de la Cour supérieure du Québec (Gaudet c. la CIBC). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre des heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la requête a refusé d'autoriser le recours collectif. En février 2010, le juge saisi de la requête a adjugé des dépens de 525 000 \$ à la CIBC pour la contestation de la requête en autorisation. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un le rejet, par le juge saisi de la requête, de la demande d'autorisation du demandeur et l'adjudication des dépens à la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel a autorisé le demandeur à en appeler de la décision de rejet de l'autorisation. L'appel sera entendu le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2011.

Brown c. la Banque Canadienne Impériale de Commerce **et Marchés mondiaux CIBC inc.**

En 2008, ce recours collectif envisagé a été déposé auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Marchés mondiaux CIBC inc. et réclamait 350 M\$ au titre des heures supplémentaires impayées au nom, entre autres, des représentants de Banque d'investissement, des conseillers en placement, des négociateurs et des analystes et des

dommages-intérêts exemplaires additionnels de 10 M\$. En 2009, le demandeur a modifié la demande introductive pour ajouter la CIBC à titre de codéfenseur ainsi qu'un nouveau demandeur. Le recours collectif modifié envisagé est au nom de tous les analystes et les conseillers en placement de niveau 6 ou supérieur en Ontario dont les heures supplémentaires n'ont pas été payées ou qui ont été considérées comme non admissibles aux heures supplémentaires. La demande d'autorisation du recours collectif sera entendue en janvier 2012.

Recours collectifs contre la carte de crédit VISA :

Marcotte c. la Banque de Montréal et al.
Corriveau c. Banque Amex du Canada et al.
Lamoureux c. la Banque de Montréal et al.
St-Pierre c. la Banque de Montréal et al.
Marcotte c. la Banque de Montréal et al. (II)
Giroux c. la Banque Royale du Canada, et al.

Depuis 2004, un certain nombre de recours collectifs envisagés ont été déposés auprès de la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs pour le compte des détenteurs de cartes allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) du Québec, notamment en facturant des frais sur les opérations de change et sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et les coûts d'emprunt sont uniquement de juridiction fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. la Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais sur les opérations de change est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant tous les défendeurs à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires d'un montant de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel à déterminer plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défendeurs, à l'exclusion de la CIBC, à des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011 et la Cour a différé sa décision. La date du procès n'a pas été fixée pour aucun des recours collectifs contre la carte de crédit VISA.

Recours collectifs contre Sino-Forest :

Smith c. Sino-Forest Corporation et al.
Trustees of the Labourers' Pension Fund of Central and Eastern Canada c. Sino-Forest Corporation et al.
Northwest & Ethical Investments L.P. c. Sino-Forest Corporation et al.

En 2011, trois recours collectifs envisagés ont été déposés auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour le compte des acheteurs d'actions de Sino-Forest Corporation (Sino-Forest) à l'encontre de Sino-Forest, de ses dirigeants et de ses administrateurs, de ses auditeurs et du syndicat de prise ferme à l'égard de trois appels publics à l'épargne réalisés entre 2007 et 2009. Marchés mondiaux CIBC inc. faisait partie du syndicat de prise ferme de deux de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 20 % d'un placement d'un capital de 200 M\$ en juin 2007 et de 5 % d'un placement d'un capital de 367 M\$ en décembre 2009). Le recours collectif envisagé allègue que Sino-Forest et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations sur les revenus et les avoirs forestiers de Sino-Forest en Chine, notamment dans les déclarations contenues dans les prospectus visant ces appels publics à l'épargne.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan c. Hypothèques CIBC inc.
Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.
Sherry c. Hypothèques CIBC inc.

En 2011, trois recours collectifs envisagés ont été déposés auprès des Cours supérieures de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les représentants des demandeurs allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives, et que les conditions du contrat hypothécaire qui permettaient d'imposer en toute liberté des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles en loi et non exécutoires.

Modifications des principales conventions comptables ayant une incidence sur les différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis

Comptabilisation des cessions d'actifs financiers et des opérations de mise en pension aux fins de financement

En juin 2009, le FASB a publié le FASB ASC 860 (SFAS 166), intitulé *Accounting for Transfers of Financial Assets and amendment of FASB Statement No. 140*, et le FASB ASC 810 (SFAS 167), intitulé *Amendments to FASB Interpretation 46(R)*. Nous avons appliqué ces normes à compter du 1^{er} novembre 2010.

Le FASB ASC 860 (SFAS 166) ne permet plus de reclasser les prêts hypothécaires dans les valeurs lorsqu'une cession ne répond pas aux exigences de la comptabilisation à titre de vente. Il élimine également le concept d'une structure d'accueil admissible, lequel ne sera plus pertinent aux fins comptables. Par conséquent, les anciennes structures

d'accueil admissibles (comme elles sont définies en vertu des normes comptables précédentes) seront évaluées en vue de leur consolidation à partir de la date d'entrée en vigueur conformément aux directives sur la consolidation applicables.

En outre, selon le FASB ASC 860 (SFAS 166), la cession d'une partie des actifs financiers ne peut être comptabilisée comme une vente que si elle répond à la définition de participation. Une participation représente un droit de propriété proportionnel sur l'ensemble d'un actif financier en vertu duquel les flux de trésorerie sont divisés au prorata, qui comporte les mêmes priorités quant au paiement et n'est pas subordonné, et le droit de donner l'actif financier entier en garantie ou de l'échanger est assujéti à l'approbation de tous les détenteurs des participations. Dans le cas contraire, la cession est comptabilisée à titre d'emprunt garanti.

De plus, les dispositions concernant les informations à fournir du FASB ASC 860 (SFAS 166) seront appliquées aux cessions qui auront lieu avant et après la date d'entrée en vigueur. Au 31 octobre 2011, l'adoption de cette norme avait entraîné le reclassement de TACM d'un montant d'environ 11 G\$, des options de la juste valeur dans les prêts du bilan consolidé condensé.

Le FASB ASC 810 (SFAS 167), dont l'application rétrospective est requise, exige qu'une entreprise effectue une analyse afin de déterminer si les droits variables de l'entreprise dans une EDDV représentent des participations financières conférant le contrôle dans une EDDV. Cette analyse identifie le principal bénéficiaire d'une EDDV comme l'entreprise qui a à la fois : a) le pouvoir de diriger les activités d'une EDDV qui ont le plus d'incidence sur la performance économique de l'entité; et b) l'obligation d'absorber les pertes de l'entité éventuellement importantes pour l'EDDV ou le droit de retirer des avantages de l'entité potentiellement importants pour l'EDDV. De plus, une entreprise est tenue d'évaluer si elle a la responsabilité financière implicite de veiller à ce qu'une EDDV fonctionne comme prévu lorsqu'elle détermine si elle a le pouvoir de diriger les activités de l'EDDV qui ont la plus grande incidence sur la performance économique de l'entité. Contrairement à la FIN 46(R), le FASB ASC 810 (SFAS 167) exige également qu'on réévalue régulièrement si une entreprise est le principal bénéficiaire d'une EDDV. Il modifie également les événements qui déclenchent la réévaluation d'une entité comme une EDDV et exige des informations à fournir supplémentaires plus transparentes sur la participation d'une entreprise à une EDDV.

À l'adoption du FASB ASC 810 (SFAS 167), nous avons consolidé certaines EDDV à la valeur comptable de leurs actifs et passifs au 1^{er} novembre 2010 et en avons déconsolidé certaines. La consolidation de ces EDDV s'est traduite par une augmentation du total de nos actifs d'environ 3,8 G\$ et du total de nos passifs d'environ 3,9 G\$ au 1^{er} novembre 2010. Elle a également réduit le solde d'ouverture de nos bénéfices non répartis de 127 M\$, déduction faite des impôts, pour tenir compte de l'incidence cumulative de la transition liée aux périodes précédentes, et a diminué le cumul des autres éléments du résultat étendu de 13 M\$, déduction faite des

impôts. La déconsolidation des EDDV a donné lieu à une diminution des actifs et des passifs d'environ 800 M\$ et n'a pas eu d'incidence sur les bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2010.

Le FASB a également publié l'ASU 2010-10, intitulé *Consolidation Amendments for Certain Investment Funds*. Cette mise à jour reporte l'application du FASB ASC 810 (SFAS 167) pour ce qui est de la participation d'une entité assujétiée dans des fonds communs de placement, des fonds communs du marché monétaire, des fonds de couverture, des fonds de souscriptions privées et des fonds de capital-risque, si certaines conditions sont réunies. Par conséquent, nous continuons d'évaluer les fonds communs de placement et les fonds de placement que nous gérons selon les exigences du FASB ASC 810-10 (FIN 46(R)).

Dans le cours normal des affaires, les EDDV sont utilisées à des fins de titrisation, de placement, de financement et à d'autres fins. Pour plus d'information sur les EDDV et la nature de notre participation dans ces dernières, voir la note 6 afférente aux états financiers consolidés.

Nous évaluons la consolidation par type d'EDDV comme il est décrit ci-après.

Cartes de crédit

Nous titrisons nos créances sur cartes de crédit dans Cards II et Broadway (collectivement, les fiducies de cartes de crédit). Nous poursuivons notre participation dans les fiducies de cartes de crédit en conservant des billets subordonnés et des billets de soutien, ainsi que des coupons d'intérêt.

Le 1^{er} novembre 2010, nous avons consolidé les fiducies de cartes de crédit aux termes du FASB ASC 810 (SFAS 167), étant donné que nous sommes considérés comme ayant à la fois le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique des fiducies de cartes de crédit et comme ayant une participation économique éventuellement importante dans les fiducies de cartes de crédit. Nous dirigeons les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique des fiducies de cartes de crédit en agissant à titre d'agent administratif et d'agent serveur des comptes de cartes de crédit. À ce titre, nous prenons continuellement des décisions en matière d'acquisition, de gestion et de surveillance du crédit des créances sur cartes de crédit. Les droits qui pourraient être éventuellement importants pour les fiducies de cartes de crédit comprennent nos droits à l'égard de coupons d'intérêt, de billets subordonnés et de billets de soutien.

Nos droits conservés au titre des créances sur cartes de crédit, sous forme de billets, classés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements selon les PCGR du Canada, ont été éliminés selon les PCGR des États-Unis étant donné que nous consolidons les fiducies aux termes du FASB ASC 810.

Avant le 1^{er} novembre 2010, nos fiducies de cartes de crédit répondaient aux critères de structure d'accueil admissible selon le SFAS 140 et n'étaient pas touchées par les directives

de la FIN 46(R). En vertu des PCGR du Canada, qui sont pratiquement les mêmes que le SFAS 140, nos fiducies de cartes de crédit répondent aux critères d'une structure d'accueil admissible et ne sont pas visées par les principes de consolidation d'une EDDV.

Prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons les prêts hypothécaires de premier ordre garantis et les prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une cote Alt-A non garantis dans une fiducie de prêts hypothécaires à l'habitation. Nous continuons de participer à ces titrisations de prêts hypothécaires par l'intermédiaire de coupons d'intérêt et des comptes de réserve de trésorerie et en agissant à titre de contrepartie aux swaps sur rendement total.

Le 1^{er} novembre 2010, nous avons consolidé les fiducies de prêts hypothécaires à l'habitation aux termes du FASB ASC 810 (SFAS 167), étant donné que nous sommes considérés comme ayant à la fois le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique des fiducies de prêts hypothécaires à l'habitation et comme ayant une participation économique potentiellement importante dans les fiducies de prêts hypothécaires à l'habitation. Nous dirigeons les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique des fiducies de prêts hypothécaires à l'habitation en agissant à titre d'agent administratif et d'agent serveur des prêts hypothécaires. À ce titre, nous prenons continuellement des décisions en matière d'acquisition et de gestion des prêts hypothécaires et de surveillance du crédit des débiteurs hypothécaires. Les droits qui pourraient être éventuellement importants pour la fiducie de prêts hypothécaires à l'habitation comprennent nos droits à l'égard des coupons d'intérêt, des swaps sur rendement total et des réserves de trésorerie.

Avant le 1^{er} novembre 2010, notre fiducie de prêts hypothécaires à l'habitation répondait aux critères de structure d'accueil admissible selon le SFAS 140 et n'était pas touchée par les directives de la FIN 46(R). Selon les PCGR du Canada, qui sont pratiquement les mêmes que le SFAS 140, notre fiducie de prêts hypothécaires à l'habitation répond aux critères d'une structure d'accueil admissible n'est pas visée par les principes de consolidation d'une EDDV.

Nous titrisons aussi des prêts hypothécaires à l'habitation garantis à taux fixe et à taux variable par la création de titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu du programme d'OHC, soutenu par la SCHL, et du programme d'adjudication de titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, nous vendons ces titres à une fiducie de titrisation ou directement à la SCHL, respectivement. En vertu du programme d'OHC, les titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous agissons également à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux

investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH.

Selon le FASB ASC 810-10-15 (SFAS 167), le bloc de TACH dont nous avons la garde en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* est défini comme une entité. Les activités qui ont la plus grande incidence sur la performance économique du bloc de TACH dont nous avons la garde en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* constituant une entité sont a) la gestion des comptes en souffrance et des défaillances et b) la gestion des remboursements anticipés. Puisque nous devons gérer les activités en nous conformant aux lignes directrices élaborées par les assureurs des TACH, nous ne consolidons pas les entités de blocs de TACH dont nous avons la garde en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* une fois que nous avons vendu une tranche importante de titres rattachés à ces blocs. Toutefois, avant la vente d'une tranche importante de titres rattachés aux blocs, nous consolidons ces blocs. Au 31 octobre 2011, par suite de la consolidation de la fiducie de prêts hypothécaires à l'habitation et de certains blocs de TACH, nous avons comptabilisé des TACH d'un montant d'environ 20 G\$ au bilan consolidé condensé préparé selon les PCGR des États-Unis. Comme il est mentionné précédemment, un montant d'environ 11 G\$ de ces TACH a été reclassé ultérieurement en prêts hypothécaires aux fins des PCGR des États-Unis au 31 octobre 2011, par suite de l'adoption du FASB ASC 860 (SFAS 166).

Prêts hypothécaires commerciaux

Nous avons titrisé des prêts hypothécaires commerciaux par l'intermédiaire d'une fiducie de prêts hypothécaires commerciaux sans transformation. Après la vente des prêts hypothécaires commerciaux à la fiducie de prêts hypothécaires commerciaux sans transformation, nous continuons de jouer un rôle dans la fiducie en agissant à titre d'agent serveur spécial. Selon le FASB ASC 810-10-15 (SFAS 167), les PCGR des États-Unis antérieurs et les PCGR du Canada, nous ne consolidons pas la fiducie de prêts hypothécaires commerciaux sans transformation, puisque nous ne détenons pas de droits variables dans la structure qui pourraient être éventuellement importants.

Fonds multicédants et fonds monocédant soutenus par la CIBC

Nous soutenons plusieurs fonds multicédants et un fonds monocédant (collectivement, les conduits) au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédant acquiert des blocs d'actifs financiers de nos clients et finance ces acquisitions au moyen d'acceptations bancaires.

Selon le FASB ASC 810-10-15 (SFAS 167), nous ne consolidons pas ces fonds multicédants, à l'exception d'un fonds monocédant dont nous détenons la totalité du financement par papier commercial. Lorsque nous agissons à titre d'agent administrateur des conduits, nous recevons des honoraires pour participer sur une base continue à la prise de décisions sur le type et la qualité du crédit des actifs acquis et gérons l'émission du papier commercial ou des acceptations bancaires.

Les honoraires que nous recevons en contrepartie de ces services ne sont pas considérés comme des droits variables et, par conséquent, nous ne sommes pas considérés comme ayant le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique des conduits.

Entités émettrices structurées

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés et de TAP flux groupés (les entités émettrices structurées) par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidités ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

En date du 1^{er} novembre 2010, nous avons déconsolidé certaines entités émettrices structurées qui avaient été antérieurement consolidées selon les PCGR du Canada, qui sont pratiquement les mêmes que les PCGR des États-Unis précédents en vertu de la FIN 46(R). Selon le FASB ASC 810-10-15 (SFAS 167), nous ne consolidons pas les entités émettrices structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique de l'entité.

Au moment de la mise en place de notre exposition initiale à ces EDDV, nous avons conclu parallèlement des opérations de couverture afin de transférer les risques et les rendements liés au niveau de risque sous-jacent de l'EDDV à des tiers. Ces tiers étaient réputés comme détenant les droits variables implicites liés à l'exposition de l'EDDV et, par conséquent, nous n'étions pas considérés comme le principal bénéficiaire. Après avoir éliminé les opérations de couverture, définies comme des événements entraînant une révision du statut, nous étions considérés comme étant le principal bénéficiaire puisque nous absorbions la majorité des pertes prévues des fonds multicédants. Par conséquent, selon les PCGR du Canada, qui sont pratiquement les mêmes que la FIN 46(R), ces entités émettrices structurées ont été consolidées.

Structures de placement sans transformation

Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement tiers. Ces dérivés offrent aux investisseurs l'exposition au risque qu'ils recherchent à l'égard des fonds de référence, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans des parts ou des billets indexés sur actions se reportant aux fonds de référence gérés par des tiers. Selon le FASB ASC 810-10-15 (SFAS 167), nous ne consolidons pas les structures de placement sans transformation qui sont admissibles à titre d'EDDV, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique de l'entité.

Valeurs mobilières de Capital Trust

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à CIBC Capital Trust (Capital Trust). Capital Trust a financé l'acquisition au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie.

Le 1^{er} novembre 2010, selon le FASB ASC 810-10-15 (SFAS 167), nous avons consolidé Capital Trust, étant donné que nous sommes considérés comme ayant à la fois le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique de Capital Trust et comme ayant une participation économique éventuellement importante dans Capital Trust. Nous dirigeons les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique de Capital Trust par l'intermédiaire de notre participation de 100 % dans les parts de titres de participation avec droit de vote. Nous prenons des décisions sur une base continue à l'égard de l'acquisition de billets de dépôt de premier rang et de l'émission de billets. Les droits qui pourraient éventuellement être importants pour Capital Trust comprennent les avantages que nous pourrions tirer des fonds propres réglementaires de première catégorie. La consolidation n'a pas eu d'incidence sur le total de l'actif, le total du passif ou les capitaux propres.

Avant le 1^{er} novembre 2010, nous ne consolidions pas Capital Trust selon la FIN 46(R). Selon ces règles, nous n'étions pas considérés comme le principal bénéficiaire puisque nous n'absorbions pas la majorité des pertes prévues de Capital Trust. Selon les PCGR du Canada, qui sont pratiquement les mêmes que la FIN 46(R) Capital Trust n'est pas consolidé.

Garant d'obligations sécurisées

Selon le programme d'obligations sécurisées, nous offrons du financement pour permettre à une entité en commandite (garant) de faire l'acquisition de prêts hypothécaires et de TACH auprès de la CIBC. Parallèlement, nous concluons des swaps sur rendement total avec le garant afin de recevoir l'intérêt prévu au contrat de ces prêts hypothécaires et de ces titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. Selon le FASB ASC 810-10-15 (SFAS 167), nous continuons de consolider le garant puisque nous sommes considérés comme ayant à la fois le pouvoir de diriger les activités qui ont le plus d'incidence sur la performance économique du garant et comme ayant une participation économique éventuellement importante dans le garant. Nous consolidons également le garant selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis antérieurs (FIN 46(R)).

Nous effectuons des analyses qualitatives pour déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire d'une EDDV d'après les faits et d'après nos droits dans l'EDDV. Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs découlant de nos opérations et de notre participation dans les EDDV non consolidées au 31 octobre 2011, pour lesquelles i) nous pourrions détenir des

droits variables importants; ii) nous avons cédé des actifs à une EDDV et continuons de détenir des participations qui sont réputées être un droit variable; et iii) nous sommes le commanditaire de l'EDDV ou de l'EDDV antérieurement admissible à titre de structure d'accueil admissible et nous détenons un droit variable dans cette dernière, même si ce droit

est négligeable. Pour déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire d'une EDDV, nous tenons compte de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris la raison d'être et la nature de l'EDDV, notre participation continue dans l'EDDV et les droits subordonnés que nous pourrions détenir dans l'EDDV.

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Fonds multicédants soutenus par la CIBC	Opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	Entités émettrices structurées par la CIBC	Entités émettrices structurées par des tiers	Structures de placement sans hypothécaires	Opération de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux
				Activités en voie de liquidation	Activités poursuivies	
Actif au bilan²						
Valeurs du compte de négociation	3 \$	– \$	– \$	558 \$	199 \$	520 \$
Valeurs disponibles à la vente	–	873	2	2	1 320	–
Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	–	73	–
Prêts	77	–	290	4 023	34	–
Dérivés ³	–	–	–	–	–	68
Total de l'actif	80 \$	873 \$	292 \$	4 583 \$	1 626 \$	588 \$
Passif au bilan²						
Dérivés ³	– \$	– \$	37 \$	1 545 \$	– \$	44 \$
Total du passif	– \$	– \$	37 \$	1 545 \$	– \$	44 \$
Risque maximal de perte, déduction faite des couvertures						
Placements et prêts	80 \$	873 \$	292 \$	4 583 \$	1 626 \$	520 \$
Montant nominal de référence au titre de dérivés vendus, déduction faite des pertes de juste valeur	–	–	247	3 285	–	24
Liquidités et facilités de crédit	1 297	–	42	391	16	–
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(459)	(6 854)	(73)	(544)
Risque maximal de perte	1 377 \$	873 \$	122 \$	1 405 \$	1 569 \$	– \$

1) Excluent les swaps de taux d'intérêt conclus avec la Fiducie du Canada pour l'habitation, EDDV soutenue par la SCHL.

2) Exclut les EDDV comprenant des actifs montés par des tiers créés par la SCHL, Freddie Mac, Fannie Mae, Ginnie Mae, la Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et Sallie Mae.

3) Comprendent les swaps sur défaillance et les swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons le risque et excluent tous les autres dérivés.

Le tableau qui suit présente, au 31 octobre 2011, les actifs et les passifs des EDDV consolidées comptabilisés dans notre bilan consolidé condensé.

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Fonds multicédants soutenus par la CIBC	Opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit	Opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	Opérations de titrisation de valeurs mobilières de Capital Trust	Garant d'obligations sécurisées
Actif²					
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	– \$	– \$	27 \$	– \$	– \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	–	373	–	–	–
Valeurs mobilières					
Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	8 781	–	–
Compte de négociation	–	–	–	–	–
Disponibles à la vente	2	–	66	–	1 057
Prêts	–	5 350	11 883 ³	1 600	11 869
Divers					
Instruments dérivés	–	29	32	–	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	37	1	55	48
	2 \$	5 789 \$	20 790 \$	1 657 \$	12 974 \$
Passif²					
Dépôts	2 \$	5 744 \$	20 621 \$	1 594 \$	12 627 \$
Divers					
Instruments dérivés	–	–	–	–	–
Acceptations	–	–	–	–	–
Autres actifs	–	40	134	66	–
	2 \$	5 784 \$	20 755 \$	1 660 \$	12 627 \$

1) Comprendent un montant d'environ 20 G\$ de TACH d'un bloc de TACH dont nous avons la garde en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* qui ont été consolidés aux termes de l'application rétroactive du FASB ASC 810 (SFAS 167).

2) Les actifs et les passifs consolidés des EDDV présentés ne prennent pas en compte l'incidence des éliminations des opérations et des soldes intersociétés et des autres ajustements de consolidation.

3) Comprend des TACH d'un montant d'environ 11 G\$ reclassés de la catégorie des valeurs désignées à la juste valeur selon les PCGR du Canada à la catégorie prêts selon les PCGR des États-Unis aux termes de l'application prospective du FASB ASC 860 (SFAS 166).

Information à fournir sur la qualité de crédit des créances financières et sur la provision pour pertes sur créances

En juillet 2010, le FASB a publié l'ASU 2010-20, intitulé *Disclosure about the Credit Quality of Financing Receivables and the Allowance for Credit Losses*, que nous avons adopté prospectivement le 1^{er} novembre 2010. Selon les modifications de cette mise à jour, une entité doit fournir des informations supplémentaires ventilées sur ses prêts et des informations sur la qualité du crédit des prêts et la provision pour pertes sur créances en les ventilant au moyen de la méthode de dépréciation de l'entité. Les modifications exigent également des informations supplémentaires à l'égard de la restructuration de la dette de débiteurs en difficulté. En avril 2011, le FASB a publié la directive ASU 2011-02, intitulée *A Creditor's Determination of Whether a Restructuring is a Troubled Debt Restructuring*, qui modifie le FASB ASC 310, *Receivables*. Cette mise à jour précise les critères utilisés pour déterminer si une restructuration constitue une restructuration de la dette de débiteurs en difficulté : i) le créancier a consenti un privilège et 2) le débiteur éprouve des difficultés financières. Les modifications sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2011 et ont été appliquées rétrospectivement au 1^{er} novembre 2010 pour ce qui est d'identifier les restructurations de la dette de débiteurs en difficulté, puis prospectivement à partir du 1^{er} août 2011 aux fins du calcul de la dépréciation des restructurations de la dette de débiteurs en difficulté.

Informations supplémentaires sur les prêts et la provision connexe pour pertes sur créances ventilée au moyen de la méthode de dépréciation

Nos portefeuilles de prêts sont gérés et présentés dans les quatre segments de portefeuille suivants : i) les prêts hypothécaires à l'habitation; ii) les prêts personnels; iii) les cartes de crédit; et iv) les prêts aux entreprises et aux gouvernements. Pour les trois premiers segments de portefeuille, qui sont liés par nature au commerce de détail, la catégorie de créances financières est la même que le segment de portefeuille, les créances sous-jacentes partageant des caractéristiques de risques communes. Le segment de portefeuille pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements comporte diverses catégories de créances financières, surtout fondées sur le secteur d'activité du client.

Nous évaluons continuellement, pour chaque compte, le risque de crédit lié aux prêts jugés importants individuellement, pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation. En ce qui concerne les groupes de prêts jugés non importants individuellement et les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation, il faut soumettre collectivement les prêts à un test de dépréciation. Pour plus de précisions sur le processus d'évaluation du risque de crédit, se reporter à la section risque de crédit du rapport de gestion. La provision pour pertes sur créances qui en découle comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Une provision générale pour notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements est établie collectivement pour les prêts productifs qui n'ont pas été désignés de façon précise comme étant douteux, alors qu'une provision spécifique est établie pour les prêts qui ont été désignés comme douteux, à l'exception de certains prêts notés aux PME qui sont également inclus dans la provision spécifique même s'ils font l'objet d'un test de dépréciation collectif. Lorsque les prêts productifs deviennent non productifs en raison d'un compte en souffrance ou d'autres événements pouvant entraîner la dépréciation, une provision spécifique est établie individuellement pour le prêt visé qui ne fera plus l'objet d'une évaluation collective pour l'établissement de la provision générale. Le prêt sera radié conformément à notre politique de radiation uniquement s'il s'agit déjà d'un prêt douteux, auquel cas seule une provision spécifique sera établie. Ainsi, les prêts sont radiés seulement des provisions spécifiques.

Nous établissons des provisions spécifiques et une provision générale pour nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels en déterminant dans quelle mesure le compte est en souffrance. La provision générale est établie seulement pour des prêts qui sont courants ou qui sont en souffrance depuis peu, tandis que les provisions spécifiques sont établies seulement pour des prêts qui sont en souffrance depuis longtemps. Par conséquent, à mesure que l'état du prêt se détériore, le prêt ne sera plus couvert par la provision générale, mais plutôt par la provision spécifique. S'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur en sus de la valeur recouvrable, le prêt sera radié conformément à notre politique de radiation.

Nos prêts sur cartes de crédit, comme il est indiqué dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, ne sont pas classés comme prêts douteux et sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le client déclare faillite. Seule une provision générale est établie pour les prêts sur cartes de crédit jusqu'à ce que les soldes soient en souffrance depuis 180 jours ou que le client déclare faillite, moment où le montant de la provision générale est réduit et le solde de la carte de crédit est radié à titre de dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances.

États financiers consolidés

Prêts

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les prêts selon les PCGR du Canada, soit le fondement sur lequel nous gérons nos portefeuilles.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2011				2010			
	Montant brut	Provision spécifique	Provision générale	Prêts nets	Montant brut	Provision spécifique	Provision générale	Prêts nets
Prêts hypothécaires à l'habitation	99 603 \$	34 \$	12 \$	99 557 \$	93 568 \$	30 \$	9 \$	93 529 \$
Particuliers	34 842	211	275	34 356	34 335	224	293	33 818
Cartes de crédit ¹	10 408	–	411	9 997	12 127	–	478	11 649
Total des portefeuilles de prêts de détail	144 853	245	698	143 910	140 030	254	780	138 996
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	7 377	29	–	7 348	6 749	16	–	6 733
Institutions financières	2 543	2	–	2 541	2 304	2	–	2 302
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	6 109	116	–	5 993	6 146	108	–	6 038
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2 713	49	–	2 664	2 346	47	–	2 299
Immobilier et construction	6 727	123	–	6 604	4 586	127	–	4 459
Agriculture	3 225	17	–	3 208	2 921	14	–	2 907
Secteurs liés aux ressources	2 276	4	–	2 272	1 546	19	–	1 527
Télécommunications, médias et technologie	682	27	–	655	801	20	–	781
Transport	1 157	15	–	1 142	970	23	–	947
Services publics	663	–	–	663	594	–	–	594
Divers	8 340	2	–	8 338	9 619	1	–	9 618
Provision générale affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements ²	–	–	320	(320)	–	–	309	(309)
Total du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements ³	41 812	384	320	41 108	38 582	377	309	37 896
Total des prêts	186 665 \$	629 \$	1 018 \$	185 018 \$	178 612 \$	631 \$	1 089 \$	176 892 \$

1) Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt cesse de s'accumuler. Les prêts sur cartes de crédit ne sont jamais considérés comme des prêts douteux et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours; de plus, le revenu d'intérêts est comptabilisé seulement lorsque l'on peut s'attendre à le recevoir. La comptabilisation d'intérêt sur les prêts sur cartes de crédit de 311 M\$ a cessé au 31 octobre 2011.

2) Selon les PCGR des États-Unis, par suite de l'adoption du FASB ASC 860 (SFAS 166) et du FASB ASC 810 (SFAS 167), la provision générale additionnelle établie pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts sur cartes de crédit désormais comptabilisée dans le bilan consolidé condensé s'élevait respectivement à 4 M\$ et 147 M\$ au 31 octobre 2011.

3) Les droits conservés de 1 899 M\$ au 31 octobre 2011 (250 M\$ en 2010) au titre des créances sur cartes de crédit sous forme de billets, classés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements selon les PCGR du Canada, ont été éliminés selon les PCGR des États-Unis étant donné que nous consolidons les fiducies aux termes du FASB ASC 810.

Prêts douteux¹

En millions de dollars, au 31 octobre

En millions de dollars, au 31 octobre	Prêts douteux bruts ²				Provision spécifique				2011	2010			
	Prêts douteux moyens	Évalués individuellement	Évalués collectivement	Total prêts douteux bruts	Évalués individuellement	Évalués collectivement	Total provision spécifique	Prêts douteux nets	Prêts douteux moyens	Prêts douteux bruts	Provision spécifique	Prêts douteux nets	
Prêts hypothécaires à l'habitation	431	\$ –	\$ 452	\$ 452	\$ –	\$ 34	\$ 34	418	\$ 439	\$ 452	\$ 30	422	
Particuliers	282	–	291	291	–	211	211	80	322	304	224	80	
Total des portefeuilles de prêts de détail	713	–	743	743	–	245	245	498	761	756	254	502	
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	73	75	–	75	29	–	29	46	76	75	16	59	
Institutions financières	5	4	–	4	2	–	2	2	5	5	2	3	
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	293	289	22	311	97	19	116	195	272	280	108	172	
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	92	74	3	77	46	3	49	28	115	113	47	66	
Immobilier et construction	483	500	4	504	119	4	123	381	510	465	127	338	
Agriculture	45	37	1	38	16	1	17	21	29	26	14	12	
Secteurs liés aux ressources	16	5	2	7	2	2	4	3	42	26	19	7	
Télécommunications, médias et technologie	32	47	1	48	26	1	27	21	58	42	20	22	
Transport	37	34	2	36	13	2	15	21	45	45	23	22	
Services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	1	
Divers	3	1	1	2	1	1	2	–	3	2	1	1	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 079	1 066	36	1 102	351	33	384	718	1 156	1 080	377	703	
Total des prêts	1 792	\$ 1 066	\$ 779	\$ 1 845	\$ 351	\$ 278	\$ 629	\$ 1 216	\$ 1 917	\$ 1 836	\$ 631	\$ 1,205	

1) En 2011, nous avons comptabilisé un crédit de 40 M\$ au titre de notre dotation à la provision pour pertes sur créances en raison de la hausse de la valeur actualisée de nos prêts douteux attribuable à l'écoulement du temps.

2) Représentent le solde du capital impayé des prêts douteux, déduction faite des radiations partielles comptabilisées au cours de l'exercice.

Restructuration de la dette de débiteurs en difficulté

Dans certains cas, nous pouvons modifier un prêt pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières d'un emprunteur et consentir un privilège en offrant des taux inférieurs à ceux du marché ou en consentant à l'emprunteur des conditions que nous n'aurions pas autrement envisagées dans le but de maximiser le recouvrement des montants à recevoir au titre du prêt. Nous tentons de repérer les emprunteurs en difficulté et de les aider et, si les circonstances le justifient, de leur accorder des modalités plus souples, ce qui peut comporter des réductions du taux d'intérêt, une dispense de remboursement de capital, une période de prorogation et la non-exigibilité des paiements. Lorsque les modalités consenties sont plus favorables que celles du marché, cet ajustement est comptabilisé à titre de restructuration de la dette de débiteurs en difficulté.

Les prêts, y compris les prêts classés comme restructurations de la dette de débiteurs en difficulté, sont soumis à notre test de dépréciation trimestriel habituel. Nous prenons en compte des facteurs comme le non-respect des clauses restrictives ou les arriérés, qui pourraient dans bien des cas avoir une incidence négative sur nos prévisions quant au plein recouvrement des flux de trésorerie futurs liés à ces prêts. Par suite de notre test de dépréciation trimestriel habituel, nous établissons un montant approprié de provision spécifique ou générale pour chaque segment du portefeuille. Au 31 octobre 2011, nous avions des prêts hypothécaires de 58 M\$, des prêts personnels de 4 M\$, des prêts sur cartes de crédit de 5 M\$ et des prêts aux entreprises et aux gouvernements de 226 M\$, dont 120 M\$ dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, ayant fait l'objet d'une restructuration de la dette de débiteurs en difficulté au cours de 2010 ou de 2011. Ces montants comprennent des prêts de 39 M\$ qui ont été en souffrance pendant une partie de 2011 par suite de la restructuration de la dette de débiteurs en difficulté en 2011.

Informations sur la qualité de crédit des prêts

Nous évaluons notre exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée et l'approche standardisée, conformément aux lignes directrices de l'Accord de Bâle II. L'approche NI avancée repose sur des systèmes internes de notation du risque qui s'appuient sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque servant à calculer les exigences de fonds propres. L'approche standardisée a recours à des facteurs de pondération standardisés, comme il est recommandé par l'organisme de réglementation, sur la base des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes et d'autres facteurs de risque, notamment l'exposition au titre des catégories d'actif et les garanties. Pour plus de renseignements sur notre méthode d'évaluation de la qualité de crédit de nos portefeuilles de prêts, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Exposition assujettie à l'approche NI avancée**Qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements inscrit au bilan. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances.

En millions de dollars, au 31 octobre 2011	Montant brut			Total
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	
De première qualité	14 020 \$	716 \$	458 \$	15 194 \$
De qualité inférieure	12 998	83	48	13 129
Liste de surveillance	714	—	—	714
Défaillance	865	—	—	865
	28 597 \$	799 \$	506 \$	29 902 \$
Très bon profil	6 527 \$	— \$	4 \$	6 531 \$
Bon profil	210	—	—	210
Profil satisfaisant	31	—	—	31
Profil faible	60	—	—	60
Défaillance	4	—	—	4
Total de l'exposition au classement	6 832 \$	— \$	4 \$	6 836 \$
Exposition fondée sur l'approche standardisée	4 172 \$	902 \$	— \$	5 074 \$
Total du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements	39 601 \$	1 701 \$	510 \$	41 812 \$

Qualité du crédit des portefeuilles de prêts de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles de prêts de détail. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances.

En millions de dollars, au 31 octobre 2011

Niveau de risque	Montant brut			Total
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Particuliers	Cartes de crédit	
Exceptionnellement faible	78 928 \$	18 718 \$	3 052 \$	100 698 \$
Très faible	10 688	323	1 441	12 452
Faible	6 307	10 638	2 382	19 327
Moyen	648	3 728	1 894	6 270
Haut	141	448	618	1 207
Défaillance	90	287	—	377
	96 802 \$	34 142 \$	9 387 \$	140 331 \$
Très bon profil	561 \$	— \$	— \$	561 \$
Bon profil	9	—	—	9
Profil satisfaisant	9	—	—	9
Profil faible	5	—	—	5
Défaillance	—	—	—	—
Total de l'exposition au classement	584 \$	— \$	— \$	584 \$
Exposition fondée sur l'approche standardisée	2 217 \$	700 \$	1 021 \$	3 938 \$
Total des portefeuilles de prêts de détail	99 603 \$	34 842 \$	10 408 \$	144 853 \$

Modifications comptables futures

Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption des normes énumérées ci-dessous :

Présentation d'informations pro forma supplémentaires à l'égard des regroupements d'entreprises

En décembre 2010, le FASB a publié la directive ASU 2010-29, intitulée *Business Combinations (Topic 805): Disclosure of Supplementary Pro Forma Information for Business Combinations (a consensus of the FASB Emerging Issues Task Force)*. Cette mise à jour précise qu'une entité qui présente des états financiers comparatifs doit fournir des informations financières pro forma selon le FASB ASC 805 à la date d'acquisition. Elle exige également que l'entité présente des informations quantitatives additionnelles à l'égard des ajustements pro forma. Nous adopterons cette mise à jour prospectivement à compter du 1^{er} novembre 2012.

Mise en pension de titres

En avril 2011, le FASB a publié la directive ASU 2011-03, intitulée *Transfers and Servicing (Topic 860): Reconsideration of Effective Control for Repurchase Agreements*. Cette mise à jour précise que la comptabilisation d'une mise en pension de titres est en partie tributaire de l'exercice, par le cédant, du contrôle effectif sur les actifs financiers cédés. Si le cédant exerce un contrôle effectif, il doit comptabiliser la mise en pension comme un emprunt garanti plutôt que comme une vente. Le FASB conclut que l'évaluation du contrôle effectif dépend des droits et obligations contractuels du cédant à l'égard des actifs financiers cédés, et non de la capacité du cédant d'exercer ces droits ou d'honorer ces obligations au moyen d'un accord de maintien d'une garantie.

Nous adopterons cette mise à jour prospectivement le 1^{er} février 2012.

Note 32 | Transition aux Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public sont tenues d'appliquer les IFRS pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, nos états financiers consolidés audités pour l'exercice prenant fin le 31 octobre 2012 seront les premiers états financiers annuels préparés conformément aux IFRS, y compris l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1). Selon l'IFRS 1, une entité est tenue d'adopter les IFRS pour ses premiers états financiers annuels préparés conformément aux IFRS en procédant à une déclaration explicite et sans réserve de cette conformité dans ces états financiers. Nous ferons cette déclaration de conformité lorsque nous publierons nos états financiers consolidés annuels de 2012.

Selon l'IFRS 1, des informations financières comparatives doivent être fournies. Par conséquent, nous avons appliqué les IFRS pour la première fois le 1^{er} novembre 2010 (la date de transition), et avons préparé notre premier bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS (bilan d'ouverture selon les IFRS) à cette date. Le bilan d'ouverture selon les IFRS constitue le point de départ de la présentation de l'information financière selon les IFRS.

Conformément à l'IFRS 1, nous avons appliqué rétrospectivement les méthodes comptables selon les IFRS au moment de la préparation de notre bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010. Ces méthodes comptables selon les IFRS sont celles que nous prévoyons appliquer dans nos premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS pour l'exercice prenant fin le 31 octobre 2012, bien que l'IFRS 1 prévoit certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires à l'application rétrospective des IFRS, comme il est mentionné à la section A, « Exemptions et exceptions à l'application rétrospective des IFRS ».

L'information qui suit vise à permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre l'incidence de l'adoption des IFRS sur nos états financiers consolidés. L'information qui suit comprend notre bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010 préparé sur la base des exemptions facultatives et des méthodes comptables que nous prévoyons appliquer dans nos premiers états financiers annuels selon les IFRS. Une analyse des différences entre les méthodes comptables selon les IFRS et celles selon les PCGR du Canada qui ont donné lieu à des ajustements de transition au 1^{er} novembre 2010 figure à la section B, « Différences entre les méthodes comptables ».

Bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS et rapprochement avec les montants présentés antérieurement selon les PCGR du Canada, au 1^{er} novembre 2010 (date de transition aux IFRS)

En millions de dollars, au 1 ^{er} novembre 2010	PCGR du Canada	Ajustements selon les IFRS	IFRS	Note
ACTIF				
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	2 190 \$	(373) \$	1 817 \$	C.2
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	9 862	(857)	9 005	B.3, B.6
Valeurs mobilières				
Compte de négociation	28 557	517	29 074	B.3
Disponibles à la vente	26 621	(2 252)	24 369	A.5, A.8, B.2-B.4, B.6
Valeurs désignées à leur juste valeur (<i>désignées comme étant à la juste valeur</i>)	22 430	(21 555)	875	A.5, A.8, B.2, B.4
	77 608	(23 290)	54 318	
Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées	2 401	–	2 401	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	34 941	(219)	34 722	B.6
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	93 568	49 716	143 284	A.8, B.2, B.3
Particuliers	34 335	–	34 335	
Cartes de crédit	12 127	3 787	15 914	A.8, B.2, B.9
Entreprises et gouvernements	38 582	(636)	37 946	A.8, B.2-B.4, B.6, B.8
Provision pour pertes sur créances	(1 720)	(166)	(1 886)	A.8, B.3
	176 892	52 701	229 593	
Divers				
Instruments dérivés	24 682	18	24 700	B.2, B.3
Engagements de clients en vertu d'acceptations	7 684	(51)	7 633	
Terrains, bâtiments et matériel	1 660	(92)	1 568	B.6, B.7
Écart d'acquisition (<i>goodwill</i>)	1 913	(6)	1 907	B.6
Logiciels et autres actifs incorporels (<i>logiciels et autres immobilisations incorporelles</i>)	609	(30)	579	
Placements dans des sociétés associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et des coentreprises (<i>comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence</i>)	298	168	466	B.6
Autres actifs	11 300	(701)	10 599	Divers
	48 146	(694)	47 452	
	352 040 \$	27 268 \$	379 308 \$	
PASSIF ET TOTAL DES CAPITAUX PROPRES				
Dépôts				
Particuliers	113 294 \$	– \$	113 294 \$	
Entreprises et gouvernements	127 759	(11 918) \$	115 841	A.8, B.2, B.3, B.6, C.3
Banques	5 618	–	5 618	
	246 671	(11 918)	234 753	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	9 673	–	9 673	A.8, B.2, B.3
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	4 306	–	4 306	
Emprunts garantis	–	43 814	43 814	A.8, B.2, B.3, C.3
Valeurs mobilières de Capital Trust	–	1 600	1 600	A.8, B.3
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	23 914	(3 263)	20 651	B.2
Divers				
Instruments dérivés	26 489	(1 126)	25 363	A.8, B.2, B.3
Acceptations	7 684	(51)	7 633	
Autres passifs	12 572	(629)	11 943	Divers
	46 745	(1 806)	44 939	
Titres secondaires	4 773	–	4 773	
Participations ne donnant pas le contrôle	168	(168)	–	C.1
Capitaux propres¹				
Actions privilégiées	3 156	–	3 156	
Actions ordinaires	6 804	–	6 804	
Surplus d'apport (<i>capital apporté</i>)	96	2	98	B.5
Bénéfices non répartis (<i>résultats non distribué</i>)	6 095	(1 938)	4 157	
Cumul des autres éléments du résultat étendu (<i>cumul des autres éléments du résultat global</i>)	(361)	777	416	
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	15 790	(1 159)	14 631	
Participations ne donnant pas le contrôle	–	168	168	C.1
Total des capitaux propres	15 790	(991)	14 799	
	352 040 \$	27 268 \$	379 308 \$	

1) Voir la section D sur le rapprochement des capitaux propres selon les PCGR du Canada et selon les IFRS à la date de transition.

Note : Les termes en italique correspondent aux termes utilisés selon les IFRS.

Notes du bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS

A. Exemptions et exceptions à l'application rétrospective des IFRS

Les exemptions facultatives et les exceptions obligatoires prévues par l'IFRS 1 à l'application rétrospective des méthodes comptables selon les IFRS qui ont été appliquées dans la préparation du bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS figurent ci-après.

Exemptions facultatives à l'application des IFRS

1. *Écarts actuariels au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies* – L'application rétrospective de l'approche corridor selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, exigerait que nous retractions les montants comptabilisés au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, y compris les écarts actuariels non amortis, à compter de la mise en place ou de l'acquisition des régimes jusqu'à la date de transition, comme si nous avions toujours appliqué l'IAS 19. Cependant, l'IFRS 1 permet aux entités de comptabiliser plutôt tous les écarts actuariels non amortis à la date de transition dans le solde d'ouverture des résultats non distribués, sauf les écarts liés aux filiales qui ont appliqué les IFRS à leurs propres états financiers avant leur société mère. Nous avons opté pour ce choix « nouveau départ », ce qui a entraîné la comptabilisation de pertes actuarielles nettes non amorties après impôt de 1 150 M\$ pour nos régimes à prestations définies qui existaient selon les PCGR du Canada au 1^{er} novembre 2010 dans les résultats non distribués. Ce montant exclut les pertes actuarielles non amorties liées à CIBC FirstCaribbean, laquelle avait adopté les IFRS avant la CIBC. Cet ajustement de transition, ainsi que les autres ajustements selon les IFRS aux avantages du personnel (voir la section B.1), a entraîné une baisse cumulative après impôt de 1 080 M\$ dans les résultats non distribués.
2. *Regroupements d'entreprises* – L'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, exige le recours accru à l'évaluation à la juste valeur dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises, y compris l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle et de la contrepartie éventuelle. L'IFRS 3 exige également le recours à la date de clôture au lieu de la date de l'annonce, pour évaluer la contrepartie en actions. En outre, les frais d'opération et certains coûts liés à la restructuration compris respectivement dans le prix d'achat et dans la répartition du prix d'achat en vertu des PCGR du Canada doivent être passés en charges en vertu des IFRS. Si l'IFRS 3 était appliquée rétrospectivement, ces différences auraient une incidence sur la répartition préalable du prix d'achat et sur le montant du goodwill qui sera comptabilisé au bilan. Toutefois, l'IFRS 1 donne le choix i) d'appliquer l'IFRS 3 prospectivement à compter de la date de transition ou ii) d'appliquer l'IFRS 3 prospectivement à compter d'une date antérieure à la date de transition, dans la mesure où l'IFRS 3 est appliquée uniformément à tous les regroupements d'entreprises effectués entre cette date et la date de transition. Nous

avons choisi d'appliquer l'IFRS 3 prospectivement à compter de la date de transition et, par conséquent, les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition n'ont pas été retraités selon les IFRS. Ainsi, la valeur comptable du goodwill découlant des regroupements d'entreprises déterminée précédemment d'après la méthode de comptabilisation des regroupements d'entreprises selon les PCGR du Canada, n'a pas été ajustée. Indépendamment de cette exemption, nous avons été tenus, à la date de transition, d'évaluer si les actifs acquis et les passifs repris des regroupements d'entreprises effectués avant la date de transition respectent les critères de comptabilisation de l'IFRS pertinente, et si certains actifs acquis et passifs repris des regroupements d'entreprises qui n'ont pas été comptabilisés selon les PCGR du Canada doivent l'être selon les IFRS. Les exigences des IFRS ont ensuite été appliquées aux actifs acquis et aux passifs repris à compter de la date d'acquisition jusqu'à la date de transition. Nous avons appliqué ces exigences, qui n'ont pas changé la valeur comptable du goodwill comptabilisé au titre des regroupements d'entreprises effectués avant la date de transition. De plus, selon l'exemption pour les regroupements d'entreprises, nous avons soumis la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée à un test de dépréciation à la date de transition et avons déterminé qu'il n'y avait aucun indice de dépréciation à cette date (voir la section B.11 pour plus de précisions).

3. *Montant cumulé des différences de conversion* – Si nous appliquons rétrospectivement l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, nous serions tenus de déterminer le profit et la perte découlant du montant cumulé des différences de conversion à compter de la date à laquelle une filiale ou une entité détenue selon la méthode de la mise en équivalence a été constituée ou acquise. L'IFRS 1 permet cependant aux entités de choisir de comptabiliser le montant cumulé des ajustements liés aux différences de conversion inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global pour les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère, y compris le profit ou la perte cumulée sur les couvertures d'investissements nets dans ces établissements à l'étranger, dans les résultats non distribués à la date de transition. Nous avons opté pour ce choix « nouveau départ », ce qui a entraîné une baisse après impôt de 575 M\$ des résultats non distribués à la date de transition, ainsi que d'une hausse compensatoire dans le cumul des autres éléments du résultat global.
4. *Coûts d'emprunt* – L'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, exige l'incorporation dans le coût de l'actif des coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. À notre avis, une « longue période » correspond à plus d'un an. L'IFRS 1 donne cependant le choix d'appliquer l'IAS 23

prospectivement à compter de la date de transition, plutôt que de l'appliquer rétrospectivement.

Nous avons choisi d'appliquer l'IAS 23 prospectivement et incorporerons les coûts d'emprunt dans le coût des actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement du projet correspond à la date de transition ou la suit.

5. *Classement d'instruments financiers comptabilisés antérieurement* – Dans certaines circonstances, l'IFRS 1 permet à une entité de désigner, à la date de transition, un actif financier ou un passif financier comptabilisé antérieurement comme actif financier ou passif financier désigné comme étant à la juste valeur ou un actif financier comptabilisé antérieurement comme actif financier disponible à la vente.

Nous avons choisi de désigner des prêts et créances comptabilisés antérieurement, dont la valeur comptable selon les PCGR du Canada était de 350 M\$, comme étant à la juste valeur à la date de transition aux IFRS, de sorte qu'une diminution après impôt de 58 M\$ a été comptabilisée dans les résultats non distribués à la date de transition. Voir la section B.4 pour plus de précisions.

Exceptions obligatoires à l'application des IFRS

L'IFRS 1 interdit l'application rétrospective de certaines exigences des IFRS. Les exceptions obligatoires applicables selon l'IFRS 1 qui ont été appliquées dans la préparation du bilan d'ouverture selon les IFRS sont présentées ci-après.

6. *Comptabilité de couverture* – Dans notre bilan d'ouverture selon les IFRS, seules les relations de couverture qui respectent les conditions requises pour la comptabilité de couverture précisées dans l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, sont prises en compte. Les relations de couverture n'ont pas été désignées rétrospectivement et les documents justificatifs n'ont pas été créés rétrospectivement. Par conséquent, puisque les relations de couverture qui étaient jugées efficaces selon les PCGR du Canada le sont également selon l'IAS 39 à la date de transition, elles sont prises en compte à titre de couvertures efficaces dans le bilan d'ouverture selon les IFRS. Le bilan d'ouverture selon les IFRS présente également les couvertures de flux de trésorerie liées aux couvertures des paiements fondés sur des actions qui sont comptabilisés sur la période de performance ou la période d'acquisition des droits selon les IFRS, mais qui sont passés en charges au cours de la période de performance précédant l'attribution selon les PCGR du Canada (voir la section B.5).
7. *Estimations* – Nos estimations formulées conformément aux IFRS à la date de transition correspondent aux estimations formulées à cette date conformément aux PCGR du Canada, et les ajustements visent uniquement à tenir compte des différences entre les méthodes comptables. Les estimations additionnelles faites selon les IFRS, qui n'étaient pas requises selon les PCGR du Canada, sont fondées sur l'information et les conditions qui existaient à

la date de transition. Les connaissances a posteriori n'ont pas été utilisées pour formuler ou réviser les estimations.

8. *Application des exigences de décomptabilisation de l'IAS 39* – Cette exception obligatoire permet que les transferts d'actifs financiers qui ont eu lieu avant la date de transition soient exemptés de l'application des exigences en matière de décomptabilisation de l'IAS 39; elle autorise toutefois une entité à appliquer les règles rétrospectivement à la date de son choix. Cependant, le BSIF exige que toutes les institutions financières réglementées appliquent les exigences de décomptabilisation rétrospectivement aux transferts réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004, et que tous les transferts réalisés avant cette date soient considérés comme bénéficiant de droits acquis.

B. Différences entre les méthodes comptables

Outre les exemptions et les exceptions analysées ci-dessus, les descriptions qui suivent expliquent les différences importantes entre les conventions comptables selon les PCGR du Canada et les méthodes comptables selon les IFRS qui ont été appliquées dans la préparation du bilan d'ouverture selon les IFRS et leur incidence.

1. Avantages du personnel Plafond de l'actif

PCGR du Canada – Lorsque les actifs du régime excèdent le montant de l'obligation au titre des prestations constituées d'un régime à prestations définies, entraînant un excédent du régime, une provision pour moins-value est comptabilisée pour tout montant de l'excédent qui est supérieur à l'avantage économique futur prévu découlant de l'actif. L'actif au titre des prestations constituées est présenté déduction faite de la provision pour moins-value.

IFRS – De manière semblable aux PCGR du Canada, l'IAS 19 limite la comptabilisation d'un excédent à l'avantage économique futur attendu découlant de l'actif (le plafond de l'actif). La méthode de calcul de l'avantage économique futur attendu selon l'IAS 19 diffère toutefois de celle utilisée selon les PCGR du Canada.

Par suite de l'indication plus précise fournie par l'IAS 19, la CIBC a comptabilisé à la date de transition une réduction de valeur d'un montant plus basse pour deux régimes de retraite, ainsi qu'une hausse correspondante dans les résultats non distribués.

Coûts des services passés

PCGR du Canada – Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière au cours de laquelle les salariés deviennent entièrement admissibles aux avantages.

IFRS – Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits ou, si les droits s'acquièrent immédiatement, la charge est comptabilisée aussitôt dans le résultat net.

Pour le coût des services passés non comptabilisé à la date de transition ayant trait à des droits acquis, un ajustement a été comptabilisé pour tenir compte de ce montant et un ajustement correspondant a été comptabilisé dans les résultats non distribués.

Pour le coût des services passés non comptabilisés à la date de transition ayant trait à des droits non acquis, un ajustement a été comptabilisé pour diminuer le montant non comptabilisé à un montant qui aurait existé à la date de transition si les dispositions des IFRS avaient toujours été appliquées.

Attribution des coûts au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

PCGR du Canada – La période d'attribution au titre des prestations médicales et dentaires des régimes postérieurs à l'emploi dont les droits sont acquis en fonction de l'âge et des années consécutives de service correspond à la période active des employés à compter de la date de leur embauche jusqu'à la date d'admissibilité intégrale.

IFRS – La période d'attribution pour les prestations médicales et dentaires du régime postérieur à l'emploi qui ne s'accumulent pas en fonction des années de service (c.-à-d. que les droits ne sont pas acquis en fonction de l'âge et des années consécutives de service) commence à la date à laquelle le temps de service génère des droits à prestations en vertu du régime jusqu'à la date d'admissibilité intégrale. La date à laquelle le temps de service génère des droits à prestations peut être postérieure à la date de l'embauche, entraînant ainsi la comptabilisation de l'obligation à une date postérieure selon les IFRS et la comptabilisation de l'obligation et des charges sur une période plus courte. La différence d'attribution des droits aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à une diminution de l'obligation au titre des prestations définies à la date de transition et à une augmentation correspondante dans les résultats non distribués.

Les différences susmentionnées et notre choix « nouveau départ » décrit à la section A.1 ont eu comme incidence nette une augmentation du passif net au titre des prestations définies et une diminution après impôt de 1 080 M\$ dans les résultats non distribués à la date de transition.

2. Créances hypothécaires titrisées

PCGR du Canada – Les opérations de titrisation, y compris les cessions d'actifs financiers à des structures d'accueil admissibles, sont comptabilisées comme ventes d'actifs lorsque nous abandonnons le contrôle des actifs financiers cédés et recevons une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Le montant du gain ou de la perte constaté dépend de la valeur comptable antérieure des actifs financiers cédés, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés selon leur juste valeur relative à la date de la cession. Les opérations de titrisation de titres hypothécaires garantis par le gouvernement pour lesquels nous conservons tous les droits de bénéficiaires des actifs titrisés, sont reclassées des prêts hypothécaires à l'habitation en TACH comptabilisés comme des valeurs désignées à leur juste valeur.

IFRS – Selon l'IAS 39, pour déterminer si un actif financier doit être décomptabilisé dans le cadre d'une opération de vente, il faut se fonder sur le transfert des risques et avantages et sur le contrôle plutôt qu'uniquement sur l'éventualité que le cédant n'ait pas conservé le contrôle. Par conséquent, il est plus probable que les opérations de titrisation seront comptabilisées à titre d'emprunts garantis que de ventes. De plus, un cédant n'est pas autorisé à reclasser les instruments financiers créés au cours d'opérations de titrisation de titres hypothécaires garantis par le gouvernement, de prêts à valeurs mobilières.

Comme il est mentionné à la section A.8, nous avons appliqué rétrospectivement les exigences de décomptabilisation de l'IAS 39 aux transferts qui ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2004. À la date de transition, cette modification à la comptabilisation des TACH vendus et de notre portefeuille de TACH a entraîné une augmentation des actifs consolidés de 27,4 G\$, principalement dans la comptabilisation des titres hypothécaires à l'habitation, nets de l'élimination des participations conservées, et une hausse de 27,5 G\$ des passifs consolidés, dans la comptabilisation des passifs au titre du financement connexes dans les emprunts garantis à l'égard des TACH vendus. De plus, puisque la création des TACH détenus en portefeuille n'est pas considérée comme une opération à comptabiliser selon les IFRS, des TACH comptabilisés antérieurement comme valeurs désignées à la juste valeur sont dorénavant comptabilisés comme prêts hypothécaires à l'habitation au coût amorti de 20,1 G\$.

Par conséquent, une baisse après impôt de 131 M\$ a été comptabilisée dans les résultats non distribués et une baisse après impôt de 34 M\$, dans le cumul des autres éléments du résultat global à la date de transition au titre de la comptabilisation des prêts hypothécaires et des emprunts garantis au coût amorti (notamment le rétablissement des ajustements liés au montage et des autres ajustements liés au coût amorti connexes), et de l'élimination de la comptabilisation selon les PCGR du Canada des participations conservées, des passifs de gestion et des profits et pertes évalués à la valeur du marché découlant de swaps position vendeur conclus avec une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement et de l'élimination des profits et pertes évalués à la valeur de marché obtenus de notre portefeuille de TACH, en ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation titrisés par la création de TACH en vertu du programme de titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

3. Consolidation

PCGR du Canada – Nous déterminons si nous devons consolider une entité selon un des deux modèles suivants : le modèle des droits de vote ou, si l'entité est une EDDV, le modèle des droits variables. Si une entité n'est pas une EDDV, l'analyse de la consolidation repose sur le contrôle éventuel que nous avons sur l'entité, c'est-à-dire que nous avons le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité pour retirer des avantages de ses activités et que nous sommes exposés aux risques connexes. Le contrôle est

présupposé exister lorsque nous détenons, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des actions avec droit de vote.

Selon le modèle des droits variables, la consolidation repose sur une analyse pour déterminer si nous sommes le principal bénéficiaire. On entend par principal bénéficiaire l'entreprise qui absorbe la majorité des pertes prévues ou qui reçoit la majeure partie des rendements résiduels prévus d'une EDDV, ou les deux. Les structures d'accueil admissibles sont exclues du champ d'application du modèle des droits variables et sont exemptées de la consolidation selon le modèle des droits de vote.

IFRS – Selon les IFRS, les exigences relatives à la consolidation reposent sur le contrôle, défini dans le modèle des droits de vote et précisé dans l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Le contrôle est défini comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité pour retirer des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque nous détenons, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, mais il existe également lorsque nous détenons la moitié ou moins des droits de vote et que nous détenons des droits contractuels ou légaux qui nous procurent le contrôle, ou le contrôle de fait.

Les IFRS ne renferment pas la notion d'EDDV. Toutefois, les IFRS comprennent la notion d'entité ad hoc, soit une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini. Comme bon nombre des indicateurs du contrôle traditionnels définis dans l'IAS 27 ne sont pas présents dans une entité ad hoc, la SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, contient des indications supplémentaires, et l'entité ad hoc est consolidée lorsque les critères définis dans la SIC-12 sont respectés. Selon ces critères, l'entité ad hoc doit être consolidée lorsque nous détenons le contrôle de l'entité ad hoc sous forme de pouvoirs de décision et avons le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc ou sommes exposés à la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc.

Selon les critères de la SIC-12, nous avons consolidé CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné la décomptabilisation des billets de dépôt de premier rang émis à la Fiducie, qui sont comptabilisés au poste Dépôts – entreprises et gouvernements, et la comptabilisation des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust à titre de passif, sans incidence sur les résultats non distribués. En outre, nous avons déconsolidé certaines autres entités ad hoc qui ne respectaient pas les critères de la SIC-12.

De plus, les IFRS ne renferment pas la notion de structures d'accueil admissibles, qui sont considérées comme étant des entités ad hoc selon les IFRS et sont analysées en vue de la consolidation selon la SIC-12. Selon les critères de la SIC-12, les entités qui étaient des structures d'accueil admissibles selon les PCGR du Canada ont été consolidées selon les IFRS, notamment Cards II Trust, Broadway Trust et Crisp Trust.

À la date de transition, la consolidation d'entités supplémentaires s'est traduite par un accroissement de 3,8 G\$ des actifs consolidés et de 3,9 G\$ des passifs consolidés, surtout associé au passif lié au financement du papier commercial comptabilisé au poste Emprunts garantis, et par une baisse après impôt de 128 M\$ dans les résultats non distribués et une baisse après impôt de 8 M\$ dans le cumul des autres éléments du résultat global. La déconsolidation des entités ad hoc a donné lieu à une diminution de 827 M\$ des actifs et des passifs consolidés et n'a eu aucune incidence sur les résultats non distribués.

4. Instruments financiers : comptabilisation et évaluation *Évaluation des titres de participation disponibles à la vente privés*

PCGR du Canada – Les titres de participation disponibles à la vente qui n'ont pas de cours sur un marché actif (p. ex. des placements dans des sociétés privées) sont évalués au coût après déduction du cumul des pertes de valeur.

IFRS – Selon l'IAS 39, les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être mesurée de façon fiable.

Un ajustement d'un montant de 328 M\$ a été apporté pour porter la valeur comptable des titres de participation disponibles à la vente à la juste valeur à la date de transition, et une augmentation correspondante après impôt de 201 M\$ a été comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Profits et pertes de change sur les instruments de créance disponibles à la vente

PCGR du Canada – Les gains et pertes de change attribuables aux instruments de créance disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

IFRS – Les profits et pertes de change attribuables aux instruments de créance disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net selon l'IAS 39.

Cette différence a donné lieu au transfert des profits de change après impôt connexes de 5 M\$ réalisés sur ces actifs du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués à la date de transition.

Perte de valeur des titres de participation disponibles à la vente

PCGR du Canada – Nous détenons des titres de participation disponibles à la vente qui sont soumis à des tests de dépréciation après leur comptabilisation initiale. Le recouvrement futur prévu est un élément qui est pris en compte lorsque nous évaluons une baisse de valeur « durable » pour tenter de déterminer si la baisse de la juste valeur du placement est « importante ou prolongée ». De plus, lorsqu'il est déterminé qu'un placement est déprécié et que la valeur comptable de celui-ci a été réduite à sa juste valeur du moment, cette dernière devient le nouveau prix de base et la nouvelle base d'évaluation pour les tests de dépréciation ultérieurs.

Nous détenons également certaines actions privilégiées perpétuelles de qualité supérieure classées comme titres de participation disponibles à la vente, à l'égard desquelles le test de dépréciation est effectué selon le modèle du test de dépréciation de la dette conformément aux directives de la SEC à l'égard des actions privilégiées perpétuelles de qualité supérieure. Nous n'avons pas comptabilisé de perte de valeur pour nos actions privilégiées perpétuelles.

IFRS – L'IAS 39 ne permet pas de tenir compte du recouvrement futur attendu aux fins du test de dépréciation des titres de participation disponibles à la vente lorsque nous déterminons si une baisse de la juste valeur est importante ou prolongée. De plus, l'IAS 39 exige que, lorsqu'un titre de participation disponible à la vente a subi une perte de valeur, toute diminution future de la juste valeur soit comptabilisée en résultat net. Cette exigence a donné lieu à la comptabilisation de pertes de valeur additionnelles de 14 M\$ dans les résultats non distribués et à une augmentation après impôt de 10 M\$ du cumul des autres éléments du résultat global à la date de transition.

Selon les IFRS, une entité dispose d'un choix de méthode comptable lui permettant d'utiliser soit le modèle du test de dépréciation des « titres de participation » ou de la « dette » pour évaluer la perte de valeur des actions privilégiées perpétuelles de qualité supérieure classées comme disponibles à la vente. Une fois la méthode choisie, elle doit être appliquée de manière constante à toutes les actions privilégiées perpétuelles de qualité supérieure. Nous avons choisi d'appliquer le modèle du test de dépréciation des titres de participation pour ces actions. En appliquant le modèle de dépréciation des titres de participation rétrospectivement, le seuil de la baisse de valeur « importante ou prolongée » n'a pas été respecté pour certaines actions privilégiées perpétuelles de qualité supérieure disponibles à la vente avant la date de transition, ce qui a donné lieu à une perte de valeur après impôt de 36 M\$ selon les IFRS, qui a été comptabilisée à titre de diminution dans les résultats non distribués, à la date de transition, et à titre d'augmentation correspondante dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Reclassement des instruments financiers

PCGR du Canada – Avant les modifications apportées en juillet 2009 au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, les PCGR

du Canada exigeaient que tous les prêts soient évalués au coût après amortissement et interdisaient explicitement que les prêts soient évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sauf si les prêts étaient désignés comme étant à la juste valeur. Par conséquent, nous avons comptabilisé certains prêts à effet de levier consentis avant 2009 comme prêts et créances évalués au coût après amortissement même si nous avions l'intention à court terme de vendre ces prêts au moment de leur comptabilisation initiale.

IFRS – Selon l'IAS 39, les prêts qu'une entité a l'intention de vendre à moyen terme au moment de la comptabilisation initiale doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. De plus, en 2008, l'IAS 39 a été modifiée pour permettre le reclassement des actifs financiers qui étaient classés comme détenus à des fins de transaction dans les prêts et créances si certains critères étaient respectés ou, dans des cas rares, comme disponibles à la vente. Par suite de l'application rétrospective de l'IAS 39 aux prêts à effet de levier et de l'application des dispositions de l'IAS 39 en matière de reclassement, les prêts à effet de levier continuent d'être classés comme prêts et créances selon les IFRS. Toutefois, un ajustement transitoire a été apporté à l'égard de la période allant de la comptabilisation initiale au 1^{er} juillet 2008, pendant laquelle les prêts auraient dû être classés comme détenus à des fins de transaction selon les IFRS, mais étaient classés à titre de prêts et créances et évalués au coût après amortissement selon les PCGR du Canada. Cet ajustement, y compris la désactualisation qui se serait produite avant la date de transition, a entraîné une réduction de 38 M\$ de la valeur comptable de ces prêts ainsi qu'une baisse après impôt de 27 M\$ dans les résultats non distribués à la date de transition.

Par ailleurs, comme il est mentionné à la section A.5, les entités, lorsqu'elles appliquent les exigences et les exemptions facultatives de l'IFRS 1 aux instruments financiers comptabilisés antérieurement, doivent respecter les critères de l'IAS 39 en matière de classement des instruments financiers dans la préparation du bilan d'ouverture selon les IFRS. Par conséquent, nous avons reclassé certains instruments financiers à la date de transition comme suit :

En millions de dollars		PCGR du Canada		IFRS	
Classement	Valeur comptable au 31 octobre 2010	Classement	Valeur comptable au 1 ^{er} novembre 2010	Baisse après impôt des résultats non distribués au 1 ^{er} novembre 2010	
Prêts désignés à la juste valeur	11 \$	Prêts liés au compte de négociation à la juste valeur	11 \$	Néant	
Prêts désignés à la juste valeur	9	Prêts et créances au coût amorti	9	Néant	
Prêts et créances au coût après amortissement	350	Valeurs à la juste valeur	270	58 \$	
Valeurs mobilières disponibles à la vente à la juste valeur	8	Prêts et créances au coût amorti	8	Néant	
Valeurs du compte de négociation à la juste valeur	1	Valeurs mobilières disponibles à la vente à la juste valeur	1	Néant	

5. Paiements fondés sur des actions

Période de comptabilisation des charges

PCGR du Canada – La juste valeur estimative à la date d'attribution des paiements à base d'actions est comptabilisée intégralement au cours de l'exercice précédant la date d'attribution des droits si l'attribution porte sur la performance au cours de cet exercice.

IFRS – Selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, dans le cas des attributions pour lesquelles la date de début des années précède la date d'attribution (p. ex. l'attribution comprend une année de performance précédant la date d'attribution), la juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée au cours de la période allant de la date du début des années de service (c.-à-d. le début de l'année de performance précédant la date d'attribution) à la date d'acquisition des droits. Dans le cas de ces attributions, le montant du paiement fondé sur des actions est comptabilisé sur une période plus longue selon les IFRS. Les attributions visant le maintien en poste sont comptabilisées sur la période d'acquisition des droits, ce qui correspond au traitement comptable selon les PCGR du Canada.

Renonciations

PCGR du Canada – Les renonciations aux attributions découlant du fait qu'une condition d'acquisition autre qu'une condition de marché n'a pas été remplie sont comptabilisées lorsqu'elles se produisent.

IFRS – L'incidence des renonciations à des attributions est d'abord estimée à la date d'attribution (ou à la date du début des années si cette date survient plus tôt), et l'estimation des renonciations est ajustée si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les renonciations réelles différeront de l'estimation initiale. Par conséquent, la valeur comptable du passif au titre des transactions réglées en trésorerie est inférieure selon les IFRS, étant donné qu'elle reflète une estimation des renonciations à la date de présentation de l'information financière.

Les différences susmentionnées ont eu pour incidence nette une diminution avant impôt de 150 M\$ du passif et une augmentation après impôt compensatoire de 103 M\$ et de 2 M\$ respectivement dans les résultats non distribués et dans le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi qu'une hausse après impôt de 2 M\$ dans le capital apporté à la date de transition.

6. Comptabilisation des coentreprises

PCGR du Canada – Les participations dans des entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la consolidation proportionnelle. De plus, les versions antérieures des PCGR du Canada exigeaient l'amortissement de l'écart d'acquisition, y compris l'écart d'acquisition comptabilisé en vertu des ententes de coentreprise.

IFRS – Selon l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, les participations dans des entités contrôlées conjointement peuvent être comptabilisées au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle ou de la méthode de la mise en équivalence. Nous avons choisi d'appliquer la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation de notre participation dans des entités contrôlées conjointement. La transition à la

méthode de la mise en équivalence n'a pas eu d'incidence sur les résultats non distribués à la date de transition, mais a entraîné une baisse des actifs et des passifs consolidés de 2,2 G\$. Par ailleurs, en raison de la transition à la méthode de la mise en équivalence selon les IFRS, l'amortissement du goodwill comptabilisé antérieurement selon la méthode de la consolidation proportionnelle a été repris, ce qui a donné lieu à une hausse après impôt de 6 M\$ des résultats non distribués à la date de transition.

7. Contrats de location-financement

PCGR du Canada – Selon les PCGR du Canada, nous avons été considérés comme étant le propriétaire des terrains et des bâtiments d'un certain bien immeuble ainsi que le détenteur de la dette connexe. Nous avons effectué la comptabilisation initiale des terrains et des bâtiments au coût et avons comptabilisé une valeur comptable initiale de la dette correspondant au montant des terrains et des bâtiments. De plus, à titre de propriétaire réputé, nous avons amorti les bâtiments sur une période de 40 ans, mais n'avons pas amorti les terrains.

IFRS – Selon l'IAS 17, *Contrats de location*, nous sommes tenus de comptabiliser un actif et un passif sous-jacents au contrat de location-financement pour le bien mobilier susmentionné. Les terrains et les bâtiments ainsi que le passif correspondant sont évalués à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, qui est inférieure à la valeur comptable des terrains et des bâtiments. Cela est dû au fait que les terrains et les bâtiments sont amortis sur la durée de 30 ans du contrat de location, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une baisse après impôt de 17 M\$ dans les résultats non distribués à la date de transition, compte tenu de l'augmentation de la charge d'amortissement cumulée selon les IFRS jusqu'à la date de transition, contrebalancée en partie par la diminution de la charge d'intérêt cumulée selon les IFRS.

8. Prêts à effet de levier

PCGR du Canada – Selon les PCGR du Canada, un changement du calendrier estimatif des flux de trésorerie liés aux impôts sur les bénéfices entraîne l'établissement d'un nouveau calendrier de constatation du revenu découlant du bail adossé conformément aux indications présentées dans le CPN-46, *Baux adossés*.

IFRS – Les placements de la CIBC dans des baux adossés sont classés comme prêts et sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont évalués en fonction du taux de rendement constant au moyen du taux d'intérêt effectif déterminé au début de la période de location. Il en est résulté une hausse des prêts aux entreprises et aux gouvernements de 37 M\$ ainsi qu'une hausse après impôt dans les résultats non distribués de 20 M\$ à la date de transition.

9. Programmes de fidélisation de la clientèle

PCGR du Canada – Lorsque les points-cadeaux de fidélisation de la clientèle aux termes des programmes de primes sur cartes de crédit autogérés sont attribués, les coûts prévus pour remplir l'obligation de livrer les cadeaux sont comptabilisés à titre de passif et sont portés en réduction de la contrepartie connexe. Lorsque le client échange ses points-cadeaux, le passif est réduit des coûts réels des cadeaux.

Par l'intermédiaire de nos cartes de crédit, nous offrons à nos clients des primes de fidélisation lorsque ces derniers activent leur nouvelle carte. Les coûts associés à ces primes sont différés et amortis.

IFRS – Lorsque des points-cadeaux de fidélisation de la clientèle sont octroyés aux termes de programmes de primes sur cartes de crédit autogérés, la juste valeur estimée des points cadeau qui devraient être échangés, est comptabilisée à titre de passif et portée en réduction de la contrepartie connexe. Lorsque nous avons rempli notre obligation de livrer des cadeaux, le passif est comptabilisé en charges dans le résultat net.

Les primes de fidélisation octroyées lorsque les clients activent leur nouvelle carte sont comptabilisées en charges de la même manière que les autres points cadeau de fidélisation selon les IFRS au lieu d'être différées et amorties.

Les différences de comptabilisation des primes de fidélisation ont donné lieu à une baisse après impôt de 6 M\$ dans les résultats non distribués à la date de transition.

10. Comptabilisation des pertes sur créances

PCGR du Canada – Un prêt douteux est évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts. La désactualisation de la valeur temps de l'argent (la désactualisation des flux de trésorerie futurs) peut être comptabilisée à titre de crédit à la provision ou à titre de produit d'intérêts. Nous avons choisi de comptabiliser la désactualisation de la valeur temps de l'argent comme crédit à la provision.

De plus, les provisions pour pertes sur créances sont classées à titre de provisions spécifiques ou de provision générale. Des provisions spécifiques sont comptabilisées lorsqu'il existe un indice de dépréciation des prêts, lesquels sont soumis soit individuellement, soit collectivement à une évaluation de dépréciation. Une provision générale est établie pour les groupes de prêts lorsque la dépréciation est inhérente, mais qu'elle n'a pas été explicitement repérée.

IFRS – Selon l'IAS 39, un prêt douteux est évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts. Toutefois, selon les IFRS, la désactualisation de la valeur temps de l'argent est comptabilisée à titre de produit d'intérêts. Cette différence n'a eu aucune incidence sur le bilan d'ouverture selon les IFRS.

Selon les IFRS, les provisions pour pertes sur créances sont classées comme des provisions individuelles ou des provisions collectives. En ce qui a trait aux prêts qui sont considérés comme individuellement significatifs, l'évaluation de la dépréciation est effectuée pour chaque compte et les provisions qui en découlent, le cas échéant, sont classées dans les provisions individuelles. La dépréciation est évaluée collectivement dans deux circonstances :

- dans le cas des groupes de prêts soumis individuellement à un test de dépréciation pour lesquels aucune indication objective de dépréciation n'existe individuellement;
- dans le cas des groupes de prêts qui ne sont pas considérés comme étant individuellement significatifs.

La différence de classement n'a pas donné lieu à un ajustement transitoire. Cependant, la catégorie de provision générale relative à tous les prêts selon les PCGR du Canada a été redéfinie comme provision collective selon les IFRS, et la catégorie de provision spécifique relative aux prêts soumis à un test de dépréciation collectif a également été redéfinie comme provision collective selon les IFRS. La provision spécifique pour les prêts soumis à une évaluation individuelle a été redéfinie comme provisions individuelles.

11. Dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles

PCGR du Canada – Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué aux unités d'exploitation qui correspondent soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition est fondé sur la comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition attribué, avec sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur, toute dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée par comparaison de sa valeur comptable avec sa juste valeur implicite. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition représente l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur la juste valeur de ses immobilisations corporelles nettes et de ses autres immobilisations incorporelles.

Le test de dépréciation des autres immobilisations incorporelles est fondé sur la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles avec leur juste valeur. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net selon le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle sur sa juste valeur.

IFRS – Comme il est mentionné à la section A.2, la valeur comptable du goodwill découlant des regroupements d'entreprises effectués avant la date de transition n'a pas été ajustée.

Selon l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie, ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, lesquelles devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie sont définies comme le plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie qui génère, par l'utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'affectation du goodwill à la date de transition aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie selon les IFRS est en grande partie similaire à l'affectation du goodwill aux unités d'exploitation selon les PCGR.

Le test de dépréciation du goodwill est fondé sur une comparaison de la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie, y compris le goodwill affecté, avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie. La perte

de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Le test de dépréciation des autres immobilisations incorporelles est également fondé sur une comparaison de la valeur comptable avec la valeur recouvrable de ces immobilisations. Si la valeur recouvrable est moins élevée que la valeur comptable, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé à titre de perte de valeur.

Selon l'IFRS 1, la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et du goodwill a été soumise à un test de dépréciation à la date de transition (voir la section A.2) et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

De plus, la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée doit être soumise à un test de dépréciation annuel, ou à chaque date de clôture s'il existe un indice de dépréciation possible. Selon les IFRS, la valeur comptable du goodwill découlant de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean a été affectée à l'unité génératrice de trésorerie consolidée de CIBC FirstCaribbean, ce qui correspond à l'affectation de l'écart d'acquisition à l'unité d'exploitation CIBC FirstCaribbean selon les PCGR du Canada. Au troisième trimestre de 2011, un test de dépréciation a été fait selon les PCGR du Canada et selon les IFRS. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur implicite de CIBC FirstCaribbean était plus élevée que sa valeur comptable, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Selon les IFRS, la valeur recouvrable estimative du groupe d'unités génératrices de trésorerie de CIBC FirstCaribbean était inférieure à sa valeur comptable et, par conséquent, une perte de valeur d'environ 200 M\$ a été comptabilisée dans les résultats du troisième trimestre de 2011 préparés selon les IFRS.

La valeur recouvrable estimative du groupe d'unités génératrices de trésorerie de CIBC FirstCaribbean était fondée sur sa valeur d'utilité, qui était estimée au moyen du modèle d'évaluation interne des flux de trésorerie futurs actualisés en tenant compte des flux de trésorerie spécifiques de l'entité. Ce test ressemble à la première étape du test de dépréciation de la juste valeur selon les PCGR du Canada.

C. Autres reclassements touchant la présentation

1. Participations ne donnant pas le contrôle

Selon les PCGR du Canada, les participations minoritaires dans des filiales sont classées séparément des capitaux propres applicables aux actionnaires. Selon les IFRS, les participations minoritaires sont appelées participations ne donnant pas le contrôle, et les participations ne donnant pas le contrôle sont classées comme capitaux propres, et sont présentées séparément dans le total des capitaux.

2. Métaux précieux

Selon les PCGR du Canada, nous avons inclus les métaux précieux au bilan au poste Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, tandis que selon les IFRS, nous avons inclus les métaux précieux dans les autres actifs. Par conséquent, des métaux précieux d'un montant de 373 M\$ ont été reclassés du poste Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques aux autres actifs à la date de transition.

3. Passif au titre d'obligations couvertes

Selon les PCGR du Canada, nous avons inclus le passif au titre d'obligations couvertes au bilan au poste Dépôts – entreprises et gouvernements, tandis que selon les IFRS, nous avons inclus le passif au titre d'obligations couvertes dans les emprunts garantis. Par conséquent, un passif au titre d'obligations couvertes d'un montant de 6,4 G\$ a été reclassé du poste Dépôts – entreprises et gouvernements aux emprunts garantis à la date de transition.

D. Rapprochement des capitaux propres selon les PCGR du Canada et selon les IFRS à la date de transition

En millions de dollars, au 1 ^{er} novembre 2010	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Autres capitaux propres	Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	Note
Comptabilisés selon les PCGR du Canada	6 095 \$	(361) \$	10 056 \$	15 790 \$	– \$	15 790 \$	
Avantages sociaux	(1 080)	–	–	(1 080)	–	(1 080)	A.1, B.1
Créances hypothécaires titrisées	(131)	(34)	–	(165)	–	(165)	A.8, B.2
Consolidation	(128)	(8)	–	(136)	–	(136)	A.8, B.3
Évaluation des titres de participation privés disponibles à la vente	–	201	–	201	–	201	B.4
Gains et pertes de change sur les instruments de créance disponibles à la vente	5	(5)	–	–	–	–	B.4
Perte de valeur des titres de participation disponibles à la vente	(50)	46	–	(4)	–	(4)	B.4
Reclassement des instruments financiers	(85)	–	–	(85)	–	(85)	A.5, B.4
Palements à base d'actions	103	2	2	107	–	107	B.5
Comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence des coentreprises	6	–	–	6	–	6	B.6
Écart de conversion	(575)	575	–	–	–	–	A.3
Contrats de location-acquisition et baux adossés	3	–	–	3	–	3	B.7, B.8
Points-cadeaux de fidélisation de la clientèle	(6)	–	–	(6)	–	(6)	B.9
Présentation des participations ne donnant pas le contrôle à titre de capitaux propres	–	–	–	–	168	168	C.1
	(1 938) \$	777 \$	2 \$	(1 159) \$	168 \$	(991) \$	
Comptabilisés selon les IFRS	4 157 \$	416 \$	10 058 \$	14 631 \$	168 \$	14 799 \$	

Revue trimestrielle

État des résultats consolidé condensé

Non audité, en millions de dollars, pour le trimestre	T4	T3	T2	2011 T1	T4	T3	T2	2010 T1
Revenu net d'intérêts	1 605 \$	1 607 \$	1 528 \$	1 610 \$	1 645 \$	1 548 \$	1 497 \$	1 514 \$
Revenu autre que d'intérêts	1 597	1 450	1 361	1 491	1 609	1 301	1 424	1 547
Total des revenus	3 202	3 057	2 889	3 101	3 254	2 849	2 921	3 061
Dotation à la provision pour pertes sur créances	243	195	194	209	150	221	316	359
Frais autres que d'intérêts	1 914	1 820	1 794	1 822	1 860	1 741	1 678	1 748
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	1 045	1 042	901	1 070	1 244	887	927	954
Charge d'impôts	249	231	221	268	742	244	261	286
Participations ne donnant pas le contrôle	2	3	2	3	2	3	6	16
Bénéfice net	794	808	678	799	500	640	660	652
Dividendes et primes sur actions privilégiées	38	55	42	42	42	42	43	42
Bénéfice net applicable aux actions ordinaires	756 \$	753 \$	636 \$	757 \$	458 \$	598 \$	617 \$	610 \$

Bilan consolidé condensé

Non audité, en millions de dollars, à la date de la fin du trimestre	T4	T3	T2	2011 T1	T4	T3	T2	2010 T1
Actif								
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	6 297 \$	21 524 \$	37 405 \$	20 915 \$	12 052 \$	14 413 \$	7 936 \$	8 290 \$
Valeurs mobilières	82 073	74 039	84 081	82 075	77 608	77 636	66 994	76 044
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	27 840	35 394	38 853	41 011	37 342	32 084	39 466	32 497
Prêts Prêts hypothécaires à l'habitation	99 603	101 293	97 123	94 045	93 568	96 049	93 942	89 605
Particuliers et cartes de crédit	45 250	44 554	44 771	44 790	46 462	45 601	46 556	46 181
Entreprises et gouvernements	41 812	40 431	39 596	40 221	38 582	38 001	38 239	39 296
Provision pour pertes sur créances	(1 647)	(1 650)	(1 686)	(1 700)	(1 720)	(1 973)	(2 002)	(1 964)
Instruments dérivés	28 259	24 176	21 248	19 526	24 682	23 886	21 830	23 563
Engagement de clients en vertu d'acceptations	9 361	8 964	8 365	7 905	7 684	7 309	7 001	6 997
Autres actifs	14 851	13 854	14 350	14 431	15 780	16 594	16 039	16 730
	353 699 \$	362 579 \$	384 106 \$	363 219 \$	352 040 \$	349 600 \$	336 001 \$	337 239 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts Particuliers	116 592 \$	115 063 \$	114 282 \$	113 400 \$	113 294 \$	113 059 \$	111 865 \$	111 237 \$
Entreprises et gouvernements	134 636	139 308	153 548	137 523	127 759	118 207	108 469	105 920
Banques	4 181	6 956	10 772	8 060	5 618	6 836	6 459	7 112
Instruments dérivés	29 807	24 059	22 446	20 686	26 489	26 287	24 060	25 686
Acceptations	9 396	8 964	8 365	7 905	7 684	7 309	7 001	6 997
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	24 622	34 151	40 569	41 639	37 893	43 646	45 899	49 242
Autres passifs	11 823	12 051	12 376	11 441	12 572	12 012	10 607	10 441
Titres secondaires	5 138	5 153	5 150	6 225	4 773	6 067	6 063	5 119
Passif au titre des actions privilégiées	—	—	—	—	—	600	600	600
Participations ne donnant pas le contrôle	164	156	156	163	168	165	168	171
Capitaux propres	17 340	16 718	16 442	16 177	15 790	15 412	14 810	14 714
	353 699 \$	362 579 \$	384 106 \$	363 219 \$	352 040 \$	349 600 \$	336 001 \$	337 239 \$

Principales mesures financières

Non audité, à la date de la fin du trimestre ou pour le trimestre	T4	T3	T2	2011 T1	T4	T3	T2	2010 T1
Rendement des capitaux propres	20,6 %	21,5 %	19,9 %	23,3 %	14,6 %	19,8 %	22,2 %	21,5 %
Rendement de l'actif moyen	0,86 %	0,86 %	0,76 %	0,89 %	0,56 %	0,72 %	0,81 %	0,76 %
Capitaux propres moyens des porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	14 586 \$	13 891 \$	13 102 \$	12 870 \$	12 400 \$	11 994 \$	11 415 \$	11 269 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	366 236 \$	371 433 \$	368 058 \$	354 267 \$	355 868 \$	353 092 \$	333 589 \$	340 822 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens des porteurs d'actions ordinaires	25,1	26,7	28,1	27,5	28,7	29,4	29,2	30,2
Ratio des fonds propres de première catégorie	14,7 %	14,6 %	14,7 %	14,3 %	13,9 %	14,2 %	13,7 %	13,0 %
Ratio du total des fonds propres	18,4 %	18,7 %	18,9 %	18,4 %	17,8 %	18,1 %	18,8 %	17,1 %
Marge d'intérêts nette	1,74 %	1,72 %	1,70 %	1,80 %	1,83 %	1,74 %	1,84 %	1,76 %
Coefficient d'efficacité	59,8 %	59,6 %	62,1 %	58,8 %	57,2 %	61,1 %	57,5 %	57,1 %

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, à la date de la fin du trimestre ou pour le trimestre	T4	T3	T2	2011 T1	T4	T3	T2	2010 T1
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	399 105	397 232	395 373	393 193	391 055	388 815	386 865	384 442
Par action								
– bénéfice de base	1,90 \$	1,90 \$	1,61 \$	1,92 \$	1,17 \$	1,54 \$	1,60 \$	1,59 \$
– bénéfice dilué	1,89	1,89	1,60	1,92	1,17	1,53	1,59	1,58
– dividendes	0,90	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87	0,87
– valeur comptable ¹	36,41	35,01	33,47	32,98	32,17	31,36	30,00	29,91
Cours de l'action ²								
– haut	76,50	84,45	85,49	81,05	79,50	75,40	77,19	70,66
– bas	67,84	72,75	76,75	75,12	66,81	65,91	63,16	61,96
– clôture	75,10	72,98	81,91	76,27	78,23	70,60	74,56	63,90
Ratio de versement des dividendes	47,5 %	45,9 %	54,1 %	45,2 %	74,3 %	56,7 %	54,5 %	54,8 %

1) Capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin du trimestre.

2) Cours extrêmes pendant la période et cours de clôture du dernier jour de négociation de la période à la Bourse de Toronto.

Revue statistique des dix dernières années

État des résultats consolidé condensé

Non audité, en millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Revenu net d'intérêts	6 350 \$	6 204 \$	5 394 \$	5 207 \$	4 558 \$	4 435 \$	4 937 \$	5 258 \$	5 517 \$	5 389 \$
Revenu autre que d'intérêts	5 899	5 881	4 534	(1 493)	7 508	6 916	7 561	6 573	5 924	5 541
Total des revenus	12 249	12 085	9 928	3 714	12 066	11 351	12 498	11 831	11 441	10 930
Dotation à la provision pour pertes sur créances	841	1 046	1 649	773	603	548	706	628	1 143	1 500
Frais autres que d'intérêts	7 350	7 027	6 660	7 201	7 612	7 488	10 865	8 307	8 106	9 129
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et participations ne donnant pas le contrôle	4 058	4 012	1 619	(4 260)	3 851	3 315	927	2 896	2 192	301
Charge (économie) d'impôts	969	1 533	424	(2 218)	524	640	789	790	239	(279)
Participations ne donnant pas le contrôle	10	27	21	18	31	29	170	15	3	38
Bénéfice net (perte nette)	3 079 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$	(32) \$	2 091 \$	1 950 \$	542 \$
Dividendes et primes sur actions privilégiées	177	169	162	119	171	132	125	100	75	50
Bénéfice net (perte nette) applicable aux actions ordinaires	2 902 \$	2 283 \$	1 012 \$	(2 179) \$	3 125 \$	2 514 \$	(157) \$	1 991 \$	1 875 \$	492 \$

Bilan consolidé condensé

Non audité, en millions de dollars, au 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Actif										
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	6 297 \$	12 052 \$	7 007 \$	8 959 \$	13 747 \$	11 853 \$	11 852 \$	12 203 \$	10 454 \$	9 512 \$
Valeurs mobilières	82 073	77 608	77 576	79 171	86 500	83 498	67 764	67 316	69 628	64 273
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	27 840	37 342	32 751	35 596	34 020	25 432	18 514	18 165	19 829	16 020
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	99 603	93 568	86 152	90 695	91 664	81 358	77 216	72 592	70 014	66 612
Particuliers et cartes de crédit	45 250	46 462	45 677	42 953	38 334	35 305	34 853	35 000	32 695	30 784
Entreprises et gouvernements	41 812	38 582	37 343	39 273	34 099	30 404	31 350	31 737	33 177	41 961
Provision pour pertes sur créances	(1 647)	(1 720)	(1 960)	(1 446)	(1 443)	(1 442)	(1 636)	(1 825)	(1 952)	(2 288)
Instruments dérivés	28 259	24 682	24 696	28 644	24 075	17 122	20 309	23 710	22 796	24 717
Engagement de clients en vertu d'acceptations	9 361	7 684	8 397	8 848	8 024	6 291	5 119	4 778	5 139	6 848
Autres actifs	14 851	15 780	18 305	21 237	13 158	14 163	15 029	15 088	15 367	14 854
	353 699 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$	303 984 \$	280 370 \$	278 764 \$	277 147 \$	273 293 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	116 592 \$	113 294 \$	108 324 \$	99 477 \$	91 772 \$	81 829 \$	75 973 \$	73 392 \$	70 085 \$	68 297 \$
Entreprises et gouvernements	134 636	127 759	107 209	117 772	125 878	107 468	106 226	105 362	105 885	117 664
Banques	4 181	5 618	7 584	15 703	14 022	13 594	10 535	11 823	12 160	10 669
Instruments dérivés	29 807	26 489	27 162	32 742	26 688	17 330	20 128	23 990	21 945	24 794
Acceptations	9 396	7 684	8 397	8 848	8 249	6 297	5 119	4 778	5 147	6 878
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	24 622	37 893	43 369	44 947	42 081	44 221	29 208	29 010	30 952	18 051
Autres passifs	11 823	12 572	13 693	13 167	13 728	14 716	16 002	13 258	13 976	10 869
Titres secondaires	5 138	4 773	5 157	6 658	5 526	5 595	5 102	3 889	3 197	3 627
Passif au titre des actions privilégiées	—	—	600	600	600	600	600	1 043	1 707	1 988
Participations ne donnant pas le contrôle	164	168	174	185	145	12	746	39	22	111
Capitaux propres	17 340	15 790	14 275	13 831	13 489	12 322	10 731	12 180	12 071	10 345
	353 699 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$	303 984 \$	280 370 \$	278 764 \$	277 147 \$	273 293 \$

Principales mesures financières

Non audité, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Rendement des capitaux propres	21,3 %	19,4 %	9,4 %	(19,4) %	28,7 %	27,9 %	(1,6) %	18,7 %	19,2 %	5,1 %
Rendement de l'actif moyen	0,84 %	0,71 %	0,33 %	(0,60) %	1,00 %	0,91 %	(0,01) %	0,74 %	0,68 %	0,19 %
Capitaux propres moyens des porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	13 617 \$	11 772 \$	10 731 \$	11 261 \$	10 905 \$	9 016 \$	9 804 \$	10 633 \$	9 764 \$	9 566 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	364 973 \$	345 943 \$	350 706 \$	344 865 \$	328 520 \$	291 277 \$	288 845 \$	280 810 \$	284 739 \$	292 510 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens des porteurs d'actions ordinaires	26,8	29,4	32,7	30,6	30,1	32,3	29,5	26,4	29,2	30,6
Ratio des fonds propres de première catégorie	14,7 %	13,9 %	12,1 %	10,5 %	9,7 %	10,4 %	8,5 %	10,5 %	10,8 %	8,7 %
Ratio du total des fonds propres	18,4 %	17,8 %	16,1 %	15,4 %	13,9 %	14,5 %	12,7 %	12,8 %	13,0 %	11,3 %
Marge d'intérêts nette	1,74 %	1,79 %	1,54 %	1,51 %	1,39 %	1,52 %	1,71 %	1,87 %	1,94 %	1,84 %
Coefficient d'efficacité	60,0 %	58,1 %	67,1 %	négl.	63,1 %	66,0 %	86,9 %	70,2 %	70,9 %	83,5 %

État de l'évolution des capitaux propres consolidé condensé

Non audité, en millions de dollars, exercice clos le 31 octobre	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Solde au début de l'exercice	15 790 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$	10 731 \$	12 180 \$	12 071 \$	10 345 \$	9 901 \$
Rajustement pour modification de convention comptable	—	—	(6) ¹	(66) ²	(50) ³	—	10 ⁴	6 ⁵	—	(42) ⁶
Prime de rachat d'actions ordinaires	—	—	—	—	(277)	—	(1 035)	(1 084)	—	(269)
Prime de rachat d'actions privilégiées	(12)	—	—	—	(32)	—	—	—	—	—
Variations du capital-actions										
Actions privilégiées	(400)	—	525	300	(50)	—	598	133	550	800
Actions ordinaires	572	563	178	2 926	92	93	(17)	19	108	15
Variations du surplus d'apport	(6)	4	(4)	—	26	12	(1)	9	24	26
Variations des autres éléments du résultat étendu	(126)	9	72	650	(650)	(115)	49	(196)	(222)	2
Bénéfice net (perte nette)	3 079	2 452	1 174	(2 060)	3 296	2 646	(32)	2 091	1 950	542
Dividendes Actions privilégiées	(165)	(169)	(162)	(119)	(139)	(132)	(125)	(100)	(75)	(50)
Actions ordinaires	(1 391)	(1 350)	(1 328)	(1 285)	(1 044)	(924)	(902)	(781)	(591)	(577)
Divers	(1)	6	(5)	(4)	(5)	11	6	12	(18)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	17 340 \$	15 790 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$	10 731 \$	12 180 \$	12 071 \$	10 345 \$

1) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs.

2) Représente l'incidence de l'adoption de l'abrégé modifié du Comité sur les problèmes nouveaux 46 de l'ICCA, *Baux adossés*.

3) Représente l'incidence de l'application des normes relatives aux instruments financiers de l'ICCA, qui donnent des directives quant à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

4) Représente l'incidence de l'application de la NOC-15 de l'ICCA, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, selon laquelle il est possible d'identifier une EDDV et de désigner un principal bénéficiaire pour consolider cette EDDV.

5) Représente l'incidence de l'application de la NOC-17 de l'ICCA, *Contrats de dépôt indexés sur actions*, selon laquelle les contrats de dépôt indexés sur actions doivent être comptabilisés distinctement, et le dérivé, mesuré à la juste valeur.

6) Représente l'incidence de l'adoption du chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions », selon lequel les DPVA doivent être comptabilisés d'après les cours du marché de façon continue. En outre, la CIBC a adopté la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les opérations sur actions avec ses employés et ses administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, comme le recommande le chapitre 3870.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, au 31 octobre ou exercice clos le 31 octobre		2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)		396 233	387 802	381 677	370 229	336 092	335 135	339 263	355 735	360 048	360 553
Par action	– bénéfice (perte) de base	7,32 \$	5,89 \$	2,65 \$	(5,89) \$	9,30 \$	7,50 \$	(0,46) \$	5,60 \$	5,21 \$	1,37 \$
	– bénéfice dilué										
	(perte diluée) ¹	7,31	5,87	2,65	(5,89)	9,21	7,43	(0,46)	5,53	5,18	1,35
	– dividendes	3,51	3,48	3,48	3,48	3,11	2,76	2,66	2,20	1,64	1,60
	– valeur comptable ²	36,41	32,17	28,96	29,40	33,31	29,59	25,00	29,92	28,78	25,75
Cours de l'action ³	– haut	85,49	79,50	69,30	99,81	106,75	87,87	80,80	73,90	60,95	57,70
	– bas	67,84	61,96	37,10	49,00	87,00	72,90	67,95	59,35	39,50	34,26
	– clôture	75,10	78,23	62,00	54,66	102,00	87,60	72,20	73,90	59,21	38,75
Ratio de versement des dividendes		47,9 %	59,1 %	>100 %	négl.	33,4 %	36,8 %	négl.	39,2 %	31,5 %	>100 %

- 1) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le résultat dilué par action sera antidilutive; c'est pourquoi le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques.
- 2) Capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.
- 3) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la Bourse de Toronto.
- négl. Négligeable.

Dividendes sur actions privilégiées¹

Non audité, exercice clos le 31 octobre		2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Catégorie A	Série 14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1,1156 \$	1,4875 \$
	Série 15	–	–	–	–	–	–	–	1,0709	1,4125	1,4125
	Série 16	–	–	–	–	–	–	–	1,8456	2,0025	2,2244
	Série 17	–	–	–	–	–	–	–	1,3551	1,3625	1,3625
	Série 18	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750	1,3750
	Série 19	–	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375
	Série 20	–	–	–	–	–	–	1,5780	1,6908	1,8253	2,0276
	Série 21	–	–	–	–	–	–	1,5095	1,5000	1,5000	1,5000
	Série 22	–	–	–	–	–	–	1,9518	2,0520	2,2152	2,4606
	Série 23	–	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250
	Série 24	–	–	–	–	0,3750	1,5000	1,5000	1,5000	1,5000	1,2962
	Série 25	–	–	–	–	1,1250	1,5000	1,5000	1,5000	1,5000	0,8048
	Série 26	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,0859	–
	Série 27	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,5484	–	–
	Série 28	0,0400	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800	0,0799	0,1996	–	–
	Série 29	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	–	–	–
	Série 30	0,9000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000	1,1938	–	–	–
	Série 31	1,1750	1,1750	1,1750	1,1750	1,1298	–	–	–	–	–
	Série 32	1,1250	1,1250	1,1250	1,1250	0,7995	–	–	–	–	–
	Série 33	1,3375	1,3375	1,5271	–	–	–	–	–	–	–
	Série 35	1,6250	1,6250	1,1909	–	–	–	–	–	–	–
	Série 37	1,6250	1,6250	1,0607	–	–	–	–	–	–	–

- 1) Le dividende est rajusté compte tenu du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Glossaire

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

En vertu des dispositions de Bâle II, l'APR est constitué de trois éléments :

i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standardisée. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaillance, des pertes en cas de défaillance et des expositions en cas de défaillance et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standardisée, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les statistiques selon des modèles approuvés par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou de l'erreur humaine est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Modèles internes de mesure du risque servant à calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres réglementaires rattachées à des risques liés à des actions et à des créances précises et à des risques de marché généraux.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque.

Approche standardisée du risque de crédit

Selon Bâle II, elle est appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Autre exposition aux instruments hors bilan

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres risques liés au portefeuille de détail

Dans les rapports sur les risques selon Bâle II, catégorie de risque comprenant tous les prêts autres que les expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles et les expositions au crédit personnel garanti – immobilier, accordés à des particuliers et à des PME conformément au dispositif de Bâle II.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure non conforme aux PCGR qui consiste à augmenter le revenu exonéré d'impôts pour le rendre directement comparable aux sources de revenu imposables en vue de comparer le total des revenus ou le revenu net d'impôts. Il s'agit d'un rajustement compensatoire de la provision pour impôts, qui permet d'obtenir le bénéfice après impôts présenté en vertu des PCGR.

Bénéfice économique

Le bénéfice économique est une mesure de rendement non conforme aux PCGR, rajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au bénéfice de chaque entreprise, déduction faite d'un montant au titre du coût des capitaux propres.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des opérations d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF supervise et réglemente toutes les banques ainsi que toutes les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurance, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite constitués ou enregistrés en vertu des lois fédérales du Canada.

Capital économique

Le capital économique est une mesure non conforme aux PCGR et représente une estimation des capitaux propres requis par les entreprises en vue d'éliminer les pertes selon notre évaluation du risque prévu sur un horizon d'un an. Le capital économique se compose du capital de risque de crédit et de marché ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Cautionnements et lettres de garantie

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du total des revenus (revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts). Le coefficient d'efficacité est utilisé comme mesure de la productivité.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel d'acheter ou de vendre une marchandise, une devise ou un instrument financier donné à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Les contrats à terme de gré à gré, qui sont des dérivés, sont des contrats conçus sur mesure négociés hors Bourse.

Contrat à terme standardisé

Engagement contractuel d'acheter ou de vendre une marchandise, une devise ou un instrument financier donné à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en Bourse.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie. Ces contrats sont des dérivés.

Coupon d'intérêt

Instrument financier reposant uniquement sur une partie ou la totalité des paiements d'intérêts d'un bloc de prêts ou d'autres actifs semblables productifs d'intérêts. Lorsque des remboursements de capital sur des actifs productifs d'intérêts sous-jacents sont effectués ou lorsqu'il y a défaillance, les paiements d'intérêts diminuent, et la valeur du coupon d'intérêt s'ajuste en conséquence.

Coût après amortissement

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa constatation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout rajustement découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction de valeur (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision) au titre de dépréciation ou de montant irrécouvrable. La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa constatation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts d'opération capitalisés et les honoraires reportés.

Coût de remplacement actuel

Coût estimatif de remplacement d'instruments dérivés qui ont une valeur marchande positive, représentant un gain latent pour la CIBC.

Couverture

Technique de diminution du risque aux termes de laquelle un dérivé ou autre instrument financier est utilisé pour réduire ou neutraliser les risques à l'égard des variations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions, du prix des marchandises ou du risque de crédit.

Dérivés

Contrats qui peuvent n'exiger aucun investissement initial, ou exiger un investissement minime, dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions ou du prix des marchandises ou encore des écarts de taux sous-jacents. L'utilisation de dérivés permet la gestion du risque par suite des variations de ces facteurs de risque.

Dérivés de crédit

Une catégorie de dérivés qui permet à une partie (le bénéficiaire) de transférer le risque de crédit d'un actif de référence, que le bénéficiaire peut ou non détenir, à une autre partie (le garant), sans toutefois vendre réellement l'actif. La CIBC utilise généralement les dérivés de crédit pour gérer son risque de crédit global.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de porter la provision pour pertes sur créances à un niveau suffisant pour couvrir les pertes sur créances relevées et inhérentes au portefeuille de prêts, aux acceptations, aux lettres de crédit et aux cautionnements de la CIBC.

Droits à la plus-value des actions (DPVA)

Droits ayant été émis par la CIBC rattachés aux options sur actions. Ces droits auraient pu être échangés contre un montant au comptant égal à l'excédent du cours moyen pondéré des actions ordinaires de la CIBC à la Bourse de Toronto le jour de négociation précédant immédiatement celui où les droits ont été exercés sur le prix d'exercice de l'option à la date d'attribution.

Engagements non utilisés

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Entité à détenteurs de droits variables (EDDV)

Entité qui n'a pas suffisamment de capitaux propres à risque pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel, ou dans laquelle les investisseurs ne sont pas considérés comme des détenteurs de participations financières conférant le contrôle. Les structures d'accueil sont des types d'EDDV créées dans un seul but limité bien défini.

Équivalents temps plein

Les équivalents temps plein sont une mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré dans une période donnée.

Évaluation à la valeur de marché

Valeur marchande à laquelle deux parties sont prêtes à échanger un actif, un passif ou tout autre contrat dérivé. Évaluation établie en fonction des taux/prix du marché à la date du bilan. Les taux du marché observable sont généralement disponibles pour la plupart des valeurs négociées sur le marché et pour certains dérivés. L'évaluation à la valeur de marché pour certains dérivés complexes est fondée sur un modèle utilisant des prix du marché observables.

Exposition aux instruments dérivés de gré à gré

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Exposition en cas de défaillance (ECD)

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaillance, au moment de la défaillance.

Expositions à des transactions assimilables à des mises en pension

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Dans les rapports sur les risques selon Bâle II, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standardisée, ces risques seraient inclus dans « Autres risques liés au portefeuille de détail ».

Expositions aux banques

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entités souveraines

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, risques de crédit directs envers les gouvernements, les banques centrales et certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle II sont composés des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie conformément à leur définition dans la réglementation du BSIF. Les fonds propres de première catégorie comprennent les actions ordinaires, à l'exclusion des positions de négociation à découvert dans nos propres actions, les bénéfices non répartis, les actions privilégiées, les billets de catégorie 1 novateurs, les participations ne donnant pas le contrôle, le surplus d'apport et l'écart de conversion. L'écart d'acquisition et le gain à la vente d'actifs titrisés applicables sont déduits des fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les créances subordonnées et la provision générale admissible. Les fonds propres de première et de deuxième catégories sont assujettis à certaines autres déductions à parts égales, à l'exception des placements dans les activités liées à l'assurance qui continuent d'être déduits à 100 % des fonds propres de deuxième catégorie aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

Garanties

Tout actif donné à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation. Les garanties peuvent prendre la forme d'espèces, de valeurs ou d'autres actifs.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Il s'agit essentiellement de la gestion des risques dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques de gestion du risque servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt. En outre, la GAP exige de gérer activement le profil de liquidité de la CIBC.

Instrument financier hors bilan

Actif ou passif non inscrit ou non entièrement inscrit au bilan à titre de montant nominal de référence ou constaté, mais pouvant éventuellement produire des flux de trésorerie positifs ou négatifs. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

La juste valeur s'entend du montant qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour céder un passif à la date d'évaluation au cours d'une opération régulière sans lien de dépendance motivée par des facteurs commerciaux normaux entre des participants consentants.

Marge d'intérêts nette

Revenu net d'intérêts exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode de notations internes pour les expositions liées aux titrisations

Calcul des exigences de fonds propres fondé sur des pondérations de risque converties de notations internes.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût après amortissement d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir adéquatement le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts entre les périodes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant nominal de référence

Montant du capital ou montant de référence servant à calculer les paiements en vertu d'actifs/de passifs ou de contrats de dérivés. Dans la plupart des cas, ce montant n'est pas payé, reçu ou échangé en vertu des modalités du contrat dérivé.

Montant utilisé

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, montant lié au risque de crédit découlant de l'encours des prêts-clients.

Option

Obligation contractuelle en vertu de laquelle le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier, à un prix stipulé d'avance et à une date donnée ou au plus tard à une date donnée.

Perte en cas de défaillance (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaillance, exprimé en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Portefeuilles de détail

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Dans les rapports sur les risques de crédit selon Bâle II, catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaillance (PD)

Estimation de la probabilité de défaillance d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Provision pour pertes sur créances

Provision des états financiers dont le montant est suffisant pour absorber les pertes sur créances relevées et inhérentes au portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. La provision peut être spécifique ou générale.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Les contrats de dérivés sont d'abord évalués à la valeur de marché, compte non tenu de la qualité du crédit de l'une ou l'autre des contreparties au contrat. Le REC s'entend du rajustement positif ou négatif devant être apporté à cette évaluation afin de tenir compte du montant net du risque de crédit prévu attribuable au défaut par l'une ou l'autre des parties de respecter ses engagements en vertu des modalités du contrat dérivé. Le calcul du REC reflète généralement l'incidence des accords généraux de compensation, des accords de compensation centralisés et des accords de garantie conclus entre les parties.

Ratio actif/fonds propres

Somme du total de l'actif et de postes hors bilan précis, divisée par le total des fonds propres réglementaires.

Ratio cours/bénéfice

Cours de clôture des actions ordinaires divisé par le résultat dilué par action ordinaire.

Ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'actif pondéré en fonction du risque. Cette mesure est fondée sur les lignes directrices du BSIF, au chapitre des normes de la Banque des règlements internationaux.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net après dividendes sur actions privilégiées et primes versées aux rachats d'actions privilégiées.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres (RCP)

Bénéfice net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées et des primes versées aux rachats d'actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total des actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes réinvestis dans des actions supplémentaires.

Revenu net d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Risque d'illiquidité

Risque de ne pas disposer de suffisamment de liquidités pour satisfaire aux engagements financiers courants à moins d'acquiescer des fonds à des taux défavorables ou d'effectuer la vente forcée d'actifs.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions convenues.

Risque de marché

Risque de perte financière pouvant résulter de fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt et les taux de change, les écarts de taux, ainsi que le cours des actions et le prix des marchandises.

Risque opérationnel

Le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'erreurs humaines ou d'événements externes.

Swap, option vendeur

Dérivés utilisés au chapitre d'opérations de titrisation où le cédant reçoit des flux de trésorerie continus de l'actif vendu et rembourse les coûts de financement rattachés à l'opération de titrisation.

Swaps

Contrat entre deux parties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant nominal de référence donné pendant une période déterminée. Ces contrats sont souvent des swaps de taux d'intérêt ou des swaps de devises. Les swaps sont des dérivés.

Titre adossé à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres d'emprunt d'entreprises, de titres adossés à des créances mobilières, de titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres tranches de TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titre adossé à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres d'emprunt d'entreprises et/ou des titres adossés à des créances mobilières décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiducies ou à des structures d'accueil. Les structures d'accueil émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les structures d'accueil utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille selon un degré de confiance déterminé.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme d'espèces ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme d'espèces ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Représentent l'engagement du vendeur de vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Renseignements destinés aux actionnaires

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2011 :

Actions ordinaires

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
26 sept. 2011	28 sept. 2011	28 oct. 2011	0,90 \$	399 103 823
24 juin 2011	28 juin 2011	28 juill. 2011	0,87 \$	397 211 604
24 mars 2011	28 mars 2011	28 avril 2011	0,87 \$	395 454 543
23 déc. 2010	29 déc. 2010	28 janv. 2011	0,87 \$	393 238 456

Actions privilégiées

Action	Série 18	Série 26	Série 27	Série 29	Série 31	Série 32	Série 33	Série 35	Série 37
Symbole au téléscripteur	CM.PR.P	CM.PR.D	CM.PR.E	CM.PR.G	CM.PR.I	CM.PR.J	CM.PR.K	CM.PR.L	CM.PR.M
Dividendes trimestriels	0,343750 \$	0,359375 \$	0,350000 \$	0,337500 \$	0,293750 \$	0,281250 \$	0,334375 \$	0,406250 \$	0,406250 \$

Dates de versement des dividendes en 2012

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration)

Date de clôture des registres

28 décembre 2011

28 mars

28 juin

28 septembre

Date de versement

27 janvier

27 avril

27 juillet

29 octobre

Dividendes admissibles

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés aux fins de l'impôt sur les bénéfices fédéral, provincial ou territorial du Canada à être versés le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes admissibles, sauf indication contraire, portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Cotes de crédit

Des renseignements sur les cotes de crédit se trouvent à la page 84 du présent rapport.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes

Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions

Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions

Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Compagnie Trust CIBC Mellon ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust CIBC Mellon*

À l'attention de la Société canadienne de transfert d'actions inc.
C.P. 700, succ. B

Montréal, Québec

H3B 3K3

416 682-3860 ou télécopieur 1 (888) 249-6189

1 (800) 387-0825 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

Courriel : inquiries@canstocka.ca

Site Web : www.canstocka.ca

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Compagnie Trust CIBC Mellon, à Toronto, Montréal, Halifax, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

BNY Mellon Shareowner Services

480 Washington Blvd., 27th Floor

Jersey City, NJ 07310

1 800 589-9836

Courriel : shrrelations@bnymellon.com

Site Web : www.bnymellon.com/shareowner/equityaccess

* La Société canadienne de transfert d'actions inc. agit à titre d'agent administratif de la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Pour nous joindre

Siège social de la CIBC

Commerce Court, Toronto, Ontario
Canada M5L 1A2
Téléphone : 416 980-2211
Code Swift : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada : 1 800 465-2422

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 416 980-6433
Télécopieur : 416 980-5028
Courriel : relationsinvestisseurs@cibc.com

Communications et affaires publiques

Téléphone : 416 980-4523
Télécopieur : 416 363-5347
Courriel : corpcommmailbox@cibc.com

Secrétaire général

Téléphone : 416 980-3096
Télécopieur : 416 980-7012
Courriel : corporate.secretary@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada : 1 800 465-2255
Télécopieur : 1 877 861-7801
Toronto : 416 218-9440
Courriel : customer.care@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada : 1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Télécopieur : 416 308-6861
Toronto : 416 980-3754
Courriel : ombudsman@cibc.com

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « Banque CIBC ») est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La Banque CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. La charte de cette dernière a par la suite été modifiée pour changer sa dénomination sociale en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été légalement constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Les appellations suivantes sont des marques de commerce de la CIBC ou de ses filiales :

Bourse d'études VisionJeunesse CIBC; Carte débit Advantage; CIBC « Pour ce qui compte dans votre vie »; Enfants, traitements et collectivités; Gestion privée de patrimoine CIBC; Investissements Renaissance; Journée du miracle; logo CIBC; Pro-Investisseurs; Réaliser ce qui compte; Wood Gundy.

Les appellations suivantes sont des marques de commerce d'autres parties :

American Century Investments est une marque de commerce d'American Century Proprietary Holdings, Inc.; Bell Canada est une marque déposée de Bell Canada; Cancer de la prostate Canada est une marque de commerce de Cancer de la prostate Canada; Carbon Disclosure Project est une marque de commerce de Carbon Disclosure Project Limited. La Banque CIBC est titulaire d'une licence de cette marque; Centraide est une marque déposée de Centraide Canada – United Way of Canada; Encana est une marque déposée d'Encana Corporation; Enerplus est une marque déposée de Enermark Inc.; Fiducie du Canada pour l'habitation est une marque de commerce de la Société canadienne d'hypothèques et de logement; Fondation canadienne du cancer du sein et Course à la vie sont des marques déposées de la Fondation canadienne du cancer du sein; Forest Stewardship Council est une marque déposée de Forest Stewardship Council, A.C.; FTSE est une marque déposée de FTSE International Limited; General Motors est une marque déposée de General Motors LLC; Intact Corporation financière est une marque de commerce d'Intact Corporation financière; L'indice social Jantzi est une marque déposée de Michael Jantzi Research Associates Inc.; La Bourse de New York est une marque déposée de NYSE Group, Inc.; La Bourse de Toronto est une marque déposée de The Toronto Stock Exchange; Les 40 Canadiens performants de moins de 40 ans est une marque déposée de La Société Caldwell Internationale inc.; MasterCard est une marque déposée de MasterCard International Incorporated. La Banque CIBC est titulaire d'une licence de cette marque; Mastercard est une marque déposée de MasterCard Worldwide; Movember est une marque déposée de Forideas Pty Limited; Parallel Energy est une marque de commerce de Parallel Energy Inc.; PayPass est une marque déposée de MasterCard International Incorporated; Penn West Energy Trust; Pretium est une marque de commerce de Pretium Resources Inc.; Services financiers Le Choix du Président est une marque déposée de Loblaw Inc.; Sibos est une marque déposée de Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication SCRL; Société aurifère Barrick est une marque de commerce de Société aurifère Barrick; TransAlta est une marque déposée de TransAlta Corporation; TSX est une marque déposée de TSX Inc.; Visa est une marque déposée de Visa International Inc. La Banque CIBC est titulaire d'une licence de cette marque; Visa payWave est une marque déposée de Visa International Service Association; Waterstone est une marque déposée de Waterstone Partners Inc.

Seules les marques de commerce qui sont en instance ou qui sont déposées auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada sont indiquées.

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2011

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel peuvent être commandés au 416 980-6433 ou par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse <https://www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html>.

English version: Additional print copies of the Annual Report may be obtained by calling 416 980-6433 or e-mailing investorrelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at <https://www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html>.

Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public 2011 de la Banque CIBC

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en direct en février 2012 à l'adresse www.cibc.com/ca/cibc-and-you/public-account-fr.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2012

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2012 sera disponible en mars 2012 à l'adresse www.cibc.com/ca/about-fr.html.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et le Code de déontologie des administrateurs CIBC, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Dates importantes

Assemblée annuelle des actionnaires 2012

L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le jeudi 26 avril 2012 à 10 h (heure de l'Atlantique), au World Trade and Convention Centre, 1800 Argyle Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9.

Dates de présentation de l'information financière 2012

Résultats du T1 – le jeudi 8 mars 2012
Résultats du T2 – le jeudi 31 mai 2012
Résultats du T3 – le jeudi 30 août 2012
Résultats du T4 – le jeudi 6 décembre 2012

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Notre vision

Être le chef de file des relations avec la clientèle

Notre mission

Respecter nos engagements envers nos parties intéressées :

- Aider nos clients à réaliser ce qui compte pour eux
- Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller
- Apporter vraiment davantage à nos collectivités
- Générer un rendement global solide pour nos actionnaires

Nos valeurs

Notre vision et notre mission reposent sur une culture d'entreprise fondée sur les valeurs essentielles : confiance, travail d'équipe et responsabilisation



Pour ce qui compte
dans votre vie